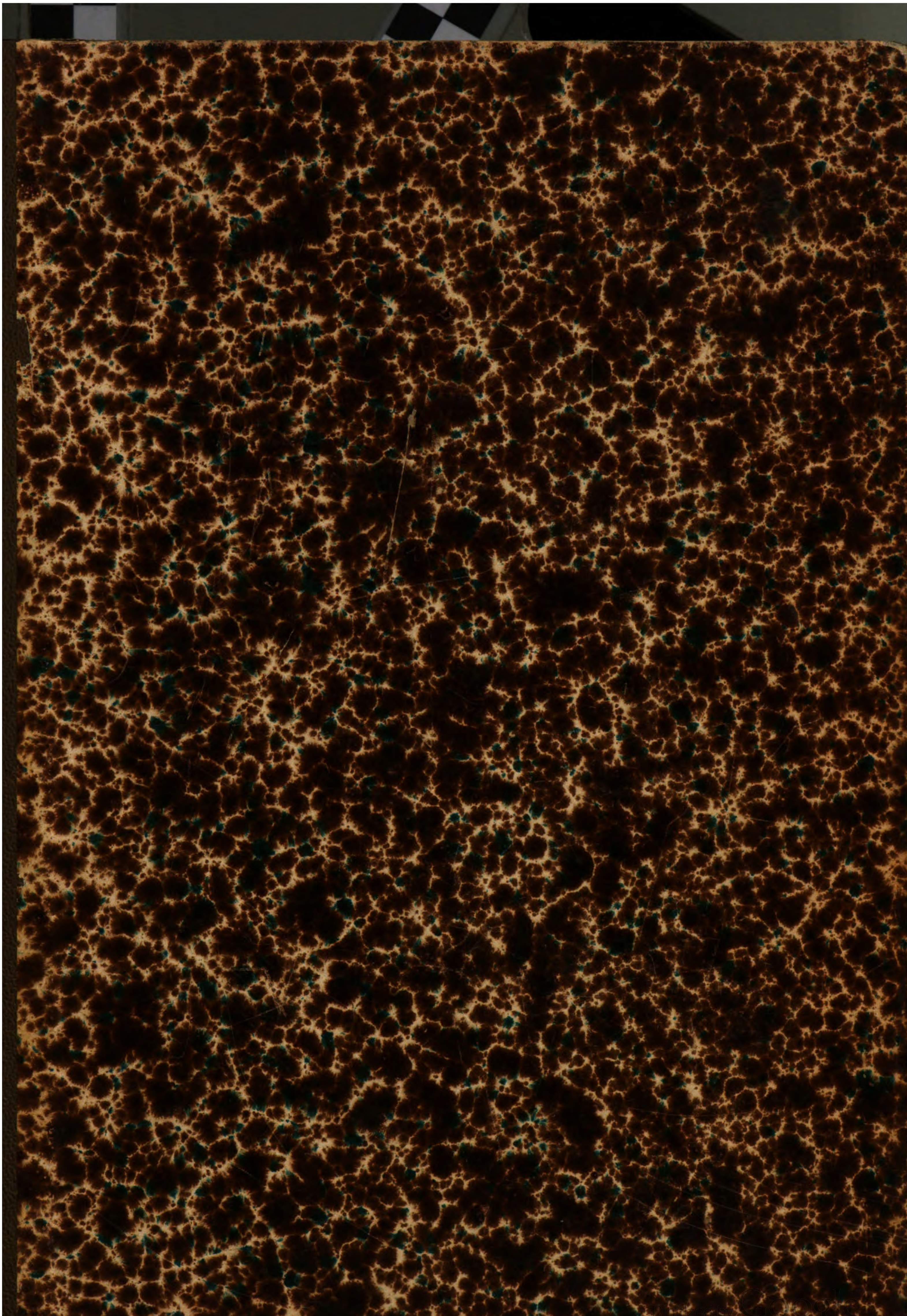






Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

1866 — 7me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1866

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 15 décembre 1866.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M. le Président ouvre la séance en rappelant la grande perte que la Société a faite depuis sa dernière réunion dans la personne de son président honoraire, M Jacques Replat. Il dit en quelques mots les services rendus par cet honorable et regretté citoyen dont les œuvres littéraires n'ont pas peu contribué à rehausser les travaux de la Société, et il lui paye au nom de tous un juste tribut de reconnaissance.

Il est procédé ensuite au dépouillement de la correspondance.

Le Secrétaire donne lecture d'une circulaire de M. Leverrier, président de l'Association scientifique de France, et d'une lettre du secrétaire général du congrès qui se réunit dans ce mois à Aix-en-Provence, par laquelle la Société est invitée à prendre part à cette réunion.

Plusieurs demandes d'échange adressées par des Sociétés étrangères et des journaux sont acceptées.

M. Ducis donne lecture d'une lettre de M. Amédée Thierry dans laquelle cet éminent historien annonce à la Société qu'il lui envoie un autographe de son frère Augustin Thierry, le célèbre auteur de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre*. Cette pièce précieuse est précisément une page détachée d'un brouillon des travaux préliminaires se rapportant à l'ouvrage précité; c'est un fragment du dictionnaire anglo-saxon de Walchter. M. Amédée Thierry accompagne ce document d'un extrait du discours qu'il a prononcé le 2 avril 1864 à la réunion des Sociétés savantes et qui est relatif à la Société Florimontane.

La réunion vote par acclamation des remercîments à M. Amédée Thierry.

M. Revon dépose ensuite un autographe de Humboldt, au nom de M. Hasskarl, de Clèves, à qui des remercîments sont aussi votés.

M. Ducis offre, au nom de MM. Paul Lullin et Charles Lefort, de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève et membres correspondants de la Société Florimontane, le *Régeste genevois*, ou *Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année* 1312, qu'ils viennent de publier sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Plusieurs membres prennent successivement la parole pour faire ressortir toute l'utilité de cet ouvrage précieux qui n'est rien moins qu'un guide indispensable à tous les hommes qui s'occupent de l'histoire de la Savoie. La réunion vote des remercîments à MM Lullin et Lefort non-seulement pour le don qu'ils font à la Société, mais encore pour le service éminent qu'ils ont rendu aux études historiques dans nos contrées en menant à bonne fin un travail aussi important.

M. Revon présente des antiquités troglodytiques trouvées dans les cavernes du Salève, par M. Thioly, et données au musée par cet infatigable explorateur.

Le même membre présente également des squelettes découverts en juillet 1865 à la Pierre-d'Angeroux, habitation troglodytique voisine de La Roche. Tous les os ont été obligeamment déterminés par M. le docteur Andrevettan, qui en fait don à nos collections. La Société examine les bois de cerf travaillés, d'une époque antérieure, trouvés au-dessous des squelettes; deux médailles romaines accompagnaient les ossements.

M. Revon montre les antiquités burgondes provenant des fouilles qu'il a pratiquées dans les sépultures des environs de Cruseilles, et les débris romains qu'il a découverts aussi dans le voisinage du Noiret, à La Contamine. Il fait enfin passer sous les yeux de la Société de nombreux dessins représentant nos monuments druidiques et les antiquités savoisiennes disséminées dans les collections particulières du département et de Genève.

A ce sujet un membre exprime le vœu que la *Revue savoisienne* entreprenne dès l'année prochaine la publication de planches lithographiées, figurant les monuments et les objets antiques les plus intéressants de la Haute-Savoie. Cette proposition est prise en considération par l'assemblée et sera mise à l'étude.

M. E. Serand dépose 60 médailles anciennes donnees par M. le baron de Franclieu.

Le même membre, au nom de M. l'abbé Falconnet, vicaire à Marcellaz, près Rumilly, présente une collection de pièces de monnaie de 22 variétés, de Savoie et de l'évêché de Lausanne. Ces pièces faisaient partie du trésor trouvé à Meillerie le 3 août 1864.

M. Thésio présente, au nom du même donateur, une collection de fossiles provenant d'une carrière exploitée à Meillerie.

La réunion vote des remercîments aux donateurs.

M. Serand entre ensuite dans quelques détails au sujet d'une liste qu'il a dressée des diverses manières d'écrire le nom d'Annecy d'après les documents connus du IXe siècle à ce jour. Ces variantes sont au nombre de 37. La communication de M. Serand fera l'objet d'une note qui sera insérée dans la *Revue*.

M. Jules Philippe donne lecture de l'*Eloge* de M. Jacques Replat; la réunion décide que cette étude biographique sera insérée dans le journal de la Société.

Sur la proposition de plusieurs membres, sont nommés *membres correspondants* de la Société :

MM. Charles Menn, secrétaire de l'Institut genevois.
Honoré Pallias, secrétaire de la Société littéraire de Lyon.

Et *membres effectifs* :

MM. Mermillod, garde-mines à Annecy.
Chardon, avocat à Bonneville.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *La chaîne des Aravis : topographie botanique, historique et statistique*, par le Dr L. Bouvier; don de l'auteur; — 2° *Etudes sur l'irrigation*, par M. Charles Calloud; don de l'auteur; — 3° *Rapport sur la méthode employée pour la cure du bégaiement*, par M. Charvin aîné; don de l'auteur; — 4° *De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie*, par M. l'abbé Ducis; don de l'auteur; — 5° *Origine et influence des monastères et prieurés de la Savoie*, par M. l'abbé Trepier; don de l'auteur; — 6° *Notice historique sur la fondation de l'aumône de Pâques établie autrefois à Lans-le-Bourg (Savoie)*, par M. P.-Antoine Naz; don de l'auteur; — 7° *Notizie storiche documentate intorno a Nicolo' Canelles*, pel canonico Giovani Spano; Cagliari; don de l'auteur; — 8° *Mémoire sur le typhus contagieux des bêtes à cornes*, par A. Clément; don de l'auteur; — 9° *Synopsis of the vegetable products of Norway by* Dr F.-C. Schübeler; translated from the m. S. Revd m. R Barnard; Christiania, 1862; don de l'Université royale de Norwége; — 10° *Supplementer til Dovres flora af F. Hoch;* Christiania, 1863; don de la même; — 11° *Enumeratio Seminum horti botanici Christianiensis;* 1865; don de la même; — 12° *Zologisk-Botaniske observationer fra Gudbrandsdalen og Dovre* af Robert Collett; Christiania, 1865; don de la même; — 13° *Nâgra Anteckningar till Skanes flora;* Malmo, 1859; don de la même; — 14° Collection des almanachs publiés à Annecy par M Ch. Burdet; don de l'éditeur; — 15° *Rapport* du Comité de l'*Album* de la Haute-Savoie; — 16° *Bulletin* de l'Institut national genevois; — 17° *Mémoires* de la Société académique de Boulogne-sur-Mer; — 18° L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France; — 19° *Mémoires et documents* de l'Académie de la Val d'Isère; — 20° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; — 21° *Atti della Società Italiana di scienze naturali*, Milano; — 22° *Journal de la Société centrale d'agriculture de la Savoie;* — 23° *Revue des Sociétés savantes des départements;* — 24° *Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 7 avril* 1866; — 25° L'*Echo des Alpes*, publication de la Société genevoise du Club alpin suisse; — 26° *Revue du Lyonnais;* — 27° *Revue archéologique* de Paris; — 28° *Journal des connaissances médicales*, par M. Caffe; — 29° *Revue de Savoie;* — 30° L'*Union magnétique;* — 31° La *Tribune lyrique;* — 32° Le *Mont-Blanc:* — 33° Le *Léman:* — 34° Le *Propagateur;* — 35° L'*Echo du Salève*, de Saint-Julien; — 36° L'*Albanais*, de Rumilly; — 37° Le *Courrier d'Aix-les-Bains:* — 38° Le *Courrier de Savoie;* — 39° Le *Savoyard*.

Pour copie conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAU DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

BUREAU POUR 1866

Président honoraire : M. Jacques REPLAT ✻ ✠.
Président : M. Camille DUNANT ✻ ✠.
Vice-Président : M. C.-A. DUCIS.
Secrétaire : M. Jules PHILIPPE.
Sous-Secrétaires : M. Louis REVON. M. SAILLET, professeur.
Archiviste : M. Eloi SERAND.
Trésorier : M. Fr. BACHET neveu.

COMITÉ DE RÉDACTION DE LA REVUE SAVOISIENNE :

MM. C.-A. DUCIS. — Jules PHILIPPE. — Louis REVON.

DIRECTEUR-GÉRANT DU JOURNAL :

M. Jules PHILIPPE.

MEMBRES EFFECTIFS

MM. Agnellet, conseiller général, à Saint-Jean-de-Sixt.
Andrevettan, docteur-médecin, à La Roche.
Anthonioz, docteur-médecin, à Annecy.
Babuty, juge de paix, conseiller général, à Annemasse.
Bachet François, directeur de la Caisse d'Escompte, à Annecy.
Bachet Petrus, négociant, à Annecy.
Bartholoni Anatole ✻, député de la Haute-Savoie, à Paris.
Bartholoni Fernand ✻, conseiller général de la Haute-Savoie, à Paris.

MM. BASTIAN père ✻, conseiller général, à Frangy.
BASTIAN Eugène, avocat, à Annecy.
BÉTRIX père ✠, banquier, à Annecy.
BIANCO Alfred, avocat, à Annecy.
BLANC Jules (le baron) ✻ ✠, conseiller général, à Faverges.
BOIGNE (le comte Octave de), conseiller général, à Ballaison.
BOUVIER Louis, docteur-médecin, à Annecy.
BOIMOND, avocat, conseiller général, à Saint-Julien.
BUTTIN Eugène, rentier, à Annecy.
BUTTIN Jules, rentier, à Annecy.
CALLIGÉ, avocat, à Annecy.
CHAMPALLIER, négociant, à Annecy.
CHARVET, architecte, à Annecy.
CHAUMONTEL, avocat, à Annecy.
CRETTET, avoué, à Annecy.
CROTTET Auguste, notaire, conseiller général, à Sallanches.
DAGAND ✻, docteur-médecin, conseiller général, à Alby.
DÉLÉAN Henri, avocat, à Annecy.
DESPINES Alphonse ✠, avocat, à Annecy.
DESPREZ Victor, docteur-médecin, à Saint-Julien.
DESSAIX Edouard ✻, avocat, président du Conseil général, à Thonon.
DUCIS, archiviste départemental, à Annecy.
DUFOUR ✻ ✠, avocat, conseiller général, à Bonneville.
DUMONT, avocat, conseiller général, à Boëge.
DUNANT Camille ✻ ✠, conseiller de préfecture, à Annecy.
DUPRAZ, docteur-médecin, à Evian.
FERRAND Joseph ✻, préfet de la Haute-Savoie, à Annecy.
FÉSIGNY (Charles de) ✠, rentier, à Annecy.
FOLLIET Gaspard ✻, médecin, conseiller général, à Evian-les-Bains.
GAVILLET, docteur-médecin, à Thonon.
GERMAIN Félix ✻ ✠, maire d'Annecy.
GENOUD François, docteur-médecin, à Thonon.
HUMBERT, conseiller général, à Taninges.
LAEUFFER Jean ✻ ✠, directeur général de la Manufacture d'Annecy et Pont.
LAEUFFER Frédéric, directeur du même établissement.
LANDRIN, professeur de rhétorique, à Annecy.
LEVET Aimé, ✻ O ✠, directeur de la succursale de la Banque de France, à Annecy.
LOCHON, docteur-médecin, à Thonon.
MASSON Jacques, notaire, à Annecy.
MACHARD Etienne, chimiste, à Annecy.
MONTGELLAZ, docteur-médecin, à Reignier.
MUGNIER, avoué, à Annecy.
PERRET ✻, maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris.

MM. Philippe Jules, libraire, à Annecy.
Piotton ✠, curé à Alby (Haute-Savoie).
Pissard Hippolyte ✻, député de la Haute-Savoie, à Paris.
Poulet Baptistin, rentier, maire de Talloires.
Replat Jacques ✻ ✠, avocat, à Annecy.
Revon Louis, conservateur du Musée, à Annecy.
Roussy de Sales (le comte de) ✻ O ✠, conseiller général, à Thorens.
Ruphy (le baron Scipion) ✻, rentier, à Annecy.
Saillet, professeur de mathématiques, à Annecy.
Serand Éloi, sous-archiviste départemental, à Annecy.
Taberlie, docteur-médecin, à Évian-les-Bains.
Terrier François, premier clerc de notaire, à Annecy.
Thésio Louis, imprimeur, à Annecy.
Viry-Cohendier (le baron de), chambellan honoraire de l'Empereur, conseiller général de la Haute-Savoie, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

PAR ORDRE DE NOMINATION

MM. Rabut François, de Chambéry, professeur d'histoire à Dijon.
Daguet Alexandre, professeur, à Fribourg (Suisse).
Forel, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Morges (Suisse).
Bernard Auguste ✻, inspecteur général honoraire de la librairie et de l'imprimerie, à Paris.
Revillod Gustave, homme de lettres, à Genève.
Troyon Frédéric, archéologue, à Lausanne.
Viridet Marc, homme de lettres, à Genève.
Demogeot, professeur, à Paris.
Vuy Jules, avocat, homme de lettres, à Genève.
Gaullieur, professeur d'histoire, à Genève (décédé).
Buloz ✠ ✻, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, à Paris.
D'Angreville de Beaumont, archéologue, à Saint-Maurice (Suisse).
De Jussieu, archiviste, à Chambéry.
Martin, curé de Foissiat (Ain).
Spano (le chanoine), archéologue, à Cagliari (Sardaigne).
De Lachenal Francisque ✠, conseiller à la cour d'appel de Casale (Piémont).
Croset-Mouchet ✠, chanoine, à Pignerol (Piémont).
Mortillet (Gabriel de) ✠, archéologue, à Paris.
Caffe ✻ ✠, docteur-médecin, à Paris.
Calloud Charles, chimiste, à Chambéry.
Pillet Louis ✠, géologue, à Chambéry.

M. Lock Frédéric, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, à Paris.
Mgr Dupanloup, O ✻, évêque d'Orléans.
M. Sommeiller Germain, ✻ C ✠, ingénieur, directeur des travaux du percement des Alpes.
Mgr Mermillod, évêque, à Genève.
MM. Fontaine-Borgel, homme de lettres, à Genève.
Wey Francis, O ✻, homme de lettres, à Paris.
Rollier Joseph ✠, homme de lettres, à Thonon.
Vallier Gustave, archéologue, à Grenoble.
Lullin Paul, homme de lettres, à Genève.
Le Fort, ancien président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
Vogt, président de l'Institut national de Genève.
Diday ✻ ✠, peintre, à Genève.
Lacroix, archéologue, à Mâcon.
Lecoy de la Marche, archiviste, à Paris.
Vingtrinier Aimé, homme de lettres, à Lyon.

Annecy, typ L Thésio.

7me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 Janvier 1866.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LE FAUCIGNY A L'ÉPOQUE ROMAINE

Dans une notice historique sur la lutte des Burgondes et des Francs au VIe siècle, insérée dans l'*Annuaire statistique* du département du Mont-Blanc pour l'an XIV, je lis qu'après la mort de saint Sigismond, roi de Bourgogne, Gondemar leva une petite armée dans les montagnes des *Acitavones Faucignerani*, qu'il la réunit à Genève aux débris de l'armée de son frère si cruellement exécuté par le roi d'Orléans.

Cette indication ethnographique surprend au premier abord. On s'étonne de voir le nom des *Acitavones*, dont Pline seul a conservé le souvenir (1), accolé à un nom assez moderne, puisqu'on ne le rencontre pas avant le Xe siècle, et surtout terminé par une finale plus récente encore, si on le compare au *pagus fulciniacus*, au *Dominus de Faucigniaco*, au chastel de Foussigny, qu'on retrouve à chaque instant dans les chartes féodales.

Tel quel, néanmoins, je préfère le nom de *Faucignerani*, qui est, au fond, dans la vérité, puisqu'il traduit le nom des Faucignerans, à celui de *Focunates*, qui se trouve bien étranger sur la colonne de Bonneville. Battus par les lieutenants d'Auguste au versant méridional des Alpes Rhétiques vers le lac Majeur, les Focunates ont dû être bien étonnés de voir les habitants du Faucigny s'affubler de leur nom, à peine décent, pour s'inscrire dans un votif au roi Charles-Félix.

Voilà jusqu'où peut conduire l'amour désordonné de l'antiquité. C'est le cas de répéter l'adage : *Oportet sapere ad sobrietatem.*

Nous ne voulons pourtant pas faire une guerre de mots et nous examinerons franchement les droits du Faucigny à loger les *Acitavones*.

Le Haut-Faucigny présente quatre vallées assez distinctes et formant un pays à part du bassin inférieur de l'Arve. Ce sont celles du Giffre, de Chamonix, de Saint-Gervais et le berceau de Sallanches.

(1) Pline, *Hist. nat.*, III, 20.

Il ne peut être question de celles de Saint-Gervais et de Chamonix, puisque ce n'est que par l'occupation de ces vallées que les Ceutrons pouvaient être voisins de ceux d'Octodure (Martigny en Vallais) *Octodurenses, finitimi Centrones*, toujours selon Pline.

Quant au plateau inférieur terminé d'une part par le Montfort de la Forclaz et de l'autre par les gorges de Magland et de Cluses, il a pu être occupé par une peuplade à part, comme les *Acitavones*. Leur inscription au monument de la Turbie avec les peuplades du Vallais expliquerait leur révolte appuyée du voisinage des Véragres.

Lorsque Vespasien organisa la province viennoise créée par Galba (1), leur territoire, convoité également par les Allobroges et les Ceutrons, aura été adjugé aux premiers et aura profité à la province viennoise.

Reste encore la vallée du Giffre, dont un village, *Avonex*, de la commune de Taninges, conserve une partie du nom des *Acitavones*. Placé sur un monticule presque fortifié par la nature ce village semble dérober une de ses extrémités dans les profondeurs de l'engorgement du torrent de Foron. Il représenterait assez le choix qu'ont dû faire les premiers colons du pays, lorsque les débordements du Giffre inondaient encore la plaine. La plus ancienne église avait été élevée également sur un plateau adossé au mont Marcelly; sur un coteau inférieur un peu arrondi s'étendait le cimetière, dans lequel on a trouvé une quantité de tombes en dalles de grès schisteux.

L'angle de terre qui a commencé à pointer et à se dégager au confluent du Foron et du Giffre a gardé le nom de *Mélan*, qui signifie, en celtique, au milieu des eaux. Rien donc d'impossible à ce que les *Acitavones* des bords du lac Accion aient remonté la Dranse et par Morzine et les Gets soient venus occuper la vallée du Giffre. Mais encore c'est une simple hypothèse, comme la première, qui ne repose sur aucune preuve historique.

L'étude des voies de communication peut jeter quelque jour sur ces assertions. On a trouvé à Annemasse une pierre milliaire des empereurs Galère, Maximien et Sévère, de l'an 307, une inscription sépulcrale avec sarcophage monolithe, un tombeau en plomb sous une voûte de tuf, un votif ou dieu Mars surmonté de deux poids coniques en terre rouge, plusieurs tombeaux maçonnés en brique et des monnaies qui ont été malheu-

(1) *Congrès scientifique de Chambéry*, 529.

reusement dispersées. Un ancien chemin, se dirigeant derrière la butte de Monthoux (quelquefois Montheux, *Mons Hesus)* vers Cranves et remontant la droite de la Menoge, passe pour être romain et n'en présente aucun caractère, sauf peut-être quelques fragments de briques dans le canal qui le longe depuis Cranves.

On a cru que cette voie continuait sous Bonne vers Viuz et Saint-Jeoire pour remonter le Giffre. Le nom *Viuz* se présentait là comme un conjoint de *viâ*. Mais aucun vestige authentique n'est venu encore justifier ces assertions.

La rive droite de l'Arve avec sa riche exposition a dû être appréciée des colons romains de la cité de Genève. Mais jusqu'ici le Bas-Faucigny n'a présenté que bien peu de monuments de l'époque romaine. La ligne itinéraire constatée par la pierre d'Annemasse pourrait se présumer par Vétraz, *via strata*, plus loin par *vi ferrat*, nom d'un vieux chemin qui du bas de la commune d'Arthaz traverse les teppes ou *talles* de Nangy pour arriver au village de Boringes. Le château du même nom se trouvait sur la rive gauche et l'on peut observer encore quelques restes de culées du pont qui le reliait au village. Le choix de cette position isolée pour un château féodal est un indice assez remarquable d'une ancienne route sur la rive opposée. De là jusqu'à Passy aucun monument n'est connu : on peut suivre, il est vrai, des lignes anciennes et assez nivelées à mi-coteau passant derrière Bonneville; mais pas un caractère authentique ne vient rassurer l'observateur. Il faut atteindre au village des Oultars, *altaria*, à Passy, pour retrouver des voûtes anciennes qui résonnent sous les pas, des tombeaux maçonnés et en dalles, des débris de poterie, des monnaies, etc. Les deux inscriptions au dieu Mars ont été encastrées au mur du clocher de Passy.

D'Aisy à l'est des ruines de Charousse une ancienne voie se dirige par Plaine-Joux vers le col d'Anterne. On y retrouve encore des tronçons de pavés, dit celtiques, de près de trois mètres de largeur. La solidité et les dimensions de cette route sont trop remarquables pour n'avoir d'autre destination que le bassin de Sixt si profondément encaissé entre deux murailles rocheuses, et beaucoup plus accessible par les Tines. Il ne paraît pas, d'ailleurs, avoir été défriché avant le XIIe siècle, lorsque le B. Ponce de Faucigny y conduisit une colonie de l'abbaye d'Abondance. Il me semble très probable que cette route devait faire communiquer la vallée de l'Arve avec le Vallais. Malgré les bouleversements du sol quelques sentiers aideront à fixer une direction vers le col Bérard et de là nous retrouvons plusieurs tronçons bien nivelés d'une ancienne route qui va passer au-dessus de Vallorcine par le hameau appelé encore *la Ville*, puis à travers une forêt elle arrive par dessous le chef-lieu de Fins-Haut, traverse encore une forêt et atteint à Salvant, où elle s'éloigne de la Combe du Trient pour descendre vers la Sallanche, sur les bords du Rhône.

Ces indications ne portent point sur les tronçons dernièrement réparés, mais sur les vestiges dont j'ai pu raccorder l'ensemble, même sur les lacets anciens que n'ont pu faire disparaître les rectifications modernes.

L'église de Vallorcine a été fondée en 1280 et dépendait du prieuré de Chamonix. De là le chemin est toujours descendu à Barberine et au Fort-Vallais, puis par des montées et des descentes très irrégulières il suivait les gorges du Trient.

Le niveau de la route dont j'ai signalé plus haut la direction, contraste d'une manière frappante avec celle du moyen-âge, et son élévation au-dessus du chef-lieu de Vallorcine prouve qu'elle a été tracée avant l'existence de ce village, lorsque le fond de la vallée pouvait encore être couvert de glaciers ou tout au moins était livré au fouillis des torrents.

L'exposition solaire est bien de celles que préféraient les Romains. Si aucun de leurs monuments n'a encore été trouvé dans ces montagnes, c'est qu'aucune fouille n'y a été faite. Mais le faire romain semble se dessiner surtout au Chatelard de Salvant et dans deux autres tronçons. Je pense toutefois qu'ils n'ont dû y faire que des réparations. Car j'ai la persuasion que cette route était celtique et mettait en communication les Allobroges et les Centrons avec le Vallais.

En somme, elle est plus solide, plus sèche, moins élevée et plus nivelée que la ligne de Tête-Noire. Et si cette dernière conserve encore la faveur des guides du Mont-Blanc, l'autre commence à être appréciée par les observateurs. J'en ai rencontré qui partageaient mon étonnement de l'oubli dans lequel on l'a laissée trop longtemps en face des avantages qu'elle offre sur sa rivale bien moderne. C.-A. DUCIS.

LA CHAINE DES ARAVIS & SES VALLÉES

(Suite.)

A deux heures après-midi nous étions de retour à La Clusaz. Notre hôtesse s'était mise en frais de cuisine et grâce à son attention nous pûmes nous installer à une table bien fournie, qui nous fit vite oublier les fatigues de la marche et les péripéties de l'ascension. Je congédiai Pollet, dont la belle humeur avait été inaltérable, et après avoir donné à ma récolte les premiers soins nécessités par la circonstance, je résolus de reprendre la route que je venais de parcourir en partie et de remonter jusqu'au col des Aravis.

Cette première branche est la plus belle partie de la vallée de La Clusaz. On n'y trouve rien de luxuriant ni même de très varié; c'est une nature sévère empruntant à la fois sa physionomie à des prairies et à des rochers escarpés, couverts de sapins. Sur la gauche on côtoie une montagne boisée depuis sa base jusqu'à une hauteur de 400 mètres, à droite une large ouverture est pratiquée au midi sur Manigod. Un torrent profondément encaissé qui descend d'Etale la parcourt dans toute sa longueur. Les habitations y sont éparses, proprettes et pour la plupart rapprochées de la route. On compte environ deux heures de marche de la Clusaz au col des Aravis.

Sur la route, je débutai par la rencontre d'une rare et bonne espèce : *Thlaspi virgatum* Gr. et G., en fruit. *Cirsium eriophorum* Scop., *Verbascum nigrum* L., *Aconitum lycoctonum* L., *Geranium dissectum* L. se présentèrent successivement à mes regards. Les terres cultivées foisonnaient d'*Anthemis arvensis* L. et de *Viola alpestris* Jord. Cette dernière, remarquable par ses tiges multipliées et ascendantes, ses grandes et belles fleurs jaunes, vit en sociétés nombreuses et attire surtout l'attention par les grands espaces qu'elle occupe.

Les pâturages avaient perdu leur splendeur vernale. Desséchés par le soleil brûlant de juillet, ils n'avaient plus çà et là que quelques plantes fleuries. C'étaient entre autres :

Astrantia major L.	*Veratrum album* L.
Anemone alpina L. fructifera.	*Sagina glabra* Koch.
Carduus defloratus L.	*Luzula sylvatica* Gaud., var.
Trifolium badium Schreb.	foliis brevibus.

Scabiosa lucida Vill.	*Hypericum quadrangulum* L.
Hieracium prenanthoides Bill.	*Arnica montana* L. (1).
Centaurea montana L.	*Pimpinella magna* L, var. rosea.
Orchis globosa L.	
Biscutella lævigata L.	

Le beau moment de la floraison est en juin. Il y a quelques années, à cette même époque, me trouvant dans ces sites élevés, j'ai pu constater sur le fait et à sa première heure le plus complet épanouissement de cette végétation subalpine. L'Anémone des Alpes fut une des plantes qui m'impressionnèrent le plus. Ses grandes et larges fleurs blanches, marquées en dehors d'une légère teinte bleuâtre, pendantes du sommet de chaque tige en touffes robustes, la distinguent de tout autre et en font la reine incontestée des prairies alpines. Les *Orchis* étaient dans tout leur éclat et par la richesse et la variété de leurs grappes fleuries produisaient un effet des plus saisissants. J'en comptai près de sept espèces: *Orchis globosa, O. ustulata, O. mascula, O. albida, O. viridis, O, nigra, O. sambucina, flore ochroleuco et purpureo.* J'éprouvais un charme délicieux à me retrouver au milieu de cette végétation superbe ; je passais d'une espèce à une autre sans me lasser jamais. On peut dire que, dans ces moments, l'âme se dilate avec bonheur et que la vie vous apparaît douce et légère.

Captivé par l'intérêt et les émotions successives que je devais à ma route, j'allais toucher au but. Je franchis une dernière rampe et j'entrai dans une riche plaine couverte d'herbes épaisses qui me venaient jusqu'au-dessus des genoux. J'étais au col des Aravis. Quelques ruisseaux d'une eau claire et abondante fuyaient sous les voûtes fleuries du *Ranunculus aconitifolius* L. Je les traversai, non sans peine, pour atteindre la base d'Etale encore couverte de neige, et dans les espaces laissés à nu, je me livrai avec ardeur à la recherche de ces jolies petites plantes alpines dont les fleurs variées de ton et de couleur s'étalaient dans toute leur fraîcheur sur la lisière des nappes neigeuses. La végétation de cet endroit se composait des plantes que voici :

Soldanella alpina L.	*Primula auricula* L.
Crocus vernus All.	*Astrantia minor* L.
Ranunculus Thora L.	*Silene acaulis* L.
Viola biflora L.	*Potentilla aurea* L.
Homogyne alpina Cass.	*Veronica alpina* L.
Dentaria pinnata Lam.	— *aphylla* L.
Pinguicula alpina L.	— *saxatilis.*
Coronilla vaginalis Lam.	

Le col des Aravis, par lequel on pénètre de la vallée de la Clusaz dans la vallée de Megève, est un des plus beaux des Alpes, et il vaut la peine de s'y arrêter pour jouir du magnifique spectacle qu'il vous offre sur les glaciers du Mont-Blanc depuis l'aiguille d'Argentière jusqu'au col du Bonhomme. De Saussure s'était proposé de le visiter, mais le dessein de l'illustre Genevois ne fut jamais qu'un projet. Une modeste chapelle marque le point culminant de ce plateau, qui est à une altitude de 1,502 mètres. On y trouve cinq à six chalets très recherchés dans le pays. Ils se louent fort cher, tant au point de vue de l'abondance d'eau qui ne fait jamais défaut, même au cœur de l'été, que de la sécurité que les bestiaux rencontrent dans ces pâturages vraiment exceptionnels. Là, en effet, ils n'ont pas à redouter ces chutes si fréquentes et si meurtrières auxquelles ils sont généralement exposés dans les prairies montagneuses.

(1) Les gens de La Clusaz mettent à profit les feuilles de l'*Arnica* et les emploient en guise de tabac après leur avoir fait subir une certaine préparation. Cet usage, que j'ai retrouvé dans maints endroits de nos montagnes et que de Saussure avait déjà remarqué chez les pâtres de Chamonix, a valu à cette plante le nom de *Tabac des Savoyards,* sous lequel elle est désignée dans les vieux ouvrages de botanique.

A l'extrémité de ce plateau, en passant à droite, à côté du dernier chalet, on gravit un escarpement boisé, et en une demi-heure de marche, on parvient à la *Croix de fer*, qui domine la déclivité de la Giettaz et toute la vallée de Megève, station qui n'est point à dédaigner quand on veut se faire une idée des sommités verdoyantes du bassin de l'Arly. Cet endroit pittoresque fut le terme d'une excursion, entreprise le 14 juillet dernier, de concert avec M. l'abbé Grosset; nous y marquâmes notre halte par la récolte de l'*Empetrum nigrum* L. en fruit.

Le même jour, en sortant de la Clusaz, nous avions heureusement mis la main sur le *Rosa coronata* Crepin, en fleurs et en fruits, rare et très belle espèce qui, en raison de sa taille peu élevée, faillit nous échapper. Plus loin, sur notre route et à différentes hauteurs, nous rencontrâmes plusieurs représentants de ce genre difficile sur lequel la lumière est loin d'être faite, notamment *Rosa rubrifolia* Vill. en fruits, *Rosa Reuteri* Godet, en fleurs et en fruits, une variété *parviflora* de la même espèce, retrouvée au Grand-Bornand et dans la vallée de Leschaux, et *Rosa coriifolia* Fries, en fruits. De toutes ces congénères, cette dernière nous a paru s'élever à la plus grande hauteur : c'est la dernière que nous ayons observée à une altitude de 1,400 mètres. Ces différentes espèces, disséminées çà et là le long du chemin des Aravis, sont de toute beauté. Seuls arbustes de la localité, en pleine exposition méridionale, jouissant largement de l'air et du soleil de la montagne, ils ont acquis un luxe de développement qui provoque l'admiration du botaniste. Si ma mémoire est fidèle, je n'ai jamais vu dans nos Alpes de plus riches spécimens en ce genre.

Nous opérâmes notre retour à travers des rochers escarpés, et bien nous prit de cette direction qui, malgré ses difficultés, nous valut la découverte d'une plante très rare, le *Peucedanum austriacum* Koch, que Grenier et Godron ont exclue de la Flore française. Proscrite à tort, elle y reprend dès aujourd'hui son droit de cité authentiquement établi. A la vallée de la Clusaz revient l'honneur de cette bonne fortune qui est en même temps une découverte. Dans les sciences d'observation, on n'a jamais le dernier mot, et trop souvent la sentence du maître : *Dies diem docet*, vient infirmer au lendemain les jugements trop absolus de la veille.

Pour compléter mes études, je voulus explorer la branche septentrionale de la vallée qui, sous le rapport botanique, est de beaucoup inférieure à la branche méridionale.

Sur pied dans la matinée du 26 juillet 1862, je suivis pendant une heure une assez bonne route jusqu'au hameau du Fernouy. Cette partie de la vallée est étroite, resserrée et partant d'un aspect sombre et triste. Dominée à droite par de grands bois de sapins, elle ne vous offre à gauche que la perspective de crêtes calcaires dénudées. Des deux côtés de la route, on remarque des cultures d'avoine, de lin, des champs de trèfle qui s'étendent de plus en plus depuis quelques années. Les habitations, bien qu'isolées, s'y succèdent sans interruption.

Au-delà du hameau du Fernouy, tout en cheminant sur une route âpre et rocailleuse, je descendis dans un enfoncement occupé par un petit lac, le *lac du Laite*, qui venait à ma grande satisfaction rompre la monotonie de ces lieux et changer agréablement l'uniformité du tableau que j'avais sous les yeux. J'en fis le tour, mais ses bords marécageux et fauchés depuis peu n'avaient rien à m'offrir ; pour tout dédommagement, je rencontrai le *Cirsium hybridum* Koch, et ce fut là ma seule récolte.

Reprenant ma route j'arrivai sur un plateau nu, dominé par une masse pyramidale qu'on appelle le *Grand Cré*, ouvert à tous les vents du nord, plateau qui est un vrai bout du monde où toute communication cesse et qui justifie très bien la dénomination de *Confins*. On y trouve quelques habitations d'été qui, en hiver, disparaissent sou-

vent sous la grande quantité de neige qui s'accumule en ce lieu. La vue embrasse la vallée du Bouchet et se repose sur le mont Lachat, montagne toute gazonnée qui s'interpose entre les deux branches de la vallée du Grand-Bornand en vous montrant des myriades de châlets éparpillés sur ses vastes et larges flancs. Joignez à cela le soleil venant éclairer la vie de ces régions et vous avez ainsi un de ces paysages alpestres qui ne le cède à aucun autre.

Cette même année, le 2 octobre dernier, débouchant du Grand-Bornand sur les hauteurs du Fernouy avec M. l'abbé Vezin qui avait bien voulu me frayer la route, je trouvai là dans les rocailles entassées de distance en distance par les défrichements quelques *Rosa* magnifiques. J'ai à signaler les principaux caractères qu'ils me présentèrent :

Rosa glandulosa Bell., valdè notanda *pedunculis hispidis, fructibus oblongis, glabris, geminis vel ternatis, calyce persistente coronatis ;*

Rosa rubrifolia Vill., *pedunculis glanduloso-hispidis;*

Rosa Reuteri Godet., *petiolis pilosis, foliolis bi-serratis, fructibus globosis in apice ramorum tri-quaternatis ;*

Rosa coriifolia Fries.

Rosa pomifera Herm., *pedunculis hispidis, rectis; fructibus glabris, nitidis, globosis, ternatis.*

Des uns et des autres je fis une ample provision qui fut la seule vraiment importante dans cette branche de la vallée qui nous est actuellement connue ; pénétrons maintenant au cœur de la chaîne des Aravis proprement dite et voyons en quoi consiste la flore de ces sommités dont l'ascension d'Etale nous a donné une première idée. Cette reconnaissance remonte au 14 septembre 1845.

Parti de la Clusaz à l'heure de midi, je pris la route du Fernouy et là me trouvant directement en face de la chaîne j'escaladai sans plus de façon et en moins de trois heures les 800 mètres qui me séparaient de la base de l'Aiguille. Dans ce monde de détritus, de débris mouvants, de blocs entassés pêle-mêle et fuyant sous mes pas, je récoltai une bonne plante : l'*Erysimum ochroleucum* Dc. en fruit et ayant encore quelques fleurs en état. Elle vivait en société avec le *Thlaspi rotundifolium* Gaud. Aux pieds de l'Aiguille était encore de la neige, ramollie à la vérité et humectant son voisinage. J'y remarquai : *Gnaphalium Supinum* L., *Arabis alpina* L., *Soldanella alpina* L., *Luzula spicata* L., *Veronica alpina* L. Sortant de ce chaos de pierres je m'aventurai sur un petit plateau sec qui me permit quelques instant de repos et qui me fournit : *Campanula barbata* L., *Potentilla grandiflora* L. en pleine floraison, *Geum montanum* L. en fleurs et en fruit. Il était six heures du soir et les derniers échantillons de *Geum* qui prirent place dans mon carton venaient de recevoir le baptême de la première neige qui met fin à la végétation des hauteurs. Le beau temps qui avait inspiré mon départ n'avait pas été de longue durée, le ciel s'était brusquement chargé de nuages et la neige qui tombait par rafales vint me rappeler qu'il y a un terme à tout, même à l'avidité des botanistes. Quittant précipitamment le théâtre de mon exploration, j'opérai ma descente d'étage en étage et je rentrai chez mon hôte de la Clusaz, blanc et transi comme aux plus beaux jours de l'hiver.

A la suite de l'Aiguille viennent dans un état plus ou moins avancé de décomposition la *Pointe du Vrailloz*, ainsi nommée en raison de la vératrine qui y est abondante, la *Grande Tour*, *La Balme* où la neige persiste toute l'année, *Bellachat*, le *Grand Cré* et le *Mont Blanc* qui s'élève en pain de sucre. Toutes ces sommités qui caractérisent la chaîne des Aravis et qui ont chacune une configuration à part, recèlent quelques plantes spéciales. J'aurais voulu les visiter successivement (1) mais la neige nouvelle qui était venue s'ajouter à l'ancienne ne permettait plus d'y songer.

Pour terminer ce que j'ai à dire sur la vallée de La Clusaz, j'ajoute quelques données sur ses habitants et sur leur genre d'industrie.

La Clusaz est à une altitude de 1,039 mètres, à très peu de chose celle de Chamonix, qui est de 1,044. En juillet 1862, sa population comprenait 1,044 personnes. Les deux noms les plus répandus dans la vallée sont ceux de Vittoz et de Collomb qui embrassent chacun 12 familles. Ceux de Gallay et de Masson en ont également chacun 10. Le nom de Pollet en compte 8. Dans l'espace de 30 ans, trois familles se sont éteintes. La mortalité est en moyenne de 30 décès annuellement. Il y a, en ce moment, trois octogénaires dont une femme âgée de 86 ans; ce qui prouve que, sous ce rapport, la plaine n'est guère mieux partagée que la montagne et que la longévité est parfaitement compatible avec les hauteurs.

Les émigrants de La Clusaz sont au nombre de 250. Les pays qu'ils fréquentent plus particulièrement sont Lyon, Besançon, Paris et l'Amérique. Bon nombre d'entre eux, après quinze ou vingt années de séjour à l'étranger, rentrent dans leurs montagnes avec un petit pécule que l'on estime généralement de 8 à 10,000 fr.

Il y a dans le pays près de seize scieries qui fabriquent annuellement pour plus de 100,000 fr. de planches. Chacune de ces scieries rapporte à son propriétaire près de 1,400 fr. On y compte soixante juments poulinières dont les poulains à l'âge de 3 à 4 mois se vendent, aux foires de Thônes et de Megève, au prix moyen de 250 à 300 fr.

Les habitants y sont avenants, intelligents, honnêtes et très hospitaliers. Le sentiment de l'hospitalité forme un des traits saillants de leur caractère. A la vérité, l'étranger est pour eux une nouveauté, il est de plus une distraction. Partout il est accueilli avec empressement, partout on lui témoigne la joie qu'on a de le recevoir et de mettre à sa disposition les choses les plus usuelles. Ce sentiment est du reste pratiqué avec tant d'abandon et tant de franchise qu'on a plaisir à le retrouver dans ces solitudes.

Leur santé est bonne, leur vigueur remarquable, et chez le plus grand nombre on observe cette harmonie du physique et du moral qui est le *nec plus ultrà* de l'existence. On est à se demander comment de pareils faits peuvent se concilier avec un régime aussi insuffisant que le régime lacté, nourriture exclusive des habitants de la montagne. D'une part, la raréfaction de l'air, l'abondance de la lumière et la sécheresse de l'atmosphère des lieux élevés, produisent dans l'économie une excitation qui gagne tous les organes et s'exerce sur tous les mouvements de la vie; d'autre part le lait, en raison de ses qualités tempérantes, vient diminuer la stimulation par trop excessive du milieu ambiant : d'où comme conséquence la compensation qui vient s'établir entre l'air et l'aliment, compensation dont bénéficie le montagnard et qui engendre cette belle et forte santé qui lui est propre.

Passons à la vallée du Grand-Bornand.

(A suivre.) Dr Bouvier.

(1) M. l'abbé Delavay, à qui ces localités sont familières, a mis la main dans ces mêmes parages sur quelques plantes qui ont droit à une mention et qui sont, à mon sens, les premiers indices de l'approche des grandes Alpes. Ainsi, il a rencontré à La Balme de La Clusaz : ***Anemone baldensis*** L., ***Saxifraga planifolia*** Lapeyr.; à la porte des Aravis : ***Viola cenisia*** L., ***Ranunculus parnassifolius*** L.; au-dessus de La Giettaz : ***Saxifraga cæsia*** L., ***Juniperus nana*** Willx.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, 12 janvier.

On avait commencé par douter du succès de l'***Africaine*** : on a presque fini par trouver qu'elle en a trop.

Comme les recettes se maintiennent à une moyenne de plus de 11,000 fr., l'administration de l'Opéra a naturellement donné l'ouvrage le plus souvent possible. Au bout de six mois, les abonnés se sont mis à protester contre la monotonie de ce régime; je crois même qu'ils ont adressé leurs doléances aux ministres de la maison de l'Empereur. Pour faire droit à leurs réclamations, on ne joue plus l'*Africaine* que deux fois par semaine; les autres soirées on maltraite, comme de coutume, quelque autre ouvrage du répertoire.

Le jour commence à se faire sur la fidélité avec laquelle on a monté la dernière œuvre de Meyerbeer. Les éditeurs de la partition viennent de publier un arrangement pour piano et chant de tous les morceaux ou fragments de morceaux supprimés, ainsi que des variantes que le compositeur avait écrites pour plusieurs scènes. Ce que nous voyons dès l'abord par ce volume, c'est qu'on a beaucoup exagéré la quantité des coupures. D'après la préface de M. Fétis, l'exécution de l'ouvrage dans son intégrité a duré quatre heures et demie, abstraction faite des entr'actes. Or, j'ai noté exactement, à la première représentation, la durée de chaque acte et il en résulte qu'on a supprimé à peine pour une heure de musique. Le troisième acte a souffert le plus; le premier acte est resté intact, à l'exception d'une quinzaine de mesures du finale, mais qui ont subsisté dans l'édition conforme à la représentation.

M. Fétis déclare avoir ajouté, dans deux endroits, quelques mesures nécessitées par la mise en scène; il avoue aussi avoir, à la demande des chanteurs, « modifié çà et là quelques phrases, arrangé quelques points d'orgue. » Il garde le silence sur un bruit qui, lors de la première représentation, avait pris beaucoup de consistance : c'est que, malgré les protestations de M. Fétis, M. Faure, chargé du rôle de Nélusko, aurait intercalé dans le finale du cinquième acte un fragment du troisième acte. La direction de l'Opéra et M. G. Hainl, le chef d'orchestre, devaient nécessairement être regardés comme complices de ce méfait. Or, d'après les morceaux nouvellement publiés, il est extrêmement probable que ce bruit était exact. Nous en aurons la certitude complète par la partition d'orchestre gravée, que M. Fétis dit être entièrement conforme au manuscrit de l'auteur, mais que les éditeurs tiennent encore en charte privée.

L'Opéra a terminé l'année par un mauvais ballet en un acte : le *Roi d'Yvetot*, de MM. Philippe de Massa et Petipa, musique de M. Th. Labarre.

La demande d'augmentation de traitements, faite par les artistes de l'orchestre de l'Opéra, n'a point abouti. Le directeur leur a déclaré fort sèchement que leurs réclamations étaient exagérées, et comme telles, non avenues. Ils ont cru devoir en appeler à la commission de surveillance, présidée par le ministre de la maison de l'Empereur, mais qui naturellement n'a pas donné tort à M. Perrin. On a seulement amélioré la position des choristes.

Il faut croire que les Français commencent à devenir une nation bien grave, car toutes les plaisanteries qu'on a faites sur le *Prophète* et sur l'*Africaine* on pourrait les renouveler pour *La Forza del Destino*. Tous les ans, le théâtre Italien nous promet cet ouvrage, le dernier de Verdi, et tous les ans notre attente est trompée. On a annoncé, il y a peu de temps, qu'il serait donné cette année-ci à l'Opéra; mais la chose s'est encore trouvée impossible, à cause des changements qu'exigent la pièce et la musique. Je le crois sans peine. Somme toute, on paraît y avoir définitivement renoncé, mais Verdi doit écrire un opéra nouveau sur un texte français. Puisse-t-il faire mieux que les *Vêpres Siciliennes!*

On sait combien le goût individuel ou le caprice d'un chanteur ou d'un directeur peuvent influer sur les ouvrages représentés à un théâtre. Nous en voyons en ce moment-ci une preuve à l'Opéra-Comique. Le directeur, M. de Leuven, paraît avoir une prédilection pour les pièces très gaies, ainsi qu'il l'a montré tout dernièrement encore par sa collaboration au *Saphir*. Aussi, a-t-il accueilli avec empressement le *Voyage en Chine*, en trois actes, paroles de MM. Labiche et Delacour, musique de M. Fr. Bazin. S'il ne s'agissait que d'amuser et de faire rire, ce serait certainement un chef-d'œuvre. Dans la vérité, c'est un vaudeville très spirituel, où la musique n'est presque toujours qu'une superfétation. La partition de M. Bazin ne peut prétendre qu'à ce qu'on appelle un succès d'estime. Si cet ouvrage n'ajoute rien à la gloire de l'opéra-comique français, il donne de belles recettes au théâtre Favart. Je ne serais cependant pas surpris de le voir moins bien réussir en province, où l'exécution ne saurait être faite avec la même verve et le même talent qu'à Paris. Il suffirait que le rôle principal fût rempli par un moins excellent acteur que Couder, pour que l'effet général fût considérablement amoindri.

Citons, pour mémoire, la reprise du *Nouveau Seigneur du Village* de Boïeldieu et de l'*Ambassadrice* de M. Auber, puis passons au théâtre Lyrique.

Ce n'est que deux jours avant le nouvel an que la *Fiancée d'Abydos*, opéra en quatre actes, paroles de M. Adenis, musique de M. Barthe, a enfin vu la rampe. Comme l'enthousiasme de commande ne saurait entrer en compte, je dirai que cet ouvrage a paru médiocrement séduire le public, voire même l'ennuyer quelque peu. La pièce tient du grand opéra et du mélodrame. Un scélérat a, par ambition, assassiné son frère et veut, pour le même motif, forcer sa fille à épouser un personnage qu'elle n'aime pas, tandis qu'elle aime son cousin, le fils de l'homme assassiné. Elle respire une rose préparée pour la faire tomber en léthargie, mais elle se réveille à temps pour épouser son amant, sans songer à donner un regret à son père qui se fait justice en s'empoisonnant lui-même. Tout cela n'est pas de la dernière nouveauté. La partition contient un joli chœur de soldats, par-ci par-là des mélodies assez heureuses et puis beaucoup de bonnes intentions avec quelques mauvaises. Je conçois que l'œuvre ait plu à M. Carvalho et surtout à Mme Carvalho qui y remplit le rôle principal; mais « le premier ouvrage » d'un lauréat de l'Institut, non plus que celui du plus simple mortel, ne saurait être un chef-d'œuvre et, en tout cas, il n'y a nulle apparence que ce sera M. Barthe qui nous consolera de la perte de Meyerbeer.

Nous venons d'entendre des œuvres de deux autres lauréats de l'Institut. La salle du Conservatoire ayant subi des restaurations dont elle avait un pressant besoin, on l'a inaugurée par l'exécution de la cantate de M. Lenepveu, couronnée au dernier concours, et d'une ouverture de M. Dubois, grand prix de 1861. Ces deux artistes ont montré d'excellentes dispositions pour la musique instrumentale; c'est à peu près tout ce que j'en puis dire pour le moment; mais ce n'est pas un mérite à dédaigner et il ne dépend peut-être que de leur volonté de devenir de bons compositeurs d'opéras.

Pour en finir avec le théâtre Lyrique, je dois mentionner deux ouvrages donnés au commencement de la saison et qui étaient encore des coups d'essai. L'un, c'est le *Rêve*, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de M. Samary, bluette sans conséquence; l'autre, c'est le *Roi des Mines*, opéra en trois actes, paroles de M. E. Dubreuil, musique de M. Chérouvrier. Cette dernière œuvre a été jouée en tout cinq fois; ce n'est pas la peine de vous en dire davantage. Le seul ouvrage nouvellement monté qui ait eu du succès, c'est *Martha* de M. de Flotow, opéra allemand, joué depuis plusieurs années avec une traduction italienne à la salle Ventadour, mais dont la véritable place était au théâtre Lyrique. Ce n'est

pas une œuvre d'une puissante originalité ni d'une expression profonde, mais c'est un joli opéra-comique dont l'action est intéressante et dont la musique est mélodieuse et pleine d'attraits.

Le théâtre Italien ne paraît pas jusqu'à présent faire mentir les fâcheuses prévisions que j'ai exprimées dans ma dernière chronique. Il possède cependant des artistes excellents; on ne saurait trouver mieux que Fraschini, Delle Sedie, Mme Penco et Mlle Grossi, auxquels il faut ajouter deux bons chanteurs bouffes, Zucchini et Scalese, et d'autres artistes de mérite. Mais le répertoire est d'une monotonie désespérante : six opéras de Donizetti, trois de Verdi, *Crispino e la Comare* des frères Ricci et *Don Bucefalo* de Cagnoni, voilà tout ce qu'on a donné depuis le commencement de la saison. *Don Bucefalo* a été représenté pour la première fois à Milan en 1849; c'est un opéra bouffe dont le sujet est le même que celui des *Cantatrice villane* de Fioravanti. L'action est insignifiante; la musique est bien dans le style bouffe italien, mais sans aucune originalité. De telles œuvres sont aussi impuissantes que les ballets pour ramener la foule au théâtre Italien. C'est *Lucrezia Borgia* qui a été jouée le plus souvent, probablement grâce à l'exécution. Nous aurons incessamment *Leonora* qu'on vante comme un des meilleurs opéras de Mercadante. Au surplus, M. Bagier n'a pas perdu le goût des voyages. Le mois dernier, il a envoyé quelques-uns de ses artistes en détachement pour donner des représentations à Rouen; on parle maintenant d'une expédition semblable à Bruxelles. M. Bagier compte beaucoup aussi sur Mlle Patti que nous reverrons prochainement et à qui l'on paiera, comme par le passé, 3,000 fr. par soirée; mais on aura soin d'augmenter le prix des places. Il est triste de voir un théâtre réduit à de telles extrémités. C'est un peu la faute du public.

M. Offenbach et la direction des Bouffes-Parisiens ont fini par s'arranger à l'amiable; c'est le parti qu'ils auraient dû prendre plus tôt; mais on parle en ce moment de la possibilité d'une nouvelle rupture. Le seul ouvrage de quelque importance donné au théâtre du passage Choiseul, depuis la réouverture, ce sont les *Bergers*, en trois actes, musique de M. Offenbach. Il y a de tout dans cet « opéra-comique, » car tel est le titre qu'on lui a donné : il y a du tragique, du comique et de la grosse farce. Les bonnes parties de l'œuvre font regretter une fois de plus que M. Offenbach ne fasse pas de son talent un meilleur usage. Mais aussi la *Belle Hélène* continue à avoir tant de succès! On annonce cependant que le *maestrino* doit donner, l'automne prochain, un ouvrage en trois actes à l'Opéra-Comique. Je pense qu'il sera assez avisé pour ne pas nous offrir un nouveau *Chien Barkouf*.

Nous ne sommes certes plus au temps où l'on ne désignait par le *peuple* que certaines classes de citoyens. Que signifient donc ces mots de : théâtres populaires, concerts populaires, qu'on répète avec tant d'emphase? Ce ne peut être que des théâtres et des concerts à bon marché. Dès lors les foires regorgent de théâtres populaires et les concerts populaires courent les rues. En vérité, peu importe qu'on donne des auditions à bas prix; il s'agit avant tout de savoir ce qu'on donne et comment on le donne. Cette réflexion était nécessaire pour ce que j'ai à vous raconter.

Il y a dix-huit mois, on a pu lire dans tous les journaux l'annonce de la création d'un nouveau théâtre promettant merveilles. L'emplacement de ce théâtre était au faubourg Saint-Antoine; la salle devait contenir quatre mille places, deux mille à un franc, deux mille à cinquante centimes. La dépense étant évaluée à mille francs, il devait rester par jour un bénéfice de deux mille francs. Et comment en douter lorsque les bénéfices que rapporte le petit théâtre du Palais-Royal sont de soixante-neuf pour cent? Le nouveau théâtre, appelé pompeusement *Grand-Théâtre-Parisien*, ne pouvait donc manquer, au dire de la réclame, de faire rouler ses actionnaires sur l'or, en même temps que de « faire pénétrer dans les masses le goût éminemment civilisateur des chefs-d'œuvre de l'art dramatique français. »

Qu'est-ce, en définitive, que ce Grand-Théâtre-Parisien? La salle a la forme d'un rectangle très allongé, un peu rétréci à l'extrémité, et n'ayant rien moins que l'aspect ni la sonorité d'une salle de théâtre. Elle peut contenir quatre mille places, mais les prix de ces places varient depuis vingt-cinq centimes à cinq francs les jours de drame, et depuis cinquante centimes à huit francs les jours d'opéra.

Le directeur s'était entendu avec M. G. Duprez, le célèbre chanteur, pour l'organisation de l'*opéra populaire*. Au lieu d'un directeur, il y en avait donc deux; la moindre mésintelligence et surtout le moindre insuccès ne pouvait que produire des résultats désastreux. M. G. Duprez a cru faire un coup de maître en inaugurant « l'opéra populaire » par un ouvrage de sa composition : *Jeanne d'Arc*, paroles de son frère, M. Edouard Duprez, et de M. Méry. Une lettre adressée par lui à un journal avant la représentation prouve qu'il avait la foi la plus entière dans la réussite et qu'il se croyait certain (je n'exagère pas) de prendre pour le moins la place de Meyerbeer. La chute a été cruelle. Il serait impossible de gâter un sujet plus beau par une pièce plus vulgaire et plus absurde, ni par une musique plus dépourvue d'idées. Telle a été aussi l'opinion du public. La zizanie n'a pas tardé à se mettre entre les deux directeurs; les lettres adressées aux journaux, les citations par huissiers, les réclamations de dommages et intérêts allaient leur train, si bien qu'après la onzième représentation M. Duprez a fait défense à M. Massue de jouer son œuvre. On l'a reprise un peu plus tard, en mettant le prix des places au même taux que pour les drames; rien n'y a fait, au bout d'une demi-douzaine de représentations, *Jeanne d'Arc* a rendu les armes pour la seconde fois, et il est probable que « l'opéra populaire » a succombé avec elle. J'ajouterai pour les gens curieux que M. Duprez a publié une « édition populaire » de sa partition, la seule édition existante, toujours d'après ce principe que le populaire c'est le bon marché. Mais il en est sans doute comme de l'hospitalité écossaise, qui se donne et ne se vend pas.

J'ai parlé, dans une de mes chroniques, des séances musicales qui ont eu lieu dans la salle d'exposition de la Société nationale des beaux-arts (boulevard des Italiens). La Société s'étant dissoute, le directeur, M. Martinet, a recommencé à donner des concerts, puis il a transformé le local en une salle de théâtre, mais sans y faire aucun changement essentiel. Rien que par le prix des places on voit que son intention n'a point été de faire un théâtre populaire. Et pourtant que donne-t-il? Des vaudevilles, des pantomimes et des opérettes, pour lesquelles il ne lui manque que des chanteurs. Il a commencé par nous exhiber un opéra bouffe, de Donizetti, en un acte, la *Sonnette de Nuit (Il Campanello di Notte)*, représenté pour la première fois à Naples en 1836. Puis il s'est aperçu qu'il trouverait pour le moins aussi bien en France, et il a donné les *Deux Arlequins*, bouffonnerie en un acte, intitulée, je ne sais pourquoi, opéra-comique, et dont la musique, qui est de M. Emile Jonas, vaut mieux que la pièce. Mais ne désespérons pas : peut-être Arlequin réussira-t-il à gagner la faveur des promeneurs du boulevard des Italiens comme Polichinelle fait les délices des bambins aux Champs-Elysées.

Les concerts populaires de musique classique, sous la direction de M. Pasdeloup, sont toujours suivis par le public avec le même empressement. Une entreprise rivale pourrait avoir des chances de réussite, mais jusqu'à présent, aucune n'a pu s'établir d'une manière durable. La *Société des Grands Concerts* dont j'ai parlé dans ma chronique de septembre 1864 est restée à l'état de projet, faute des capitaux nécessaires. Une autre tentative du même

genre vient d'échouer. M. Malibran, qui, déjà en 1848, avait donné des concerts populaires, en a organisé de nouveaux le mois dernier au théâtre de la Gaîté, avec orchestre, chœurs et solos, mais sans s'astreindre rigoureusement à la musique classique. Après deux concerts, les musiciens de l'orchestre se sont constitués en société sous la présidence de M. Malibran, et après le troisième concert, ils ont renié M. Malibran, et se sont proposé de nommer un chef nouveau. L'affaire en est restée là; si elle n'est pas abandonnée, j'ai peu de confiance en son succès.

Je ne vous parlerai pas longuement de la musique du 34e régiment d'infanterie prussienne, qui a fait tant de bruit, soit dit sans jeu de mots, à Paris. Comme cette musique est un corps d'élite, spécialement favorisé par le gouvernement de Prusse, nous en pouvons conclure que les autres musiques militaires de ce pays ont de moindres qualités et plus de défauts. Les seules qualités qu'on doive reconnaître à l'orchestre de M. Parlow, ce sont la précision de l'ensemble et l'exactitude avec laquelle sont rendues certaines nuances de *forte* et de *piano*. Les défauts sont une manière toute mécanique de rhythmer la musique, un manque presque absolu de style et de goût, l'absence de bons solistes, l'emploi d'instruments, tous ou médiocres ou mauvais, et une organisation moins riche d'effets que celle des musiques de la garde impériale française. C'est par leur discipline toute prussienne que ces messieurs ont frappé l'attention du public, dont la curiosité avait été excitée d'avance par les journaux. On peut leur appliquer un vers célèbre, en le modifiant légèrement :

A vaincre sans *combat*, on triomphe sans gloire.

S'ils n'ont rien eu à nous apprendre, leur voyage à Paris aura cependant eu ce bon résultat, que désormais le public appréciera mieux les musiques militaires françaises parce qu'il aura un point de comparaison.

Le succès de *Crispino e la Comare* a provoqué la publication d'une brochure intitulée : *Notices sur Luigi et Federico Ricci*, suivies d'une analyse critique de *Crispino e la Comare*, par F. de Villars, Paris 1866. On y trouvera des renseignements historiques d'autant plus utiles que l'histoire des frères Ricci est mal connue en France. Une autre brochure très curieuse, c'est *La Vérité sur la Paternité de la Marseillaise*, par A. Rouget de Lisle, Paris 1865. L'auteur est le neveu du poète-musicien auquel nous devons le célèbre chant national. L'authenticité de ce chant avait été contestée, dans ces derniers temps, par M. Fétis. Quoique M. Fétis se fût rétracté dans la *Revue et Gazette musicale*, il n'a pas tenu sa promesse de faire faire la rectification dans la seconde édition de sa *Biographie universelle des Musiciens*.

Si le livre intitulé : *Philosophie de la Musique*, par M. Ch. Beauquier, Paris 1866, répondait parfaitement à son titre, ce serait certainement un grand service rendu à l'art. L'Allemagne possède plusieurs ouvrages sur l'esthétique musicale, mais qui tous laissent beaucoup à désirer. Le volume de M. Beauquier est intéresssant et contient des remarques judicieuses; mais pour traiter d'une manière bien satisfaisante un sujet aussi ardu, il faudrait non seulement être un critique et un philosophe très distingué, mais il faudrait avant tout posséder une connaissance approfondie de l'art musical et de toutes les questions qui s'y rattachent. C'est précisément cette dernière qualité qui manque le plus aux auteurs d'ouvrages de ce genre.

Enfin, on trouvera une foule de renseignements utiles dans deux brochures dont voici les titres : *Petites Archives des Théâtres de Paris*, souvenirs de dix ans, recueillis et mis en ordre par M. L. Palianti; 1re livraison, concernant le théâtre impérial de l'Opéra, Paris 1865. — *Almanach illustré, chronologique, historique, critique et anecdotique de la musique*, par un musicien; 1re année 1866, Paris. L'auteur de cet almanach, qui a gardé l'anonyme, est M. Arthur Pougin.

JOHANNÈS WEBER.

BIBLIOGRAPHIE

LE MYSTÈRE DE SAINT BERNARD DE MENTHON

Lorsque la section d'histoire et d'archéologie discutait au congrès scientifique de Chambéry la part que les institutions monacales avaient eue dans la colonisation et la marche de la civilisation, M. Lecoy de la Marche, alors archiviste de la Haute-Savoie, rappelant la grande figure du fondateur des hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard, eut l'ingénieuse pensée de rattacher à cette question un *mystère* en vers du XIVe siècle, relatif à la vocation et à la vie extraordinaire du héros des Alpes, dont M. le comte de Menthon lui avait donné communication. Les bornes des comptes-rendus du Congrès comme les réserves du propriétaire ne permirent d'en donner qu'un court extrait.

M. Lecoy de la Marche est revenu sur son travail, et sous ce titre : *Une œuvre dramatique au moyen-âge*, il a publié une analyse littéraire et historique de cette pièce. Elle est précédée de considérations du plus haut intérêt sur le but des *Mystères joués*, qui formaient un des exercices des maisons religieuses ou venaient en aide à la prédication ecclésiastique par la représentation des sujets de fêtes.

L'auteur relève en passant l'erreur de quelques notabilités littéraires qui ont confondu le Bernard des Alpes avec celui de Clairvaux, ou dont la critique passionnée n'a pu croire à ce prodige de dévouement.

On n'éprouve qu'un regret en lisant l'ouvrage, c'est celui de ne pouvoir suivre sur le texte la marche et l'enchaînement de toutes les parties de l'œuvre. Mais nous n'y perdrons rien. L'heureux propriétaire de cette pièce si intéressante a recueilli de précieux matériaux sur l'histoire de celui dont les vertus ont fait rejaillir tant d'illustration sur la famille de Menthon et se propose de publier le *Mystère* en entier avec tous les éclaircissements que comporte une étude de ce genre.

M. le marquis Costa de Beauregard signalait déjà, dans une séance de l'Académie de Savoie, en 1862 (1), les trois *Mystères de saint Jean, du Jugement* et *de la Passion* joués en Maurienne au XVIe siècle. Leur publication, ainsi que celle du *Mystère de saint Bernard*, constituerait le premier noyau de la littérature dramatico-religieuse de la Savoie au moyen-âge. Il serait à désirer qu'on retrouvât les pièces qui se sont jouées jusqu'au siècle dernier les jours de fête sur la place de Notre-Dame d'Annecy. Les registres des délibérations consulaires reproduisent les convocations d'office à ces représentations dont les rôles étaient partagés par le clergé, la bourgeoisie et le collége chappuisien.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici une remarquable étude lue l'année dernière à une séance publique de l'Institut historique par M. Cénac Moncaut sur les chanteurs et artistes ambulants. L'auteur passe en revue l'histoire de ces compagnies dès les rhapsodes con-

(1) *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, V. 126.

temporains de la guerre de Troie jusqu'aux Trouvères et aux Troubadours du moyen-âge.

Tantôt sur la place publique, tantôt à la table des grands, souvent dans les campagnes, presque toujours aux fêtes nationales, ces compagnies ambulantes subissent partout et dans chaque siècle l'influence de l'atmosphère sociale dans laquelle ils exercent leur métier, et leur œuvre devient ainsi le thermomètre artistique des peuples qui viennent chercher une distraction ou une jouissance à leurs scènes improvisées. Chez les Grecs, les premiers rhapsodes chantaient les fragments les plus nationaux des poèmes d'Hésiode et d'Homère, et dans les festins les citoyens eux-mêmes mêlaient leurs voix à celle des chanteurs gagés. L'art dramatique a dû surgir de l'honneur et de l'intérêt que portait la bourgeoisie à ces informes représentations. Il n'en fut pas de même chez les Romains. Les *jeux Compitaux*, les *Atellanes*, les *chants Arvales*, les *vers Fescennius*, etc., joués ou chantés par des esclaves, des paysans Osques, des *Lydiens*, des pantomimes grecs, des jongleurs égyptiens, ne purent s'élever à la hauteur de l'art dans un pays dont les lois soumettaient ces acteurs au supplice des verges ou à l'ostracisme de la bonne société. Ils durent borner leurs vues au rôle d'histrions. Le public romain désertait les scènes de Térence pour courir à leurs bouffonneries et les couvrir ensuite d'ignominies.

Ces troupes recrutées des aventuriers de tous les pays continuèrent à reproduire sur un ton de plus en plus grotesque les prouesses de l'Olympe érotique du paganisme, pendant les premiers siècles du christianisme et de nombreux témoignages historiques établissent qu'ils faisaient les délices de la populace des villes et des campagnes, d'autant plus facile à satisfaire sous le rapport de l'art, qu'elle avançait vers cette époque critique où la décadence de l'empire romain allait faire place à l'invasion des barbares.

Ce fut pour détourner les fidèles de cette scène immorale autant que pour frapper plus vivement leur imagination par des sujets plus élevés comme doctrine et plus purs comme morale que l'Eglise introduisit la représentation dans ses fêtes. Si elle ne put gagner à sa cause ces baladins cosmopolites, elle recruta ses acteurs parmi le clergé et la bourgeoisie et le *jeu du mystère* fit irruption même dans les monastères. L'histoire a enregistré les grandes transformations opérées par le christianisme dans les diverses classes sociales; celle des artistes ambulants était à peine connue. M. Cénac Moncaut a jeté sur cette question un nouveau jour. On conçoit le double intérêt qui s'attache à l'étude de ces pièces dramatiques, qui forment, dans le moyen-âge, une branche de littérature à part, tenant du sanctuaire et de la place publique; comme les poèmes, elles appellent quelquefois sur la scène les personnages du ciel, de la terre et des enfers ; mais elles ajoutent la variété des langues, selon les rôles, le latin, le français et les dialectes vulgaires.

Elles offrent un charme tout exceptionnel lorsqu'elles ont pour objet de célébrer une des gloires nationales.

On pénètre avec une avide curiosité dans ces manoirs féodaux à la suite des personnages; on s'initie à leur costume, à leur langage, à leurs mœurs. On suit avec un intérêt toujours croissant les péripéties de cette histoire, depuis le choix d'une épouse pour le jeune Bernard jusqu'à la mort de l'archidiacre d'Aoste. L'unité de temps et de lieu n'était pas connue de ces acteurs qui employaient deux jours à représenter une pièce de près de quatre mille vers, qui commence au château de Menthon et finit à Novare.

Nous ne pouvons que faire des vœux pour que la publication promise vienne satisfaire au plus tôt la juste impatience du public. C.-A. DUCIS.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 janvier 1866

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le *Secrétaire* rend compte de la situation financière de la Société; il résulte de l'examen du compte de 1865, sur lequel M. le Secrétaire fait un rapport détaillé, que les recettes ont dépassé de beaucoup les dépenses, grâce aux nouveaux membres qui se sont fait inscrire dans le courant de l'année, et au subside qui a été accordé par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique. En l'état des choses, la Société peut régulariser définitivement sa position, et faire face aux dépenses obligatoires.

Entière décharge est donnée à M. le Trésorier et à M. le Secrétaire directeur-gérant de la *Revue savoisienne*, pour leur gestion de 1865.

M. le *Secrétaire* donne ensuite lecture d'une circulaire adressée à la Société par l'Académie de Mâcon, et relative à un congrès agricole que cette dernière tiendra au mois de mai prochain, époque à laquelle un concours régional doit s'ouvrir dans le chef-lieu de Saône-et-Loire.

M. *Eloi Serand* dépose, au nom de M. Alexandre Aussedat, d'Annecy, une médaille trouvée, le 28 décembre 1865, dans la propriété du donateur, à Chevênoz, près d'Annecy. Cette médaille est en bronze et frappée au type de Trajan Dèce (249 à 251 de notre ère). Elle porte à *l'avers :*

IMP C M Q TRAIANVS DECIVS AVG

soit : *Imperator Caius Messius Quintus Trajanus Decius Augustus*.

Au *revers :* deux femmes debout, dont l'une tient une enseigne militaire, avec la légende :

(P)ANNONIAE S . C

Le même membre, au nom de M. Charvet, architecte, fait don à la Société de deux médailles commémoratives de la pose de la première pierre du palais du Commerce à Lyon. M. Charvet était inspecteur des travaux de ce bâtiment. Le donateur fait observer, dans une note qui accompagne ces médailles, que la date *XXV mars* est fausse : la première pierre fut posée le 15 mars 1856. Le coin de la plus petite de ces médailles a été enfoui sous la première pierre, et celui de la seconde a été déposé dans les archives de la ville de Lyon.

Sur la proposition de deux membres, la Société admet M. Piotton, curé d'Alby (Haute-Savoie), au nombre de ses membres effectifs, et M. Lecoy de La Marche, archiviste aux archives de l'Empire à Paris, au nombre de ses membres correspondants.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau pour 1866. Sont nommés :

Président : M. Camille Dunant.
Vice-Président : M. Ducis.
Secrétaire : M. Jules Philippe.
Sous-secrétaires : MM. Louis Revon et Saillet, professeur.
Archiviste : M. Eloi Serand.
Trésorier : M. Fr. Bachet, neveu.

Membres du Comité de rédaction de la REVUE SAVOISIENNE :

MM. Ducis, Jules Philippe et Louis Revon.

Directeur-gérant du journal :

M. Jules Philippe.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 février 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES CEUTRONS DANS LE HAUT FAUCIGNY

Les Ceutrons occupaient les hauts plateaux des Alpes (1), auxquelles ils avaient laissé leur nom, *Alpes Ceutronicæ, in Ceutronum alpino tractu* (2). Leur présence dans le haut Faucigny n'a jamais soulevé aucun doute, puisque, selon Pline, ils étaient limitrophes de ceux du Vallais, *Octodurenses* (3). Le détroit de Cluses formant une limite naturelle entre les deux bassins supérieur et inférieur de l'Arve, on en avait conclu, sans autre preuve, que les Ceutrons avaient occupé tout le plateau supérieur. Un auteur italien, Durando, avait même cherché à établir un rapprochement, assez forcé toutefois, entre Passy et *Vatusicum*, le dépôt commercial des fromages ceutrons (4).

La découverte faite, en 1852, d'une inscription romaine au Larioz de la Forclaz, sur Saint-Gervais, est venu modifier ces conjectures, au moins à partir de la date qu'elle porte, l'an LXXIV de notre ère. En voici la lecture :

Ex auctoritate
Imperatoris Cæsaris Vespasiani
Augusti, pontificis maximi,
Tribunicia potestate quintum, consulis quintum,
Designati sextum, imperatoris...
Cneius Pinarius Cornelius
Clemens, legatus ejus, proprætor
Exercitus germanici
Superioris, inter
Viennenses et Ceutronas
Terminavit.

Cette lecture a été discutée dans plusieurs ouvrages :

(1) Strabon, *Géog.*, IV; Ptolem, *Géog.*, III.
(2) Pline, *Hist. nat.*, XI, 42, XXXIV, 2.
(3) Id., id., III, 20.
(4) *Piemonte cispadano*, 40.

je citerai, en particulier, le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, 1854; *Notice sur les Eaux minérales de Saint-Gervais*, par le docteur Payen, 1854; *Mémoire de l'Académie impériale de Savoie*, V; *Revue archéologique* de Paris, 1859, par M. Renier, page 353; *Congrès scientifique de Grenoble*, 1857, page 395; *Congrès scientifique de Chambéry*, 1863, page 539; la *Revue savoisienne*, 1864, octobre et novembre; 1865, janvier; l'*Académie impériale de Lyon*, 1861.

Indépendamment de la limitation qui en fait l'objet, cette inscription précise la forme administrative de deux peuples entrés dans l'empire romain. A ce double titre, elle est très importante.

Les Allobroges, après avoir joui des honneurs de la *colonie* sous Jules César, avaient été réduits au *droit latin, jus latii*, ensuite d'une lutte avec les colons romains. Ils formaient alors une enclave dans la Narbonnaise (1). Galba et Vespasien leur ouvrirent la porte du *jus romanum* par l'érection de la province Viennoise. Galba, pour récompenser le dévouement que les Allobroges lui avaient montré à son avénement à l'empire, avait détaché leur pays, ainsi que plusieurs autres cités de la province Narbonaise, pour en former une nouvelle province sous le nom de *Viennoise*, du nom de la capitale des Allobroges (2). Plutarque lui en fait un reproche dans sa biographie (3). Galba était resté trop peu de temps au pouvoir pour consolider son œuvre : Vespasien dut l'achever. Il ratifia plusieurs décrets de son prédécesseur (4) et, entre autres, il détermina les confins de la nouvelle province contre les Ceutrons; c'est l'objet de l'inscription. L'opérateur en fut le commandant de l'armée du Haut-Rhin, délégué spécialement à cet effet.

Dans cette fusion avec dix autres cités méridionales, les Allobroges perdirent leur nom, qui ne s'appliquait qu'à leurs trois cités, Vienne, Cularo et Genève, pour prendre celui de leur capitale qui s'appliquait à toute la province, *Viennenses*. Or, ce nom collectif se lit dans l'inscription de la Forclaz et établit évidemment l'existence de la province. Pourquoi les *Genavenses*, dans le territoire desquels se trouve l'objet du conflit,

(1) Strabon, *Géogr.*, IV.
(2) Mermet, *Hist. de Vienne*, I.
(3) *Plutarc. in Galba.*
(4) Tacite, *Hist.*, IV, 40.

ne traitent-ils pas seuls avec les Ceutrons, puisqu'ils formaient chacun une cité égale à l'autre? La raison en est très simple. Les Genevois faisaient partie de la province Viennoise : ce sont les *Viennenses* qui traitent.

Les Ceutrons, habitant les hauts plateaux des Alpes, ressortissaient militairement à la province d'Italie, sans en faire partie intégrante (1); car ils ont conservé dans cette inscription leur nom primitif, comme le gardaient les peuples alliés, *fœderati*, avec leurs lois, leur administration, mais sans droits politiques, et à la condition de fournir à l'Etat un corps de troupes et de payer un impôt, que venait recouvrer un chevalier romain sous le nom de *procurator Cæsaris*, procureur impérial. C'est ce qui constituait le *jus latii*, le droit latin (2), dont les Ceutrons avaient été gratifiés, au rapport de Pline, contemporain de Vespasien (3).

Les Ceutrons étaient alors pour l'Italie ce que les Allobroges avaient été pour la Narbonnaise, un peuple *fédéré*, une enclave de province, sans y être incorporés administrativement. Aussi traitent-ils, dans ce conflit de limites, en leur propre nom. Ces deux points me semblent hors de doute.

La question des confins respectifs, sans paraître d'abord aussi claire, peut recevoir néanmoins une solution raisonnée. Deux traitants figurent dans l'inscription, les Viennois et les Ceutrons. Donc les deux zones limitrophes leur appartiennent à l'exclusion de toute autre peuplade, je veux dire de tout autre province ou municipe. Les *Octodurenses* sont bien voisins des Ceutrons, mais leur territoire ne forme pas un angle à la Forclaz, puisqu'il n'est pas question d'eux. C'est donc bien aux Ceutrons qu'appartient toute cette bande de terre qui s'étend de la Tarentaise actuelle par le val Mont-Joie, le val de Vaudagne, le plateau de Servoz jusqu'au Buet, contre les Vallaisans leurs voisins, selon Pline.

Par le même principe la province Viennoise revendiquait toute la zone parallèle, soit les territoires de Passy et de Megève. Cette division est marquée par une crête de montagnes dont le Mont-Joly et le Mont-d'Arbois sont les principaux jalons au sud de l'Arve. Par la Tête-Noire de Mont-Fort elle se rattache à la pointe du Platey, aux rochers des Fiz, à l'aiguille d'Ay et au Buet.

La zone ceutronne est indispensable pour justifier le texte de Pline sur le voisinage des Ceutrons et des Octodures du Vallais. La zone allobroge est évidente par les inscriptions de Passy, dont voici la lecture :

Marti
Aulus Isugius Auli filius
Voltinia (tribu) Vaturus
Flamen Augustalis
Duumvir ærarii
Ex voto.

—

Marti Augusto
Pro salute
Lucii Vibii Lucii filii
Flavini
Lucius Vibius Vestinus.
Pater
Duumvir juridicundo
Triumvir locorum publicorum persequendorum
Ex voto.

Ces inscriptions ont été trouvées aux Oultars, *Altaria*, sur la voie qui du bas de Passy menait à un village antique détruit par l'épanchement du lac de Servoz. Elles constatent trois faits qui viennent à l'appui de la frontière allobroge.

C'est d'abord le nom d'un membre de la tribu *Voltinia*, dans laquelle se faisaient inscrire tous les Allobroges qui obtenaient le droit de cité romaine. Ce sont ensuite les titres de *Duumvir ærarii* ou de *Duumvir juridicundo* que l'on trouve également dans le territoire allobroge, à Genève, à Saint-Sigismond près d'Albertville, à Grenoble, à Vienne, etc., et qui ne se lisent dans aucune des quatorze inscriptions romaines de la Tarentaise, pas plus que le nom de la tribu *Voltinia*. On conçoit, en effet, que les Ceutrons, relevant de la province d'Italie au moins jusqu'à l'époque de Dioclétien, aient dû se faire inscrire comme citoyens dans les tribus autorisées pour cette province.

Quant au titre de *Triumvir locorum publicorum persequendorum* qu'on ne lit nulle part chez les Ceutrons, M. Rénier, le savant professeur d'épigraphie du Collége de France, assure qu'on ne le trouve que dans la province Viennoise (1).

Enfin, et ceci est remarquable, la commune de Passy dépasse encore, comme le faisaient les *Viennenses*, la ligne de l'Arve et vient appointer son extrême limite jusqu'au plateau sur lequel a été trouvée l'inscription-terme de la Forclaz, là où s'affrontent les territoires des Houches et de Saint-Gervais, dont la suite représente le pays des Ceutrons.

Rarement l'archéologie a eu à constater d'aussi précieuses coïncidences géographiques et épigraphiques, qui semblent remonter aux mêmes sources.

C.-A. DUCIS.

(1) Ptolem. *Géograph*, III. Pline, *Hist. nat*, III.

(2) Ortolan, *Hist. de la législ. romaine*, 163. A. Thierry, *Hist. de la Gaule sous l'administration romaine*, I.

(3) Pline, *Hist. nat.*, III, 20.

(1) *Revue archéologique*, 1859, p. 358.

LA CHAINE DES ARAVIS & SES VALLÉES

(3e article.)

II

LA VALLÉE DU GRAND-BORNAND

Villeneuve, chef-lieu de la vallée, ses catastrophes. — M. le curé Porret et le bréviaire de saint François de Sales. — La vallée du Bouchet. — La bénite Fontaine. — Le col des Annes. — La vallée du Chenaillon. — Les plantes du Chenaillon. — Tremblement de terre de 1817. — Mortalité comparative de 1750-1760 à 1850-1860. — Les habitants du pays, leurs maisons, leur commerce, leur émigration.

La vallée du Grand-Bornand est une des vallées les plus curieuses de la Savoie; elle peut aussi passer à bon

droit pour l'une des plus riches. Par sa vaste étendue, sa belle exposition, ses nombreux pâturages, l'activité de son commerce, le caractère et l'industrie de ses habitants, elle mérite d'être visitée et d'être plus connue des artistes tout autant que des naturalistes. L'imagination des uns et les recherches des autres y trouveront une égale satisfaction et pour tous des sujets d'études qui prendront place dans leurs meilleurs souvenirs.

Je quittai La Clusaz le 25 juillet 1862. Il était six heures du soir : le soleil n'éclairait plus que les crêtes de montagnes qui abritent le petit village auquel je faisais mes adieux. Je traversai le plateau de Saint-Jean-de-Sixt par un petit sentier qui va se perdre en serpentant sous de grands sapins et qui, par une pente rapide au milieu des prairies, me fit rejoindre la grande route au hameau du Villaret, berceau d'un grand homme que je ne dois pas oublier. Il trouvera sa place dans un article spécial que je réserve aux hommes remarquables du pays.

De là, en pleine obscurité et en moins d'un quart d'heure, une belle avenue me conduisit au grand village. Je descendis à l'*Hôtel Missilier*, l'un des trois hôtels qui bordent la grande place carrée de l'endroit : on y trouve une excellente cuisine et un bon service. Je fis de ce village le centre de mes nouvelles excursions et là encore j'eus des impressions de montagne qui ne firent qu'ajouter à celles que j'apportais.

Le chef-lieu porte le nom de Villeneuve. Il a son histoire, et son passé n'est pas exempt de catastrophes. En 1569, le village tout entier devint la proie des flammes. L'église, le clocher et ses quatre cloches disparurent dans l'incendie; la cure seule fut épargnée. On put recueillir toutefois une quantité de métal suffisante pour la fabrication d'une grande cloche qui fut enlevée comme tant d'autres en 1792 et dirigée sur les fonderies de canons de la République. La tour actuelle, toute en pierres de taille et surmontée d'une belle flèche, date de 1662.

Le 20 novembre 1698, le nant Communaz, prodigieusement gonflé à la suite de pluies torrentielles, déborda. Ses eaux qui, dans leur marche rapide, entraînaient pêle-mêle des blocs de pierre, de la vase, des gazons et des troncs d'arbres, menaçaient d'ensevelir les habitants de Villeneuve sous ce nouveau déluge. Ceux-ci épouvantés firent dire une messe en l'honneur de la sainte Vierge et assistèrent incontinent, pleins de joie et de bonheur, à la cessation du fléau dévastateur. Le pays n'en a pas perdu la mémoire et chaque année une messe se dit encore aujourd'hui, le 21 novembre, en commémoration de cet événement. Des faits de ce genre ne sont pas rares dans les Alpes. C'est ainsi que, le 1er septembre 1806, quatre villages de la vallée de Goldau furent écrasés par une semblable cause qui coûta la vie à plus de 400 habitants. En quelques minutes, l'une des plus riches vallées de la Suisse fut transformée en un affreux désert et éprouva une perte de plus de 5 millions.

M. le curé Porret, à l'obligeance duquel je dois ces détails, m'a révélé une autre particularité qui s'adresse à tous ceux qui ont le culte des grands souvenirs. Il possède le bréviaire de saint François de Sales qu'il a bien voulu me faire voir. Ce volume, de 1609, magnifique édition elzévirienne, remarquable et par la beauté du papier et par la netteté des caractères, est un grand in-4° à double colonne avec rubriques rouges et contenant douze admirables gravures à l'eau forte. Il porte au bas le nom de l'imprimeur : *Joannes Moreti typographus Antuerpiensis* (Anvers) par privilége d'Albert et Isabelle, archiducs d'Autriche, gouverneurs des Pays-Bas pour le roi d'Espagne Philippe II, confirmé en 1601.

Il contient en manuscrit les lignes que voici : « C'est le « bréviaire de saint François de Sales, lequel fut donné « par noble Melchior de Sales à son neveu, noble et révé- « rend messire Jean Marin, fils de feu noble Jean-Baptiste « Marin et de demoiselle Marie-Marthe de Sales, nièce du « dit Saint, lequel noble Jean Marin l'a donné à noble et « révérend Charles de Gribaldy, chanoine de Sainte- « Marie, le 15 août 1679, son neveu. »

Ce dernier était un parent de l'évêque de ce nom. Tout le monde sait que saint François de Sales fut sacré dans l'église de Thorens, le 8 décembre 1602, par Vespasien Gribaldy, ancien archevêque de Vienne en Dauphiné, qui, depuis 15 ans, vivait dans la retraite à Evian, sur les bords du lac de Genève.

Voici comment M. Porret est entré en possession de ce véritable monument de l'art typographique. Curé à Saint-Paul, en Chablais, il gagna la confiance et l'amitié de M. Jean-Antoine de Gribaldy, qui habitait le même lieu, dernier et unique descendant de cette famille, qui conservait depuis de longues années la précieuse relique. Lors de la nomination de M. Porret à la cure du Grand-Bornand, M. de Gribaldy, qui a aujourd'hui près de 90 ans, voulant donner à son ami un témoignage de son estime, lui offrit le précieux bréviaire et y joignit cette mention :

« Ce bréviaire du grand saint François de Sales, lequel « m'a été donné comme étant le seul héritier de mes « ancêtres, soit de la famille des nobles de Gribaldy.

« Je soussigné noble Jean-Antoine feu noble Joseph- « François-Marie de Gribaldy, natif d'Evian, domicilié à « Saint-Paul, déclare et fais don perpétuel et irrévocable « sans aucunes réclamations de quelles parts ce peut être « à M. Porret Gabriel, très digne archiprêtre et curé du « dit Saint-Paul.

« En foi de quoi j'ai signé et écrit de ma main, chez « moi, dans ma maison en Poise (nom du village) rière « ledit Saint-Paul.

« Signé : De Gribaldy Jean-Antoine.

« Ce 16 octobre 1855. »

Mgr Rendu employa sollicitations sur sollicitations pour décider M. Porret à lui céder le précieux volume. Même démarche de la part de Mgr Rivet, évêque de Dijon, qui lui en fit offrir 3,000 fr. par son aumônier, et même refus. M. le curé du Grand-Bornand n'a jamais voulu et ne veut à aucun prix se dessaisir du bréviaire du glorieux patron du diocèse d'Annecy.

J'ai entendu répéter que le bréviaire de saint François de Sales était conservé à Thonon : cette prétention est insoutenable, et en face des pièces que je viens de produire, l'authenticité de la propriété de M. Porret me paraît établie et hors de toute contestation possible.

Je remerciai M. le curé de sa confiance, du plaisir extrême que son beau livre m'avait procuré et, armé de mon carton, je pris la route de la vallée du Bouchet, route longeant la rivière de la Borne et unie comme une allée de parc. Dans les montagnes, il faut toujours s'attendre à voir les chemins suivre la direction des eaux dont le bruit devient la seule boussole qui guide l'homme dans ces solitudes. Quand le torrent débouche dans un lit à de grandes profondeurs, l'homme détourne la tête, s'écarte un peu du gouffre et se fraie un chemin comme il peut, toujours à portée du bruit qui est son pilote de circonstance. Si, au contraire, le torrent s'avance sur une surface peu excavée, le chemin de l'homme se rapproche de ses rives et vous retrouvez alors des traces d'hommes, de bestiaux, et des maisons tantôt pour sérrer la récolte tantôt pour abriter les troupeaux. Ainsi, de la vallée du Bouchet le chemin et la rivière ne se quittent pas; celle-ci étant presque toujours à fleur de terre. Des deux côtés de la route, les habitations se succèdent sans interruption.

A deux heures et demie de distance du chef-lieu, on rencontre le hameau de La Duche, et dans ce hameau la plus ancienne chapelle du Grand-Bornand qui a été

bâtie en 1671 (1) à l'occasion d'une épizootie qui régnait dans les montagnes.

Non loin de la chapelle, existe une source d'eau sulfureuse, froide, peu abondante et assez analogue à celle de Challes. La première mention de cette source remonte au 30 août 1700 ; elle se trouve consignée dans le procès-verbal de la visite pastorale de Mgr Rossillon de Bernex qui eut lieu à la même époque. Elle est connue dans la vallée sous le nom de la *bénite Fontaine*. On raconte à cette occasion, c'est du moins la tradition locale, que le bienheureux Jean d'Espagne, fondateur de la chartreuse du Reposoir, traversa la vallée du Bouchet et que, sous le coup de douleurs qu'il devait aux péripéties de son long voyage, douleurs qui finirent par lui rendre la marche impossible, il en trouva le remède dans l'usage de l'eau de La Duche : de là le nom de bénite Fontaine que les montagnards du XIIe siècle imposèrent à leur source et qui a survécu jusqu'à ce jour. Les habitants du hameau sont jaloux de l'insigne patronage qui est venu s'exercer, dès le début, sur leur fontaine et ne tarissent pas sur les propriétés merveilleuses dont elle est douée.

A partir de la bénite Fontaine, le chemin monte insensiblement : il se relève en évitant les mille difficultés du sol; il tourne autour de l'obstacle, fait des zigzags et revient constamment sur lui-même; peu à peu il disparaît en même temps que la végétation des forêts et vous laisse au milieu d'une surface nue, plus ou moins accidentée, sur laquelle se dessine le *chalet du Feny*. De là on monte encore pendant une demi-heure au milieu de petits cours d'eau qui se réunissent pour donner naissance à la Borne et on arrive au grand *chalet des Annes*, sur le col du même nom. Ici se termine la vallée du Bouchet et commence la vallée du Reposoir qui s'annonce par un de ces gouffres réellement effrayants pour les regards encore peu habitués aux spectacles des montagnes.

J'entrai au chalet tout en nage, brisé par quatre heures et demie de marche en plein soleil de juillet. Le montagnard, homme robuste, de haute taille, à la figure avenante et dans toute la force de l'âge, m'offrit avec empressement l'hospitalité de son toit. Il jeta quelques branches de sapin sur le foyer, plaça un escabeau de bois devant le feu et m'invita à m'asseoir, le dos contre la flamme. Je m'exécutai de bonne grâce et pendant que je causai avec mon hôte de sa situation élevée et des rudes épreuves que les accidents de température lui ménageaient parfois à lui comme à ses bestiaux, il se prit à faire bouillir de son meilleur lait qu'il me servit dans une écuelle de porcelaine de montagne à la façon de Curius Dentatus, d'antique mémoire. Je savourai à longs traits ce lait exquis; je l'accompagnai même d'une tranche de pain d'avoine qui me parut fort appétissante. En cela nous sommes tous d'Athènes : que de fois ne se fatigue-t-on pas d'avoir toutes ses aises; que de fois aussi n'est-on pas porté à se plaindre de n'en point avoir! On veut alors remplacer le pain blanc par le pain d'avoine et le pain d'avoine par le pain blanc. Ce besoin de changement emprunte souvent le caractère d'une souffrance; mais au chalet des Annes c'était plus que cela, c'était une nécessité gracieusement offerte et gracieusement acceptée. Remis de mes fatigues, je serrai les rudes mains de l'excellent montagnard et je poursuivis ma route du côté du Reposoir. Pour le quart d'heure, je n'entrerai pas dans cette terre promise des botanistes, mais restant, comme Moïse, à la porte de la terre de Chanaan, je reviendrai sur mes pas dans la direction du Chenaillon qui complète, avec le Bouchet, la vallée du Grand-Bornand.

(1) Le curé de l'époque, noble César de Morel, fournit pour l'érection de cette chapelle 190 florins de Savoie. Le florin valait 15 sous deux deniers et deux douzains.

Pour y parvenir, on se dirige au nord de Villeneuve : on gravit, par un chemin pierreux, la rive droite et fort escarpée du Communaz qui fait entendre le murmure de ses eaux à une grande profondeur. Au bout d'une heure, on atteint le hameau considérable du Chenaillon qui a donné son nom à toute la vallée. La chapelle, restaurée de fraîche date, se présente avec beaucoup d'élégance au milieu d'un groupe d'habitations. Un bon chemin tout en plaine vous conduit à un autre hameau, situé sur la rive gauche du torrent : de là au col de la Colombière, qui est la dernière limite de la vallée, il faut une bonne heure et demie de marche. Cette vallée, bien peuplée, a une belle exposition, et offre un beau coup-d'œil sur le mont Lachat, montagne d'une étendue considérable, qui s'interpose entre les deux branches de la vallée du Grand-Bornand, parsemée d'habitations sur tous les points, et formant le vrai théâtre de la vie pastorale du pays.

Les graminées abondent vers le point culminant; et là les composées, les ombellifères, les liliacées sont de toutes les familles végétales celles qui réservent au botaniste les plus heureuses trouvailles. A ce point de vue, la route du Chenaillon a aussi sa place. En 1848, notre estimable confrère, le Dr Hénon, parcourant ces parages, signala la présence du *Rosa pomifera* Herm. près des chalets de la Selle et fut frappé de la beauté de cette espèce. Sans aller si loin, on la rencontre vers les premières maisons qui couronnent la hauteur du chemin sur la droite. Ici, le fruit est couvert de *soies glanduleuses* tandis que la même espèce, dans la vallée de La Clusaz, a le fruit tout-à-fait glabre. On trouve encore, tout le long de la route et dans de très bonnes conditions de développement, le *Rosa Reuteri* Godet, le *R. coriifolia* Fries, et tout auprès de l'habitation de Mme Pesse, qui est dans une position ravissante, le *R. montana* Chaix. Pour ces espèces, le Chenaillon ne sera jamais perdu pour l'observateur et a des droits incontestables à ses recherches.

Le 11 mars 1817, à neuf heures du soir, on ressentit, au Grand-Bornand, une violente secousse de tremblement de terre. Des hommes furent renversés et plusieurs qui étaient couchés sur des bancs furent jetés à terre. Dominique Pernet vit le mur de sa maison fendu dans toute sa longueur et la pierre du foyer brisée en son milieu. Les couverts des fourneaux furent délogés; deux horloges s'arrêtèrent et changèrent de place. On entendait mugir les vaches et hennir les chevaux : l'effroi était général. L'explosion s'annonça comme un coup de tonnerre et fut suivie, quelques heures après, de deux autres secousses plus légères : l'une à 11 heures du soir, et l'autre à 1 heure du matin.

S. Em. Mgr Billiet (1) a constaté que le même jour et à la même heure, une violente secousse eut lieu au village des Houches et dans toute la vallée de Chamonix. Ce tremblement de terre s'étendit à toute la Savoie et à une bonne partie de la Suisse.

Dans cette vallée, dont les habitations si remarquables à beaucoup d'égards s'étendent depuis 934 mètres d'altitude, niveau de Villeneuve, jusqu'à 1,500 qui en est la dernière limite, j'avais à cœur de déterminer quelle pouvait être l'influence des saisons sur la mortalité de la population. M. l'abbé Perret, vicaire au Grand-Bornand, vient de m'adresser deux tableaux qu'il a bien voulu remplir avec un rare empressement sur mes indications et qui sont intéressants à consulter.

(1) *Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie*, Chambéry, 1848; p. 22.

Ier TABLEAU

Période de 11 ans. — Mortalité de 1850 à 1860.

Années	Janv.	Fév.	Mars	Av.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total annuel.
1750	4	»	1	5	2	2	1	1	»	3	1	2	27
1751	4	2	1	1	8	»	»	»	1	3	2	1	22
1752	1	1	3	15	5	8	2	2	»	1	»	3	39
1753	2	1	1	1	5	»	»	1	2	»	»	4	17
1754	»	1	1	3	»	1	3	»	»	2	2	»	13
1755	4	3	3	1	1	»	»	1	1	3	2	»	19
1756	1	2	2	2	2	»	»	2	2	»	1	3	17
1757	»	1	1	1	1	1	»	»	1	2	1	»	9
1758	1	6	5	5	7	2	»	2	3	»	»	4	35
1759	2	3	5	2	»	1	2	2	»	»	1	1	19
1760	»	»	»	»	3	5	»	»	2	»	1	2	13
Total mensuel.	19	20	23	34	34	24	8	11	12	14	11	20	230

IIe TABLEAU

Période de 11 ans. — Mortalité de 1750 à 1760.

Années	Janv.	Fév.	Mars	Av.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total annuel.
1850	3	1	4	5	1	6	4	4	6	4	3	2	43
1851	6	6	6	»	6	3	11	5	1	4	6	3	57
1852	1	3	12	12	8	2	2	3	2	3	3	3	54
1853	2	1	9	7	3	5	2	2	3	1	9	6	47
1854	4	4	1	3	9	2	2	4	2	3	2	3	39
1855	1	1	1	»	2	4	2	2	5	3	3	3	27
1856	2	»	4	3	2	3	5	8	2	4	4	7	44
1857	4	1	6	4	3	3	2	4	1	1	8	5	42
1858	1	2	6	4	8	4	5	1	4	1	3	2	41
1859	7	5	5	10	5	2	4	»	1	9	7	4	59
1860	2	3	5	2	3	3	2	5	3	5	4	2	39
Total mensuel.	33	27	59	50	50	37	41	38	30	38	49	40	492

Rapprochons les données que nous présentent ces deux tableaux et montrons les rapports des quatre saisons dans les deux périodes réunies :

Hiver de 1750 à 1760. . . . (Janvier, février et mars.)	62	181
Hiver de 1850 à 1860. . . .	119	
Printemps de 1750 à 1760 . . (Avril, mai et juin.)	92	229
Printemps de 1850 à 1860 . .	137	
Eté de 1750 à 1760 . . . . (Juillet, août et septembre.)	31	140
Eté de 1850 à 1860	109	
Automne de 1750 à 1760 . . (Octobre, novembre et déc.)	45	172
Automne de 1850 à 1860 . .	127	

D'après ces tableaux, on voit que la population du Grand-Bornand a doublé dans l'espace de cent ans. La moyenne annuelle des décès, dans la première période, est de 19; ce qui suppose un chiffre de près de 1,000 habitants. Dans la seconde, la même moyenne accuse un nombre de 41 pour une population de plus de 2,000 âmes.

De plus, on voit que les mois les plus chargés, dans le premier tableau, sont *avril, mai* et *mars*, et que, dans le second, ce sont *mars, avril* et *mai;* résultat qui nous montre, dans la réunion des deux, la plus grande mortalité s'exerçant au printemps, diminuant en été, se relevant aux approches de l'automne et se maintenant un peu plus élevée pendant l'hiver.

Ce n'est donc pas pendant les rigueurs de l'hiver, mais bien au printemps et par suite des brusques variations de température qui forment son apanage, que les populations des montagnes courent le plus de chances de mort. A aucune époque de l'année l'influence des saisons, sur la mortalité, n'est plus manifestement active; à aucune époque on ne devrait prendre plus de précautions, pour assurer son existence contre les chances défavorables, mais malheureusement l'expérience et l'observation des faits nous démontrent que c'est l'époque de l'année où le montagnard, jaloux de secouer son manteau de neige, en prend le moins.

La population de la vallée du Grand-Bornand était, il y a quelques années, de 2,400 habitants : elle n'en compte à cette heure (26 juillet 1862) que 1,995. On voit qu'elle n'est pas en progrès, et si l'on recherche la cause de cette situation, on la trouve tout entière dans l'émigration qui enlève chaque année au pays la fleur de sa jeunesse. C'est un besoin pour les jeunes gens de 18 à 24 ans de voir Paris et il est rare de trouver dans la vallée un jeune homme de cet âge qui n'ait pas visité la grande ville. Dans le nombre de ceux qui s'y fixent (1), quelques-uns prospèrent; d'autres, c'est la grande masse, y traînent une pénible et chétive existence, trop heureux encore quand ils ne vont pas, avant l'âge, fournir un appoint à la mortalité des hôpitaux : *quæque miserrima vidi!* — Quoi qu'il en soit, le Grand-Bornand compte plus de 500 de ses enfants à l'étranger.

La moyenne des décès annuels est de 40 et celle des naissances, de 50. Dans ce moment, trois femmes sont âgées : la première, de 85 ans; la seconde, de 88, et la troisième, de 97 ans. L'année dernière encore, on a sépulturé une femme à 96 ans. Six vieillards sont plus qu'octogénaires.

La population du pays est robuste, d'une forte constitution, sobre sans se refuser toutefois les choses de première nécessité. Les vents du nord y règnent rarement. Quant à l'exposition, je n'en connais pas de plus heureuse; aussi les quatre plaies de la région inférieure de nos Alpes y sont-elles inconnues : je veux parler de la *phthisie pulmonaire*, des *scrofules,* du *goître* et du *crétinisme,* dont la fréquence est d'autant plus sensible de cinq cents à douze cents mètres d'altitude que l'insolation est plus rare et que la respiration s'effectue dans un air plus humide et moins souvent renouvelé.

On compte 60 familles sous le nom de Périllat : le nom de Favre en réunit 30; celui de Veuillet, 25; celui d'Angeloz, 20; ceux de Missillier, de Gaillard, de Suize, de Perrissin, chacun près de 12.

Les montagnes y sont d'un grand rapport. La fabrication d'un genre particulier de fromage très recherché, connu sous le nom de *reblochons,* est la spécialité de la vallée. Il s'en fabrique annuellement pour plus de 80 à 100,000 fr. Pendant l'hiver, on élève, dans les étables, beaucoup de poulets qui se vendent, en été, sur la place de Genève et dont le chiffre est de 10 à 12,000 fr. On nourrit, dans les montagnes, plus de 100 juments poulinières, et si l'on joint à tout cela l'industrie du bois blanc qui est considérable, l'argent qui revient et circule dans ces parages par suite de l'émigration, on comprendra facilement que les Bornandins jouissent d'une heureuse aisance et que, sous ce rapport, ils figurent au premier rang parmi les populations les plus fortes, les plus riches et les plus industrieuses de nos montagnes.

Dans un prochain article, je poursuivrai ma course dans la vallée du Reposoir qui ne le cède à nulle autre pour les richesses végétales qu'elle renferme et qui est, sous ce rapport, je me plais à le répéter, la véritable terre promise des botanistes.

(A suivre.) Dr BOUVIER.

---

(1) *Rochaix,* le grand artiste auquel on doit la statue de Foderé à Saint-Jean-de-Maurienne, celle de Myans et celle de don Pedro, du Brésil, est originaire du Grand-Bornand par son père.

NOTE STATISTIQUE SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN SAVOIE

M. J. Manier vient de publier une carte et un tableau statistiques de l'instruction primaire en France, établis d'après le nombre de conscrits qui, sur un total de 100, savaient au moins lire, de 1857 à 1861.

D'après ces documents, la Haute-Savoie occuperait le 23e rang sur les 89 départements, avec une proportion de 83 0/0, et la Savoie le 32e rang, avec une proportion de 76 0/0. Il est juste de faire observer, toutefois, que la Tarentaise, qui forme un des arrondissements de la Savoie, devrait être placée dans les premiers rangs si on la considérait isolément. Cette province est très avancée sous le rapport de l'instruction primaire et du nombre des écoles communales. On pourrait en dire autant d'une portion de l'arrondissement d'Albertville.

En classant les départements d'après le nombre d'élèves qui, sur 100 habitants, fréquentent les écoles primaires, il ressort que la Haute-Savoie occupe le 20e rang, avec une proportion de 14,4 0/0, et la Savoie le 27e rang, avec une proportion de 13,3 0/0.

D'après le tableau de M. Manier, les départements les plus avancés en instruction primaire sont ceux du nord et de l'est de la France, à l'exception de la Seine-Inférieure, du Nord, du Var et des Alpes-Maritimes.

Le premier est le Doubs, avec une proportion de 96,2 0/0 de conscrits sachant lire, et le dernier est le Morbihan, avec une proportion de 6,7 0/0.

La Seine occupe le 10e rang, avec une proportion de 80,8 0/0.

JULES PHILIPPE.

NOUVEAU DOCUMENT SUR BERTHOLLET & VICHARD DE SAINT-RÉAL

Le 35e volume des *Délibérations municipales* de la ville d'Annecy renferme les lignes que voici :

« Du 23 septembre 1766.

« Noble *Alexis*, fils de noble François Vichard de
« Saint-Réal et de feue demoiselle Anne-Marie d'Hom-
« bert mariés, natif de Saint-Réal, paroisse de Saint-
« Jean-de-la-Porte en Savoie, domicilié en cette ville;
« Et discret *Claude-Louis*, fils de M. Louis Ber-
« thollet et de demoiselle Philiberte Donyer mariés,
« bourgeois et habitans de cette ville, s'étant présenté
« pour les deux places vacantes au collége des Pro-
« vinces, l'une pour l'étude du droit et l'autre pour la
« médecine, et personne autre ne s'étant présenté, ils
« ont été nommés et leur sera fait l'attestation de pro-
« bité et pauvreté en tel cas requis. »

Ce document, enfoui dans la poussière des archives de la ville d'où notre ami Serand vient de l'extraire, démontre que Vichard de Saint-Réal, ami de Saussure et naturaliste comme lui, est allé étudier le droit à Turin après sa nomination au collége des Provinces, en 1766, double circonstance qui était restée ignorée jusqu'ici dans la vie de l'ancien intendant général de Sardaigne, mort à Turin en 1825.

De plus, il remet en lumière ce fait que Berthollet a obtenu la même nomination que son noble compatriote et que, la même année, le docteur [illegible] de Talloires s'est mis en route pour Turin avec un certificat de pauvreté délivré par la municipalité d'Annecy. Or, en cette année 1766, Berthollet avait 18 ans, étant né en 1748. Il passa quatre ans dans la capitale du Piémont, c'est-à-dire les années 1767, 1768, 1769 et 1770 et fut reçu docteur, à 22 ans, en 1770 et non en 1768 comme l'affirme certain biographe de l'illustre chimiste. Pas plus qu'aujourd'hui, il n'y avait à cette époque, en Italie, d'université se chargeant de faire des docteurs en médecine au bout de deux ans.

Un autre prétend qu'il *n'avait pas vingt-un ans quand il fut attaché à la Maison d'Orléans*. Ceci est purement gratuit et d'une inexactitude manifeste, car à 21 ans, c'est-à dire en 1769, Berthollet était à Turin dans la troisième année de ses études. C'est en 1772, comme je l'ai fait voir ailleurs (1) qu'il vint à Paris, âgé de 24 ans, et comme il ne se présenta qu'en 1773 chez Tronchin, il avait au moins 25 ans quand il fut pris comme préparateur du laboratoire de chimie du duc d'Orléans et attaché en même temps comme médecin à la Maison de Mme de Montesson.

Ainsi se contrôle notre histoire quant aux dates, quant aux lieux et quant aux personnes ; ainsi s'établit peu à peu la certitude de ce côté et chaque document nouveau qui surgit devient une éclaircie dans le sombre obscur de notre passé. D'autres sont venus, d'autres viendront encore !

Dr BOUVIER.

CHARLES WEISS

Charles Weiss, conservateur de la bibliothèque de Besançon depuis 1812, est mort le 11 de ce mois, à l'âge de 87 ans.

Ce savant distingué, que Quérard n'a pas craint d'appeler *l'un des bibliothécaires les plus érudits même parmi les plus érudits*, a été le principal collaborateur de notre compatriote Michaud pour sa *Biographie universelle;* on estime qu'il a écrit un tiers de l'ouvrage ; ses articles sont signés de son nom et quelquefois simplement de ses initiales W.

Charles Weiss était, sans contredit, le savant le plus remarquable de la province ; simple et modeste, il ne rechercha jamais la renommée ; il faisait de la science pour la science, ce qui ne se voit plus guère, aujourd'hui que Paris nous a donné l'exemple de l'érudition en habits brodés et en riches équipages. Beaucoup d'écrivains modernes et des plus fameux ont eu souvent recours au bibliothécaire de Besançon pour éclaircir certains points douteux de l'histoire nationale. Il en est presque toujours ainsi, et c'est là une preuve de plus que les savants de province peuvent rendre de grands services; tel qui critique les efforts d'un modeste travailleur inconnu à Paris, et qui admire de confiance la prose d'un académicien, ne se doute pas que presque toujours ce dernier a puisé dans les notes du premier, et à pleines mains, pour composer sa harangue ou son histoire !

Charles Weiss, animé d'un ardent patriotisme local, a été le soutien de presque tous les Francs-Comtois qui, dans notre époque, se sont fait un nom dans les

(1) *Annales de l'Assoc. Florim. d'Annecy*, p. 34 (ann. 1855).

lettres ou les sciences. C'est lui qui le premier a deviné le talent de Proudhon, sans prévoir, toutefois, que ce célèbre économiste se lancerait dans des idées spéculatives aussi hardies que celles qui lui ont valu sa réputation.

Charles Weiss, dans son testament, a disposé d'une somme de 30,000 fr. pour l'érection d'une statue au cardinal Granvelle, son compatriote, qui de simple procureur s'éleva au rang de ministre de Philippe II.

JULES PHILIPPE.

UNE CHARTE INÉDITE

Monsieur le Directeur,

Je prends la liberté de vous prier, quoique cela ne rentre pas dans le cadre habituel de votre intéressante publication, d'y consacrer néanmoins une petite place à la charte inédite ci-après, du 29 décembre 1268, émamant de Rodolphe, seigneur de Faucigny, et concernant la chartreuse du Reposoir. Elle provient des manuscrits du Père Leyat, dont un exemplaire se trouve dans les archives de Turin, et dont un autre exemplaire, également complet, existe en mains de M. Ch. de Faucigny-Lucinge, prince de Cystria. C'est grâce à l'extrême complaisance de ce dernier que j'ai eu copie de cette pièce, et j'estime qu'elle est d'une haute importance pour tous ceux qui veulent étudier la généalogie des dynasties de Faucigny.

Agréez, etc. PAUL LULLIN.

Genève, 20 janvier 1866.

« Quoties cumque malum discordie inter aliquas emergit personas, providendum est ac modis omnibus satagendum his qui sunt in sublimitate constituti, ne per eorum negligentiam, et rerum contingat exinanitio, et corporum et animarum fiat perdiditio, inde Ego Rodulphus de Fulciniaco, patris mei Aimonis et matris mee fultus exemplo, qui domum Repausatorii fundaverunt, et dum vite presentis compotes fuerunt beneficiis auxerunt ac studiose defensati sunt, querimoniam quam Turumbertus Bremerius minister et frater ejus super Alpibus de Marins et de Bremi predicte domui moverunt perpetuo pacificare ac finem debito studio terminare..... Igitur multitudine sapientium ac religiosorum virorum nec non et secularium, statuto die et loco conveniente, post multas hinc inde cumulatas rationes, predictus Turumbertus et frater ejus eamdem calumpniam penitus remiserunt, et si quid juris in predictis habebant Alpibus domui Repausatorii dederunt et laudaverunt. Hoc factum est per manum R. Prioris Repausatorii, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo sexagesimo octavo, epacta XXVIII, luna IX, feria III, per octavas nativitatis Domini apud Valeres in presentia Domini A. Gebennensis Episcopi et Domini Petri Tarentas. Archiepiscopi, Abbatum etiam scilicet W. de Alpibus, Rodulphi de Sancto Mauritio, Burcardi de Abundantia, Pontii de Siz, Henrici fratris mei prepositi Gebennensis, Willelmi prioris de Nantua, Amblardi de Vinaccii ejusdem loci monachi, Michaelis Alaudi, W. P.... Simeonis conversorum, Rodulphi Alamani et Raimondi patruorum meorum, Aimonis et Turumberti senescalcorum meorum, G. de Voserier, G. de Fraxino, P. de Fraxino, P. de Bueges, G. Dardel, W...., Domini Stephani Pomei, W. fratris ejus et aliorum multorum. »

TRADUCTION.

« Toutes les fois que le fléau de la discorde s'introduit entre quelques hommes, ceux qui sont élevés en dignité doivent s'empresser d'y pourvoir par tous les moyens possibles, de peur que leur négligence n'entraîne la ruine des biens, la perte des corps et des âmes. En conséquence, moi Rodolphe de Faucigny, encouragé par l'exemple de mon père Aimon et de ma mère qui ont fondé la maison du Reposoir, et qui, durant leur vie, en ont été les bienfaiteurs et les constants défenseurs, j'ai voulu terminer définitivement les contestations que Turumbert, métral de Brémi, et son frère élevaient contre ce couvent, au sujet des Alpes de Marins et de Brémi. J'ai donc réuni au jour et au lieu fixés un grand nombre d'hommes doctes et religieux, aussi bien que de laïques; en leur présence, le susdit Turumbert et son frère ont entièrement renoncé à leurs prétentions contre le monastère du Reposoir, et lui ont abandonné tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur les dites alpes. Fait à Valères, en mains de R. prieur du Reposoir, l'an de l'incarnation du Seigneur 1168, épacte 28, lune 9, le mardi dans l'octave de la Nativité, en présence des seigneurs A. (Arducius), évêque de Genève, et Pierre, archevêque de Tarentaise; des abbés W. d'Aulps, Rodolphe de Saint-Maurice, Burcard d'Abondance, et Ponce de Sixt; de mon frère Henri, prévôt de Genève; de Willelme prieur de Nantua, Amblard moine au même lieu, Michel Ailloud, W. P. et Siméon frères convers; de mes oncles Rodolphe Allaman et Raimond; de mes sénéchaux Aimon et Turumbert; de G. de Voseirier, G. et P. du Frainet, P. de Boëge, G. Dardel; du seigneur Etienne de Pomier et W. son frère; enfin de plusieurs autres. »

Cette charte montre qu'en 1168, Aimon Ier, sire de Faucigny, était mort, que son fils aîné, Rodolphe, lui avait succédé comme seigneur du même pays, et que Henri, son second fils, qui succéda à Rodolphe en 1178, était encore engagé dans les ordres et prévôt du chapitre de Genève.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

La fameuse question de la position de la ville d'Alesia, le dernier retranchement de l'indépendance gauloise, vient de recevoir une nouvelle solution.

Depuis plusieurs années déjà, M. Fivel, architecte de Chambéry, conduit sans doute par l'étymologie de Novalaise (Nova Alesia), près de Saint-Genix-d'Aoste, canton de Chambéry, eut l'idée de chercher dans le delta formé par le Rhône et le Guiers (les *duo flumina* des *Commentaires*), l'emplacement où César finit par détruire le reste de l'armée de Vercingétorix. M. Fivel, de concert avec M. Tessier, professeur d'histoire au lycée de Chambéry, étudia la question en archéologue et en mathématicien; la plume et le compas à la main, ces messieurs se rendirent un compte exact du texte de César, qui a décrit d'une manière assez précise la lutte suprême du grand chef gaulois contre lui.

Tandis que les partisans modernes des *Alesia* supposées jusqu'à ce jour avaient été forcés, pour soutenir leur système, de tourmenter les paroles de César, de chercher des raisons plus ou moins plausibles pour expliquer de nombreuses erreurs de mesures et de distances, M. Fivel fut assez heureux, si on l'en croit, pour ne pas se trouver un seul instant en contradiction avec les descriptions des marches et contre-marches des armées belligérantes, et notre compatriote paraît certain maintenant d'avoir bien définitivement découvert la vraie Alesia. Mais si son système semble aujourd'hui prendre le pas sur tous les autres, ce n'a pas été sans peine: parmi les défenseurs des Alaise, des Alise ou de telle autre localité moderne que les archéologues présentaient au monde savant comme la seule héritière de l'Alesia de César, il se trouvait des hommes marquant dans la science qui n'entendaient pas s'être trompés. Ceux qui n'avaient pas encore adopté de système,

souvent déçus dans leur attente, voyaient avec défiance une nouvelle opinion se faire jour. Il a fallu une haute intervention pour faire accorder à l'idée de M. Fivel toute l'attention qu'elle mérite, et nous apprenons de bonne source que l'Empereur doit visiter cette année les localités auxquelles il s'agit de rattacher le souvenir d'un des plus grands événements de l'histoire des Gaules.

Nous verrions avec plaisir que la découverte de M. Fivel fût décidément reconnue; car, au point de vue archéologique, il en résulterait que la Savoie aurait acquis une intéressante page de plus dans ses annales. Nous avons ouï dire qu'une société était en voie de formation à Chambéry, afin de recueillir les fonds nécessaires pour faire des fouilles sur le territoire de la nouvelle Alesia; nos vœux de réussite accompagneront les travaux de nos confrères de la Savoie qui ont eu là une patriotique idée; ils font bien de se hâter et de ne pas attendre que des étrangers viennent s'emparer des antiquités précieuses de Novalaise pour en enrichir les musées des autres départements.

A ce propos, nous devons mentionner que les trépieds romains, trouvés près de Thonon l'année dernière, ont été donnés au Musée du Louvre, il y a quelques jours, par M. Griolet, qui les avaient acquis à un prix très faible. Nous avouons sans détours que nous préférerions les voir dans le Musée de Thonon; mais... *sic facta voluerunt!* En attendant, c'est une leçon pour nous tous; espérons que nous saurons en profiter.

Le musée du Louvre vient de s'enrichir aussi de la magnifique collection de bas-reliefs assyriens provenant tous du palais de Nemrod, et donnée par M. Delaporte, consul général de France. Ces monuments, dont plusieurs sont gigantesques, appartiennent à une époque très reculée et qui n'était représentée jusqu'à ce jour dans les collections parisiennes que par un seul petit morceau de sculpture.

Les dons de l'importance de celui de M. Delaporte ne sont pas rares, Dieu merci, en France. Il n'y a pas de pays au monde où les recherches archéologiques se pratiquent avec plus d'ardeur et de désintéressement que dans le nôtre. Non seulement de modestes savants fouillent avec ardeur le sol des provinces françaises où il reste des traces d'habitations gauloises ou romaines, mais d'autres, plus hardis, animés à un plus haut degré du feu sacré de la science, vont dans les contrées lointaines à la recherche des antiquités de tous les peuples. Les journaux spéciaux nous apportent chaque jour des nouvelles intéressantes de ces chercheurs courageux auxquels l'histoire, la philologie et presque toutes les sciences doivent de précieux renseignements.

C'est ainsi qu'aujourd'hui une foule de savants explorent en tous sens l'île de Chypre. Il est vrai que cette armée de pionniers de la science n'est pas composée exclusivement de Français; on y compte des représentants de tous les pays. Mais l'honneur de la plus belle découverte faite jusqu'à présent dans l'île célèbre, revient à un Français, M. Jean Tripier. Cette découverte consiste en trois sarcophages dont un est très beau, et une statue de femme qui peut rivaliser, dit-on, avec les plus belles des principaux musées d'Italie et de France. Ces objets doivent être offerts à un musée de Paris. Les petites rivières vont toujours dans les grandes.

Les fouilles de Pompéi, qui ont été reprises avec une ardeur si louable depuis la constitution du royaume d'Italie, continuent de donner des résultats de plus en plus satisfaisants. Elles ont amené dernièrement la découverte de vestiges du christianisme dans le palais de l'édile Pansa. On a trouvé dans ces ruines une croix entourée d'inscriptions satiriques et une caricature du Christ crucifié avec des oreilles de Midas. M. Champfleury a fait connaître déjà un fac-simile d'une *charge* de Jésus à peu près semblable. Ceci prouve une fois de plus que jamais un novateur, quel qu'il fut, n'a échappé à la critique de la caricature; quand le plus sublime de tous a dû subir cette épreuve, combien nous paraissent ridicules les pygmées modernes qui affichent la prétention de passer à la postérité vierges de tout coup de crayon ou de ciseau!

En France même les découvertes archéologiques récentes présentent quelque intérêt. Dans la France centrale, M. le comte de Rochambeau a trouvé dans ses propriétés les restes d'une villa romaine; contrairement à ce que font beaucoup de gens qui se soucient fort peu des richesses archéologiques qu'ils rencontrent en labourant leurs terres, cet honorable propriétaire s'est mis à fouiller en amateur l'emplacement où sont enfouis les murs romains qui ont ébréché les socs de ses charrues. Il dirige lui-même les travaux et fera profiter de ses recherches la société d'archéologie du Vendômois.

Puisse la conduite de M. de Rochambeau servir d'exemple à beaucoup d'autres propriétaires.

Mais voici une découverte plus intéressante : elle est du domaine de la numismatique. Un paysan de Mendioude (Basses-Pyrénées) a trouvé dans son champ un pot de terre contenant 17 écus *à la vache*, à l'effigie d'Henri d'Albret, et se rapportant à l'époque où ce prince, compagnon de François Ier, était prisonnier de Charles-Quint au château de Pavie. Ces pièces, qui manquent à toutes les collections, prétend-on, ont été achetées par un numismate de Bayonne au prix de quatre fois le poids de l'argent. Trois pièces, revendues par l'heureux acheteur, ont payé tout le trésor. C'est l'histoire invariable de toutes les trouvailles de ce genre.

Pour finir nous citerons un fait qui se rapporte à l'archéologie bien qu'il ait un caractère entièrement moderne. Il s'agit d'une trirème antique qui a été mise à l'eau le 3 janvier dernier à Bordeaux. Cette trirème a été construite dans les chantiers de la capitale de la Gironde, sous la surveillance de M. Béléguic, capitaine de frégate. C'est le second navire de ce genre construit sur les chantiers français depuis quelques années. Le premier était sorti de Saint-Cloud, mais il n'a pas navigué longtemps.

JULES PHILIPPE.

BULLETIN

Dans sa dernière séance la Société Florimontane a reçu les dons et échanges suivants :

1° *Revue des Sociétés savantes;* sept. 1865; — 2° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; — 3° *Bulletin* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; déc. 1865; — 4° *De l'Interprétation d'une lettre de S. Rémi à Clovis*, par M. Lecoy de La Marche; don de l'auteur; — 5° *Almanach de Genève* pour 1866, publié par l'Institut genevois; — 6° *Journal des connaissances médicales*, de M. Caffe; — 7° *Revue archéologique* de Paris; — 8° *Revue du Lyonnais;* — 9° Le *Mont-Blanc;* — 10° Le *Courrier de Savoie;* — 11° Le *Léman;* — 12° L'*Abeille du Bugey;* — 13° La *Tribune lyrique*.

—

M. l'amiral Jurien de la Gravière vient d'être nommé membre de l'Académie des sciences, section de géographie et de navigation, en remplacement de M. Duperrey Il a obtenu 49 voix sur 57 votes.

—

M. Backer, qui a découvert un nouveau lac près des sources du Nil, est actuellement à Londres, où il prépare le récit de sa découverte.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mars 1866.

ON S'ABONNE
—
EN FRANCE
Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;
A L'ÉTRANGER
Par un effet sur une maison d'Annecy.
—
La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT
—
France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »
PAYABLE D'AVANCE
—
On ne reçoit que des abonnements annuels.
—
Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

ENCORE LES ALLOBROGES ET LES CEUTRONS EN FAUCIGNY

En 1862 la section d'histoire et d'archéologie de l'Académie impériale de Lyon avait exprimé le vœu bien légitime de faire abriter l'inscription de la Forclaz sur Saint-Gervais. M. le Préfet de la Haute-Savoie appuya cette demande auprès du Ministre d'Etat, et S. Exc. accorda 150 fr. pour pourvoir à la conservation de ce monument historique, qui a été, en conséquence, fixé dans un cadre formé de blocs de granit. Il est à regretter que cet abri ne le protège pas suffisamment contre toute détérioration. On a cru mieux faire en proposant de déplacer cette table de pierre et de l'encastrer dans le mur d'un établissement public, comme l'église ou l'école des Plagnes au bas du Mont-Fort. Mais cette mesure ne dispenserait pas de l'érection d'un autre monument pour indiquer la place où l'inscription a été trouvée, puisqu'elle constate une plantation de limites. Ce qui me paraîtrait le plus convenable en l'état, ce serait la construction d'un véritable abri qui permettrait aux archéologues de consacrer sur place le temps nécessaire à l'étude de ce monument si intéressant.

En dehors de cette limitation officielle entre la province Viennoise et le municipe Ceutron, il n'en demeure pas moins vrai que le détroit de Cluses était et est encore une séparation naturelle qui différencie comme deux pays à part les bassins supérieur et inférieur de l'Arve (1). Il n'est pas impossible que le plateau de Sallanches ait abrité un petit *pagus* comme les Acitavones, dont les Ceutrons et les Allobroges auraient convoité le territoire. Le légat de Vespasien l'a attribué à la province Viennoise. C'était un premier gage donné au principe qui a prévalu plus tard, celui des limites par les eaux pendantes. Car l'ancien diocèse de Genève, qui représentait la cité romaine, a fini par étendre ses confins jusqu'à la cime des montagnes, en comprenant les vallées de Montjoie et de Chamonix et le plateau de Vaudagne.

L'étude des voies de communication peut jeter quelque jour sur ces questions d'ancien voisinage.

Avant que les Romains eussent pénétré dans les Alpes, lorsque les Allobroges et les Ceutrons jouissaient respectivement de leur indépendance, chaque peuple devait pouvoir parcourir toutes les parties de son territoire sans avoir besoin d'emprunter celui de son voisin.

Et, depuis la soumission des Allobroges, lorsque les Ceutrons gardaient encore leur autonomie, ils durent être souvent traqués dans leurs confins par les légions romaines et réduits à leurs voies de communication intérieure.

Après la pacification du pays, les vainqueurs amélioraient ou rectifiaient ces chemins celtiques selon les exigences de la stratégie ou de l'administration.

Selon une tradition constante un *actus* traversait le col du Bonhomme où l'on a trouvé des monnaies des empereurs romains. Se rattachait-il au col de la Seigne, en contournant le *Cremonis Jugum* de *Cœlius Antipater*, ou à la station romaine de *Bergintrum* (Bourg-Saint-Maurice) au bas de l'Alpe graie, ou à tous les deux, c'est une question à étudier. Au nord, ce chemin descendait dans la vallée de Montjoie en longeant le Mont-Jovet, *Mons Jovis,* le Mont Hermans (Hermès ou Mercure).

On rencontre au Plan-des-Dames un murger conique de plus de quatre mètres de hauteur sur une base de gros blocs, dans le genre de ceux qu'on appelle ailleurs des Mont-Mercure, et sur lesquels les passants jettent une pierre (1).

Depuis Bionnay on observe encore sur le flanc oriental un vieux chemin se dirigeant vers Montivon et le Plan. Plus loin ce ne sont plus que des tronçons, dont l'ensemble néanmoins fait suite dans la même direction vers le Larioz, où a été trouvée l'inscription-limite, et le col de la Forclaz, plateau boisé entre deux éminences, la Tête-Noire de Mont-Fort et le Prarion de Vaudagne (2).

Le chemin actuel qui mène de Saint-Gervais à la For-

(1) Lors de la formation du département du Léman, en 1798, le bassin supérieur de l'Arve continua à faire partie du Mont-Blanc; ce n'est qu'en 1800 qu'il fut réuni au Léman.

(1) *Congrès scientifique de Chambéry,* 1863, p. 503. *Mémoires de l'Académie de Savoie,* III, p. 448.

(2) Le nom de Montfort est une traduction littérale du gallois *Val-dain,* dont on a fait Vaudagne. Bullet.

claz tourne à l'est pour redescendre aux Grads. Ce nom, qui ne peut avoir qu'une origine latine, *ad gradus*, semble constater l'antiquité de cette ligne. La rapidité de la pente avait probablement motivé quelques marches en profil de la route.

De là prenait-elle la direction de la vallée de Chamonix? Le nom de *Campus munitus* qu'on lit dans plusieurs actes anciens, remonte-t-il à l'époque romaine? Quelle pouvait être l'étendue des glaciers il y a 2,000 ans? Si les Romains ont passé par là, le tracé de leur route a dû faire suite, par un pont sur l'Arve, à celle que nous venons d'étudier et cotoyer la rive droite. Or, pas le moindre vestige d'ancienne route ni de camp retranché n'a été observé dans cette direction. Mais, bien au-dessus du chef-lieu de Chamonix, un vieux chemin, dont le niveau attire de loin l'attention, relie plusieurs villages situés à mi-côte sous les forêts, sans se rattacher par aucune ligne régulière à celui que nous avons laissé.

Il est très probable que ces habitations ont précédé le chef-lieu de Chamonix, lorsque l'emplacement de ce dernier était encore couvert de glaciers. Après le retrait successif des glaces, cette surface inculte et sauvage aura reçu des premiers colons du coteau supérieur le nom de *Chamo*, qui au moyen-âge exprimait l'idée de *ager exilis et incultus* (1). Dans les chartes relatives à l'établissement du prieuré, on a dit au génitif *prioratus Chamonis*. A moins qu'on veuille trouver à la suite de *Chamo* le mot de *nix*, neige (2).

Au XIIIe siècle la prononciation vulgaire de ce nom ne différait guère de celle d'aujourd'hui : car deux chartes portent en toutes lettres *Chamunix*, une autre *Chamonix*, et une autre *Chammonis*, intercalés tels quels dans le texte latin. La lettre finale semble surtout exclusive du *Campus munitus*, qui en roman aurait dû se prononcer *Champs munits;* on ne voit nulle part que la lettre *x* ait été une contraction de *ts*.

Le *Campus munitus* de quelques notaires du moyen-âge, qui se sont copiés les uns les autres, peut être mis sur la même ligne que le *Mons gaudii*, traduction un peu tardive du nom de la vallée de Mont-Joie ou Mont-Joë, qui a évidemment la même origine que celui du Mont-Jovet, *Mons Jovis*, au bas duquel elle se prolonge (3).

Le prieuré de Chamonix, qui a été dévolu plus tard au chapitre de Sallanches, relevait d'abord féodalement du château de la Clusaz, où une chapelle était dédiée à saint Michel, qui est devenu ainsi le patron de Chamonix. L'étendue de sa juridiction, marquée par des limites naturelles, du Nant de la Diosa jusqu'au col de Balme, et comprenant les vallées du Lac, d'Orsine et de Chamonix (4), semble indiquer que la culture de ces confins a été également l'œuvre du moyen-âge.

La Clusaz, qui a laissé son nom au château de Saint-Michel sur le lac, a dû être primitivement le terme des communications. Les droits féodaux affectés à leur ouverture en attestent l'origine. Les archives locales de Servoz et de Chamonix relatent d'anciennes discussions sur les ponts et barrières qui unissaient ou séparaient les deux vallées.

Les considérations qui précèdent et l'étendue des glaciers, il y a 2,000 ans, présumée d'après leur dépression toujours croissante, me portent donc à croire que la vallée de Chamonix n'était guère viable à l'époque romaine et que depuis la Forclaz et les Grads le chemin des Ceutrons devait prendre la direction de Servoz par un pont sur l'Arve, qu'a remplacé le pont Pélissier, pour se relier à la ligne du col d'Anterne et du col Berard qui n'en était probablement que la suite, puisque aucun vestige bien constaté ne la rattache à celle du bas Faucigny. Comme à la Forclaz, elle aurait longé les confins des Allobroges, ce qu'il n'est pas rare d'observer dans ces sortes d'études (1). En constatant le caractère des tronçons du Châtelard de Salvans, j'ai omis de rappeler qu'on y avait trouvé des médailles romaines (2).

Si les Ceutrons, les Graïocèles et les Caturiges ont essayé d'arrêter César au passage d'Ocellum (3), les Véragres et les Sédunois ont résisté plus victorieusement à son lieutenant Serg. Galba (4). Il est probable qu'il y avait, entre toutes ces peuplades, une alliance offensive et défensive pour conserver leur indépendance sur les hauts plateaux des Alpes, et que ces ententes politiques et militaires n'étaient que la conséquence de leurs rapports agricoles ou commerciaux. C'est peut-être à ce dernier motif autant qu'aux exigences stratégiques qu'il faut attribuer la réunion des Ceutrons et des Vallaisans en une même province des Alpes graies et pennines, au moins dès Constantin.

Lors de la fusion provinciale de ces peuples dans l'empire, quel a été le sort de cette route de la Forclaz? Car, si l'on remarque encore quelques tronçons construits à la romaine sur le territoire de Passy, on a peine à en reconnaître sur ceux de Saint-Gervais et des Houches. Je pense qu'elle a continué à servir aux relations commerciales des mêmes peuplades, mais qu'en même temps le gouvernement romain aura fait ouvrir une route, si déjà elle n'existait, par Saint-Gervais, les Plagnes, jusqu'à ce village allobroge appelé par la tradition *Diouza* ou *Dionysia* et que l'éboulement du Dérochoir par le Nant-Noir aurait anéanti.

Ce cataclysme, en abaissant le lit de l'Arve, aurait fait disparaître le lac de Servoz, dont on ne voit plus aujourd'hui que les traces. Mais lorsque son niveau était élevé de douze à quinze mètres au-dessus du cours actuel de l'Arve, les industriels de cette époque avaient utilisé une dérivation de ses eaux pour quelque usine de la vallée du Châtelard ou même dans les dépendances du bourg de Diouza. C'est ce qui paraît évident par l'inspection des tronçons de canaux taillés dans le roc depuis l'entrée orientale du col du Châtelard jusqu'aux Egraz, *ad gradus*. Il y a là, en effet, des mar-

(1) Ducange, *Glossaire de la basse latinité*. Les droits acquis sur ces steppes s'appelaient *Chamonagium*.

(2) C'est l'opinion de M. Bonnefoy, notaire à Sallanches.

(3) *Boneogilum* était une station romaine. La contraction de la langue française en a fait Bonneil, que les notaires du moyen-âge ont naïvement traduit par *bonus oculus*, comme ils ont traduit par *quinque martes* le nom de saint Mars, contraction de *sanctus Medardus*. Leçon de M. Quicherat à l'Ecole des Chartes, décembre 1864.

(4) *Archives communales de Chamonix*.

(1) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 123. *Congrès de Saint-Etienne*, 1862, II, 13. Observations de M. Challes sur les voies romaines de l'Yonne.

(2) Boccard, *Hist. du Vallais, notes*, Salvans, 365.

(3) Cæsar, *De bello gall.*, I, 10.

(4) Id., III.

ches taillées dans le roc, qui indiquent un ancien chemin par lequel les intéressés pouvaient remonter la ligne du canal comme on le fait encore ailleurs en pareil cas, pour surveiller l'usage de ces prises d'eau et pourvoir aux accidents.

Une faible partie de cet aqueduc était connue au siècle dernier (1). L'ouverture de la route de Chamonix en a fait découvrir un autre tronçon (2) se profilant par neuf angles sur une longueur de plus de 70 mètres, dont près de 20 se trouvent absorbés par l'aire de la nouvelle route. Cette galerie a été taillée au pic; on reconnaît parfaitement les tâches de l'ouvrier et ses reprises d'œuvre.

Je donne ici, à partir de l'entrée de la galerie vers l'Arve, les hauteurs et largeurs respectives des différentes sections; je les dois à l'obligeance de M. Hembert, conducteur des ponts et chaussées, qui a constaté cette découverte.

		Hauteur.	Largeur.
1re	section,	2m,56	1m,65
2e	—	1m,55	1m,00
3e	—	1m,70	0m,75
4e	—	2m,12	0m,75
5e	—	2m,60	0m,70
6e	—	1m,95	0m,70
7e	—	1m,60	0m,70
8e	—	1m,30	0m,80
9e	--	1m,80	0m,90

Les planchers et les plafonds sont horizontaux, sauf à la première section où le plafond est en plein cintre. Les parois sont également verticales. Mais, dans la deuxième section, on a pratiqué, à mi-hauteur, une entaille haute de 0m,60, et qui atteint jusqu'à 0m,30 de profondeur, ce qui établit vers le milieu une largeur de 1m,30.

Une tradition prétendait qu'avant la catastrophe dont j'ai parlé plus haut, l'Arve se dégorgeait du lac de Servoz par le vallon du Châtelard. Mais l'affouillement circulaire du roc à l'entrée de ce col, témoigne évidemment que l'eau formait là un tourbillon et qu'au lieu de s'échapper elle refluait au centre. Son entrée dans l'aqueduc était aménagée par un barrage en bois dont on a retrouvé quelques débris. On voit encore des entailles dans le roc destinées à servir d'assises aux poutres. Il n'y a pas jusqu'à la forme arquée d'un entablement qui ne semble avoir été destinée à recevoir des vannes.

Or, tout cet échafaudage aurait été impossible dans l'hypothèse du passage de l'Arve par le vallon du Châtelard; car il se serait trouvé sous le lit d'une rivière dont le niveau l'aurait surpassé de plus de six mètres.

Les *altaria* de Mars, Oultars, où l'on a trouvé des tombeaux maçonnés, des inscriptions, des monnaies, entre autres une d'or de Trajan, auraient été une dépendance du bourg de *Dionysia* ou *Diouza*, qui se rattachait sans nul doute à la voie pavée conduisant en Vallais. C'est probablement à ce passage important, servant aux Allobroges et aux Ceutrons, que la commune de Passy doit son nom. C.-A. DUCIS.

---

(1) Grillet, III, 169.
(2) *Revue savoisienne*, 1864, 58.

LE DÉLUGE DE VIUZ-EN-SALLAZ

Monsieur Ducis,

Si vous n'avez pas le récit de l'affreuse catastrophe arrivée dans la commune de Viuz-en-Sallaz, tout près de Bogève, où j'ai été curé, je me fais un devoir de vous l'adresser tel que je l'ai copié dans les registres de l'église paroissiale de Viuz-en-Sallaz.

« Le 29 juillet 1715, entre trois et quatre heures du « matin se fit le grand éboulement de *chez les Fontaine*, « qui commença au sommet de la montagne et continua « jusqu'en Foron; il a renversé environ 300 journaux « que bois que terre avec la prise pendante et écrasé « environ vingt maisons; il y a péri 34 personnes. « (*Suivent les noms*.) De tous ces morts on n'a retrouvé « que le corps d'une femme qui a été ensevelie au ci- « metière de Viuz, et des autres on a trouvé par ci par « là des membres détachés que l'on a en même temps « fait couvrir de terre, un peu profondément à cause de « l'infection. Dans ce temps de malheur j'étais à Tho- « non, à l'occasion du séjour que le roi Victor-Amé II « y fesait avec la Reine et Monseigneur le Prince de « Piémont. Ce désastre est allé jusqu'aux oreilles de « S. M. Elle me fit appeler pour en savoir le détail, sur « l'avis que j'en reçus le même jour, et ordonna à M. « Emprés, lieutenant-colonel de son artillerie, comman- « deur du comté d'Allinges, et ingénieur, de venir in- « cessamment sur les lieux pour voir les dégats et les « mesures qu'il y aurait à prendre pour empêcher le « progrès, de sorte qu'il arriva ici le 30 juillet, et après « qu'il eut visité le mal et donné ses ordres, nous re- « tournâmes le lendemain à Thonon : On reçut aussitôt « une seconde audience de S. M. qui touchée de com- « passion de ce désastre, députa encore Monsieur de « la Pérouse, chevalier au Sénat, pour venir faire la « mensuration des fonds abîmés et pour décharger la « paroisse de la taille à proportion, et il lui donna « 1600 livres de Piémont pour distribuer à ceux qui « étaient restés de ce déluge et réduits à la misère : Ce « qui fut exécuté le 1er, 2 et 3 août, à la grande satis- « faction du public qui bénit Dieu, sans cesse, de nous « avoir donné un souverain si compatissant aux maux « de ses sujets et si charitable à les secourir.

« Il ne s'est sauvé personne du village des *Fontaines*, « une seule de celui des *Grezards*, mais des *Trables* il « n'en a péri aucune parce que c'était plus bas, ils ont « eu le temps de se sauver, quoique néanmoins tout le « dégat se soit fait dans l'espace d'un quart d'heure. « Monseigneur Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, « s'étant aussi trouvé à Thonon, a beaucoup servi au- « près du roi. « PARIS, *curé de Viuz*. »

Mais certains détails que M. Paris ne pouvait pas mettre dans le registre par ménagement pour les parents et par respect pour le malheur, se trouvent consignés dans d'autre documents conservés à Viuz, et même dans les paroisses voisines. Je ne crois pas dépasser les bornes de la discrétion en signalant ces pièces qui se résument ainsi :

Les trois villages engloutis étaient habités par de mauvaises gens, vivant sans principes et attaquant même les passants. Une famille seule conservait de bons sentiments : sa maison a été épargnée avec la propriété

sise aux Tralles, où elle est encore isolée comme une oasis au milieu des sables.

La vaste étendue de ce *déluge*, comme on l'appelle dans le pays, est encore aujourd'hui comme elle a dû être à l'époque terrible et désastreuse de l'éboulement. Le sol est dénudé : aucun arbre ni arbrisseau, aucune végétation ne recouvre cet affreux désert. La montagne qui s'est enfouie a laissé, dans ses mouvements convulsifs, le terrain si inégal, si rabotteux, qu'il repousse la main du laboureur, la charrue, la bêche et toutes les spéculations de l'industrie. Les mamelons innombrables, qui couvrent toute la surface, sont formés de pierres, de graviers, d'énormes cailloux. Ce *déluge* ressemble à une mer en furie qui aurait été subitement saisie par le froid le plus glacial. La place qu'occupait la montagne est là béante comme la bouche d'un canon qui vient de causer les plus affreux ravages. Une sentinelle s'est placée à deux pas du sinistre : c'est la chapelle votive de *chez les Pallud*.

Et maintenant, s'il était permis de dire qu'à quelque chose malheur est bon, j'ajouterais que l'éboulement a découvert une source d'eau minérale très puissante, que les médecins des environs conseillent dans certaines maladies et toujours avec un vrai succès.

J. Pioton, *curé d'Alby*.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

La nouvelle Alésia de Savoie. — Explication de l'arc de triomphe de Suse par M. le Dr Pinget. — Publications de MM. Gustave Vallier et J.-E. d'Angreville. — Découvertes archéologiques en France et en Espagne. — Un manuscrit de Ptolémée. — Vente de collections à Paris. — Le duc de Blacas d'Aups.

Depuis le jour où nous avons parlé ici de la nouvelle Alésia de MM. Fivel et Tessier, la discussion a failli changer de terrain : de scientifique elle a menacé de devenir judiciaire. M. Tessier s'étant plaint, trop vertement, paraît-il, d'avoir été mis injustement de côté dans un article, publié au sujet de la découverte dans le *Monde illustré*, par M. de Saint-Genis, ce dernier a déposé une plainte en diffamation. Nous n'avons pas à intervenir dans le débat; mais il nous sera permis de dire qu'il est à regretter que l'on en vienne jusqu'à mêler les avocats et les avoués en robe à une question de science dans laquelle ces messieurs ne devraient intervenir que pour apporter le secours de leurs lumières de latinistes. Les gens qui ne comprennent pas quel intérêt on peut attacher à un morceau de pierre antique ou à un débris de vase gallo-romain, et se déclarent les ennemis-nés des recherches archéologiques, sont déjà en assez grand nombre, et il n'est pas nécessaire d'exciter leur verve sarcastique et de grossir leurs rangs de tous les désœuvrés qui suivent les débats au palais.

Grâce à Dieu, cette nouvelle phase de la question d'Alésia n'a pas eu de suite grave, et la discussion a été ramenée sur son véritable terrain.

M. le docteur Pinget, de Bonneville, vient de publier un mémoire intéressant qu'il a présenté à la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, dans lequel il cherche à délimiter les frontières des peuples alpins dont les noms sont inscrits sur l'arc de Suse. Il y avait là un vaste champ ouvert aux investigations de notre estimable compatriote dont les études archéologiques portent surtout sur l'étymologie des noms de lieux et de peuples.

Millin (1), après avoir fait ressortir toute l'importance de l'inscription de Suse au point de vue géographique, exprimait le désir de voir un critique habile étudier et commenter cette inscription en comparant les noms de lieux modernes avec les anciens : M. Pinget a entrepris cette tâche difficile. Sans nous prononcer catégoriquement sur les résultats que cet honorable archéologue a pu obtenir, nous pouvons avancer que sa méthode présente plus d'un principe acceptable, et que ses essais d'exégèse philologique donnent souvent entière satisfaction à l'esprit. Il est certain, cependant, qu'il serait dangereux de recourir toujours et quand même à cette méthode ; que de fois des archéologues sincères se sont complétement trompés de route en cherchant à décomposer de force un mot ou un nom dans lequel ils voulaient trouver coûte que coûte les traces de l'antiquité; bien heureux lorsque le ridicule ne venait pas détruire cruellement leur prétendue découverte!

M. Pinget nous semble avoir généralement évité cet écueil dans son étude sur l'arc de Suse. Ses étymologies, pour la plupart, n'ont rien qui choque le sens commun, et si elles ne se trouvent pas en opposition ouverte avec les données géographiques acquises (ce qu'il faudrait vérifier avec soin) on peut dire que le problème a fait un pas de plus vers une solution satisfaisante. Voici quelques exemples; nous citons textuellement :

« Les *Belaci* se trouvent à Baulac, au bas de la vallée de Bardonnêche. »

« Les *Catoriges* sont les habitants de Chorges, en Dauphiné, à 23 kilom. sud-ouest d'Embrun ; cela est reconnu de tous. Ces peuples, d'après leur nom, devaient être des *dresseurs* de chiens. »

« Les *Medulli* sont ceux de Miollans, sur l'Ubaye, à 28 kilom. sud d'Embrun. Le moëlle des os, qui se dit en latin *medulla*, s'appelle *miollas* en dialecte savoisien et dauphinois. »

« Les *Tebavii* sont les habitants des deux Puys; *teba*, en latin sabin, signifie colline, de même que le mot celtique *puy*. »

Et ainsi des autres.

Parfois, cependant, nous devons le dire, M. Pinget nous paraît se laisser entraîner à des suppositions un peu hasardées, lorsqu'il parle des Adenates, par exemple :

« Les *Adenates*, dit-il, sont ceux de Collieris, sur la rive droite de la Durance, à 4 kilom. 1/2 d'Embrun. Cottius, ou son grammairien, a su traduire un nom vulgaire et grossier par un terme relevé et quasi scientifique; *adenos* en grec signifie glande. Il paraît que ce peuple entretenait plus particulièrement des mâles *entiers*, soit pour la reproduction, soit pour les travaux de la campagne. »

Nous pouvons nous tromper, mais il nous semble qu'ici M. Pinget est allé un peu loin dans le champ des suppositions. Nous en dirons autant pour ce qui concerne les *Ovadiani*, qu'il fait dériver du latin pluriel *ova*, œufs ; le siége de ce peuple, dit-il, était à Pontis, sur la rive gauche de la Durance, et voisin du

(1) *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gênes.*

mont Ponti dont le nom dérive des mots *pondre* et *ponte*.

A part ces réserves que nous croyons devoir faire dans l'intérêt de la vérité, nous n'hésitons pas à déclarer que le travail de M. Pinget mérite l'attention des hommes spéciaux.

Et puisque nous parlons de publications, nous ne devons pas oublier de mentionner deux brochures intéressantes que nous avons reçues dans ce mois et qui ont pour auteurs deux membres correspondants de la Société Florimontane. La première est une *dissertation sur une colonne milliaire au nom de Constantin, découverte à Saint-Paul-d'Izeaux*, par M. Gustave Vallier, de Grenoble. La seconde est un *Supplément à la numismatique vallaisanne, époque mérovingienne*, par M. J.-E. d'Angreville, de Saint-Maurice en Vallais. Ces deux brochures traitant de sujets étrangers à la Savoie, nous n'entreprendrons pas de les analyser, et nous nous bornerons à les recommander à l'attention des archéologues; au reste, les noms seuls de leurs auteurs indiquent suffisamment qu'elles ne peuvent renfermer que des renseignements précieux et des études sérieuses.

Les nouvelles qui nous parviennent de divers points de la France signalent les découvertes de plusieurs cimetières anciens présentant des caractères intéressants. En janvier dernier, au Petit-Appeville, près de Dieppe, M. H. Harlé, en faisant niveler un terrain, mit à découvert des ossements humains renfermés dans des fosses de craie et accompagnés de vases de terre noire, de sabres et d'ustensiles en fer. M. Harlé prévint immédiatement M. l'abbé Cochet, qui fit pratiquer des fouilles dans la localité pendant dix jours et qui constata la présence d'une vingtaine de sépultures renfermant des sujets des deux sexes et de différents âges. Les corps étaient orientés dans le sens de la vallée, les pieds au sud-est et la tête au nord-ouest, et tous avaient avec eux des objets meubles. Six d'entre eux étaient accompagnés de vases en terre noire placés à leurs pieds ; trois avaient des bagues de bronze à l'un des doigts de la main gauche ; quatre ou cinq portaient à la ceinture de belles plaques de bronze ciselé et argenté, et presque tous avaient des plaques et des contre-plaques de ceinturons en fer damasquiné. L'objet le plus précieux qu'ait découvert M. l'abbé Cochet est une boucle d'oreille, formée d'un grand anneau avec pendant en boule de pâte recouvert de lamelles d'or qui étaient ornées de filigranes et avaient des tubes à lentilles de verre. Tous les objets trouvés dans ce cimetière, auquel M. Cochet a attribué les caractères du VIIe au IXe siècle, ont été déposés dans le musée départemental de Rouen.

M. Roger de Quirielle écrit d'Eysses (Lot-et-Garonne) à la *Revue archéologique*, que des fouilles ont fait découvrir récemment un immense cimetière gallo-romain, d'où l'on a déjà retiré une grande quantité d'objets précieux, tels que des urnes funéraires, des monnaies romaines, avec un fragment d'inscription à Mercure.

Une autre découverte a été faite à Avignon où l'on a mis au jour des restes de construction romaine, auprès desquels gisaient des débris d'amphores, d'urnes cinéraires, lacrymatoires, des briques et des cornes de bélier. En démolissant un pan de mur on a trouvé une magnifique médaille en or pur parfaitement conservée. Cette médaille, de la grandeur d'une pièce de 20 fr. moderne, mais plus épaisse, est frappée à l'effigie de Néron, avec la légende *Nero Cesar Augustus ;* le revers présente une déesse assise sur une chaise curule, tête nue, tenant la boule du monde dans la main droite tendue, et dans la main gauche une corne d'abondance, avec cet exergue : *Concordia Augusta.* Malheureusement on n'a pas poussé les fouilles plus avant.

Près de Lentilly (Rhône), un cultivateur a été assez heureux pour rencontrer dans son champ un vrai trésor composé de 200 médailles romaines en or, évaluées au poids à environ 4,000 francs. Ces médailles sont du plus beau type des premiers Césars, Tibère, Néron, Agrippine et Calligula ; elles sont parfaitement conservées et quelques-unes sont très rares. On pense qu'elles seront achetées par le musée de Lyon. On avait déjà sorti du même terrain des débris de statues et des restes de construction qui ont fait supposer qu'il y avait là un temple.

Mais voici un fait qui est plus important encore et que nous extrayons de la *Revue archéologique*. M. Aurès, ingénieur en chef à Nîmes, vient de découvrir à Aubussargues (arrondissement d'Uzès) un monument du genre des allées couvertes, enfoui et, par conséquent, jusqu'ici inexploré. Ce monument, qui paraît appartenir à l'âge de pierre pur, à en juger par les premiers objets trouvés, pointes de javelots en silex et poteries très grossières, a déjà donné un crâne complet. La commission de la topographie des Gaules a pris les fouilles sous son patronage. L'importance de cette découverte n'échappera pas à nos lecteurs s'ils prennent garde qu'aujourd'hui l'attention des archéologues est surtout portée sur les recherches relatives aux temps antéhistoriques.

L'Espagne à son tour nous apporte ce mois-ci sa part de découvertes intéressantes. On écrit de Valence que des ouvriers employés aux fouilles de Murviedo, sur les ruines de l'ancienne Sagonte, ont trouvé une pierre antique d'une grande valeur archéologique, puisqu'on y lit très distinctement le nom d'*Annibal*. Le reste de l'inscription est tellement fruste que l'on n'a pu en lire que quelques lettres.

La part faite aux trouvailles archéologiques, il nous reste à mentionner quelques faits curieux qui se rattachent à notre sujet. En premier lieu, on annonce une publication scientifique du plus haut intérêt. Un savant russe, M. Sevastianof, qui a exploré tous les couvents si célèbres du mont Athos, en a rapporté des photographies faites sur les monuments, les peintures et mosaïques qui lui ont paru les plus remarquables. Il a pu acquérir aussi plusieurs manuscrits, mais il a dû en laisser un dont les moines lui demandaient 100,000 francs. C'était un manuscrit du géographe Ptolémée, du XIIe siècle, d'autant plus précieux que les plus anciens connus en Europe ne remontent pas au-delà du XVe siècle. Ce document qui contient des cartes coloriées dressées d'après une projection particulière, a été photographié par M. Sevastianof feuille par feuille, et c'est sur ses clichés que la maison Didot va publier le manuscrit. M. Lemercier reproduira les clichés en photo-lithographie. Bonne nouvelle pour les savants.

Tandis que bon nombre de musées et de bibliothèques vont s'enrichir de monuments antiques et de publications scientifiques, plusieurs collections se sont dispersées dans ce mois à la voix des commissaires-priseurs.

Paris surtout est le théâtre de ces exécutions, parce que là plus que partout ailleurs les objets précieux trouvent des acheteurs fanatiques dont la *folle du logis* semble parfois avoir pris les champs. Les ventes les plus extraordinaires ont été celles du comte de Choiseul et de M. Angelo Amici de Milan; certains objets ont été payés des prix fabuleux. Celui qui de cet engouement déduirait des conséquences favorables pour l'art et la science se tromperait grandement; ce n'est pas dans cette atmosphère bruyante que se plaisent les arts et les sciences, il leur faut un centre plus calme et plus digne et qui réponde mieux à leur essence. Ces enchères absurdes ne dénotent qu'une prétention ridicule de la part de certains millionnaires qui veulent à toute force passer pour connaisseurs et dont un sot orgueil est le seul guide.

On annonce que M. le comte de Quinsonas, de Chanay (Ain), l'auteur du savant itinéraire du chemin de fer de Lyon à Seyssel, a acquis la fameuse maison romaine du prince Napoléon, située à Paris, avenue Montaigne : *Sic transit gloria mundi*.

Cette finale latine nous remet en mémoire la mort d'un archéologue distingué que nous allions oublier de mentionner. M. le duc de Blacas d'Aups est décédé subitement à Venise le 10 mars; il venait d'être nommé vice-président de la Société des Antiquaires de France. M. de Blacas laisse une traduction de l'*Histoire des monnaies romaines* de Mommsen, annotée, et il écrivait une histoire des monnaies de Venise; il avait aussi l'intention de publier le catalogue de sa riche collection de bronzes et de camées.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'on vient de trouver, dans les Fins d'Annecy, 11,000 médailles romaines petit bronze, contenues dans deux vases dont l'un est en cuivre et l'autre en terre. Ces médailles appartiennent presque toutes au IIIᵉ siècle, et portent les types de Claude Gothique, Gallien, Salonine, femme de ce dernier, etc. Ce petit trésor a été immédiatement retiré par la Société Florimontane. Les fouilles continuent sur le lieu de la découverte. JULES PHILIPPE.

GLANURES HISTORIQUES

V

Tout ce qui a trait aux anciennes Sociétés de tir mérite d'éveiller l'attention de l'historien; le dernier volume publié par la *Société d'histoire et d'archéologie de Savoie* contient, sur ce sujet, un article intéressant (1).

Parmi les statuts des Sociétés de tir à l'arquebuse, que l'auteur de cet article n'a pas encore mentionnés et qu'il citera sans doute plus tard, se trouvent les statuts de la ville de Samoëns, consignés dans un acte reçu par Mᵉ De Lestelley, notaire, le 25 mai 1603; c'est de ce document que je désire faire un extrait sommaire pour les lecteurs de la *Revue savoisienne*, en déclarant, dès l'abord, que les Sociétés de tir doivent avoir eu une origine beaucoup plus ancienne que l'année 1603, dans la petite ville du haut Faucigny que je viens de mentionner.

(1) Ce travail est dû à M. André Perrin, de Chambéry. *(Réd.)*

Cet acte a été passé *en séance publique du Conseil général* de Samoëns, *au-devant de la maison de ville*. Parmi les personnes présentes figurent les *deux modernes sindiques de la ville* (*Egrege* François *Saultier* et *honorable* Mermet *Chappuis*), « *Egrege* Jehan *Cornut*, chatelain au mandement de Samoen, » et un nombre assez considérable de bourgeois « presentz et stipulantz et faisant tant à leurs noms que de tous les aultres borgeois de la dicte ville comborjoisie de Samoen absentz et comme presentz. » Parmi les bourgeois présents se rencontrent des noms qui ont eu un certain retentissement historique : *Ducis, Biord* (ou *Byord*), etc.

Il est rappelé, dans cet acte, que le 24 mai *dernier*, Monseigneur Henry de Savoie, duc de Genevois et Nemours, a octroyé et permis à la bourgeoisie de Samoëns « de tirer à perpetuite une fois lannee en la dicte ville de Samoen ung papegay et pris francs avec l'arquebouze aux exemptions et immunites pour le Roy qui abattra ledit papegay, » suivant lettres patentes, datées d'Annecy, signées Henry, contresignées La Bretonnière, dûment scellées, vérifiées *en son conseil et chambre* le vingt-cinq dudit mois de mai. L'acte contient les statuts du papegai arrêtés par les bourgeois « d'un commun vouloir » en présence et de l'autorité du chatelain « pour mondict seigneur. »

Afin que l'exercice de l'arquebuse soit exécuté à l'honneur et gloire de la majesté divine, le roi du papegai doit, le lundi matin des fêtes de Pentecôte, avant le commencement du tir, faire dire et célébrer une messe pour la prospérité de son Excellence le duc de Genevois et pour le salut de tous les tireurs, « de quoy ledict Roy demeure charge sur sa conscience. »

A l'issue de la grand'messe, les tireurs sont tenus d'accompagner le roi, *au lieu accoutumé*, avec leurs arquebuses, « du meilleur équipage et ordre que fere se porra jusques en la place du dict tirage » où a lieu l'appel des tireurs. Les défaillants paient trois sols d'amende « applicables à la boete au prouffit de toutte la dicte compagnye. »

Tout tireur doit être bourgeois de Samoëns et prêter serment d'observer les statuts; le contrevenant est passible d'une amende de six sols.

Il est défendu aux tireurs de jurer, de blasphémer, de se quereller, de se donner des démentis, *de parler du diable* ou *d'user de quelque malédiction* pendant le tir du papegai, à peine de six sols d'amende pour la première contravention, d'un florin pour la seconde, et d'exclusion de la Société pour la troisième.

Six sols d'amende pour ceux qui jettent des pierres ou autres projectiles pendant le tir.

Trois sols d'amende pour celui qui tire sans « poser sa dague ou poignard. »

Le tir a lieu à tour de rôle.

Chaque tireur paie une contribution de trois sols.

L'arquebuse ne doit pas avoir « un canon plus long de quatre pieds à main d'homme raisonnable; » le tir a lieu « à bras bandés, » sans appui.

Celui qui abat la tête du papegai est *lieutenant du roi*, celui qui abat l'aile droite (*lhale droicte*) est *connetable*. L'année suivante, le lieutenant tire après le roi, et le connétable après le lieutenant.

Nul ne peut faire tirer par autrui.

Les tireurs doivent être bourgeois et avoir *quinze ans* accomplis.

Le roi doit, l'année suivante, faire *construire le papegai* à ses frais et convoquer les tambours, fifres ou violons qui doivent honorer la compagnie.

Le papegai une fois abattu, les tireurs sont tenus d'accompagner le roi, jusqu'à sa maison, tambour battant. Le papegai est *attaché*, durant six semaines, au-devant de la demeure du roi.

Si le roi meurt, *durant l'année de sa royauté*, les obliga-

tions ci-dessus incombent au lieutenant, et, à défaut du lieutenant, au connétable.

Suivent des dispositions pour encourager la jeunesse *à l'exercice du tir*. Les prix doivent être achetés dans la paroisse « comme fromage, souliers, pouldre darquebouze plomb ou autres especes de marchandises necessaires *pour ne distraire l'argent du lieu.* »

La charge *de capitaine* de la compagnie consiste à aller chercher le roi le lundi de Pentecôte, à le conduire à l'église, à lui offrir à dîner, ainsi qu'aux syndics, chatelain, aux autres officiers et au tambour.

L'*enseigne* doit payer les tambours, fifres et violons.

Les syndics livrent, chaque année, à la Saint-Michel, sur les revenus de la ville, un ducaton au secrétaire de la compagnie.

Tous les bourgeois qui comparaissent dans l'acte, promettent et jurent d'observer les statuts que je viens de résumer. JULES VUY.

26 février 1866.

NÉCROLOGIE — M. QUÉTAND, AVOCAT

La colonie savoisienne de Paris vient de faire une perte sensible par la mort de M. Quétand, avocat à la Cour impériale, président honoraire de la Société philanthropique savoisienne, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre de SS. Maurice et Lazare, mort dans cette ville le 9 mars.

M. Quétand sortit du collége de La Roche, son pays natal, pour venir de bonne heure à Paris. Ses premiers pas dans la capitale rencontrèrent plus d'une difficulté. Attaché à un collége de Paris, il profita des loisirs que lui donnait sa position pour suivre les cours de l'Ecole de droit; gai, d'une humeur enjouée, doué de ce caractère actif et heureux que tempérait en lui une certaine bonhomie si fréquente chez les enfants des Alpes, il fut bientôt apprécié et recherché par ses compatriotes qu'il aimait à obliger de toutes façons. Il leur donnait volontiers son temps sans mesure et ajoutait au prix du bienfait l'inestimable mérite d'une parole gracieuse et d'un sourire bienveillant.

Il prit une grande part à la fondation de la Société philanthropique savoisienne. Voici le compte-rendu des œuvres de cette Société qu'il présenta dans la séance générale du 19 septembre 1854, en sa qualité de président :

« Souffrez, dit-il, que je vienne interrompre, un moment, cette petite fête, pour vous rappeler que c'est surtout au milieu des plaisirs qu'il faut se souvenir de ceux qui souffrent, pour apporter un adoucissement à leurs maux, et pratiquer ce principe évangélique qui nous ordonne de faire pour autrui tout ce que nous voudrions qu'on fît pour nous-même.

« Je viens vous entretenir de votre Société, des résultats qu'elle a obtenus, et faire un nouvel appel à votre patriotisme et à votre sensibilité.

« Notre Société a pour but de veiller sur les besoins des Savoisiens, de soigner les malades, de faciliter leur retour au pays, de diriger la jeunesse vers le travail, de l'aider et de la maintenir, par de bons exemples, dans la voie de l'honneur.

« Les rapports mutuels qu'elle établit entre celui qui arrive et ceux qui ont déjà conquis une position honorable, le patronage bienveillant des uns envers les autres, sont un puissant encouragement pour la jeunesse.

« Le bureau de renseignements que nous avons établi rend d'importants services, non-seulement par les emplois qu'il procure, mais encore par les sages conseils que chacun est sûr d'y recevoir; un membre du Conseil, désigné chaque quinzaine pour inspecter ce bureau, vient encore en aide au zèle bien connu de notre agent.

« Il faut le reconnaître, les fonctions des membres du Conseil sont souvent bien pénibles, puisqu'ils sont obligés d'aller dans tous les quartiers de Paris, quelquefois même dans la banlieue, pour constater la nécessité des secours qui nous sont demandés. Nous devons surtout nous mettre en garde contre les surprises, et l'on ne peut les éviter qu'en faisant une sorte d'enquête, qui entraîne la perte d'un temps précieux, puisqu'à Paris le véritable capital c'est le temps.

« Mais aussi quelle satisfaction ne trouvent-ils pas dans leur conscience, lorsqu'ils ont eu le bonheur de contribuer à soulager le vieillard incapable de travail, accablé d'infirmités, sans amis, traînant péniblement les derniers jours d'une vie agitée ! lorsqu'ils ont eu le bonheur de renvoyer sous l'influence de l'air réparateur de nos montagnes, l'ouvrier honnête qui a contracté dans les usines une maladie qui a bientôt épuisé ses faibles économies ! lorsqu'enfin ils ont pu tendre une main secourable au jeune homme plein d'ardeur et d'avenir qui, en attendant le travail qu'il sollicite, se trouve dénué de toutes ressources ! Certes, il y a une grande jouissance à faire le bien, et cette jouissance, vous en prenez une grande part, puisque c'est par votre bienveillant concours que ceux qui sont vos délégués, peuvent obtenir de si heureux résultats.

« Persistez donc dans ces généreuses inspirations qui vous ont réunis pour établir entre les Savoisiens une communauté de famille. Repoussez loin de vous l'égoïsme, qui est la plus grande violation des lois divines et humaines. Rappelez-vous souvent, parce qu'ils sont pleins de vérité, ces vers que vous citait, dans une de vos précédentes assemblées, notre ancien président, le docteur Caffe, vers dans lesquels l'égoïste est comparé au colimaçon qui se renferme dans sa froide coquille, et n'en sort que pour faire les cornes à son prochain. C'est l'image la plus vraie de celui qui renferme le monde dans son individualité, et personne parmi vous ne sera jamais tenté de subir une aussi injurieuse comparaison.

« C'est surtout à Paris qu'il importait d'établir le siége de votre Société, parce que c'est le rendez-vous de la plupart de nos émigrants. Et comment en serait-il autrement ? Y eut-il jamais hospitalité plus cordiale pour les enfants de la Savoie ?

« La Savoie a quelque droit de se considérer comme la sœur cadette de la France. Elle en a les mœurs et le langage ; elle n'a été étrangère à aucune de ses gloires, à aucun de ses triomphes.

« Dans les armées françaises, beaucoup de nos compatriotes se sont distingués, et parmi les nombreux généraux originaires de la Savoie, il me suffira de citer les maréchaux Maison et Lobau, Curial et Desaix.

« Dans les lettres, depuis Favre de Vaugelas, l'un des législateurs de la langue française, la Savoie a toujours eu un fauteuil à l'Académie; nous pouvons citer l'abbé de Saint-Réal, Ducis, Michaud et Tissot : ces deux derniers étaient membres de notre Société ; c'est encore un Savoisien qui a succédé à Tissot, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, qui vient de remplir avec éclat la place laissée vacante par son prédécesseur. »

Depuis six mois, M. Quétand était atteint d'un mal qui ne trompe guère. Aux souffrances physiques s'étaient ajoutées des déceptions morales qu'il devait aux dernières élections et qui vinrent porter une première atteinte à cette santé jusque-là si florissante. Une affection pulmonaire s'était déclarée chez lui, affection qu'il envisagea d'abord avec insouciance et qu'il négligea : le mal empirait cependant, et l'année 1865 n'était pas finie

que déjà le malade était perdu aux yeux de ses amis. Lui seul croyait encore ou semblait croire à la prolongation de cette existence prématurément tranchée.

Le 9 mars, jour anniversaire de sa naissance, M. Quétand rendit le dernier soupir, entouré de sa famille, dans la paix de sa conscience, béni par la religion, laissant à un fils chéri, avocat comme son père, avec l'amertume d'une telle mort, le souvenir et l'exemple de sa vie ! — Ses obsèques se sont faites au milieu d'une grande affluence, et dans le nombre on remarquait un de ses vieux et plus constants amis, M. Machet, de Thônes, ancien vice-président de la Société savoisienne, arrivé la veille à Paris pour l'accompagner à sa dernière demeure.

Dr Bouvier.

LE MAGISTER

Voici la salle noire aux bancs en hémicycle,
Que n'éclaire jamais un reflet du printemps :
C'est ici, magister, que depuis quarante ans
Tu parles sans répit du verbe et de l'article.

— Ses habits sont trop courts et jaunis par le temps,
Sa bourse est vide, il manque un verre à ses besicles,
N'importe ; il est heureux, il passe ses instants
A lire chaque soir les romans des vieux Cycles.

Le sommeil en hiver le poursuit et, souvent
Dans sa classe, tandis que le toit tremble au vent,
Il rêve des héros qui charmaient don Quichotte ;

Il s'éveille en sursaut, promène son regard
Sur les murs enfumés et punit au hasard
Quelque enfant dans l'essaim qui ricane et chuchotte.

Ach. Millien.

(Extrait d'un Recueil sous presse.)

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 15 mars 1866.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le *Président* donne lecture :

1° De lettres de MM. Diday, peintre à Genève ; Vogt, président de l'Institut genevois, et Le Fort, ancien président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, qui remercient la Société Florimontane de les avoir reçus au nombre de ses membres correspondants ;

2° D'une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique relative à la réunion des Sociétés savantes qui aura lieu à Paris les 4, 5, 6 et 7 avril 1866 ;

3° D'une lettre de l'Institut genevois qui invite la Société à se faire représenter à une réunion générale de cette compagnie qui aura lieu le 12 avril prochain.

Après le dépouillement de la correspondance, M. le Président fait part à la Société de la perte qu'elle vient d'éprouver dans la personne d'un de ses membres correspondants, M. Marc Viridet, ancien chancelier de la république de Genève, et secrétaire général de l'Institut. Comme fonctionnaire et comme savant, M. Marc Viridet s'est toujours fait remarquer par son dévouement à la chose publique ; le caractère particulier de cet homme de bien a été de tout ramener à l'intérêt de sa patrie, et la Société Florimontane ne peut que s'associer à la douleur causée à Genève par la mort de ce citoyen désintéressé, de ce savant actif et laborieux.

M. *Ducis* donne de nouveaux détails sur le tunnel antique de Servoz.

M. *Revon* fait don des antiquités qu'il a trouvées à diverses époques en Savoie et dans le canton de Genève. La collection comprend des débris lacustres, des ossements et poteries troglodytiques, des vases en terre samienne ornés de figures, des urnes cinéraires, des lampes en terre, des bronzes du moyen-âge, etc. Cette série, précieuse soit au point de vue de l'art, soit pour son intérêt local, vient fort à propos grossir nos collections archéologiques au moment où la municipalité accorde au musée plusieurs nouvelles galeries.

Le même membre expose les antiquités romaines, acquises pour le Musée, et provenant des minages opérés cet hiver dans les Fins d'Annecy. Ce sont : trois amphores dont l'une, intacte, offre un diamètre de 50 centimètres ; un fil à plomb ; deux anses d'amphores portant les marques ANTON.O (Antonii officina) et VAL.O (Valerii officina) ; la marque SERVM écrite à rebours sur un vase en terre de Samos ; un autre fragment avec marque d'une lecture difficile ; divers débris de vases et de tegulæ. Certaines poteries, quoique de l'époque romaine, rappellent encore les terres des lacustres et des troglodytes par leur mélange de grains siliceux.

M. *Serand* présente, au nom de M. Charles Burdet, libraire à Annecy, une importante collection de brochures, de manuscrits et d'autographes se rapportant à l'époque révolutionnaire et qui offre le plus grand intérêt pour l'histoire d'Annecy. La réunion vote des remerciements à M. Ch. Burdet.

Le même membre présente une collection de médailles données par M. Dunant, président de la Société.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau.

1° *Mémoires* de la Société Dunkerquoise ; 1864-65 ; — 2° *Bulletin* de la Société Vaudoise ; — 3° *Bulletin* de la Société Académique de Boulogne ; n° 4 de 1865 ; — 4° *Mémoires* de l'Institut national Genevois ; tome X, 1864-65 ; — 5° Société centrale d'apiculture. *Documents* relatifs à l'exposition des insectes tenue au palais de l'Industrie, à Paris, en 1865 ; — 6° *A propos de trois brochures de M. de Sussex*, par M. Teysseire ; don de l'Institut Genevois ; — 7° *Annales de l'Académie de Mâcon ;* 7 vol. ; don de M. Lacroix ; — 8° *Cluny au onzième siècle*, par M. l'abbé Cucherat ; don du même ; — 9° *Rapport sur le Concours de poésie de 1864 et histoire de Vercingétorix*, par M. A. Saulnier ; don du même ; — 10° *Position des thèses soutenues par les élèves de la promotion 1863-64 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe ;* don du même ; — 11° *Explication d'un sarcophage chrétien du Musée lapidaire de Lyon*, par M. l'abbé Martigny ; don du même ; — 12° *Dissertation d'une colonne milliaire au nom de Constantin*, découverte à Saint-Paul-d'Izeaux, par M. G. Vallier, de Grenoble ; — 13° *La nouvelle Alésia découverte par M. T. Fivel*, par M. Jules Tessier ; don de l'auteur ; — 14° *Course au Moléson*, par M. F. Thioly, de Genève ; don de l'auteur ; — 15° *Règlement de la section bernoise de l'Alpen-Club* (texte allemand) don de M. Thioly ; — 16° *L'arc de Suse illustré par la philologie appliquée à l'histoire et à la géographie*, par M. X. Pinget ; don de l'auteur ; — 17° *Revue des Sociétés savantes ;* oct. 1865 ; — 18° L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique ; octobre 1865 ; — 19° *Revue des Provinces ;* 15 janvier 1866 ; — 20° *Revue du Lyonnais ;* février 1865 ; — 21° *Journal de la Société centrale d'agriculture de la Savoie ;* — 22° *Revue archéologique* de Paris ; — 23° *Journal des connaissances médicales pratiques*, de M. Caffe ; — — 24° La *Tribune lyrique*, de Mâcon ; — 25° L'*Union magnétique*, de Paris ; — 26° L'*Agricoltura*, de Milan ; — 27° La *Fraternité ;* — 28° La *Gazette des Eaux ;* — 29° Le *Mont-Blanc ;* — 30° Le *Léman ;* — 31° Le *Courrier de Savoie.*

Pour copie conforme :

Le secrétaire, Jules Philippe.

—

On annonce la prochaine publication d'une biographie complète du marquis Costa de Beauregard, par M. Louis Berthet, de Chambéry.

—

Le baron Von den Decker, l'intrépide explorateur de l'Afrique, a été assassiné il y a quelques mois, victime d'un guet-apens au milieu d'une peuplade de nègres.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 avril 1866.

ON S'ABONNE
—
EN FRANCE
Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;
A L'ÉTRANGER
Par un effet sur une maison d'Annecy.
—
La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT
—
France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »
PAYABLE D'AVANCE
—
On ne reçoit que des abonnements annuels.
—
Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

NOUVELLES FOUILLES DANS LA CAVERNE DE BOSSEY (1)

Ne pouvant consacrer que le dimanche aux recherches archéologiques, il en résulte que mes fouilles dans la caverne de Bossey ont avancé lentement et que l'hiver m'a surpris avant que j'aie achevé la tâche que je m'étais tracée en 1864.

Les antiquités mises au jour dans mes premières recherches ont fait le sujet d'un rapport qui a paru dans le xve volume des *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. L'accueil bienveillant que vous avez fait à ces premiers travaux étant un encouragement pour l'avenir, dès les premiers beaux jours de l'année 1865, je me suis remis à l'œuvre avec plus d'ardeur et ces nouvelles fouilles m'ont donné les résultats les plus satisfaisants.

Je viens de découvrir de nouveaux matériaux d'une bien grande importance pour l'histoire de notre contrée, dans ces temps si éloignés où l'Europe était habitée par des peuplades qui n'étaient guère plus civilisées que ne le sont encore aujourd'hui les populations du centre de l'Afrique.

N'ayant pas à revenir ici sur les objets déjà décrits dans mon premier travail, je les laisserai de côté pour ne m'occuper que des pièces nouvellement amenées au jour; mais par contre on me permettra de mettre en parallèle un certain nombre d'antiquités trouvées dans nos lacs, afin de pouvoir établir une comparaison et de cette manière arriver plus directement à une conclusion.

Ce sont toujours les poteries qui fournissent le plus fort contingent; mais elles sont tellement brisées que malgré toutes les tentatives de raccorder des morceaux les uns avec les autres, il m'a été complètement impossible de refaire un vase entier. Cependant, après de grands efforts de patience, j'ai enfin réussi à recomposer à peu de chose près le bord d'une petite tasse. C'est le seul spécimen presque complet que je conserve de cette caverne.

Si en 1864 je n'ai creusé qu'à 95 centimètres, dans les nouvelles recherches j'ai poussé mes investigations plus loin : à deux mètres j'ai encore trouvé des charbons et des cendres, et parmi ces restes d'anciens foyers j'ai ramassé des poteries plus grossièrement travaillées que celles qui avaient été recueillies jusque là. Quelques-uns de ces tessons que j'ai pu conserver ont de petites proéminences percées d'un trou pour le passage de cordons destinés à suspendre le vase. C'est ce qui se rencontre aussi dans les stations lacustres de l'âge de la pierre à Robenhausen, à Concise et à Wangen, tandis que sur d'autres tessons on remarque des oreillettes par lesquelles on pouvait saisir les vases. J'ai encore recueilli dans la caverne de Bossey des fragments de très petits vases, sans doute des jouets d'enfants.

Au milieu de tous ces tessons de poteries, il s'est trouvé quelques rares fragments d'une terre plus fine, tandis que le plus grand nombre contient des fragments de quartz en quantité.

Il faut remarquer ici la variété étonnante que les potiers de cette époque apportaient dans la confection de leurs produits; non-seulement les ornements diffèrent d'un vase à l'autre, mais les vases diffèrent presque tous aussi quant à la forme.

Cinq instruments en os ont été trouvés de nouveau : ce sont des poinçons formés de canons refendus; ils servaient, il faut le croire, à l'ajustement des peaux dont ces populations se couvraient. Deux de ces os effilés peuvent encore avoir servi de pointes de flèches; un de ces instruments ayant été brisé par la pioche, je n'en ai retrouvé que la pointe.

Dans la couche la plus profonde j'ai trouvé une rondelle en os, un peu concave, percée d'un trou au milieu; tout semble indiquer un bouton. Avec un climat comme le nôtre, ces populations devaient nécessairement se vêtir des peaux des animaux sauvages qui abondaient alors dans nos contrées couvertes de forêts de sapins et de chênes. Or, si l'on admet des vêtements, on peut bien aussi admettre des boutons leur servant d'agrafes.

Un disque en terre cuite, percé d'un trou au centre et un peu évidé d'un côté, peut aussi avoir fait l'office de bouton, car on a tracé à l'aide d'un petit poinçon des

(1) Cette caverne s'ouvre sur le côté nord du Salève, montagne de la Haute-Savoie qui court de l'est à l'ouest sur la frontière genevoise.

ornements sur le bord de la partie évidée. Le luxe déployé dans cette petite pièce semble bien indiquer un ornement fait pour être en vue, tandis que s'il eût été question d'un peson de fuseau on n'aurait pas exécuté cette ornementation. Donc, tout bien considéré, ce disque ne peut être qu'un bouton fait pour retenir des vêtements sur le devant de la poitrine. Beaucoup de ces pesons de fuseau retrouvés dans les lacs suisses n'ont probablement pas d'autre origine.

En remaniant mes déblais j'ai trouvé une dent de chien dont la racine a été percée d'un trou rond. D'un autre côté on a recueilli dans nos lacs un certain nombre de ces dents percées; j'en possède trois qui proviennent de l'emplacement lacustre de Wangen.

Les archéologues regardent généralement ces dents comme des talismans ou des amulettes. Les colliers étant faits de rondelles en pierres ou en os, on y ajoutait une ou plusieurs dents d'animaux percées. A l'époque payenne ces sortes de parures étaient assez en usage.

J'ai retiré du milieu de ces débris, à près d'un mètre de profondeur, un morceau de verre qui n'est pas une des moindres curiosités de cette caverne. Les parties terreuses englobées au moment de la fusion semblent faire supposer que le verre a été fondu accidentellement. Un trou disposé à peu près au milieu a tout l'air d'avoir servi à passer un cordon. Les verroteries ayant toujours été un objet de luxe très recherché chez les populations encore dans l'enfance, il est plus que probable que ce morceau de verre était l'une des pendeloques d'un collier de cette époque reculée.

Les céréales n'ont pas été complètement inconnues aux habitants de cette caverne, si l'on peut en juger d'après une pierre à broyer le grain, retrouvée au milieu des restes de la cuisine de ces *cavernicoles*. De la grande quantité de coquilles de noisettes trouvées sous le sol, on peut augurer que si les populations qui habitaient les cavernes du mont Salève étaient adonnées à la chasse, elles se nourrissaient également de fruits et peut-être même de racines.

J'ai encore sorti du milieu de ces débris d'un autre âge un galet granitique des bords de l'Arve. Une dépression faite par l'usure sur l'une des faces de cette pierre semble indiquer qu'elle a dû servir comme de marteau et frapper des objets d'une certaine résistance. Il arrivait même quelquefois que ces marteaux, en frappant sur des corps durs, se brisaient : j'en ai retrouvé un cassé par le choc; les éclats étaient encore à côté et s'adaptaient très bien dans la cassure, comme si cette pierre eût été brisée d'hier seulement.

Dans la couche la plus profonde j'ai rencontré une pierre de calcaire noir des Alpes, ayant à peu près la forme d'un coin dont les angles auraient été abattus et polis par le frottement; elle doit évidemment avoir servi de polissoir.

A environ un mètre et demi se sont rencontrés deux fragments de silex blond, dont le plus petit est l'extrémité d'un ciseau, tandis que l'autre peut avoir servi de couteau ou de scie. Ces silex taillés par éclats étaient quelquefois enchassés dans un manche de corne ou de bois pour que l'usage en fût plus facile. Je possède un couteau semblable avec son emmanchure; il a été trouvé dans la station lacustre de Wangen.

Notre contrée ne possédant pas le silex, on peut conjecturer d'après ces débris que les habitants de la caverne de Bossey faisaient déjà un commerce d'échange avec des populations assez éloignées, ou allaient les chercher eux-mêmes.

Une pierre ronde de la grosseur d'une gobille et rayée par le frottement a l'air d'être un grain de collier inachevé ou un jouet d'enfant. Si cette petite pierre n'avait pas été trouvée dans un sol qui n'a jamais été remué, j'aurais cru que c'était une gobille perdue depuis peu par un de nos collégiens.

Le jeune Dériaz qui a visité cette caverne un jour que je n'avais pas cru devoir y aller, après avoir fouillé un moment dans la tranchée que j'avais ouverte, trouva un fragment de lame de couteau en bronze recouvert d'une très belle patine. Ce jeune homme a bien voulu me donner ce tronçon de couteau en me montrant la place où il l'avait recueilli; c'est à peine si une couche de terre de 30 à 40 centimètres le recouvrait, tandis que toutes les pièces dont il a été question jusqu'ici étaient plus profondément enfouies.

Un grand nombre d'ossements brisés pour en extraire la moëlle ont été de nouveau amenés au jour. Ces débris n'ayant pas encore été déterminés, je me réserve d'en dire plus tard deux mots lorsque mes fouilles dans les autres parties du Salève seront plus avancées.

En poussant mes explorations plus avant, les traces de l'époque celtique deviennent de plus en plus rares, mais, par contre, quelques objets de l'époque gallo-romaine s'y rencontrent, outre des tessons de poteries du temps de la domination des Césars. J'ai encore recueilli à deux ou trois centimètres de profondeur deux monnaies romaines en bronze dont la légende est complètement altérée. M. E. Griolet, si versé dans la numismatique de cette époque, a cependant cru reconnaître sur ces pièces l'effigie de l'empereur Trajan.

Avant de terminer la nomenclature des objets recueillis là, il faut que je cite cinq instruments en fer retrouvés sous la pierre qui ferme une partie de l'entrée de la caverne de Bossey. Ces objets sont une lame de couteau en forme de poignard, un tronçon de lame plus petite, une espèce de foret avec pas de vis, un morceau de fer appointi et un robuste poinçon.

Je crois que ces outils ont été cachés derrière cette pierre à une époque relativement peu éloignée de nous et, comme les monnaies romaines, ces objets se trouvent associés tout accidentellement à des débris antérieurs.

Après avoir donné la liste complète des objets recueillis dans cette demeure toute primitive, j'ai hâte d'arriver à une conclusion. Après l'examen approfondi de ces divers instruments et leur comparaison, comme je viens de la faire, avec ceux trouvés dans les palafittes de nos lacs, on peut voir clairement que ces populations avaient les mêmes us et coutumes et devaient, par conséquent, sortir de la même souche.

En présence de ces instruments semblables à ceux employés de nos jours par des tribus sauvages, en présence de ces poteries grossières communément appelées poteries celtiques, on peut conjecturer que les habitants de la caverne de Bossey étaient des Celtes descendant de ces races caucasiques qui ont peuplé l'Europe et une grande partie de l'Asie. Cette migration est encore aujourd'hui la seule dont on puisse s'entretenir historiquement parlant.

César, dans ses Commentaires, a appelé les tribus celtiques de la Savoie Allobroges, qui veut dire habitants des montagnes; c'est le nom sous lequel ils sont arrivés jusqu'à nous.

Des fouilles entreprises dans d'autres localités des flancs du Salève semblent montrer que ces populations allobrogiques étaient assez nombreuses dans les environs immédiats de Genève. C'est ce que nous examinerons dans un prochain travail. F. THIOLY.

LA CHAINE DES ARAVIS & SES VALLÉES

(4e article.)

LA VALLÉE DU REPOSOIR.

Souvenirs scientifiques de la vallée. — Le chalet du Sommier. — Le Mont-Méry et la Pointe-Percée — Flore remarquable de ces sites élevés. — La Chartreuse. — Praz-Long, chef-lieu du Reposoir. — Itinéraire de Praz-Long au col de la Colombière et retour au Grand-Bornand.

« Un vallon qui domine la ville de Cluses est celui de la « Chartreuse du Reposoir, situé dans une ceinture de « belles montagnes. Le chemin commence dès le village « de Songy par une gorge sauvage et tortueuse; mais « après une lieue et demie le plus riche vallon s'ouvre « tout à coup aux yeux étonnés; de superbes prairies, des « collines ensemencées, de beaux bois, une rivière poisson- « neuse, des pâturages sous des rochers escarpés; enfin, « la Chartreuse elle-même, beau bâtiment, dans la situa- « tion la plus agréable; tout enchante, et la réception « hospitalière des hommes paisibles qui l'habitent ajoute « encore aux délicieuses sensations que ce lieu fait éprou- « ver. (1) »

Il n'y a rien à ajouter à cette description de la partie inférieure de la vallée du Reposoir. Étendue entre les monts Vergy d'une part, et le Mont-Méry de l'autre, elle n'est que la prolongation de celle du Grand-Bornand. Elle présente dans sa partie supérieure un aspect des plus pittoresques et en même temps des plus sauvages qui se puisse voir, tempérée du reste agréablement par une riche et luxuriante végétation. Prenant son point de départ au col des Annes, elle aboutit près de Scionzier, sur les bords de l'Arve, par une ligne semi-circulaire. Terre bénite entre toutes, féconde et variée, consacrée de temps immémorial par les courses des naturalistes, sanctifiée dans le principe par la prière qui vint, en plein moyen-âge, y élever un de ses paisibles asiles, elle a tout ce qu'il faut pour provoquer les recherches de la science et captiver l'intérêt des pèlerins.

Des souvenirs de plus d'un genre abondent au Reposoir; des noms illustres ont pénétré dans son sein et laissé l'empreinte de leurs pas sur les chemins de la vieille Chartreuse. Dès 1764, de Saussure parcourait cette vallée en quête des oiseaux des Alpes qu'il rassemblait pour une collection. La voie était ouverte, et pendant trois années successives, notamment en 1799, 1800 et 1801, Berger, de Genève, plein d'ardeur et dans tout l'enthousiasme que donne la jeunesse, fit une reconnaissance générale dans cette même vallée, joignant à ses observations et à ses récoltes botaniques la détermination des hauteurs à l'aide du baromètre. Sur les traces de ses deux compatriotes, Gaudin fut conduit au Reposoir, en 1808, avec deux de ses amis; l'ascension du Mont-Méry charma l'auteur de la *Flore helvétique*, et par le nombre et par la rareté des espèces qu'il y rencontra. Nos confrères de Genève n'ont pas failli à ces précédents, et à différentes reprises Reuter, le docteur Fauconnet, Ducommun et Huet ont fréquenté la vallée du Reposoir, témoignant par leurs courses répétées des richesses végétales accumulées dans ce pays. — Je reviens à mon itinéraire au col des Annes dans la journée du 27 juillet 1864.

(1) Bourry, *Description des cols et passages des Alpes*. — In-8°, Genève 1803.

La descente dans la vallée du Reposoir est brusque, rapide et pénible: tantôt vous n'avez sous les pieds qu'un gazon fin et serré offrant peu de sûreté; tantôt les sentiers reparaissent, étroits et couverts de cailloux anguleux qui compromettent douloureusement votre marche. Telle était la condition de ma route pendant près d'une heure quand je pénétrai dans une petite plaine littéralement envahie par deux plantes de bon aloi auxquelles les bestiaux n'avaient pas touché: le *Senecio cordatus* Koch et *S. Fuchsii* Gmel. Je fis ample provision de l'une et de l'autre, mais surtout de la première, qui n'a guère que cette localité en Savoie, heureux et très heureux de cette double rencontre qui me venait en compensation des labeurs que je venais d'éprouver. A ces deux plantes se mêlait très inégalement le *Senecio subalpinus* Reichb.

Bientôt je me dirigeai sur le chalet du Sommier, au nord-ouest de cette plaine, pour y prendre quelques renseignements sur la route du Méry. Isolé, ombragé par quelques sapins et adossé à la montagne des Annes, le chalet du Sommier a quelque chose de sinistre. Il s'annonce plutôt comme un repaire de brigands que comme un de ces refuges temporaires pour les troupeaux.

Revenant sur mes pas, je traversai, à l'extrémité de la plaine, un cours d'eau presque à sec qui descend du col des Annes et, prenant sur la gauche, je m'avançai lentement par un chemin rude et escarpé pour atteindre le chalet du Méry. Un soleil d'Afrique, répercuté par des rochers nus, rendait mon ascension pleine d'angoisses. Obligé de multiplier mes temps d'arrêt pour reprendre haleine, je profitai de ces intervalles pour admirer toute cette vallée du Reposoir qui se déroulait à mes regards et au centre de laquelle brillaient les toits blanchis des six pavillons de l'imposant édifice monastique. Je montai cependant tant bien que mal et enfin, après maints efforts et à bout de ressources physiques, j'entrai au chalet, la face congestionnée et la vue troublée. Il était temps d'arriver et d'échapper aux rigueurs de cette véritable zone torride.

Le chalet du Méry est considérable, il entretient près de deux cents vaches. Au commencement de la saison, on y fut dans une grande perplexité. Les troupeaux étaient à peine installés qu'au 10 juin la terre se recouvrit d'une forte couche de neige rendant tout paccage impossible. Le montagnard fut obligé de redescendre avec tout son monde et d'attendre dans la plaine, pendant plus de huit jours, la cessation de cette température insolite qui compromettait gravement ses intérêts. J'étais le troisième voyageur de l'année, venant réclamer l'hospitalité du chalet. Mon ami, l'abbé Chevalier, m'avait devancé dans ces parages, il y avait près d'un mois, et avait passé la nuit dans cette demeure avec l'abbé Mermoud. Le lait de la montagne me remit assez promptement et au bout de quelques instants de repos, sur les trois heures, je repris mon carton et me mis en devoir d'arpenter les pâturages avec une nouvelle ardeur. Je voulais examiner la Pointe-Percée, mais il était trop tard pour y parvenir; toutefois je la vis d'assez près pour la bien juger.

La *Pointe-Percée* est la plus haute cime de la chaîne des Aravis. La crête, qui en forme le sommet, est percée à jour près de son bord occidental et justifie ainsi le nom qu'elle porte. Son altitude est de 2,760 mètres.

A peu de distance de cette cime et à une élévation moindre, le Méry se termine par un couronnement gazonné qui porte le nom de *Mont-Château*, en grande faveur auprès des botanistes. Le sommet se compose d'un calcaire délité qui s'en va par feuillets très minces donnant nais-

sance à une masse de débris dans lesquels se circonscrit l'existence de trois plantes excessivement rares, je veux parler du *Ranunculus parnassifolius* L., du *Valeriana Saliunca* All. et du *Saussurea depressa* Gr. La découverte en ce lieu du *Valeriana Saliunca* date du 26 juillet 1800; elle est due à Berger qui, le premier, la rapporta du Reposoir et la fit connaître en Suisse. C'est en 1808 que Gaudin rencontra dans le même endroit le *Saussurea depressa,* mais Gaudin, sans se douter qu'il avait affaire avec une espèce nouvelle, la prit tout simplement pour le *Saussurea alpina* Dc., sous lequel il l'a désignée dans sa *Flore*. Pendant longtemps, le genre *Saussurea* n'a été représenté dans nos Alpes que par le *S. alpina* Dc. En 1845, M. Verlot, de Grenoble, retrouva au pic de Belledone le *S. discolor* que de Candolle avait vaguement indiqué en Dauphiné. A ces deux espèces M. Grénier en ajouta, en 1848, une nouvelle, intermédiaire aux deux précédentes. Cette nouvelle espèce, qu'il fit connaître sous le nom de *S. depressa,* est précisément la plante du Méry.

Citons maintenant les plantes qui font de cette montagne un véritable sanctuaire pour le botaniste :

Anemone vernalis L.	*Cardamine alpina* Willd.
— *baldensis* L.	— *resedifolia* L.
Ranunculus alpestris L.	*Sisymbrium pinnatifidum* Dc.
— *pyrenæus* L.	*Draba aizodes* L.
— *montanus* Willd.	— *frigida* Saut.
Aquilegia alpina L.	— *tomentosa* Wahlenb.
Aconitum paniculatum L.	— *Johannis* Host.
Arabis brassiciformis Wallroth.	*Helianthemum alpestre* Dc.
— *saxatilis* All.	*Viola biflora* L.
— *alpestris* Schleich. B. glabrata.	*Silene acaulis* L.
— *cærulea* All.	— *rupestris* L.
Lychnis Flos Jovis Dc.	*Achillea macrophylla* L.
Cerastium latifolium L.	*Gnaphalium norvegicum.*
Cherleria sedoides L.	— *hoppeanum* Koch.
Trifolium cæspitosum Reyn.	— *supinum* L.
— *alpinum* L.	*Leontodon Taraxaci* Lois.
Phaca frigida Jacq.	— *pyrenaïcus* Gouan.
— *astragalina* Dc.	*Taraxacum alpinum.*
Oxytropis campestris Dc.	*Picris Villarsii* Jord.
Hedysarum obscurum L.	*Soyeria montana* Monn.
Onobrychis montana Dc.	*Hieracium aurantiacum* L.
Lathyrus heterophyllus L.	— *angustifolium* Hopp.
Potentilla grandiflora L.	— *piliferum* Hopp.
Alchemilla pentaphyllea L.	*Androsace pubescens* Dc.
Epilobium alpinum L.	— *obtusifolia* All.
— *alsinæfolium* Nill.	*Gentiana Charpentieri* Thom.
Sedum Anacampseros L.	— *punctata* L.
— *annuum* L.	— *asclepiadea* L.
— *repens* Schleich.	— *Kochiana* Per. et Song.
Sempervivum montanum L.	— *Bavarica* L.
Saxifraga cæsia.	— *nivalis* L.
— *aizoides* L.	*Cerinthe alpina* Kit.
— *androsacea* L.	*Veronica saxatilis* L.
— *stellaris* L.	— *bellidioides* L.
Astrantia minor L.	— *alpina* L.
Eryngium alpinum L.	*Pinguicula alpina* L.
Meum Mutellina Gaertn.	*Oxyria digyna* Cambd.
Gaya simplex Gaud.	*Salix hastata* L.
Chærophyllum hirsutum.	— *retusa* L.
Galium anisophyllum Vill.	— *reticulata* L.
Erigeron uniflorus L.	— *herbacea* L.
Arnica scorpioides L.	*Gymnadenia albida* Rich.
Artemisia mutellina Vill.	*Ophrys alpina* L.
Chrysanthemum alpinum L.	*Nigritella suaveolens* Koch.
Gagea Liottardi Schultz.	*Agrostis vulgaris* With. V. pumila.
Allium Victorialis L.	— *alpina* Scop.
— *sibiricum* L.	
Luzula spadicea Dc.	*Agrostis rupestris* All.
Carex fœtida All.	*Avena Scheuchzeri* All.
— *nigra* All.	*Festuca Halleri* All.
— *atrata* L.	— *alpina* Gaud.
— *semper virens* Vill.	— *violacea* Gaud.
Phleum Michelii All.	— *Scheuchzeri* Gaud.

Cette simple énumération suffit pour donner une idée des richesses végétales du Mont-Méry.

(*A suivre.*) Dr Bouvier.

LA PROVINCE VIENNOISE

Un archéologue me fait l'honneur de me demander si l'opinion que j'ai émise sur l'époque de l'établissement de la province Viennoise, d'après l'inscription de la Forclaz en Faucigny, est le dernier mot de cette discussion. Je n'ai pas la prétention de trancher la question et je saisis avec empressement cette occasion pour l'exposer de nouveau avec tous ses doutes et ses probabilités.

Le territoire allobroge faisait partie de la *province romaine,* lorsque Jules César obtint le commandement des Gaules cisalpine et transalpine (1). Lui-même donna à Vienne, capitale des Allobroges, le titre de colonie, *Colonia Julia Viennensis* (2). La lutte des nationaux avec les colons romains leur fit perdre un instant les droits attachés à ce titre que les colons conservèrent en se réfugiant à Lyon sous la protection de Munatius Plancus (3). Tibère rouvrit aux Viennois la porte des honneurs de la cité romaine (4).

L'accueil différent que Galba reçut des Lyonnais et des Viennois le disposa en faveur de ces derniers, à qui il accorda plusieurs privilèges, en reconnaissance des légions qu'ils lui avaient fournies à son avénement (5). Plutarque lui reproche même de leur avoir prodigué les honneurs de la cité romaine.

D'après une histoire des Allobroges, écrite sous Trajan par Trebonius Ruffinus, citoyen de Vienne, Galba aurait poussé plus loin la générosité (6). Il aurait détaché le pays des Allobroges ainsi que plusieurs autres cités de la province Narbonaise pour en former la province Viennoise. Dans cette fusion avec dix autres cités méridionales, les Allobroges perdirent définitivement leur nom, qui ne s'appliquait qu'à leurs trois cités : Vienne, Cularo et Genève, pour prendre celui de leur capitale, *Viennenses*, qui s'appliquait à toute la province. Or, ce nom collectif se lit dans l'inscription de la Forclaz. Suffirait-il à constater l'établissement de cette province avec les documents qui précèdent? Ou ne représente-t-il que la colonie romaine de Vienne, dont le Sénat aurait eu juridiction sur tout le territoire des Allobroges, avant que leurs deux autres villes, Genève et Cularo, eussent reçu le titre de *cités* avec un territoire ressortant de leur propre administration (7)?

La question vaut la peine d'être étudiée ; car l'objet de la limitation se trouve dans le périmètre qui a formé le territoire de la cité romaine et du diocèse de Genève ; et si cette dernière avait eu alors le titre de colonie ou

(1) *Alesia, discussion hist. et géog.*
(2) Chorier, *Recherches sur les antiquités de Vienne.*
(3) *Dion Cassius*, XLVI.
(4) *Tables Claudiennes* de Lyon.
(5) Tacite, *Hist.*, I, 65.
(6) Mermet, *Histoire de Vienne*, I.
(7) *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ.*

de municipe, elle aurait dû traiter elle-même avec le municipe ceutron. Mais si Genève n'était encore qu'un *oppidum*, comme au temps de Jules César (1), il est douteux qu'elle jouît du droit politique, qui devait plutôt se concentrer au Sénat de Vienne.

Si les Allobroges ne sont représentés ici que comme colonie romaine dans le nom officiel de *Viennenses*, il semble que, en vertu du même principe, les Ceutrons auraient dû aussi prendre leur nom officiel de *Foro Claudienses*, qu'ils portent dans trois inscriptions d'Aime, en l'honneur de Nerva, de Trajan et de Valerien, et qui dérivait également du nom de leur capitale, *Forum Claudii* (2). L'emploi du nom primitif des Ceutrons, reconnus déjà comme municipe et jouissant du droit latin (3), semblait motiver également l'emploi du nom primitif des Allobroges; à moins que le titre de *Colonie romaine*, qui apportait beaucoup plus d'honneur avec moins de liberté que le titre de *Municipe*, leur eut imposé déjà cette transformation, avant même qu'ils fussent érigés en province.

Mais Pline, qui a parlé de la création de la province des Alpes-Maritimes par Galba, n'a rien dit de la province Viennoise (4). Ce silence peut s'expliquer d'abord par la cause déterminante du fait que Pline a voulu signaler plus spécialement. Il y avait, en effet, deux motifs d'ériger une province, comme aussi deux modes de l'organiser; d'où vint la différence des provinces prétoriales et des provinces consulaires.

Celle de la Viennoise était une faveur; car elle aurait été une récompense du dévouement des Allobroges à Galba : elle les dispensait de se transporter à Narbonne pour leurs affaires; elle donnait une nouvelle importance à Vienne, en en faisant le centre de dix autres cités. L'ancien Sénat de Vienne pouvait conserver une part prépondérante dans l'administration. Le chef de la province était à la nomination du Sénat de Rome, qui y envoyait un proconsul n'ayant que la juridiction civile.

Lorsqu'un pays se révoltait et que sa position pouvait prêter à quelques mouvements, l'empereur y envoyait un propréteur avec juridiction militaire et judiciaire. Aucun Sénat ne représentait la voix du pays. L'expression de Pline : *Galba adjecit formulæ Avanticos et Ebroduntios* indique évidemment que ces deux peuples ont dû subir le régime provincial ensuite d'une insurrection. L'indication même de *Dinia* pour capitale ferait supposer qu'il ne s'agissait pas encore de la province des Alpes-Maritimes, dont la métropole fut Embrun, *Ebrodunum*, et qui comprit plusieurs autres peuplades (5).

C'est donc une victoire de Galba que Pline a constatée dans cette sujétion à la formule provinciale. Tandis que pour les Allobroges c'était une faveur dont la promesse était restée, peut-être, sans exécution. Galba fut trop peu de temps au pouvoir pour consolider son œuvre. Comme Vespasien ratifia plusieurs de ses décrets (6), la délimitation entre les Viennois et les Ceutrons, faite par son ordre, serait-elle un des actes concernant l'organisation de la province décrétée par Galba? Le quatrième livre du grand ouvrage de Pline, qui en contient trente-sept sur toutes sortes de connaissances, résultat de longues recherches, ce quatrième livre, qui traite de la géographie de la Gaule narbonnaise, était peut-être déjà rédigé lorsque Vespasien organisa la province Viennoise détachée de cette même Narbonnaise l'an 74 de notre ère. Pline périssait au Mont-Vésuve l'an 79.

Si ces conclusions ne paraissaient pas assez évidentes, il resterait à laisser à l'empereur Adrien l'honneur de l'érection de cette province. Les monuments de son existence deviennent assez nombreux depuis Marc-Aurèle (1). C.-A. DUCIS.

(1) *De bello gall.*, I, 6.
(2) Ptolem., *Géogr.*, II.
(3) Pline, *Hist. nat.*, III, 20.
(4) Pline. *Hist. nat.*, III, 20, IV, 17.
(5) *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ.*
(6) Tacite, *Hist.*, IV, 40.

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*

LA FLORIMONTANE A L'INSTITUT GENEVOIS

L'Institut genevois a été fondé en 1852, mais ce n'est guère que deux ans plus tard qu'il reçut une organisation complète. Il est divisé en cinq sections : 1° sciences naturelles et mathématiques; 2° sciences morales et politiques; 3° littérature; 4° beaux-arts; 5° industrie et agriculture. Chaque section a son bureau et son budget.

En moins de douze ans, cette association d'hommes laborieux et instruits a acquis, par ses nombreux et remarquables travaux, une très grande notoriété, et s'est placée au premier rang des sociétés savantes de l'Europe.

De bons rapports se sont établis entre l'Institut genevois et la Société Florimontane. Celle-ci compte parmi ses membres correspondants plusieurs notabilités scientifiques et littéraires de l'association genevoise qui, de son côté, a honoré quelques-uns de nos confrères du diplôme recherché de membre correspondant de l'Institut.

Les diverses sections de l'Institut genevois se réunissent ordinairement une fois par mois au bâtiment électoral, plus souvent si les travaux l'exigent. Chaque année, au printemps et à l'automne, l'Institut tient une séance solennelle, toutes sections réunies.

La séance du printemps a eu lieu le 12 avril. La Société Florimontane y avait été invitée et s'y est fait représenter par une députation de quatre membres.

Le local affecté à cette solennité est la salle des délibérations du Grand Conseil à l'hôtel-de-ville. Tout un côté avait été réservé aux dames et nous avons constaté avec plaisir que pas un siége n'est resté vacant.

Quelques minutes avant l'ouverture de la séance, on a annoncé M. le général Dufour. M. Vogt, président de l'Institut, a présenté la députation de la Société Florimontane à l'illustre chef militaire de la Confédération helvétique qui lui a fait le plus gracieux accueil.

A deux heures précises, M. le Président a ouvert la séance par la lecture d'un rapport sur les travaux de l'Institut depuis la dernière séance. De hautes considérations sur les milieux dans lesquels l'intelligence se développe et les sciences progressent ont précédé l'énumération des travaux de chaque section. Cette énumération n'a pas duré moins d'une heure : c'est dire la somme d'activité dépensée par chaque membre et la force de vitalité que peut acquérir une institution quand elle a à sa tête des hommes dévoués à la science, à l'instruction des masses et au bien public. En terminant, M. le Président a remercié, en termes aimables, la Société Florimontane de s'être fait représenter à la séance.

Après le rapport, qui a reçu une flatteuse approbation de l'assemblée, M. Flammer, secrétaire général de l'Institut, a fait l'éloge d'un membre distingué dont la Société

a eu récemment à déplorer la perte : M. Marc Viridet, chancelier du Conseil d'Etat et président de la section d'industrie et d'agriculture.

Successivement, la parole a été donnée à plusieurs membres. M. Blanvallet a lu une consciencieuse et intéressante étude sur Massimo d'Azeglio, que l'Institut avait l'honneur de compter au nombre de ses membres correspondants, et dont l'Italie, les lettres et les arts portent le deuil. A la fois peintre, littérateur, musicien, cet homme d'Etat joignait à ces talents une grande droiture d'esprit, un cœur bon, noble et généreux. On retrouve tout cela dans les deux romans, deux chefs-d'œuvre, que tous les Italiens connaissent par cœur.

M. Albert Richard, professeur de littérature à l'Académie, a lu une simple fable, mais une fable qui a donné le frisson à l'assemblée. Il nous semblait entendre les iambes burinés d'Auguste Barbier. Elle a pour titre : *Le Tigre et la Puce*. Son caractère politique lui ferme les colonnes de la *Revue*, mais nous nous dédommagerons par la publication d'une petite perle de M. Antoine Carteret, auteur d'un volume de fables très estimées dont il a été rendu compte à cette place.

L'ÉPI ET LE CHÊNE

Au bord d'un champ croissait un chêne,
Croissait, ce n'était pas l'avis
De quelqu'un de ce lieu, savoir l'un des épis,
A qui la chose au moins semblait fort incertaine.
Juillet, dorant les blés, avait déjà paru.
Cet épi dépassait ses voisins de la tête,
Ayant tout d'abord poussé dru.
Il contemplait souvent, de sa base à son faîte,
Le chêne, et se disait : « Rien ne change chez lui :
« Tel il était jadis, tel il est aujourd'hui,
« Ni plus grand, ni plus gros. Quand l'essor de sa taille
« Sur le mien se modèlerait,
« Quel géant bientôt ce serait !
« A coup sûr sa vigueur défaille. »
Il voulut un matin se faire le plaisir
De savoir à quoi s'en tenir.
« Beau chêne ! » cria-t-il, « permettez, je vous prie,
« Que je vous adresse un seul mot.
« — Qui m'appelle ? » dit l'arbre. « — Eh ! votre seigneurie,
« Un épi, par ici, près d'un coquelicot...
« Mais pardon ! car je suis fort importun, sans doute. »
Le chêne répliqua : « Mon ami, nullement.
« Questionnez : je vous écoute.
« — Eh bien ! donc je voudrais savoir certainement
« Si vous ne croissez plus ou grandissez encore.
« — Vous songez à cela ?... Mais au fait, pourquoi non ?
« Le désir de connaître honore.
« Sachez donc que je crois toujours. Quelle raison
« Avez-vous, dites-moi, de penser le contraire ?
« — C'est que, bien avancé déjà dans ma carrière,
« Je n'ai jamais su voir d'accroissement en vous.
« — Je le comprends : le temps, pour les épis et nous,
« Ne se mesure pas de la même manière.
« Il me semble, tenez, que vous ne faites tous,
« Les grands comme les courts, que de sortir de terre. »
— Pourquoi, pensa l'épi, n'ai-je pas su me taire ?

Du progrès quelques-uns, trouvant trop lent le pas,
Et voyant l'insuccès de maint combat que livre,
Pour lui, la parole ou le bras,
Disent qu'il n'est qu'un mot, et qu'il n'existe pas.
Homme ! sais-tu combien l'humanité doit vivre ?

La lecture de cette fable a été suivie d'une gracieuse poésie du même auteur : *Cœurs francs et voix sincères*. L'une et l'autre ont été unanimement applaudies.

M. Antoine Carteret s'est fait une règle de ne laisser publier isolément aucune de ses poésies; le *Bulletin* de l'Institut et ses meilleurs amis n'ont pu obtenir aucune dérogation à cette règle. Mais M. Carteret, animé comme ses confrères, des meilleurs sentiments envers la Société Florimontane, n'a pu résister au désir de nous être agréable et s'est dessaisi en notre faveur de cette fleur inédite. Elle n'en aura que plus de prix pour les lecteurs de la *Revue*. Nous l'en remercions en leur nom.

M. Jules Vuy, avocat distingué du barreau genevois, député au Conseil national, originaire de la Haute-Savoie, et l'un de nos collaborateurs, a donné lecture d'une charmante notice sur le poète Sailer, de Saint-Gall. Il a rappelé à cette occasion que la ville de Saint-Gall a donné naissance à un autre aimable poète, le P. Morel, prieur des bénédictins de l'abbaye d'Einsiedeln, que le Faucigny peut revendiquer comme un de ses enfants (1).

Une savante étude de M. André Oltramare, à propos d'une lettre de d'Alembert à Rousseau sur le théâtre de Genève, étude qui échappe à l'analyse, a clos la séance.

Le soir, à sept heures, un banquet a été offert par l'Institut genevois à la députation de la Société Florimontane, dans les somptueux salons de l'*hôtel Victoria*. Plusieurs toasts ont été portés par MM. Vogt, Jules Vuy, Antoine Carteret, Michaud, etc., à la Société Florimontane, à la Savoie, à l'union sur le terrain de la science où la diversité des opinions ne sépare pas les hommes et n'exclut pas l'estime et l'amitié; à la prochaine Exposition universelle de Paris, à celle que Genève prépare, etc., etc.

M. le Dr Bouvier, ancien vice-président, et M. Jules Philippe, secrétaire de la Société Florimontane, ont répondu et remercié l'Institut genevois des sentiments manifestés à l'égard de notre Société et de l'accueil fraternel fait à sa députation.

Nous ne terminerons pas sans émettre le vœu de voir s'implanter chez nous ces fêtes de l'intelligence, qui suppriment les frontières en rapprochant les hommes, les font se connaître et s'aimer. La publicité que nos voisins donnent à leurs séances initie peu à peu les classes inférieures aux sciences, à la saine littérature, et leur inculque le goût des beaux-arts. C'est un exemple civilisateur, nous devons en faire notre profit. L. Thésio.

GLANURES HISTORIQUES

VI

Qu'on me permette d'extraire d'un vieux terrier quelques indications utiles et qui ne sont point, je crois, sans valeur au point de vue historique; je veux parler d'un terrier qui remonte au règne du comte Pierre de Genève, c'est-à-dire à une époque où le comté de Genevois, sous la souveraineté de la maison célèbre qui lui a donné son nom, avait une existence propre, indépendante, et n'appartenait point encore à la dynastie de Savoie.

Ce terrier, dont plusieurs pages ont été malheureusement déchirées, concerne le mandement de Chaumont dont le territoire s'étendait sur les deux versants de la

(1) Le père du poète bénédictin est né à Passy, près de Sallanches.

montagne du Vuache et comprenait, en particulier, toute la haute Semine.

La lecture des divers actes notariés qu'il contient est sèche en elle-même, comme celle de tous les anciens documents, mais elle est instructive et pleine d'intérêt.

Nous trouvons là l'énumération authentique, officielle, des droits féodaux que possédait, dans le mandement de Chaumont, le comte Pierre de Genève.

C'est là que j'ai puisé un document du 28 avril 1377, qui a été imprimé dans le tome IX des *Mémoires de l'Institut genevois;* ce document nous donne une idée, si ce n'est complète, au moins assez exacte, des principales charges féodales qui pesaient sur les campagnes du comté de Genevois, quelques années avant la promulgation des célèbres franchises d'Adémar Fabri.

Ce terrier m'a fourni également des données précieuses sur une espèce de redevance qui se payait tantôt en nature, tantôt en espèces, sur le *ménaides* ou *méneides;* il m'a permis de prouver (voir *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses,* Zurich, janvier 1863), que ces redevances n'étaient pas dues seulement à des établissements religieux et à des monastères, comme l'avaient pensé quelques savants suisses, mais qu'elles existaient aussi en faveur des souverains laïques; le comte Pierre de Genève avait droit à un certain nombre de *ménaides* dans le mandement de Chaumont.

En relisant de plus près ce vieux volume manuscrit, j'y ai trouvé çà et là quelques autres faits curieux qui me semblent devoir être conservés.

Ainsi, dans la seconde moitié du XIVe siècle, les noms de famille étaient loin encore d'être entièrement définitifs, irrévocables; notre terrier fournit plusieurs exemples d'individus qui portaient un nom absolument différent de celui de leur père; ce n'est guère, comme on le sait, que depuis la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe que les noms de famille ont été établis dans nos contrées. Auparavant, ils n'existaient pas. Comme toutes les choses nouvelles, ils ne se sont point établis du jour au lendemain.

Voici quelques exemples : Perret *Ecallant* fils de feu Joannet *Bonier (Perretus Ecallanti filius quondam Johannerii Bonerii;* acte du 16 septembre 1377).

Jean d'*Aulps* fils de feu Jean *Tissot (Johannes de Alpibus filius quondam Johannis Tissot;* acte du 9 avril 1381).

Rolet *Sanctus* fils de défunte Marione *(sic) Escofier (Roletus Sanctus... filius quondam Marione Escoferii;* acte du 5 mai 1377).

Aymonet *Thorens* fils de feu Jean *Estaniers (Aymonetus Thorens filius quondam Johannis Estaniers;* acte du 12 septembre 1377).

L'histoire des noms de famille dans d'autres pays nous offre des exemples analogues; on peut en citer quelques-uns dans l'histoire de Genève.

Une innovation aussi importante que celle de la création et de la transmission des noms de famille, n'a pris que peu à peu racine dans les mœurs. Pour la plupart des individus que mentionne notre terrier, le nom du fils est déjà le même que celui du père; mais il y a encore quelques exceptions au nombre desquelles figurent celles qui viennent d'être citées. L'idée nouvelle est déjà très répandue, mais elle n'est pas encore acceptée par tous; aujourd'hui, nul ne la conteste.

La profession d'une des personnes qui figure, à plusieurs reprises, dans notre terrier, au nombre des témoins, m'a laissé entrevoir un fait très intéressant au point de vue de l'instruction publique, il y a près de cinq siècles, dans le mandement de Chaumont. Comme les données sur ce sujet important et dans cette époque lointaine ne sont pas bien abondantes, j'ai été tout particulièrement frappé du petit passage que je vais reproduire et qui me permet d'affirmer que, *déjà en 1377, il existait dans le bourg de Chaumont des écoles publiques dirigées par un recteur.*

Chaumont, bourg fortifié, ayant ses franchises locales (il serait intéressant de les rechercher et de les publier) avait alors une haute importance militaire et commerciale. L'instruction publique y était en honneur; je lis, en effet, dans plusieurs actes de notre terrier : *Test magistro Gaultherio de Glaceriis* RECTORE SCOLARUM CALVIMONTIS..., « témoin Me Gauthier des Glacières, RECTEUR DES ÉCOLES « DE CHAUMONT. »

(La suite à un prochain n°.) JULES VUY.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Les 11,000 médailles romaines trouvées dans les Fins. — Le vase colossal d'Amathonte. — Bas-relief moabite. — Découverte faite sur l'emplacement de l'Hôtel-Dieu de Paris. — Une serrure de Louis XVI. — Ventes à Paris.

En toute règle nous devrions commencer notre revue de ce mois par quelques mots sur la découverte des 11,000 médailles romaines, que nous avons eu à peine le temps d'annoncer dans le dernier n° de la *Revue savoisienne;* mais l'honneur d'en parler revient de droit à notre collègue, M. E. Serand, archiviste de la Société Florimontane, dont la spécialité, comme on sait, est la numismatique. Mais s'il ne nous appartient pas d'entrer dans les détails techniques de la découverte, nous pouvons cependant signaler le désintéressement et l'esprit de dévouement dont a fait preuve le propriétaire du terrain qui recélait le petit trésor, M. Bonnetto. Cet honorable citoyen s'est montré très accommodant lorsqu'il s'est agi de fixer le prix des médailles, et, en outre, il s'est engagé à faire de nouvelles fouilles, *à ses frais*, lorsque son jardin sera dépouillé de la récolte prochaine. C'est un nouvel exemple que nous aimons à citer à l'ordre du jour de l'armée des pionniers de la science archéologique.

Nous avons dit, dans notre chronique du mois de février, que l'île de Chypre était sillonnée par un grand nombre de chercheurs, qui y avaient déjà découvert des antiquités très précieuses. L'une de ces antiquités vient de prendre sa place au Musée du Louvre. C'est un vase gigantesque trouvé par M. de Vogué sur l'emplacement d'Amathonte, ville qui était située sur la côte méridionale de l'île et où le bel Adonis était particulièrement adoré; on prétend aussi que c'est à Amathonte que vivait le célèbre sculpteur Pygmalion. Ce vase a été amené au Havre par le transport la *Perdrix;* c'est un monolithe de 13,800 kilogr.; il a 3^m^,05 c. de diamètre, 2^m^,25 c. de hauteur et 1^m^,40 c. de profondeur. On ignore à quel usage il a pu être destiné. Il y a déjà au Louvre un vase de dimension colossale, connu sous le nom de vase de Pergame, et qui a été donné, il y a environ trente ans, par le sultan Mamouth.

Le même Musée vient encore de s'enrichir d'un bas-relief sur pierre noire, représentant un guerrier armé de sa lance. Ce morceau de sculpture, qui forme le seul échantillon de l'art moabite dans les collections parisiennes, avait été découvert en Palestine par M. de Saulcy pendant sa première expédition. Il a été retrouvé par M. le duc de Luynes dans son voyage scientifique autour de la mer Noire, et c'est ce savant explorateur qui en a fait don au Louvre.

Nous avons peu de découvertes archéologiques à signaler en France; c'est à peine si dans deux ou trois localités le hasard a favorisé quelques travailleurs. Parmi les trouvailles récentes nous n'en distinguons qu'une qui mérite une mention, c'est celle qui a été faite sur l'emplacement du nouvel Hôtel-Dieu de Paris. On a rencontré, dans cet endroit, des restes de construction romaine qui semblent indiquer qu'un temple romain s'élevait à cette place. On y a trouvé aussi un chapiteau d'une grande dimension, de l'époque gallo-romaine. Autour de ces débris, étaient disséminées des médailles et des monnaies romaines, mais jusqu'à ce jour aucune n'a présenté un type précieux.

A défaut de trouvailles archéologiques, nous citerons, d'après les journaux de Paris, la découverte d'une œuvre presque moderne sortie des mains d'un illustre artisan couronné, Louis XVI. On sait que ce roi malheureux aimait avec passion les travaux de serrurerie, et qu'aussitôt que les affaires de l'Etat lui laissaient un instant de repos, il le consacrait à battre le fer sur l'enclume et à limer sur l'étau. Or donc, il sortit de l'atelier du roi-serrurier une quantité d'objets finement travaillés et sur lesquels souvent le monarque avait gravé son nom. C'est un de ces objets que l'on vient de retrouver chez un marchand de ferrailles de la rue de Meaux, à Paris; c'est une serrure portant cette inscription : *Lud. XVI me fecit.* L'amateur qui a reconnu cette œuvre précieuse, l'a payée 3 fr. 50 c.; puis il l'a revendue 2,400 fr. à un marchand de curiosités du faubourg Saint-Germain, et, obéissant à un sentiment d'honnêteté, il a partagé cette somme avec le marchand de ferrailles.

Plusieurs ventes de collections ont encore eu lieu à Paris dans cette dernière quinzaine; nous ne citerons que celles de MM. Castelani et Roussell. Ce dernier était expert de son vivant, c'est dire que sa collection renfermait des morceaux remarquables dont sa position lui avait facilité l'acquisition. Deux vases en granit rose ont été vendus 19,100 fr.; deux colonnettes en porphyre rouge orienté, 12,900 fr.; deux fûts de colonne, 13,500 fr.; et deux colonnes en marbre brèche, 13,050 francs.

JULES PHILIPPE.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Séance du 19 avril 1866.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. le *Président* procède au dépouillement de la correspondance; il donne lecture d'une lettre de M. Aimé Vingtrinier, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

M. *Eloi Serand* entre dans quelques détails au sujet des 11,000 médailles trouvées dans les Fins d'Annecy; il indique les diverses opérations que nécessite le nettoyage de ces pièces, et il démontre ainsi l'impossibilité où il se trouve de présenter un rapport sur ce sujet; il pourrait déjà donner des indications sur les principaux types qu'il a reconnus, mais il préfère attendre l'achèvement du travail pour entretenir la Société de l'importance du petit trésor trouvé aux portes d'Annecy.

En attendant, M. Serand demande que la réunion décide si on laissera à la Municipalité le soin d'acheter ces médailles pour le Musée, ou si la Société doit les payer de ses deniers et en enrichir ses propres collections.

La réunion se prononce pour l'acquisition des médailles par la Société et vote, à cet effet, les fonds nécessaires.

M. *Ducis* donne quelques renseignements qu'il a reçus au sujet d'un ciboire trouvé à l'Hermitage, dans la commune d'Armoy-Lyaud (Thonon); cet objet, que l'on avait cru d'abord en or massif, est simplement en cuivre. Mais il n'en a pas moins une certaine valeur historique.

M. *Thésio* rend compte de la séance de l'Institut national de Genève, du 12 avril, à laquelle a assisté une députation de la Société. La réunion décide que ce compte-rendu sera inséré dans la *Revue savoisienne*.

M. *Revon* présente des débris de poteries et des ossements, résultat des nouvelles fouilles opérées dans les grottes voisines de Genève par M. Thioly, de cette dernière ville, et que cet honorable archéologue a offert à la Société.

M. *Serand* présente, au nom de M. Dupanloup-Nanche, d'Annecy, un anneau en cuivre, trouvé dans les Fins, et sur lequel est gravé un coq gaulois.

Après une discussion sur quelques questions d'intérêt particulier pour la Société, les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie, de Genève; — 2° *Mémoires et documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; tome IX; — 3° *Journal de la Société centrale d'agriculture de la Savoie;* mars 1866; — 4° Le *Globe*, journal de la Société de géographie de Genève; — 5° *Catalogue* de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste; 2 vol., par M. A. Vingtrinier; don de l'auteur; — 6° *Traditions populaires comparées*, par M. Désiré Monnier, avec la collaboration de M. A. Vingtrinier; don de ce dernier; — 7° *Vieux papiers d'un imprimeur*, par M. A. Vingtrinier; don de l'auteur; — 8° *Les Voyageuses* et *Les Bugésiennes*, poésies par le même, 2 vol.; don du même; — 9° Plusieurs petites brochures par le même auteur; — 10° *Etudes paléographiques et historiques sur des papyrus du VIe siècle, en partie inédits, renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin;* Genève 1866; don de M. Charles Le Fort; — 11° *Memoria sopra alcuni idoletti*, par le chan. Spano, de Cagliari; don de l'auteur; — 12° *Le landammann Sailer ou les échos des bords de La Thour*, etc., par M. Jules Vuy, de Genève; don de l'auteur; — 13° *Les coutumes et péages de Sens*, par M. Lecoy de La Marche; don de l'auteur; — 14° *Revue des Sociétés savantes;* — 15° *Revue archéologique*, de Paris; — 16° *Journal des connaissances médicales pratiques*, de M. Caffe; — 17° *Revue du Lyonnais;* — 18° *Revue des Provinces;* — 19° L'*Union magnétique*, de Paris; — 20° La *Tribune lyrique*, de Mâcon; — 21° Le *Mont-Blanc;* — 22° Le *Léman;* — 23° Le *Courrier de Savoie;* — 24° 12 volumes divers donnés par M. Charles Burdet.

Pour copie conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

Il s'est fondé à Londres une Société aréonautique, sous la présidence du duc d'Argyll; le trésorier est M. Glaisher.

Les journaux anglais annoncent que le 19 mars 1865 le capitaine Carrey, commandant le bâtiment *Veritas*, a constaté la formation d'une nouvelle île volcanique dans les parages des îles Caroline, dans l'Océan Pacifique.

On a vendu à Sienne les ouvrages du sculpteur Lucca della Robia, placés dans le couvent des Franciscains de l'Observance.

On a vendu dernièrement à Dusseldorf une collection d'autographes provenant de Jean-Henri Voss, le savant traducteur d'Homère. Il y avait des lettres de Goëthe, de Wieland, de Pfeffel, de Schlegel, de Niebuhr, de Ruckert, etc.; plus trois poèmes de Holtz, de l'écriture de l'auteur; des pièces lyriques de Frédéric Léopold, contre Stolberg; enfin, le fameux manuscrit de Burger, signé Der Adler Reichserzkansler, écrit par Voss et annoté par Schiller.

Une des célébrités de la Suède, Mlle Frédérika Bremer, auteur d'un grand nombre de romans connus dans toute l'Europe, vient de mourir à Aresta, son séjour préféré; elle était âgée de 74 ans.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mai 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr

Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

JULES CÉSAR ET LE PETIT SAINT-BERNARD

LES CEUTRONS ET LES SALASSES

A part le fait d'armes d'*Ocelum*, où César, au commencement de la guerre des Gaules, dut disperser les bandes armées des Ceutrons, des Graïocèles et des Caturiges (1), nous ne savons rien autre de la lutte des Ceutrons pour conserver leur indépendance ni de l'époque de leur soumission définitive aux Romains. C'est peut-être à cette circonstance et au pillage de la caisse de César par les Salasses (2), que Appien d'Alexandrie fait allusion lorsqu'il avance que, pendant la guerre des Gaules, César ne pensa pas, je dirais plutôt, ne parvint pas à soumettre entièrement les peuplades alpines, mais qu'il se contenta, le plus souvent, d'obtenir le passage pour ses troupes (3).

Mais Suétone assure qu'à la fin de cette guerre toute la Gaule, des Pyrénées au Rhin, aux Alpes, au Rhône et aux Cévennes, a été réduite en province romaine et imposée d'un tribut (4).

L'exception qu'il fait pour la ligne du Rhône et des Cévennes s'applique évidemment à la *Gallia braccata*, soumise bien auparavant, puis devenue la Narbonaise, et dont il éloge les habitants, *socias et bene meritas civitates*.

Quant aux peuplades alpines, il ne paraît pas qu'elles aient mis obstacle au dernier passage de César, au moins celles des Alpes graies, par lesquelles il serait rentré en Italie, selon Petronius Arbiter :

> Exuit omnes
> Quippe moras Cæsar; vindictæque actus amore
> Gallica projecit, civilia sustulit arma.
> Alpibus aeriis, ubi Graio nomine vulsæ
> Descendunt rupes, ac se patiuntur adiri,
> Est locus Herculeis sacer aris; hunc nive dura
> Claudit hiems, canoque ad sidera vertice tollit (1).

Cette description s'applique plus exactement aux montagnes qui avoisinent les glaciers du Mont-Blanc qu'aux bords de la mer Méditerranée, où se trouvait l'autel d'*Herculis Monœci*, Monaco. D'ailleurs le *tractus* des Alpes graies était loin de là (2). Il s'étendait autrefois du Mont-Blanc au Mont-Viso. Et, avant même que les Romains appelassent *Alpes Cottiennes* la section des Alpes graies que gouverna Julius Cottius jusqu'au temps de Néron, le nom de *Saltus graius* était spécialement affecté au passage d'Hercule, où son culte est resté. C'est par cette expédition d'Hercule le Thébain que Cornelius Nepos explique l'étymologie des Alpes graies : *Quo facto is hodiè saltus graius appellatur* (3).

Pline rappelle le même souvenir en parlant des deux Alpes graies et pennines : *graiis Herculem transisse memorant* (4). Dans une édition de l'itinéraire d'Antonin on lit aussi : *Alpes graias ab Hercule Thebano dictas*. Or, cette station, ainsi que celle d'*Alpis graia* dans la table théodosienne, correspond, d'après les mesures les plus positives, aux ruines de murs romains sur le plateau du Petit-Saint-Bernard (5).

On a trouvé effectivement dans les fondations de la maison Gaymard, du Bourg Saint-Maurice, au pied du Petit-Saint-Bernard, un fragment d'inscription : HERCVLI. Plusieurs autres monuments ont dû disparaître sous les atterrissements formés par les torrents voisins dès le temps de Marc-Aurèle, ainsi que l'atteste une autre inscription (6).

D'après l'histoire des Allobroges par Aymar du Rivail, on lisait encore, il y a trois siècles, plusieurs inscriptions romaines à Salins près de Moûtiers, parmi lesquelles se trouvait un votif à Hercule : *Ex voto Herculeio graio* (7). C'est probablement ensuite de ces monuments qu'un auteur moderne donne le nom de *Salines d'Hercule* aux établissements de ce genre à Salins et à Arbonne près le Bourg-Saint-Maurice (8).

(1) *De bello Gallico*, I, 10.
(2) Strabon, *Geog.*, IV.
(3) *De bello Illyrico*, XVI.
(4) *De Julio Cæsare*, 25.

(1) *Satyricon*, VII, 122.
(2) Ptolém., *Geog.*, III.
(3) *De vita Annibalis.*
(4) *Hist. nat.*, III, 17.
(5) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie.*
(6) *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, V.
(7) *De Allobrogibus*, 316.
(8) Orsières, *Historique du pays d'Aoste*, 17.

Ce n'est pas seulement chez les Ceutrons, c'est encore chez les Salasses qu'Hercule était honoré, c'est-à-dire, sur toute la route qu'il passait pour avoir frayé le premier. C'est ainsi que d'après le même Du Rivail, on lisait à Aoste une inscription : QVIETI GENTIVM HERCULIS (1). Une autre tirée de l'église de Saint-Laurent a été assez mal lue par le premier qui l'a publiée (2). Je la rétablis ainsi :

DEO SVMMO
HERCVLI ET.....
B·P·CALVISIVS
ET CLODIA PRO
L·RVFO
V. S. G. N.

Votum solverunt grates numini.

Si donc César est rentré en Italie par le passage des Alpes graies, où Hercule était honoré, ce doit être celui du pays des Ceutrons. Venant de Belgique, la ligne la plus directe pour lui était Genève et l'Alpe graie (3), et il est assez vraisemblable que Césarges près d'Etrembières et Césarches près d'Albertville, placées l'une à la sortie de Genève, l'autre à l'entrée du pays des Ceutrons, tirent leurs noms du campement des troupes de César. Leur position isolée au confluent de deux rivières représente l'assiette des camps romains.

Les Ceutrons ont-ils laissé spontanément le passage de leur pays ouvert au vainqueur des Gaules, ou ont-ils été soumis à une autre époque, c'est ce qu'aucun des monuments découverts jusqu'ici ne peut éclaircir. La seule inscription qui semble relative à ce fait a été maltraitée par des ouvriers et il n'en reste que ce fragment chez M. Berard, à Aime :

EVICTIS
ACAT
O

Je ne crois pas m'écarter des règles de l'épigraphie en reconnaissant ici les mots *devictis* et *pacatis*. La hauteur des lettres, la perfection des caractères indiquent qu'elle était la plus importante de toutes celles que conserve encore ce pays et qu'elle pouvait donner le nom de celui qui avait *vaincu* ou *pacifié* les Ceutrons. Varron dit que l'*ager pacatus* est le territoire de la conquête (4). Mais cette expression suppose presque toujours une défaite antérieure, puis une reprise d'armes suivie d'une soumission définitive (5).

Elle ne peut avoir eu lieu sous Auguste ; car le nom des Ceutrons ne figurait pas dans le monument de la Turbie sur Monaco, où étaient énumérés tous les peuples soumis sous son règne depuis la Méditerranée en remontant la chaîne des Alpes (6).

Un fait de l'histoire des Salasses, leurs voisins, nous aidera également à conclure qu'ils étaient fidèles aux Romains lors des deux révoltes des Salasses sous Auguste.

Nous avons dit précédemment que les Ceutrons occupaient les hauts plateaux des Alpes au-dessus des Salasses; ce sont les expressions de Strabon (1). Ils ont laissé aux montagnes qu'ils habitaient le nom d'*Alpes ceutronicæ, in Ceutronum alpino tractu* (2). Les Salasses n'étaient point d'abord un peuple montagnard; ils occupaient au nord des Tauriniens les rives de la Doire Baltée au pied des Alpes (3). Ce n'est qu'après une victoire bien chèrement achetée par Appius Claudius, l'an DCX de Rome (4), que les Salasses durent abandonner aux Romains leurs plaines fertiles pour continuer sur des plateaux plus élevés leurs exploitations minérales, dont Strabon donne un tableau très intéressant.

L'échec subi d'abord par Appius fut tel que, sur une consultation des livres Sybillins, Rome ne dut plus commencer une guerre contre les Gaulois sans immoler aux dieux un homme et une femme sur le territoire des Salasses, et qu'une colonie romaine dut être fondée à l'extrémité de leur pays pour les repousser vers les sources de la Doire (5).

L'attaque d'Appius Claudius avait eu pour cause la dérivation des eaux que les Salasses employaient à leur industrie métallurgique et dont ils privaient les fonds inférieurs (6).

La politique romaine ne manquait jamais l'occasion de s'immiscer dans ces luttes de voisinage pour étendre sa domination.

Privés du produit de leurs mines, les Salasses rançonnaient les Publicains romains pour tous les objets nécessaires à l'exploitation dont ces derniers étaient devenus acquéreurs. Ils détroussaient même les passants (7). Le général Vetus ou Veter occupa les hauteurs et les tint bloqués pendant toute l'année XXXIV avant notre ère. Les Salasses privés du sel dont ils ont l'habitude de consommer une grande quantité, acceptèrent le *præsidium*. Mais après le départ de Vetus, ils chassèrent la garnison. Auguste, en lutte avec Antoine, pactisa avec eux. Les Salasses profitèrent de ce sursis pour amasser une grande quantité de sel et faire des incursions sur les terres déjà romaines. Alors Auguste leur envoya M. Valerius Messala Corvinus qui, ne pouvant se procurer qu'à grand prix les objets de première nécessité, occupa les hauteurs, les prit par la famine et les soumit avec les autres peuples qui avaient partagé leur rébellion. C'était trente ans avant notre ère (8).

Deux questions se présentent ici à l'étude. D'où les Salasses pouvaient-ils tirer cette grande quantité de sel? Quelles autres peuplades se sont trouvées impliquées dans cette guerre?

Il ne s'agit probablement pas du sel d'Acqui, ni de celui de Canale près d'Alba; car, pour arriver là, les

(1) *De Allobrogibus*, 172.
(2) *Mémoires historiques sur la vallée d'Aoste*, 38.
(3) *De bello Gallico*, VIII, 50, 55.
(4) *De lingua latina*, IV, 4.
(5) *Congrès de Chambéry*, 532.
(6) Pline, *Hist nat.*, III, 20.

(1) *Geog.*, IV.
(2) Pline, *Hist. nat.*, XI, 42. XXXIV, 2.
(3) Ptolémée, *Geog*, III.
(4) Florus, *Breviaria*, LIII. Paul Crose, V, 4.
(5) Pline, III, 17. *Julius obsequens*, *prodigiorum libellus*, LXXX. Cette colonie est celle d'*Eporedia*, Ivrée. Pline dit : *Eporedicas Galli vocant equorum domitores*. Vitruve traduit également ce nom par *Equicolis*. *De archit*, VIII. Il est très remarquable qu'*Eporedia* a la même étymologie en gaulois qu'*Ipporedia* en grec.
(6) Dion Cassius, *Excepta*, IV.
(7) Strabon, *Geog.*, IV.
(8) Appien d'Alex, *De bello Illyr.*, XVII. Dion Cassius, XLIX, 38.

Salasses auraient dû traverser depuis la colonie d'Ivrée tout le pays des Tauriniens gardé par les Romains. Acculés par les légions romaines, les Salasses avaient dû remonter la Doire et disputer aux Ceutrons leurs plateaux supérieurs. Or, à côté de l'Alpe graie, au-dessus de la station de *Bergintrum*, Bourg-Saint-Maurice, se trouve un puissant roc salifère, troué de plusieurs fosses d'ancienne exploitation. Il y a également d'abondantes sources d'eau salée à Salins près de Moûtiers. Et quelque éloignées que ces dernières fussent de l'Alpe graie, elles étaient encore plus rapprochées des Salasses que les sources des *Aquæ Statiellæ*, Acqui, et même celles de Canale.

Mais le sel gemme d'Arbonne au-dessus du Bourg-Saint-Maurice, était le plus rapproché de tous et surtout d'un transport facile. Le pays des Ceutrons était donc très probablement cet *ager peregrinus,* devenu *ager pacatus,* conséquemment soumis aux Romains, et sur lequel les Salasses venaient faire des incursions pour en exporter le sel nécessaire à l'exploitation de leurs montagnes à pâturages.

Quant aux autres voisins qui durent subir le sort des Salasses, l'histoire de cette campagne ne les nomme pas; mais le monument de la Turbie pourrait les indiquer.

Peut on supposer que les Ceutrons fussent de connivence avec les Salasses pour leur vendre par contrebande un sel dont ils n'auraient plus eu la propriété; comme ils avaient perdu celle de leurs mines de cuivre, concédées par Auguste à Salluste le neveu (1)? Je n'oserais plus l'affirmer. Car le déplacement des Salasses, ensuite de l'occupation processive des Romains, leur retraite dans la vallée supérieure et peut-être leur empiètement, faute de place, sur le territoire des Ceutrons, n'étaient pas de nature à maintenir entre ces deux peuples des rapports de bon voisinage, surtout si les Ceutrons étaient déjà Romains, et ils l'étaient, puisque la campagne de Messala Corvinus a eu lieu après la bataille d'Actium et que les Ceutrons ne sont pas mentionnés parmi les peuples soumis sous Auguste, *ejus ductu auspiciisque*, et dont Pline nous a conservé les noms (2).

Le monument de la Turbie, dans lequel ne figurent pas les Ceutrons, pourrait indiquer les peuplades qui, selon Dion Cassius, ont pris part à cette levée de boucliers des Salasses. Avant ces derniers on y lit les noms des quatre peuplades du Vallais. Les Véragres surtout communiquaient directement avec les Ceutrons par le chemin du haut Faucigny, dont on a vu précédemment le parcours. Mais je suppose que les Véragres pouvaient user du sel de Bex chez les Nantuates. Entre les Salasses et les Médulles, à la place qu'auraient occupé les Ceutrons, s'ils n'avaient pas été fidèles à leurs serments, on lit le nom des *Acitavones*. Voilà donc, après les Salasses, les grands coupables que Messala Corvinus a dû châtier, et peut-être encore les Médulles, qui pouvaient facilement arriver aux sources salines près de Moûtiers.

Le pays d'Aoste communique par les vallées de Rhêmes et de Val-Grisanche avec les plateaux des Tignes, assez distincts et isolés du reste de la Tarentaise par des gorges sauvages et abruptes. De Val-Grisanche on

(1) Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 2.
(2) *Hist. nat.*, III, 20.

arrive même plus facilement au Bourg-Saint-Maurice par le col du Mont et Sainte-Foy.

D'une autre part, les plateaux de Courmayeur, de Morgex, de Pré-Saint-Didier et de la Thuile, formant un pays presque à part de la vallée d'Aoste, avec laquelle il ne communique qu'à travers des éboulis et des précipices, n'ont pas été occupés primitivement par les Salasses, comme on l'a vu. Les habitants ont dû former un *pagus* relevant des Ceutrons, à qui les géographies de Strabon, de Pline et de Ptolémée attribuent ces hauts plateaux. Ils communiquent avec la Tarentaise par le col de la Seigne et surtout par le Petit-Saint-Bernard. Voilà, ce me semble, la vraie place des *Acitavones*. Conquis ou envahi par les Salasses depuis que les Romains les repoussaient de la plaine dans la montagne, ce *pagus* a dû faire cause commune avec les envahisseurs et continuer à se fournir dans son ancienne patrie des Ceutrons, du sel fossile d'Arbonne, dont l'emploi était indispensable pour l'exploitation des chalets. J'ai décrit ailleurs la voie qu'Auguste y avait fait pratiquer pour prévenir de nouvelles révoltes, en faisant sillonner le pays par les légions (1), et dont les deux principales stations étaient *Arebrigium* et *Ariolica* (2). C.-A. Ducis.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie, par le comte E.-Amédée de Foras (3)

Depuis que les travaux des Guizot, des Thierry, des Niébur et de tant d'autres érudits ont donné aux études historiques une impulsion extraordinaire, on a bien vite compris qu'avant de refaire de toutes pièces l'histoire d'un pays, il fallait approfondir avec soin les détails de la vie politique, sociale, religieuse, économique et intellectuelle de chacune des provinces, de chacun des centres de population de cette contrée.

En France, on s'est mis à l'œuvre avec un entrain et une universalité rares. Ici l'on s'est groupé en associations actives où le travail est rendu plus facile et plus agréable. Là c'est la persévérance individuelle qui a produit, par un labeur soutenu, des résultats inattendus. De tous côtés on a étudié et dessiné les monuments historiques : on a publié les vieilles chartes, comparé les anciens textes, rapproché ceux-ci des monuments et les monuments des documents écrits. On a fouillé dans les plus petits coins. Médailles, sceaux, blason, généalogies, poésies nationales, patois, topographie, biographie, bibliographie, tout est exploré, compulsé, collectionné, classé et reproduit.

Les armoriaux et les nobiliaires occupent une assez large place dans cette sphère d'activité. On a compris tous les renseignements qu'ils peuvent fournir à l'archéologue et à l'historien. Le premier, grâce à un écusson, retrouve la date d'un monument, et la généalogie a donné au second l'intelligence de certain fait longtemps inexpliqué. Le recueil des armes des provinces, des villes, des corporations et des familles nobles est déjà une œuvre de patience, si on veut l'accomplir

(1) Strabon, *Geog.*, IV.
(2) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie,* 24, 27.
(3) Grenoble, Edouard Allier, in-folio.

avec exactitude en recourant aux bonnes sources (1).

Mais un nobiliaire! Bien peu de personnes se rendent compte de tout ce qu'il exige de persévérance et de soin. On ignore tout ce qu'il faut au généalogiste de courage et d'honnêteté pour résister à certaines prétentions, à certaines convictions; tout ce qu'il faut de temps et de recherches pour combler une lacune qui ne consiste souvent qu'en un seul nom, pour ne placer souvent dans un tableau qu'un prénom ou pour y mettre une accolade à sa vraie place. Combien ont tenté une entreprise semblable et ont failli faute d'en avoir compris toutes les difficultés! Aussi quelle reconnaissance on doit à ceux qui l'ont commencée avec courage après de longs travaux préparatoires et qui la poursuivent avec constance!

C'est ainsi que fait, pour notre Savoie, M. le comte de Foras. Son *Armorial et Nobiliaire* est bien l'œuvre la plus sérieuse qui se produise maintenant sur nos antiquités nationales. C'est une œuvre utile et très consciencieuse, bien conçue et bien exécutée. Déjà les premières livraisons ont paru tenant et dépassant toutes les promesses du prospectus.

J'ai vu des publications semblables en cours d'exécution dans le midi de la France et dans l'ouest : je n'ai rien vu de mieux ni de plus complet. Les unes ne sont qu'un armorial. Dans d'autres, le nobiliaire ne contient que des notices ou des séries chronologiques de notes relatives aux événements auxquels ont pris part les membres de la famille, ou seulement un tableau généalogique. Dans l'*Armorial et Nobiliaire du Duché de Savoie,* on trouve tout cela réuni. L'auteur a puisé à toutes les bonnes sources et pendant de longues années, ce qui lui permet d'être aussi complet que possible. Il a dépouillé les auteurs qui ont fait imprimer quelque chose sur ce sujet : Charles-Auguste de Sales, Della Chiesa, Guichenon et Grillet. Il a trouvé davantage dans les manuscrits du laborieux Besson et dans d'autres manuscrits anonymes; dans les archives publiques et particulières de la Savoie et du Piémont; dans la collection de documents réunis par le marquis Costa qui avait projeté une compilation analogue et qui n'avait pas poursuivi son projet. Pendant vingt ans, M. le comte de Foras a colligé tout ce qu'il a pu trouver et de ce trésor, lentement amassé et habilement classé, sort un livre dont l'auteur, archéologue et artiste à la fois, manie aussi heureusement le crayon que la plume et dont le fond est un amas des plus riches de noms, de dates, de faits, de rectifications et de rapprochements, toutes choses qui en feront un livre des plus précieux à consulter pour l'amateur des antiquités savoisiennes.

On trouve dans les livraisons qui ont paru, à la suite de deux beaux titres, l'un, typographique, imprimé en deux couleurs, l'autre, gravé par Dardelet d'après un dessin de M. L. Balbo et où figurent les armes de la maison de Savoie et de ses principales branches, on trouve, dis-je, une dédicace à M. le marquis Léon Costa de Beauregard, qui a fourni à l'auteur une grande quantité de matériaux. Les armes de la famille Costa avec casque, couronne, cimier, devise et tenants, figurent en tête de cet acte de gratitude, admirablement taillées sur bois d'après un bon dessin qui rappelle le jetton gravé au XVIIe siècle par Berton, pour le président Jean-Baptiste Costa, le premier membre de cette famille italienne qui est venu s'établir en Savoie.

Vient ensuite une introduction où éclate toute la franchise de l'auteur, qui y énumère les éléments dont il s'est servi et qui s'y déclare prêt à rectifier les erreurs qui pourront se glisser dans un travail aussi vaste. Les armes des provinces, dessinées au trait par M. de Foras, précèdent cette introduction, et les armoiries des villes du duché, tirées en chromolithographie, en garnissent les marges. Mentionnons encore un petit avertissement explicatif des abréviations employées et nous arrivons au corps de l'ouvrage.

L'ordre alphabétique a été adopté et les familles qui ont déjà un article dans l'*Armorial et Nobiliaire* sont les suivantes : Achard, Adda, Aiguebelle, Aiguebellette, Allamand, Albert, Albier ou Alby, Allée, Alex, Alexandry, Allinges, Alardet, Allonzier, Amancy. D'autres, comme celles des seigneurs d'Aigueblanche, d'Aix, d'Alery, etc., ont été seulement indiquées à leur rang alphabétique et renvoyées à d'autres articles postérieurs où leur place est plus naturelle, l'auteur ayant adopté la classification patronymique.

Voici le plan suivi pour chaque famille, autant que de laborieuses et intelligentes recherches l'ont permis :

1° Le nom patronymique de la famille et l'énoncé des diverses seigneuries qu'elle a possédées;

2° Les armes en lithochromie, quelquefois avec tous leurs ornements extérieurs et avec les variantes quand il y a lieu;

3° L'énoncé héraldique de ces écus et des cimiers, cris, devises, supports ou tenants, le tout avec l'indication des sources;

4° Une notice historique contenant des généralités sur la famille, son origine, ses résidences, son établissement en Savoie, son anoblissement, ses homonymes, ses illustrations, ses alliances, la critique des travaux antérieurs et les rectifications nécessaires;

5° Parfois on trouve dans ces notices des tablettes chronologiques qui mettent très commodément sous les yeux du lecteur des renseignements isolés ou indirects, qu'il aurait été difficile de lier entre eux et qu'il était cependant très bon de recueillir et de conserver;

6° Des tableaux généalogiques très complets couvrant quelquefois plusieurs pages in-folio, et disposés avec une clarté frappante au moyen d'accolades et d'autres signes imprimés en rouge;

7° Enfin, comme pour la maison d'Allinges, la reproduction *in extenso* de preuves et autres documents inédits.

(1) Veut-on une preuve des difficultés que peut rencontrer la publication d'un armorial pur et simple et de la facilité avec laquelle peuvent s'y produire les erreurs, les omissions ou les imperfections? Il suffit pour cela de jeter un coup-d'œil sur l'*Annuaire de la noblesse de France*, année 1861. Ce volume sérieux, rédigé par un homme instruit, contient quelques pages consacrées à notre pays, sous ce titre : *Nobiliaire de Savoie*. On y voit blasonnées environ 80 armes de familles savoyardes. Et bien les fautes y sont assez nombreuses. On y place, dans l'écu des Millet, une hydre qui est le cimier de cette famille. On y donne (d'après Palliot) des cormorans à la famille Morand qui porte un phénix dans ses armes. En blasonnant les armoiries de la maison de Sales, on dit : *accompagnés..... et de deux étoiles à six rais d'or en cœur et en pointe,* au lieu de dire : UNE *en cœur et* UNE *en pointe*. Ce qui fait quatre étoiles au lieu de deux. On n'y dit pas que les deux lions du chef dans l'écu des Villette sont affrontés, etc.

La part faite à cette dernière famille, dans le livre de M. de Foras, n'est pas moindre de 15 pages. L'auteur a donné pour elle, comme il avait promis de le faire pour deux ou trois par chaque lettre alphabétique, les armoiries avec tous leurs ornements.

Il a bien fait et il fera bien de nous donner, ainsi complètes, les armes des plus vieilles familles du pays, au lieu des armes de familles moins anciennes ou établies depuis peu de temps en Savoie. Les archéologues seront plus contents et la critique aura moins de prise.

Comme on le voit, cette publication sera un recueil immense : une mine abondante de renseignements, classés dans un ordre intelligent et utile. Les amis véritables des études historiques en Savoie doivent désirer comme moi de voir achever une œuvre si bien commencée.

Un mot encore pour les amateurs de beaux livres. Ils seront, à moins d'être impossibles à satisfaire, enchantés du papier fabriqué à la main en qualité supérieure et spécialement pour cet ouvrage dont il porte le titre en filigrane. Ils admireront la netteté de l'impression, malgré les tirages multipliés de ces pages où la typographie et la chromolithographie sont si gracieusement mêlées. Ils s'extasieront devant les lettres ornées, les culs de lampes et devant les difficultés de la composition des tableaux généalogiques. Ils feront bien. Mais ce que je recommande surtout aux vrais bibliophiles, c'est la correction des textes, chose que l'on ne trouve pas dans les plus luxueuses éditions des villes de Lyon, Genève, etc. J'en ai été frappé et j'en fais les plus chauds compliments à l'imprimeur, M. Ed. Allier, de Grenoble, et à l'auteur. RABUT F[ois].

Professeur d'histoire à Dijon.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Les découvertes du printemps. — Sceau de Saint-Dominique d'Annecy. — Quinaire en or de Zénon. — Une pièce de Vespasien. — Un anneau d'or gallo-romain. — Tombeau dans les Fins d'Annecy. — Dallage à Viuz-la-Chiesaz. — Débris de la défaite d'Attila, en 451.

L'époque des grands travaux de la campagne est toujours bienvenue des archéologues, car c'est alors que la bêche de l'agriculteur leur procure des surprises et des joies inimaginables pour tout homme qui n'est pas animé du feu sacré de la science. J'ai vu souvent des visages bourgeois se contracter ironiquement à l'explosion de joie qu'avait provoquée chez un collectionneur d'antiques une trouvaille précieuse : Pauvres rieurs ! Heureux chercheurs !

Je dis donc que ce printemps nous avons pu éprouver quelques douces émotions en récoltant un certain nombre d'objets curieux qui ont grossi nos collections du Musée et de la Société Florimontane d'Annecy. Nous avons déjà enregistré la découverte de plusieurs de ces objets en leur temps. En voici de nouveaux.

C'est en premier lieu un sceau en cuivre, trouvé dans la plaine d'Annecy le 30 avril dernier. Ce sceau a la forme ovale brisée ; sa longueur est de cinq centimètres et demi et sa largeur, dans le centre, de trois centimètres ; il est muni d'une poignée.

Il représente saint Dominique debout sous un dais gothique, tenant à la main droite un bâton de pèlerin, et à la main gauche le livre des Saintes Ecritures ; on sait que la légende rapporte que saint Dominique jeta trois fois au feu les Livres Saints qui sortirent intacts de cette triple épreuve (1). Sous la niche ogivale, un petit arc à plein cintre abrite un personnage dans l'attitude de la prière et aussi revêtu du costume de l'ordre des Frères-Prêcheurs ; ce pourrait être le cardinal de Brogny en habit d'affiliation, placé là pour rappeler que ce fut lui qui établit les Dominicains à Annecy (1422). Autour de ces figures est gravée la légende suivante en caractères gothiques :

S. CONVENT. ANESSIACI.
ORDINIS. PREDICATORU.

Soit : *Sigillum conventus Anessiaci ordinis Predicatorum.*

Comment ce sceau s'est-il trouvé au milieu de la plaine d'Annecy, demanderont des esprits trop curieux ? A cela, je n'ai rien à répondre ; tout ce que je puis dire, c'est qu'il est aujourd'hui en lieu de sûreté, au milieu de ses congénères du musée d'Annecy.

Quelques jours avant la découverte du sceau de Saint-Dominique, on a trouvé, dans le même terrain qui contenait les 11,000 médailles dont j'ai parlé dernièrement, un quinaire en or de l'empereur Zénon ; il représente, à l'*avers*, la tête de l'empereur avec la légende :

DN ZENO PERP NC

Soit : *Dominus noster Zeno perpetuus nobilissimus Cæsar.*

Au *revers* on voit une croix dans une couronne de laurier, à l'exergue CONOB. Cette pièce, valant au poids 6 fr., a été acquise par la Société Florimontane.

Dans les premiers jours d'avril une autre pièce romaine a été trouvée à Vaux (canton de Rumilly) ; c'est une médaille de Vespasien en argent. Elle porte, à l'*avers*, la tête nue de l'empereur avec la légende :

DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS

Au *revers :* deux capricornes, un globe et un bouclier sur lequel sont gravées les lettres S. C.

Puis, j'aurais bien à parler d'un certain anneau d'or pur, trouvé dans une commune voisine d'Annecy, et qui, au moment où j'écris ces lignes, est là devant moi implorant le grand jour de la publicité ; il pèse 15 grammes ; il est d'un style assez curieux et même bizarre ; ce doit être un produit romain sur lequel on a enté du gaulois, car son chaton porte un nom qui révèle une origine de ce côté-ci des Alpes... Mais ce représentant de l'art gallo-romain ne peut avoir une place dans la chronique de ce jour ; j'en ai dit assez sur lui pour exciter l'intérêt des amateurs et je renvoie sa monographie au prochain numéro. Tenant à le traiter comme il le mérite, j'ai consulté à son sujet mon savant ami F. Rabut dont j'attends la décision pour parler à mon tour.

Je ne terminerai pas sans annoncer qu'un nouveau tombeau antique a été récemment mis au jour au mi-

(1) *Dict. d'Iconographie*, d'après François Vanni, pl. 25. — *Bibliothèque Mazarine.*

lieu des Fins d'Annecy, dans une localité où l'on en a déjà trouvé plusieurs il y a quelques années. Deux membres de la Société Florimontane, MM. Revon et Serand, se sont immédiatement transportés sur les lieux, mais ils n'ont rien constaté d'intéressant dans cette nouvelle découverte.

On a parlé aussi d'un dallage, déterré par la charrue à Viuz-la-Chiésaz et formé de très petits carreaux en terre cuite. Les détails manquent.

Si maintenant nous nous reportons en dehors de la Savoie, je ne trouve rien à mentionner d'intéressant dans le reste de la France en fait de découvertes archéologiques. A défaut d'autres choses, il est bon cependant de signaler aux amateurs l'existence d'un musée local fort intéressant, formé à Saint-Etienne-au-Temple (Marne) au moyen des divers objets trouvés dans les plaines de Châlon-sur-Marne qui s'étendent depuis la Cheppe jusqu'à Suippe ; ces localités, d'après l'opinion de M. Amédée Thierry et de beaucoup d'autres historiens, ont été le théâtre de la défaite d'Attila en 451. La collection dont il s'agit a été formée par M. Machet fils, et peut être utilement consultée.

JULES PHILIPPE.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1866.

En annonçant dans ma dernière chronique la fin de non-recevoir par laquelle avait été accueillie la demande des artistes de l'orchestre de l'Opéra, j'étais loin de m'attendre aux graves conséquences qu'a eues ce dissentiment; les artistes eux-mêmes s'y attendaient certainement moins que personne, sans quoi ils auraient agi avec moins d'irréflexion et de précipitation. Ils ont prouvé que, pour être excellents instrumentistes, ils n'en sont pas moins sujets à commettre d'évidentes maladresses, et que parmi eux comme partout, il y a heureusement ou malheureusement des esprits inventifs en expédients plus ou moins ingénieux. Je tiens mes renseignements d'assez bonne source pour les croire exacts.

Un soir, le public de l'Opéra fut surpris, à bon droit, d'entendre l'orchestre accompagner l'*Africaine pianissimo* d'un bout à l'autre, soit parti pris de la part des uns, soit nécessité pour les autres de faire comme leurs collègues. Le chef d'orchestre eut beau se démener, rien n'y faisait : M. G. Hainl avait déclaré ne pas vouloir se mêler de leurs réclamations; chose bien naturelle, puisque lui, il n'a pas à se plaindre de ses appointements; les artistes se souciaient donc de ses avertissements comme il se souciait de leurs intérêts. Cela dura trois représentations ou même davantage ; c'était la conspiration sinon du silence, du moins de la sourdine. Le ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts fit venir les chefs de pupitres et leur déclara que le gouvernement avait bien l'intention d'améliorer leur position, mais qu'à cause du déficit occasionné par l'*Africaine*, il ne pouvait le faire immédiatement au gré de leurs désirs; que néanmoins il leur accorderait une augmentation de traitement, en attendant qu'il lui fût possible de faire mieux. C'était parler raisonnablement. Une somme de seize mille francs fut accordée, ce qui faisait pour chaque artiste une augmentation annuelle de deux cents à trois cents francs. Néanmoins il se trouva encore un grand nombre de mécontents qui adressèrent au ministre une lettre où, sans refuser l'augmentation allouée, ils témoignèrent leur mauvaise humeur en réservant leur liberté d'action. La réponse ne se fit pas attendre : fatigué de ces discussions de détails, le gouvernement rendit l'Opéra à l'administration privée, sous certaines conditions et en ajoutant à la subvention annuelle, qui est de 820,000 fr., une somme de 100,000 fr. à prendre sur le budget de la maison impériale.

Restait à savoir quel serait le directeur. « Sera-ce toujours M. Perrin ? » demandait-on partout. « Oui ! — Non ! » criait-on de tous côtés. Les compétiteurs ne manquaient pas. Pendant quinze jours MM. Perrin et Roqueplan semblaient l'emporter à tour de rôle ; enfin la victoire resta au premier. Je ne risque pas d'être suspecté d'une tendresse exagérée à l'endroit de M. Perrin ni d'aucun directeur de théâtre : j'ai trop à redire à la manière dont ces messieurs entendent l'art; mais MM. Perrin et Roqueplan ont chacun fait leurs preuves, tant à l'Opéra qu'à l'Opéra-Comique, et je ne me permettrai pas de demander pourquoi le choix a paru si difficile. En tout cas, désormais, si l'Opéra va mal, nous saurons à qui nous en prendre.

J'ai parlé plus haut d'un déficit causé par l'*Africaine*. Ce n'est pas que j'aie exagéré le succès de cet ouvrage; la preuve, c'est que les cent premières représentations ont produit 1,060,000 fr. Mais on avait fait tant de dépenses pour les décors, et surtout, il a fallu racheter le congé de plusieurs artistes, parce qu'on s'obstinait à donner l'œuvre au printemps de l'année dernière au lieu d'attendre quelques mois de plus, de telle sorte que le bénéfice était absorbé d'avance. Une des absurdités de la situation de l'Opéra, c'est précisément qu'il ne suffit pas de payer jusqu'à des appointements de 90,000 fr. à des chanteurs qui ne sont pas même des artistes de premier ordre et de rétribuer un peu moins d'autres, médiocres et ayant la voix fatiguée : comme ils ont droit chacun à deux mois de congé, il faut les indemniser lorsqu'à cette époque on a besoin d'eux pour quelque ouvrage nouveau. C'est ainsi que pour *Don Juan*, donné au commencement d'avril, la direction de l'Opéra a dépensé 86,000 fr. pour rachat de congés, et cependant les représentations de l'œuvre de Mozart vont être interrompues à cause du congé de M. Faure. Remarquons en passant que sur la recette totale produite par les cent premières représentations de l'*Africaine*, 25,000 fr. revenaient à chacun des deux auteurs ou à leurs ayants-droit, tandis que la ville de Paris a touché 96,364 fr. pour l'impôt des pauvres.

Du reste, il n'est question d'aucune œuvre nouvelle. Le *Dieu et la Bayadère* et *Don Juan* sont les deux seuls ouvrages repris depuis le nouvel an. Le *Dieu et la Bayadère*, représenté pour la première fois en 1830, est un produit du succès de la *Muette de Portici;* c'est une des plus mauvaises plaisanteries dues à la collaboration de Scribe et d'Auber, le plus ridicule amalgame de chant et de danse qu'on puisse voir. Repris au mois de janvier, cet ouvrage n'a été donné que sept fois ; la partition n'est pas même comptée parmi les bonnes de l'auteur et les parties vocales étaient médiocrement rendues. Désormais, il faut l'espérer, le *Dieu et la Bayadère* reposera en paix au fond des bibliothèques.

Mozart a conquis tout à coup une faveur dont il a droit d'être surpris et dont il sera probablement moins flatté qu'on ne pourra le supposer. Est-ce le succès de la *Flûte enchantée* qui lui a valu ce regain de gloire théâtrale ? *Don Juan*, représenté dans la même saison sur trois théâtres de Paris, est certainement une bonne fortune pour le public; mais si du moins sur l'un de ces théâtres l'œuvre était donnée bien et fidèlement ! C'est au Théâtre-Italien qu'on respecte le mieux le texte de Mozart, mais pour le reste, c'est là aussi que l'œuvre est exécutée le plus mal; la faute en est tant aux artistes chargés des principaux rôles qu'à la précipitation et à la négligence qu'on met à reprendre les ouvrages du répertoire, surtout lorsque d'avance on ne compte pas sur un brillant succès.

C'est déjà le troisième arrangement de *Don Juan* qu'on

vient de donner à l'Opéra, sans préjudice de l'avenir. En 1805, l'œuvre de Mozart fut représentée sur ce théâtre, outrageusement mutilée et défigurée par le baron de Tharing, général de brigade; Baillot, bibliothécaire à Versailles, et le musicien Christian Kalkbrenner, père du célèbre pianiste. En 1834, elle y reparut avec une traduction de MM. Emile Deschamps et Henri Blaze, adaptée à la musique par Castil-Blaze. Le *Don Juan* de 1866 n'est autre chose que celui de 1834 avec quelques améliorations. Aujourd'hui, nous avons du moins cette mince fiche de consolation qu'on cherche à sauver les apparences et à donner le change au public en promettant solennellement d'avance de respecter la musique. Cela ne suffirait pas du tout quand même on tiendrait parole, mais jamais on ne tient parole. J'ai dit ce qu'on a fait pour l'*Africaine*, c'est bien autre chose pour *Don Juan*. Les deux actes de l'œuvre originale ont été divisés en cinq actes, pour lesquels il a fallu arranger des préludes; plusieurs morceaux sont changés de place ou de situation; la plupart des récitatifs de Mozart sont remplacés par des récitatifs de Castil-Blaze; le personnage de Donna Anna est dénaturé de la façon la plus indigne; Don Juan lui-même n'est pas le vrai Don Juan de Mozart; la mise en scène du premier final est fausse en grande partie; on a intercalé dans ce final un ballet dont on a fait la musique avec des fragments de différentes œuvres instrumentales de Mozart; le sextuor qui doit terminer l'opéra a été supprimé comme d'habitude; on a changé la mise en scène du châtiment de Don Juan, et à cet effet, on a supprimé des parties vocales. Ce n'est pas tout, mais cela prouve comment on a procédé, sans parler des libertés prises par les chanteurs. Quant à l'exécution, il suffit de connaître quelque peu les chanteurs de l'Opéra pour savoir d'avance ce qu'on en peut attendre dans un ouvrage sortant tout à fait de leurs habitudes. Mais vous connaissez le proverbe sur les aveugles, et comparativement au Théâtre-Italien, l'Opéra a eu beau jeu. Et puis, malgré les dislocations, les mutilations et une interprétation assez défectueuse, les *Noces de Figaro*, l'*Enlèvement au Sérail* et la *Flûte enchantée* ont obtenu au Théâtre-Lyrique beaucoup de succès; il se pourrait donc que *Don Juan* eût à l'Opéra plus de bonheur qu'on n'osait l'espérer.

En sera-t-il de même au Théâtre-Lyrique, où *Don Juan* a été donné avant-hier pour la première fois? Je l'ignore. A part l'addition d'un ballet dont ce théâtre a pu se passer, on n'a pas montré plus de scrupule qu'à l'Opéra. Plusieurs morceaux ont été ou changés de place, ou supprimés, ou mutilés. Comme on a élagué presque tous les récitatifs, c'eût été chose bien facile de donner pour le dialogue une traduction exacte du texte italien. On ne s'y est pas cru obligé. Le caractère de presque tous les personnages est plus ou moins altéré, soit par la faute du traducteur, qui a gardé l'anonyme, soit par celle des chanteurs. Donna Anna et le Commandeur sont seuls bien reconnaissables. On a pratiqué aussi quatre ou cinq changements de décors inutiles, ce qui rend le second acte très décousu.

Pour le reste, le Théâtre-Lyrique ne m'offre absolument rien dont j'aie à vous entretenir. On dirait que M. Carvalho n'est pas encore consolé de l'insuccès de la *Fiancée d'Abydos* sur laquelle il avait fondé de si brillantes espérances. Il a passé les quatre mois qui viennent de s'écouler avec *Martha*, aidée de *Faust*, de la *Reine Topaze*, de *Rigoletto* et de quelques autres ouvrages.

A l'Opéra-Comique, le *Voyage en Chine* continue ses succès trois fois par semaine. Le seul ouvrage nouveau donné à ce théâtre, c'est *Fior d'Aliza*, en trois actes, paroles de MM. Hippolyte Lucaz et Michel Carré, musique de M. Victor Massé. Si le *Voyage en Chine* côtoie le vaudeville, *Fior d'Aliza*, intitulé également opéra-comique, est proche parent du mélodrame. La pièce est un maladroit et peu intéressant arrangement du roman de M. de Lamartine. M. Massé n'a pas la fibre dramatique, quelque peine qu'il se donne; au reste, c'est toujours l'homme, sinon à l'imagination riche, du moins aux mélodies élégantes et finement tournées. Si la dénomination de *petit maître* était usitée en musique comme en peinture pour l'école hollandaise, elle conviendrait parfaitement à M. Massé et à bien d'autres compositeurs français de l'époque actuelle. L'ouvrage a été assez froidement accueilli le premier soir, mais soit pour le mérite de l'exécution, soit par la faveur dont jouit le nom de M. Massé dans le public, soit par les éloges qu'on ne lui a pas épargnés et par d'autres moyens de réclame, on a pu proclamer un grand succès. A l'heure qu'il est, il faut pourtant en rabattre, et nous verrons bien ce qui en adviendra dans un temps très prochain. D'ailleurs ne sommes-nous pas habitués à voir des succès exagérés et qui ne se soutiennent pas? Je n'en veux pour preuve que *Roland à Roncevaux*.

Le Théâtre-Italien ne me fournit guère un contingent plus riche. *Don Bucefalo*, dont j'ai déjà parlé, n'a été joué en tout que cinq fois; comme on n'en pourra attribuer la faute à l'exécution, bien au contraire, ce chiffre est assez significatif. *Leonora* de Mercadante a été donnée quatre fois : pièce mauvaise et ennuyeuse, musique habilement faite, mais dans la manière de Donizetti et sans invention mélodique; c'est tout dire. Le jour de la clôture annuelle du théâtre, nous avons eu la représentation d'un opéra-bouffe en trois parties, c'est-à-dire en trois petits actes : *il Casino di Campagna*, de Méla. Ce compositeur est, dit-on, bien connu en Italie; désormais, il l'est aussi à Paris; il n'y a ni gagné ni perdu. M. Méla a une fille chantant des rôles de ténor, parce qu'elle ne possède qu'une voix de contralto dépourvue de fausset. Pour remplir tant bien que mal des rôles d'hommes, elle a dû dénaturer son registre de poitrine, afin d'en augmenter l'étendue à l'aigu. En Italie, on l'a peut-être acceptée comme « cantatrice-ténor; » en France, on est moins accommodant.

La reprise des *Puritains*, de Bellini, qui n'avaient pas été représentés à Paris depuis sept ans, a peu réussi, quoique Mlle Patti chantât le rôle principal. Pour le reste, Donizetti et Verdi, avec le *Barbier*, de Rossini, ont défrayé presque uniquement le répertoire. Ainsi que je vous l'avais annoncé, le prix des places était considérablement augmenté chaque fois que jouait Mlle Patti. L'opéra dans lequel la *diva* a paru le plus souvent, c'est *Lucie*, parce que Fraschini remplissait en même temps le rôle d'Edgard. Il est fâcheux pour Mlle Patti qu'il ait fallu lui adjoindre Fraschini, mais il est encore plus fâcheux pour le public qu'à Fraschini il ait fallu adjoindre Mlle Patti.

M. Bagier a si bien l'idée fixe que son théâtre doit surtout être et rester un théâtre aristocratique, que depuis quatre mois on lisait invariablement sur les billets de location : « On est prié de venir en toilette. » Cela prouve une fois de plus que les extrêmes se touchent, car tout le monde sait où jusqu'à présent « une tenue décente était de rigueur. » Je ne dirai rien de quelques petits ballets; c'est un luxe que M. Bagier n'a pas cru devoir se refuser. Mais son expédition à Bruxelles a misérablement échoué; elle s'est bornée à une seule et unique représentation de *Semiramide*.

Les Bouffes-Parisiens sont décidément brouillés de nouveau avec M. Offenbach. C'était inévitable, du moment où la nouvelle alliance ne profitait pas à la caisse du théâtre. M. Offenbach n'ayant eu à diriger que la partie artistique, il ne participait pas aux risques que ses erreurs pouvaient faire courir à ses associés. Aucun des ouvrages nouveaux donnés à ce théâtre ne mérite d'être mentionné. Par contre le Théâtre-des-Variétés, toujours avec l'aide de M. Offenbach, a donné un pendant à la *Belle Hélène* : c'est *Barbe-Bleue*, bouffonnerie très réussie, en tant que ce genre d'extravagances doit être admis par le fait même qu'il existe. Le Théâtre-des-Variétés est le seul auquel la liberté des théâtres ait profité jusqu'à présent. Au mois de jan-

vier, le Grand-Théâtre parisien a dû fermer ses portes pendant quelque temps pour cause de faillite. Depuis sa réouverture, il a complètement renoncé à l'opéra populaire ou non populaire pour ne se vouer qu'au drame. Mais la tentative la plus ridicule ce fut « l'opéra italien populaire » que je ne sais qui a voulu installer le mois dernier au théâtre Saint-Germain, situé, comme on sait, à côté de l'hôtel de Cluny. Si je ne me trompe, on a donné deux représentations de *Lucrezia Borgia*, de Donizetti, avec des chanteurs dont les noms me sont totalement inconnus. L'échec a été rude; la direction du théâtre a passé en d'autres mains, et la nouvelle direction a eu soin d'avertir le public par les affiches qu'elle n'avait rien de commun avec l'ancienne.

M. Martinet lutte comme il peut ou plutôt comme il sait pour assurer l'existence à ses *Fantaisies Parisiennes*. Il donne peu de vaudevilles, quelques pantomimes, davantage d'opérettes. La seule partition de mérite qu'il ait fait connaître, ce sont les *Deux Arlequins* de M. E. Jonas, et dont j'ai parlé. Il a emprunté aux Bouffes-Parisiens *Avant la Noce*, du même compositeur. Pour le reste, il n'a donné que des farces sans valeur aucune; il a même eu le triste courage de ressusciter les *Folies amoureuses*, un des plus éhontés pastiches de Castil-Blaze. Ce genre de macédoine paraît désormais proscrit des théâtres lyriques proprement dits: du moins ne l'admet-on plus qu'avec une certaine réserve, comme l'a fait l'Opéra pour *Don Juan*. M. Martinet ne jouissant d'aucune subvention du gouvernement, se croit apparemment dispensé de tout scrupule; il trouve même des gens qui, pour lui faire plaisir, lui donnent raison.

En voilà assez sur les théâtres; le tableau n'est pas brillant: tant pis. L'événement capital de la saison, ce ne sont pas les trois *Don Juan*, ni *Barbe-Bleue*, ni même les concerts donnés par les musiciens prussiens: c'est l'exécution de la messe de l'abbé Liszt à l'église Saint-Eustache, au bénéfice des écoles du deuxième arrondissement, bénéfice qui a rapporté près de 50,000 fr. Si Liszt n'était pas abbé, aurait-on loué des places dix et vingt francs? Cette question ne concerne que le public. A entendre parler certaines gens, on dirait qu'ils s'imaginent très sérieusement que « Paris marche à la tête de la civilisation » et peut-être même qu'ils marchent à la tête de Paris. La messe de Liszt a été composée, en 1855, pour la consécration de la basilique de Gran, métropole des églises de Hongrie; elle a été exécutée ensuite différentes fois dans plusieurs villes d'Allemagne; à Amsterdam, elle l'a été jusqu'à huit fois. Cela suffirait à prouver que ce n'est pas une œuvre incompréhensible ni sans valeur. A l'église Saint-Eustache, elle a été rendue médiocrement; quinze jours plus tard, le *Credo* a été chanté à l'un des concerts du Cirque-Napoléon, mais si pitoyablement que cela ne saurait compter. On peut reprocher à Liszt d'avoir poussé trop loin la dramatisation de la messe, mais on ne saurait méconnaître dans son œuvre de grandes beautés. Il est probable qu'elle sera exécutée de nouveau l'hiver prochain. L'impression produite sur la majorité du public a été ou favorable ou le plus souvent incertaine. Mais je crains que l'Europe ait en général peu souci de ce qui peut plaire ou déplaire aux Parisiens, en musique, bien entendu; je ne vais pas plus loin.

La saison des concerts n'a offert aucun fait nouveau bien notable. La Société du Conservatoire a admis dans son répertoire la marche avec chœurs de *Tannhauser*, qui, exécutée dans deux concerts, a été redemandée chaque fois avec un enthousiasme extraordinaire. Les personnes sévères se plaignent que la Société ne soutienne pas toujours bien sa vieille réputation; mais on ne trouve pas tous les jours un chef d'orchestre capable de comprendre à fond les œuvres de Weber et de Beethoven. Si l'orchestre des Concerts populaires, malgré le mérite incontestable des artistes, ne saurait rivaliser avec celui du Conservatoire, M. Pasdeloup varie davantage ses programmes et fait souvent entendre des œuvres nouvelles intéressantes, quand même elles n'obtiennent pas la faveur d'un public manifestant toujours ses impressions avec spontanéité, sinon toujours avec justice. Les artistes qui, en décembre dernier, ont donné quelques concerts au théâtre de la Gaîté, ont réalisé leur projet de se reconstituer en société, sous le titre de: *Société philharmonique de Paris*, et sous la direction de M. Placet, ancien chef d'orchestre au Théâtre-Lyrique. Ils ont donné, vers Pâques, trois concerts au Cirque des Champs-Elysées. L'exécution a été meilleure qu'au théâtre de la Gaîté. Ils paraissent avoir l'intention de continuer leur entreprise l'hiver prochain. Les diverses sociétés de musique de chambre ont donné des séances comme les années passées, à l'exception de la Société des Quatuors français qui, pour des causes fortuites, a chômé cet hiver. La Société académique de musique sacrée, sous la direction de M. Vervoitte, et la Société Sainte-Cécile, fondée par M. Wekerlin, ont contribué surtout à remettre en lumière des œuvres anciennes. Je dois une mention à la Société des compositeurs, qui existe depuis trois ans, et dont le président actuel est M. Reber. En attendant que cette Société cherche ou trouve les moyens de défendre efficacement les intérêts des compositeurs en général, elle s'occupe, dans ses réunions, de faire entendre leurs œuvres et de faire des lectures scientifiques.

On a autant discuté sur la voix humaine que sur la musique grecque, avec cette différence qu'on ne sera peut-être jamais d'accord sur cette dernière parce qu'on manque de sources suffisantes, tandis que la voix humaine est continuellement soumise à notre observation; il ne s'agit que de triompher des difficultés qu'offre son étude. Les expériences faites sur des larynx de cadavres ne pouvaient être tout à fait concluantes; des vivisections féroces l'étaient moins encore. M. le Dr Edouard Fournié vient de faire faire un grand pas à cette question par son beau travail sur la *Physiologie de la voix et de la parole* (Paris, 1866, chez Adrien Delahaye). Il s'est servi du laryngoscope, instrument très simple et d'un usage très facile, pour observer le larynx pendant la production de la voix, et il a apporté à la science des faits nouveaux et importants. Après une étude historique très consciencieuse et très complète sur les théories émises jusqu'à ce jour, M. Fournié démontre par la disposition anatomique de l'organe vocal, qu'il est également inexact d'attribuer la production de la voix aux seules vibrations de l'air traversant la glotte ou aux rubans vocaux, faussement appelés cordes vocales, vibrant dans leur totalité. Selon lui la partie vibrante ce sont les replis de la muqueuse garnissant le bord des rubans vocaux. Il fait un examen détaillé de tout ce qui concerne la physiologie de la voix humaine. La comparaison avec les instruments de musique étant inévitable, il a dû donner aussi une théorique acoustique de ces instruments. A ce sujet il est tombé dans quelques erreurs: cela arrive toujours aux physiologistes et aux physiciens lorsqu'ils s'aventurent sur ce terrain. Ces erreurs cependant sont de peu d'importance pour la partie principale de son livre. L'ouvrage se termine par une étude philosophique sur les rapports de la parole et de la pensée; on y trouve des aperçus intéressants et ingénieux, quoique donnant matière à contestation.

Il me reste à annoncer la publication de la première livraison des *Chefs-d'œuvre de la musique vocale italienne aux dix-septième et dix-huitième siècles*, recueillis et publiés avec accompagnement de piano, texte italien et français, par M. Gevaërt; puis des études de M. Tiron sur la musique grecque, une nouvelle pétition de M. Malliot au Sénat, en faveur des théâtres des départements, et un ouvrage de M. Coussemaker sur l'harmonie aux douzième et treizième siècles, ouvrage de bibliothèques, tiré à un petit nombre d'exemplaires.

JOHANNÈS WEBER.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 Juin 1866.

ON S'ABONNE
—
EN FRANCE
Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;
A L'ÉTRANGER
Par un effet sur une maison d'Annecy.
—
La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT
—
France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »
PAYABLE D'AVANCE
—
On ne reçoit que des abonnements annuels.
—
Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

DOLMEN, CAMPS CELTIQUES, TUMULUS

On m'a demandé sur quel document reposait le nom de *Dionysia* donné à la bourgade détruite près de Passy par l'épanchement du lac de Servoz en Faucigny. Je n'en connais aucun. Quelques personnes du pays croient que le chalet de Saint-Denis, appuyé au flanc occidental du Montfort de la Forclaz, en aurait été une dépendance et que le culte de Saint-Denis aurait succédé à celui de Bacchus *Dionysios*, par affinité onomastique, comme celui de Sainte-Victoire à la déesse Victoire près d'Aix en Provence (1). Sans attacher à cette tradition plus d'importance qu'elle n'en mérite, il est bon de la constater.

J'ai accepté, sur la foi de Grillet, le nom de *Dionysia* (2). Mais je serais porté à croire que ce mot est une copie erronée de *Dingia*, traduction latine de Dingy, en celtique *din*, extrémité, *gy* pour *gvy*, habitation, rivière. C'est le nom d'une tour féodale qui s'élevait sur le coteau supérieur à l'emplacement de la bourgade détruite, dont elle a probablement conservé le nom celtique si conforme à sa situation.

Le bourg de *Dingia*, dont l'importance résulte soit de sa position à la frontière allobroge, soit des votifs au dieu Mars par les duumvirs du trésor, les duumvirs de la justice, les triumvirs des lieux publics, soit des monnaies romaines et des tombeaux qu'on y a découverts, soit enfin des établissements qui ont motivé l'ouverture de l'aqueduc dans le roc vif, ce bourg devait se rattacher par des routes aux vallées environnantes et d'abord au centre de la cité, *Genava*. J'ai décrit cette dernière dans le n° de janvier. J'ajouterai qu'à un kilomètre et demi sud-ouest de l'ancien pont

(1) Amédée Thierry, *Histoire des Gaules*, II.
(2) *Dictionnaire historique*, III.

de Boringes ou Saint-Romain, on observe un beau dolmen composé d'une table de seize mètres carrés, supportée par trois panneaux posés en triangle ouvert. Celui qui représente la base a deux mètres de côté : les deux autres ont deux mètres et demi. Le sommet du triangle ou plutôt l'entrée de cette chambre a un mètre et demi d'ouverture. Le bord supérieur de ces supports est aminci et fixé dans les entailles de la table. Elle porte le nom de *Pierre des Fées*.

M. Quicherat, professeur à l'Ecole des chartes, a signalé l'emplacement d'un *castellum* celtique au bois des Amerans, dont l'escarpement commande à la rive gauche de l'Arve en avant de Saint-Gervais et serait ainsi un jalon de communication entre *Dingia* et la vallée de Montjoie (1).

Dans la commune de Domancy, le hameau *La Via* se trouve sur la projection des Oultars à Combloux. Ce nom de *Via* serait-il encore un point de repère pour retrouver la suite du chemin qui pouvait aussi relier le bourg de *Dingia* aux vallées allobroges de l'Arly et de l'Isère par le plateau de Megève?

Le Fâbor, indiqué comme camp romain dans la carte des environs de Saint-Gervais, par le docteur Payen, serait un autre jalon de cette route (2). Ce tertre triangulaire, presque fermé par deux cours d'eau, point central d'observation entre deux versants opposés, présente l'assiette naturelle d'un ancien camp. Son nom *Fal-bor*, en celtique place fortifiée, se prononce *Fâbor* (3). Les deux ruisseaux, dont le rapprochement a donné son nom au bourg de Megève, *mag*, habitation, *eva*, eau, se réunissent, après avoir contourné le *Fâbor*, pour former le torrent d'Arly, autre nom celtique, *ar*, sur, élevé, *ly*, ruisseau. Sauf les dimensions de la presqu'île et des cours d'eaux, le *Fâbor* de Megève représente un peu le Mont-Auxois sur lequel s'élevait la célèbre *Alesia*, le dernier boulevard de l'indépendance de la Gaule.

On se rappelle qu'un murger conique se trouve au bas du Bonhomme, dans la vallée de Montjoie, avant de descendre au plan de Jovet, en face du col de la Fenêtre qui mène aux chalets de Hauteluce.

Un semblable se voit également sur le chemin de Megève à Hauteluce, avant d'arriver à Plaine-Joux et au

(1) *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1865, p. 149.
(2) *Notice sur les eaux minérales de Saint-Gervais*.
(3) Comme *mal* (mauvais) *pas*, se prononce *mâpâ*.

Passon-de-Joly, *ad passum juriæ*. Le comte de Loches avait pensé que ces *moës* étaient des témoignages d'alliance et de bon voisinage ou des Mont-Mercure (1). Dans la vie patriarcale un tas de pierres recouvrant un bloc sur lequel on avait sacrifié, était destiné à rappeler un traité d'alliance : *Tulit Jacob lapidem et erexit in titulum, dixit que fratribus suis : afferte lapides. Qui congregantes fecerunt tumulum, comederunt que super eum. Quem vocavit Laban tumulum testis, et Jacob acervum testimonii, uterque juxta proprietatem linguæ suæ* (2).

Chez les païens ces tas étaient consacrés à Mercure, protecteur des grands chemins. Chaque passant y jetait une pierre pour se le rendre favorable. Le moraliste hébreu le leur reprochait ainsi : *Sicut qui mittit lapidem in acervum mercurii, ita qui tribuit insipienti honorem* (3). La situation de ces deux murgers mystérieux sur deux chemins et près des limites des Ceutrons et des Allobroges, de chaque côté de la montagne d'Hermans, Hermès ou Mercure, semblait justifier l'une ou l'autre de ces explications. Ce voisinage pourrait également faire soupçonner ici l'existence d'un *anathème*, trophée d'un genre nouveau que les Grecs élevaient à leurs oppresseurs. Lorsqu'une peuplade avait épuisé les moyens de réclamation et supplication, elle dévouait son ennemi aux génies infernaux. On choisissait à la frontière un coin de terre qu'on appelait *Injure* en y jetant la pierre de réprobation. Chaque assistant répétait le même cérémonial. Les passants ne devaient pas manquer d'y ajouter leur suffrage sous peine d'être félons à la patrie. Et le tas de pierres devenait en peu de temps considérable. L'effet de cette excommunication populaire constituait l'ennemi à l'état de *revenant* après sa mort. Car son corps ne pouvait se dissoudre dans le tombeau et sa postérité était maudite (4).

Quelque rapport matériel qu'il y ait entre cet usage et celui de Megève et de Contamine, l'intention vulgaire apporterait une grande modification au but de cette pratique.

Les passants, en jetant une pierre au *moës*, pensent apaiser le mort dont le murger recouvre les restes, et les personnes religieuses y ajoutent une prière. Les noms même des localités rappelleraient que deux femmes, partant du petit plan des Dames sur Hauteluce par le col de la Fenêtre, auraient succombé à l'orage au lieu dit *grand Plan des Dames*.

Cette tradition se justifie également par d'anciens usages. A la mort d'Absalon, ses compagnons d'armes *projecerunt eum in saltu, in foveam grandem et comportaverunt super eum acervum lapidum magnum nimis* (5). Les tombeaux de Patrocle, d'Ajax, d'Achille autour de Troie n'étaient pas autres que des *tumulus* en rase campagne (6). Germanicus éleva un *tumulus* aux ossements blanchis des légions de Varus (7). Le devoir de couvrir de terre les corps humains était resté sacré chez les anciens. C'est le dernier service que demandait un philosophe pythagoricien à un matelot :

At tu, nauta, vagæ ne parce malignus arenæ
Ossibus et capiti inhumato
Particulam dare.........
....
Injecto ter pulvere (1).

C.-A. Ducis.

(1) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, III, 449.
(2) Genèse, XXXI, 44-54.
(3) Proverb., XXVI, 8.
(4) Pouqueville, *Voyage en Grèce*, III, 534.
(5) II, Regum, XVIII, 17.
(6) *Iliade*, XI, XXIII.
(7) Tacite, *Annal.*, I.

(1) Horace, *Odes*, I, 23.

LA CHAINE DES ARAVIS & SES VALLÉES

(5e article.)

LA VALLÉE DU REPOSOIR.

Mon tribut payé à ces belles plantes alpines qui avaient donné à mon carton des dimensions peu ordinaires, je prenais congé des cimes du Méry d'où l'œil embrasse toute la chaîne des Alpes. Je disais adieu à la vallée de l'Arve, à la route entre Cluses et Sallanches que j'avais eue un instant sous mes pieds et me dérobant, non sans regret, à ce spectacle ravissant des hautes montagnes, j'opérais rapidement ma descente. Il était six heures du soir.

En rentrant dans la vallée, sur un chemin rocailleux pratiqué à la lisière d'un magnifique bois de hêtres, je mis la main sur quelques belles mousses des stations élevées. *Polytrichum alpinum* L., *Webera elongata* Schwœgr., *Dicranum virens* Hedw, eurent le privilège de me forcer à une halte. Le voyageur, bien qu'attardé, n'eut garde de s'en plaindre.

Un peu plus loin, un banc de calcaire noirâtre fixa mon attention. Ce calcaire renferme de jolies térébratules, des turbinites, des cornes d'ammon, toutes choses qui ont leur côté d'intérêt, mais malheureusement obligé de compter avec l'espace, je ne savais plus où loger tant de richesses. Je me contentais d'en prendre note et d'en passer la mention au compte des *Egralets*, dénomination très justement acquise à cet endroit. De là, par une pente légèrement inclinée, on arrive à la Chartreuse en une demi-heure de marche.

Ce ne fut pas sans une certaine émotion que je pénétrai dans le vieux monastère par de vastes et longs corridors qui, depuis longtemps, n'ont en partage que le froid silence de la mort. Ma vue ne s'arrêtait que sur des débris; l'empreinte de la désolation était partout.

Pendant 73 ans le désert se fit dans ces murs, les ruines s'accumulèrent au couvent, les vents s'installèrent dans les cellules et l'herbe, la mauvaise herbe, prit pied sur les murs de l'église. Heureusement tout cela va changer; les Chartreux ont repris possession de leur ancienne demeure qu'ils avaient abandonnée en 1793. Les réparations sont poussées avec activité sous la direction de deux Pères qui y sont en permanence et avant peu il ne restera pas trace des injures du temps. Avec eux renaîtront sous leur toit hospitalier la vie avec tous ses droits, les heures de la prière et du travail avec tout ce qu'elles apportent à l'homme d'idées douces et consolantes; avec eux aussi reparaîtra le son de la cloche venant apprendre aux pérégrinateurs comme aux habitants de la paisible vallée que les saints cantiques se redisent au monastère comme autrefois.

Des cinq Chartreuses qui s'élevèrent au XIIe siècle au sein de nos forêts, celle du Reposoir fut sans contredit une des plus importantes. Fondée en 1151 par Aimon, baron du Faucigny, 13 ans après celle de Vallon en Chablais qui fut la première construite (1138), elle précéda

de 19 ans celle de Pommiers au pied du Salève (1170), de 21 ans celle de Saint-Hugon dans la vallée de la Rochette (1172), et de 33 ans celle d'Aillon en Beauges (1183).

En 1536, lors de l'invasion des Bernois en Chablais, la chartreuse de Vallon fut pillée et saccagée; les religieux dépossédés se réfugièrent au monastère de Pommiers. Leur prieur vint, lui, chercher un asile au Reposoir où l'on avait eu soin, par mesure de précaution, de diriger une partie des titres qui concernaient le couvent de Vallon.

De Saussure séjourna deux ou trois fois chez les Chartreux du Reposoir qui l'accueillirent toujours avec le plus grand empressement. Ecoutons l'illustre naturaliste nous raconter lui-même la singulière émotion que sa première visite procura à ces religieux.

« Ma première visite, dit-il, leur causa un grand effroi, « je travaillais alors à une collection des oiseaux des Al- « pes. Je portais un fusil; deux domestiques que j'avais « avec moi en portaient aussi; des chasseurs qui me ser- « vaient de guide étaient aussi armés. C'était un jeudi; « les chartreux jouissaient de cet instant de récréation « qu'ils appellent *spaciment*, ils prenaient le frais dans un « bois auprès du couvent; nous arrivâmes par hasard « par ce même bois et les paisibles hôtes de cette solitude « se voyant tout-à-coup environnés d'hommes inconnus « et armés crurent que c'était fait de leur vie et qu'au « moins nous venions pour piller le couvent. J'avais beau « leur expliquer les motifs de mon voyage, la curiosité « leur semblait un mobile trop faible pour engager à ve- « nir voir des montagnes qui leur paraissaient si tristes « et si ingrates; et tout cet armement pour tuer de petits « oiseaux était à leurs yeux un prétexte ridicule et presque « dérisoire. Ils nous offrirent pourtant d'entrer dans le « couvent et de nous y rafraîchir, persuadés qu'également « nous y entrerions de force; ce ne fut qu'après avoir vu « mes instruments de physique et nous avoir examinés « scrupuleusement qu'ils se persuadèrent que nous n'a- « vions aucun mauvais dessein. »

La Chartreuse n'est pas au fond de la vallée, elle est située sur une hauteur, dans un endroit solitaire avec un horizon fermé de toutes parts. Elle est là basse, timide; on dirait volontiers qu'elle cherche à échapper aux regards du voyageur. Cette situation se justifie parfaitement et a sa raison d'être, surtout si l'on se reporte à l'origine de ces établissements.

Après les manoirs qui couronnèrent au IXe et au Xe siècle la plupart de nos collines et de nos sites pittoresques vinrent, dans les deux siècles qui suivirent, les monastères; après l'épée, expression de la force et de la violence, survint la prière, expression de la force morale et de la civilisation. Les monastères d'alors choisissaient de préférence les endroits solitaires qui n'étaient pas dépourvus de beautés naturelles, ils s'établissaient au sein des forêts, loin du bruit du monde. En cela ils trouvaient un double avantage, l'avantage d'avoir dans leur solitude choisie un refuge contre l'humeur guerroyante des seigneurs et de plus celui d'un asile de paix et de travail. C'est sous cette double inspiration que furent créés la plupart des couvents de cette époque qui virent leur prospérité s'accroître rapidement et leur puissance se fonder sur la fortune et les privilèges des seigneurs. Les monastères étaient un asile contre les passions du monde, un foyer d'études, un centre de travaux agricoles, et les religieux, par l'exercice simultané de leur intelligence et de leurs bras étaient les vrais pionniers du progrès en ce temps.

L'établissement des Chartreuses en Savoie est une date précieuse dans notre histoire, noble date, digne de toute notre sympathie et que j'ai plaisir à rappeler. C'est aux Chartreux en effet que nous devons l'ouverture de nos premières routes, le défrichement de nos forêts et l'apparition des premières habitations dans nos contrées montagneuses. Que d'efforts! que de tâtonnements pénibles dans ce flot humain qui remontait alors les flancs des Alpes! Qui nous dira l'histoire de ces obscurs Colombs venant conquérir une pelouse de terre pour nourrir un homme de plus! Les temps sont bien changés, *quantum mutata!* Aujourd'hui le trop plein de nos populations alpines gagne l'étranger, se déverse dans les grandes villes; jadis on abattait quelques sapins et en poussant de l'avant on se faisait sa place sur les lieux mêmes. Est-ce un bien, est-ce un mal? Tout ce que je sais, c'est que la vie va se déplaçant de siècle en siècle, que l'humanité marque ses étappes par des idées nouvelles et des besoins nouveaux. Et trop souvent l'histoire nous fait assister au spectacle de ces perpétuelles oscillations qui emportent les générations d'aujourd'hui vers un point pour ramener les générations du lendemain dans un autre. *Hic opus, hic labor est :* c'est la loi du progrès basée sur le changement, c'est la condition du changement qui assure la marche du progrès.

Je quittai la vieille Chartreuse avec ces idées qu'elle venait de me fournir et m'acheminai péniblement sur Prazlong, le chef-lieu du Reposoir, qui est un peu plus bas, à deux kilomètres environ de distance. J'entrai chez Hudry, propriétaire de l'auberge de l'endroit, qui m'installa dans une assez mauvaise chambre où se trouvait un lit qui ne valait guère plus. Dans l'embrasure de la fenêtre, je remarquai, gravés sur le mur, des noms qui ne m'étaient pas inconnus et que j'eus un vrai plaisir à retrouver. Reuter, le Dr Fauconnet, Ducommun avaient passé la nuit dans cette même chambre; ils s'en étaient contentés. Je n'avais donc pas le droit de me montrer plus difficile ni plus exigeant que mes devanciers.

Prazlong ne se compose que de cinq à six maisons tout au plus. Il possède une charmante petite église qui a été bâtie tout récemment aux frais des Chartreux. Le corps du bienheureux Jean d'Espagne, le premier prieur du Reposoir, y repose, objet d'une grande vénération auprès des gens du pays.

En attendant que la cuisinière de l'auberge eût dressé la table du nouveau venu, je pris vent dans l'intérieur du village et j'y trouvai confiné une de nos plus rares plantes de Savoie et même de France, le *Lappa tomentosa* Lam. en pleine floraison. Elle ne sort pas du village et s'y fait remarquer en touffes très multipliées.

Le lendemain 28 juillet, à 4 heures du matin, je pris par le col de la Colombière la direction du Grand-Bornand. La perspective d'une affreuse gorge à traverser et un chemin des plus rudes à gravir ne me promettaient rien de bien agréable. La compensation ne tarda pas à se faire et j'étais à peine lancé sur ma nouvelle route que le gigantesque *Cephalaria alpina* Schrad. prit place dans mon carton, suivi un instant après par le *Mulgedium Plumieri* Dc., qui fixa immédiatement mon attention par ses fleurs d'un beau bleu. Trois ou quatre pieds, c'est tout ce que je vis de cette belle plante. — A moitié chemin de Prazlong et du col de la Colombière se trouve le chalet de la Selle, situé dans une espèce d'entonnoir d'un horizon très borné, triste habitation auprès de laquelle je remarquai quelques pieds de *Lappa tomentosa,* venus probablement dans ce lieu désert à la suite des bestiaux. Du chalet au sommet du col, il n'y a qu'un mauvais sentier pratiqué au milieu de débris rocailleux, tombés du faîte du Vergy. Toute cette partie de la route se fait à travers la nature la plus sauvage et la plus ingrate, toujours dans les mêmes conditions d'uniformité, sans que rien vienne rompre la monotonie de vos pas. A 6 heures du matin j'étais au point culminant du col, ravi de retrouver un beau ciel, une vue splendide. Je ne pus résister au plaisir de m'y arrêter un instant pour jouir à mon gré de tout cela et, jetant un regard en arrière, j'avais peine à comprendre comment je m'étais, de gaieté de cœur, aventuré dans un pareil site.

Un mois auparavant, le poète (1) promenait ses fantaisies sur le même chemin, mais le poète, à travers le prisme de son imagination toujours jeune, avait vu le paysage à un autre point de vue et l'avait jugé plus favorablement que le naturaliste. Les plus belles fleurs de la montagne s'étaient donné rendez-vous sur sa route, et par suite le tableau prit, sous sa palette, les tons les plus variés et les plus accentués. Ces choses-là sont permises aux poètes qui, depuis deux mille ans, sont investis du privilége de tout oser, de tout dire, et j'ajoute aussi de tout embellir, suivant l'adage de leur vieux cartulaire :

Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

Le naturaliste ne jouit pas précisément des mêmes droits. Sa mission, à lui, est de chercher, de constater, de dresser le bilan de la création telle qu'elle est, et de revenir sans cesse aux mêmes lieux pour arracher à la nature ses plus intimes secrets. Au premier les splendeurs du beau pour partage; au second la simple réalité des choses.

A partir du col de la Colombière, la route est moins mauvaise, la descente insensible. Je fis quelques récoltes sur les toits et sur la route du Chenaillon qui furent les dernières de cette campagne, et à 8 heures et demie j'étais rentré au Grand-Bornand, après 4 heures d'une marche pénible et laborieuse, retrouvant la chaude et cordiale main de notre vénérable ami, le curé Porret.

(La fin au prochain n°.) Dr Bouvier.

(1) L'auteur de *Bois et Vallons*.

A PROPOS DES DÉCOUVERTES DE SAINT-ÉTIENNE-AU-TEMPLE

A M. Jules Philippe, directeur de la *Revue savoisienne*.

Cher Directeur et ami,

Nous sommes beaucoup plus vieux qu'on ne le pense généralement. Je ne parle pas ici en géologue, je parle en simple archéologue. Cette réflexion m'est venue en lisant votre très intéressante *Chronique archéologique* du dernier numéro de la *Revue savoisienne*. Après avoir cité les importantes découvertes qui viennent d'être faites en Savoie, vous parlez de celles de Saint-Etienne-au-Temple (Marne) que, sur la foi d'autrui, vous rapprochez de la défaite d'Attila qui eut lieu l'an 451 de de notre ère.

Eh bien, je crois les sépultures de Saint-Etienne-au-Temple beaucoup, mais beaucoup plus anciennes! Au lieu d'appartenir à l'ère actuelle, elles remontent peut-être à plusieurs centaines d'années avant le commencement de notre ère.

Tout d'abord, permettez-moi de protester contre certaines naïvetés qui font, sans qu'on y songe, un brillant chemin dans le monde. Constamment nous entendons dire, nous lisons même dans des ouvrages sérieux : il y a un vaste champ de sépultures, donc c'est le lieu d'un combat. Pour peu qu'on réfléchisse, on reconnaît que c'est tout le contraire qu'on devrait conclure. Les champs de sépultures, les cimetières prouvent un séjour long, calme, régulier, l'opposé de la guerre. Comment veut-on admettre qu'après un combat violent, après une grande bataille, où les morts abondent, où l'on a du butin à faire, des blessés à soigner, des précautions à prendre, toute une armée ait passé un temps fort long et très précieux à creuser, souvent dans la pierre, des tombes isolées, espacées les unes des autres, faites avec soin, parfois garnies de dalles? C'est non-seulement improbable, mais c'est impossible : le temps matériel aurait manqué. Et pourtant nombre de personnes vous diront que c'est après une action violente, que des soldats fatigués ont dressé les dolmens et élevé les tombelles. J'arrive d'Alaise, en Franche-Comté, les tumulus abondent dans le pays : dans toutes les parties non défrichées on les compte par milliers. Pour construire chacun de ces tumulus il a bien fallu, en moyenne, au moins deux ou trois jours de travail, pourtant on a dit que c'était la sépulture des Gaulois victimes de César. En résumé, tout cimetière ou champ de sépultures dénote un lieu d'habitation, le séjour régulier d'une population. Les champs de bataille ne peuvent donner lieu qu'à des sépultures communes, à des charniers. Certaines fosses où les ossements abondent, certains grands tumulus renfermant de nombreux corps, tels sont les tristes témoins des combats. Autre caractère distinctif : autant les objets d'industrie sont généralement répandus dans les tombes des cimetières, construites par les amis et les parents du défunt, autant ils sont rares dans ces grandes accumulations de corps, œuvre d'indifférents!...

En dehors de ces considérations générales, ce qui me fait dire que le cimetière de Saint-Etienne-au-Temple n'est pas le résultat de la défaite d'Attila, c'est l'étude des nombreux et précieux objets qu'on y a trouvés. Par leurs caractères, ces objets doivent être rapportés à l'art gaulois et même à l'art gaulois le plus vieux, comme l'a très judicieusement établi M. Alexandre Bertrand, dans plusieurs communications faites à la Société anthropologique de Paris. Le cimetière de Saint-Etienne date peut-être de plus de 200 ans avant notre ère.

Nous sommes très fiers de nos ancêtres. Nous *blaguons* — passez-moi le mot, c'est celui qui exprime le mieux ma pensée — nous blaguons, dis-je, très fort sur les Gaulois, et nous ne les connaissons pas!..... En voulez-vous une preuve? A la dernière réunion des Sociétés savantes qui a eu lieu à la Sorbonne (section d'archéologie), pendant toute une séance un cimetière analogue et voisin de celui de Saint-Etienne, parfaitement décrit, dont tous les objets étaient très bien figurés, a été pris pour gallo-romain, même par les maîtres en archéologie. Ce n'est qu'à la fin de la session, grâce aux conversations particulières de deux ou trois personnes, qu'on a reconnu l'erreur et proclamé la vérité.

Heureusement, les trouvailles de Saint-Etienne-au-Temple figureront dans les belles galeries du Musée de nos Origines Nationales, à Saint-Germain, où chacun pourra les étudier. Heureusement, les principaux types de l'industrie de ces temps reculés et peu connus seront représentés, avec le plus grand soin, dans le *Dictionnaire archéologique des Gaules, époque celtique!...*

Paris, 20 mai 1866.

G. de Mortillet.

GLANURES HISTORIQUES

VII

Me Gauthier des Glacières, recteur des écoles de Chaumont, paraît comme témoin dans divers actes des années

1377, 1378 et 1381 (une partie du terrier, ainsi que je l'ai dit, est déchirée). Il est qualifié, une fois, de *maître soit recteur des écoles de Chaumont (magistro seu rectore scolarum Calvimontis)*; un acte du sept juillet 1377 lui donne, en outre, l'épithète de clerc *(Gautherio de Glaceriis clerico)*; c'était donc un ecclésiastique.

Si l'on compare cette donnée à celles que nous fournissent d'autres villes de la Savoie, on en conclûra que, sous le rapport de l'instruction publique, le bourg de Chaumont avait devancé quelques-unes des villes franches de ce pays. Dans un rare petit volume qui mériterait d'être réimprimé et qu'on pourrait faire suivre d'un supplément très instructif, dans l'*Histoire de la Roche,* le chanoine Grillet nous fait connaître, d'après les grosses du commissaire Barillet, et avec une satisfaction qui se comprend bien, *qu'en 1440 il y avait déjà des écoles publiques à La Roche.* A son tour, notre terrier nous apprend que, *soixante-trois ans avant cette date,* soit dans le XIVe siècle, Chaumont possédait des écoles publiques à la tête desquelles était un recteur. Nous avons constaté cette indication curieuse avec d'autant plus de plaisir que nous pouvions le faire d'après des documents authentiques et qu'elle est, en elle-même, entièrement nouvelle. Il faut bien l'avouer, l'histoire de la partie du comté de Genevois située sur la rive droite des Usses a été généralement très négligée. Malgré *l'irréparable outrage* du temps et des révolutions, il y aurait encore beaucoup à dire sur ce sujet.

Nous puisons, à la même source, quelques données utiles pour l'histoire des comtes de Genevois. A plusieurs reprises, il est question de chartes, dont la date précise n'est pas toujours reproduite et dont quelques-unes remontent jusqu'à la bisaïeule du comte Pierre *(Abaviæ comitis nostri),* à cette Agnès de Châlons qui fournit une si longue carrière et atteignit une vieillesse avancée. C'était la mère de ce fameux Hugues de Genève qui fut un des médiateurs entre la France et l'Angleterre, lors de la conclusion du traité de paix de Bretigny, et qui nous présente, dans le XIVe siècle, un des caractères les plus courageux, les plus énergiques, les mieux trempés de cette illustre famille des comtes de Genève.

Un certain nombre de chartes sont mentionnées entre l'époque d'Agnès de Châlons et celle du comte Pierre; elles nous apprennent que, volontiers, les souverains du comté de Genevois passaient à Chaumont quelques jours de l'année, surtout en automne; elles confirment ainsi, tout au moins pour Chaumont, l'exactitude d'une remarque faite dans l'*Armorial genevois,* à savoir que les comtes de Genève séjournaient souvent, d'une manière successive, dans une série de châteaux que cite M. *Galiffe* et au nombre desquels il fait, à bon droit, figurer celui de Chaumont.

En 1356, par exemple, le comte Amé III, père du comte Pierre, était à Chaumont les 25, 26, 27 septembre; il y était encore le 11 et le 12 octobre. Il s'y trouvait déjà le 20 février de la même année.

Dans l'année qui précéda la mort de ce prince, il vint à Chaumont durant l'automne; nous pouvons, en particulier, constater sa présence dans cette ville le premier octobre 1366.

Tout présageait encore à cette vieille et noble dynastie des comtes de Genève un long avenir. Cinq fils et cinq filles, issus de son mariage avec Mathilde de Bologne, entouraient le souverain du Genevois. Cependant, moins de trente ans après le décès du comte Amé III, ses cinq fils l'avaient, les uns après les autres, suivi dans la tombe; les descendants mâles de la famille de Genève s'éteignaient dans la personne de Robert de Genève, cardinal, devenu le célèbre antipape Clément VII, de cet homme de talent qui a eu une si grande influence dans nos contrées et qui a joué un rôle éminent au milieu d'un des schismes les plus graves qui aient déchiré l'Eglise.

C'est ce même antipape dont on a retrouvé à Annecy un portrait qui figure maintenant au Musée de cette ville, et qui, longtemps relégué et oublié dans un grenier, dépérissait en subissant l'affront d'une gouttière sans pitié. M. *le comte de Genève de Boringe* a eu la bonne idée de reproduire au crayon ce portrait malmené par les ans et il a été, il faut le dire, fort bien inspiré; son travail a de la netteté, de la vie; l'expression est bien rendue et l'œuvre en elle-même a beaucoup de relief.

Ainsi, moins de trente ans avaient suffi pour éteindre cette ancienne dynastie; aucun des cinq fils du comte Amé III n'avait laissé de descendants. Quelques années encore, et le comté de Genevois, depuis si longtemps convoité par une dynastie rivale, allait, à la suite d'une vente faite en présence de François de Menthon, passer à la maison de Savoie.

(La suite à un prochain n°.) JULES VUY.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Anneau d'or trouvé à la Balme-de-Sillingy.

J'ai promis, dans la *Chronique* du mois de mai, de donner aux lecteurs de la *Revue savoisienne* quelques détails sur un anneau d'or trouvé à la Balme-de-Sillingy il y a deux mois environ ; je viens tenir ma promesse. Ce n'est pas sans peine, toutefois, que j'ai pu arriver à un résultat définitif relativement à la classification exacte de cet objet précieux, car les avis des hommes spéciaux, consultés à cet égard, étaient très partagés. Mais avant d'entrer dans la discussion d'origine, qu'il me soit permis de donner une idée de l'aspect matériel du dit anneau.

Il est en or massif pur et pèse 15 grammes; son pourtour extérieur est de 63 millimètres, et affecte la forme pentagonale ; à l'intérieur cette forme est adoucie, c'est-à-dire que les angles sont arrondis pour ne pas blesser le doigt, qui se trouve enchâssé d'une manière parfaite et bien plus commodément qu'avec la la forme ronde; les deux pans qui soutiennent le chaton représentent des feuilles architecturales, et les deux inférieurs sont cannelés à double trait. Le chaton est un ovale peu allongé, d'une longueur de 19 millimètres et d'une hauteur de 12 millimètres; il est entouré d'un petit rebord arrondi, légèrement fouillé au poinçon à l'extérieur; il porte le nom suivant grossièrement gravé :

RVT
LISE

avec un *sigma* à la place de l'S.

Cet anneau, par sa forme peu commune, par son style plutôt élégant, par le nom qu'il portait sur le chaton, par la présence du *sigma* dans ce nom, méritait un examen attentif de la part d'hommes spéciaux; aussi me suis-je empressé d'en communiquer le dessin, avec l'empreinte du sceau, à MM. F. Rabut et G. de Mortillet; ce dernier en a référé à MM. Alexandre Bertrand, de Barthélemy et de Longpérier. C'était, il faut l'avouer, soumettre la question au meilleur aréopage qu'il soit possible de trouver. J'ai déjà dit que les avis ont été très partagés; les uns penchaient pour une origine purement gauloise, les autres pour l'époque

gallo-romaine, et un troisième parti désignait l'époque mérovingienne.

La plus grande difficulté était de faire accorder l'ornementation de l'anneau, qui semble avoir subi une influence bysantine, avec l'inscription qui paraît essentiellement gauloise. Bref, les observations diverses, les avis contraires se croisaient sans cesse, lorsque M. de Longpérier, consulté en dernier ressort, a déclaré que la forme de la bague en question lui était connue, qu'elle était gallo-romaine ; qu'on l'a rencontrée associée à des monnaies romaines, ce qui permet de lui assigner une date certaine entre les Antonins et Dioclétien. Quant au *sigma* du chaton, l'illustre archéologue l'a considéré comme une anomalie intéressante.

La question s'est trouvée ainsi tranchée : l'anneau dont il s'agit est gallo-romain. Je le rappelle à voix basse, bien doucement, j'avais prévu cette décision dans la *Chronique* du mois dernier.

A l'appui de cette origine, M. G. de Mortillet m'a fait observer : 1° que la collection du baron de Bonstetten, à Thoune, contient quatre bagues en argent trouvées à Bons, au pied des Voirons (Haute-Savoie), à savoir, un anneau avec ornements en relief, deux bagues figurant un serpent enroulé trois fois sur lui-même, enfin une bague avec chaton en pâte bleue représentant une Victoire (1) ; 2° que cette dernière a de grands rapports avec celle qui nous occupe ; 3° comme conclusion, que l'ensemble de ces bagues étant incontestablement romain, gallo-romain, on pouvait tirer d'un rapprochement facile à faire une preuve d'origine commune entre ces anneaux et celui de la Balme-de-Sillingy.

Pour ce qui concerne le *sigma*, que M. de Longpérier considère avec raison comme une anomalie intéressante, M. F. Rabut l'a expliqué d'une manière satisfaisante : on s'était servi dans la Gaule celtique de lettres grecques et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on les ait mélangées aux lettres romaines dans la Gaule romaine ; cet usage s'est même perpétué plus avant, puisqu'on en trouve encore des exemples sur les *trientes* mérovingiens.

Les lecteurs de la *Revue* me pardonneront de m'être étendu un peu longuement sur un seul objet antique ; mais cet objet présentait plusieurs caractères si intéressants, que je n'ai pas cru devoir l'introduire auprès des amis des études archéologiques sans l'accompagner des formes les plus indispensables. Aussi bien, je n'avais pas de découvertes nouvelles à signaler.

JULES PHILIPPE.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Premières poésies, par M. F. Modelon (2).

J'ai dit et répété, chaque fois que l'occasion s'est présentée, que la Savoie avait fourni et fournit encore des savants, des littérateurs, des militaires distingués à toutes les nations. L'émigration ne se recrute pas seulement dans nos vallées au sein de la classe ouvrière, mais les hommes instruits, ceux à qui il a été donné de recevoir une instruction scientifique suffisante pour suivre les carrières supérieures, fournissent aussi un nombreux contingent à la population nomade savoyarde.

J'ai déjà cité ailleurs une multitude de ces hommes privilégiés qui ont pu faire honorer au loin le nom que nous portons avec un légitime orgueil. Aujourd'hui je suis heureux de présenter à mes compatriotes un écrivain presque nouveau pour eux, bien que depuis de nombreuses années il ait conquis au sein de la capitale de la France une place distinguée dans le corps enseignant ; je veux parler de M. F. Modelon, de Grésy-sur-Isère, professeur de seconde au collége Stanislas.

M. Modelon, qui a eu l'honneur d'être cité plusieurs fois par M. Sainte-Beuve, n'est pas seulement un bon professeur, il est encore poète, et quand j'ajouterai qu'il compte au nombre des proches parents de notre illustre J.-P. Veyrat, on comprendra que quelques gouttes de l'inspiration qui remplit la *Coupe de l'Exil* se soient glissées dans le cœur de l'auteur des *Premières poésies* que j'annonce aux lecteurs de la *Revue savoisienne*.

L'œuvre de M. Modelon n'est point un composé de pièces légères semées sur quelques feuilles de papier ; ce n'est rien moins qu'un volume de 460 pages presque toutes fort bien remplies, je vous l'assure, et dans lesquelles le sentiment poétique revêt les formes les plus variées et les plus délicates.

Je ne veux pas dire toutefois que M. Modelon soit un poète de premier ordre ; et qu'importe? Est-il nécessaire de s'appeler Byron, Lamartine, Goëthe ou Victor Hugo pour bien mériter des amis de la poésie? Je ne connais pas de sentiment plus mal établi, que celui qui pousse certains esprits, que je ne crains pas d'appeler étroits, à médire de toute tentative littéraire qui ne rentre pas dans l'ordre des chefs-d'œuvre. Une littérature nationale n'est pas formée seulement des œuvres transcendantes écloses dans les cerveaux privilégiés à un degré supérieur ; elle a aussi, pour complément nécessaire, des œuvres moyennes dont la mission est d'entretenir le goût littéraire et de combler la lacune, le plus souvent fort étendue, que l'on constate dans l'apparition successive de deux génies. M. Modelon appartient à cette catégorie moyenne qui rend plus de services à la littérature qu'on ne le pense d'ordinaire. Sincère, croyant, essentiellement doux et honnête, il n'a point dans ses vers de ces hardiesses qui agitent outre mesure l'imagination et quelquefois l'écrasent sous le poids d'un étonnement immense ; son style net, précis, châtié, dénote une provenance universitaire, mais à côté de cela on trouve, pour corriger une certaine roideur que j'appellerai académique pour ne pas dire officielle, des pensées marquées au sceau d'un vrai sentiment poétique et qui captivent le cœur par l'accent de vérité et de conviction avec lequel elles sont exprimées. On peut vérifier la justesse de cette assertion en lisant la pièce intitulée *Poésies et Poètes*, dans laquelle l'auteur déroule sous les yeux d'un novice dans l'art poétique, tous les déboires, toutes les douleurs qui l'attendent sur sa route :

..... Parmi les flots d'encens de la foule idolâtre,
N'apercevais-tu pas ce jeune Malfilâtre,
Dévoré par la faim, amaigri par les pleurs,
Qui se fane, s'effeuille et tombe avant ses fleurs?
Et Gilbert, à trente ans, talonné par l'envie,
Qui meurt dans un accès de sublime ironie?

(1) Ces quatre bagues ont été figurées par M. de Bonstetten dans ses *Antiquités suisses*, pl. XV, page 37.

(2) Paris, E. Belin, lib. édit., rue de Vaugirard, 52.

N'entends-tu pas Chénier pleurer dans sa prison
L'épi vert que la faulx tranche avant la saison?
Peu satisfaite encor d'une si belle proie,
La mort, à ses lauriers, dérobe Millevoie,
Puis Elisa Mercœur; et sur son lit désert,
Moreau donnant des pleurs au malheureux Gilbert!
Bertaut brille un instant, pleure, s'incline et tombe,
Et la mort prend Veyrat à genoux sur sa tombe!
Veyrat dont l'astre à peine a lui dans l'horizon,
Et promettait pourtant un rival de Byron!.....

Ce souvenir donné à J.-P. Veyrat m'amène naturellement à faire cet aveu que lorsque je lis les productions d'un poète de mon pays, je cherche avant tout à découvrir s'il a quelque part laissé échapper des accents patriotiques; vit-il au milieu de nos vallées, je veux savoir s'il a pour son pays un peu de cet amour sublime pareil à celui qui anime l'enfant pour sa mère; s'est-il éloigné de la patrie, je tiens à connaître s'il n'a point oublié le toit paternel, si, au frottement d'un monde nouveau, il a négligé de maintenir vivace dans son cœur le souvenir de la terre qui l'a vu naître et d'adresser au berceau de ses aïeux l'hommage qu'il lui doit. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'il y a là une pierre de touche excellente pour apprécier la portée des sentiments d'un homme et savoir s'il est digne de parler la langue des dieux, qui n'est réellement belle qu'à la condition d'exprimer des sentiments nobles et généreux parmi lesquels l'amour de la patrie tient incontestablement la première place.

Aussi n'est-ce pas sans beaucoup de joie que j'ai rencontré dans le volume de M. Modelon de nombreuses preuves d'attachement au pays natal : en lisant l'*Epître à Georges Jacob,* placée en tête de l'œuvre, la pièce adressée *à J.-P. Veyrat, Novare, Retour au pays, A mon Frère,* etc. Mais c'est dans les vers intitulés : *Réponse à ma Sœur,* que M. Modelon m'a paru exprimer avec le plus de vérité ce sentiment mêlé de douleur et de joie qui s'empare de l'homme aimant exilé de sa patrie lorsqu'il se reporte en pensée vers les lieux qui l'ont vu naître.

RÉPONSE A MA SŒUR

Gentille sœur, charmante amie,
Qu'enfant je portais dans mes bras,
J'ai reçu la lettre chérie
Que vous m'écrivez de là-bas,
De là-bas, ce joli village
Témoin de nos jours les plus doux.
Loin de vous, bien que je voyage,
Mon cœur est resté près de vous.

Et quand je prie,
Je dis à Dieu :
« Oh! rendez-moi ma sœur chérie,
« Et mon père, et mon beau ciel bleu!
« C'est là, mon Dieu,
« Mon plus doux vœu. »

Oui, j'ai gardé la souvenance
De notre bonheur d'autrefois,
Et mon regard, lorsque j'y pense,
De pleurs s'inonde encor parfois.
Dans mes rêves, je vois encore
Nos prés, nos grands bois et nos champs,
Et la blonde sœur que j'adore,
Rieuse entre tous les enfants.

Et quand je prie,
Je dis à Dieu :
« Oh! rendez-moi ma sœur chérie,
« Et mon père, et mon beau ciel bleu!
« C'est là, mon Dieu,
« Mon plus doux vœu. »

Vous trouverez mon front austère,
Quand vous me reverrez là-bas;
Même l'on dit que sur la terre
Je n'irai plus longtemps, hélas!
Mais si, de ma main fraternelle,
J'ai bercé votre doux matin,
Ange, vous étendrez votre aile
Sur votre frère à son déclin!

Car lorsqu'il prie,
Il dit à Dieu :
« Oh! rendez-moi ma sœur chérie,
« Et mon père, et mon beau ciel bleu!
« C'est là, mon Dieu,
« Mon plus doux vœu. »

On ne peut rien trouver de plus gracieux que ces vers, rien de plus frais, de plus délicat. Ils contiennent, il est vrai, plusieurs réminiscences de la ballade célèbre de Châteaubriand, mais ces réminiscences sont si bien fondues dans les idées originales de notre poète, qu'elles ne réveillent qu'en passant le souvenir de l'illustre auteur du *Génie du christianisme;* les délicieuses émotions auxquelles donnent naissance ces vers charmants ne laissent pas à l'esprit du lecteur le loisir de se reconnaître, elles le captivent tout d'abord, le bercent dans une douce rêverie, et le retiennent longtemps sous leur bienfaisante influence. Ah! disons-le bien haut, il fait bon aujourd'hui se rafraîchir l'esprit à la lecture de cette poésie honnête, à laquelle nous ne sommes plus guère habitués; car la poésie de nos jours, sauf de rares exceptions, a fait comme la prose : elle a pris le chemin de l'écurie du sportman.

J'aurais encore bien des pages des *Premières Poésies* à citer, si l'espace dont je puis disposer ici me le permettait; je me vois, à regret, forcé d'abréger et je terminerai en signalant aux vrais amateurs de l'art poétique les fables intercallées dans le volume de M. Modelon. Plusieurs d'entre elles, telles que la *Cigale et la Fourmi,* sont imitées de Lafontaine. Ces imitations, aux yeux de lecteurs superficiels, paraîtront peut-être de commodes fantaisies que s'est passées l'auteur; imiter, quoi de plus facile? Qu'y a-t-il donc de si méritant à suivre un sentier battu et à cueillir sur sa route les fleurs qu'un autre s'est déjà donné la peine de dégager des ronces et des épines?

A ceux qui tiennent ce langage, je dirai : Essayez! Choisissez, par exemple, une page de *Childe-Harold* et imitez-en les beautés comme l'a fait J.-P. Veyrat, de telle sorte que, sans copier le maître, vous dégagiez de sa poésie, en vous les appropriant, les idées et les images réellement grandes et belles qui constituent le chef-d'œuvre? et cela, sans qu'une comparaison facile à établir, puisse infliger à l'imitation une écrasante infériorité. Vous me direz alors si ce tour de force est facile à exécuter!

Cet essai, M. Modelon l'a tenté et il a réussi à souhait; ce n'est pas le moindre éloge que je sois heureux de lui adresser.

Avant de mettre le point final à ces quelques lignes,

qui certainement ne peuvent donner qu'une faible idée du recueil publié par notre compatriote, je ne saurais trop recommander les *Premières Poésies* à tous les amis de la bonne littérature, encore nombreux en Savoie, Dieu merci ! Et après les avoir lues, ils diront sans doute comme moi, en arrivant à la dernière page : Puissent les *Secondes Poésies* suivre de près les *Premières*. JULES PHILIPPE.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 14 juin 1866

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le *Président* procède au dépouillement de la correspondance et donne lecture d'une circulaire de M. le comte Achmet d'Héricourt, relative à la correspondance de Philippe de Commines qu'il s'agit de recueillir pour la publier.

Un membre fait observer qu'il n'est pas probable que l'on puisse trouver dans la Haute-Savoie des lettres du fameux Philippe, l'ennemi acharné de la maison bourguignonne. Ce serait plutôt dans les archives de Chambéry que les recherches devraient être faites.

M. le *Président* lit ensuite une copie de la *Capitulation accordée* par S. M. (Louis XIII) *au gouverneur, officiers du chasteau de Nycy apprès avoir tiré le canon, par deux députés dudict gouverneur;* du 24 mai 1630. Cette pièce inédite, donnée par M. de Roussy de Sales à la Société, sera insérée textuellement dans un travail complet qui paraîtra dans la *Revue savoisienne*. Des remerciements sont votés au donateur.

M. *Ducis* donne connaissance de quelques observations qu'il a faites sur des traces de voie romaine qu'il a remarquées à Viuz-la-Chiesaz (arrondissement d'Annecy), et sur des objets antiques trouvés dans cette localité.

M. *Ducis* soumet ensuite à la Société un projet, dont il doit la première idée aux nombreuses recherches faites depuis deux ans dans les plans et les registres de l'ancien cadastre, exécuté par ordre du roi Charles-Emmanuel, de 1728 à 1738, et déposé aux archives du département.

Dans cette œuvre remarquable, qui, pour le dire en passant, avait porté le dernier coup à la féodalité, les parcelles de champs, prés, jardins, maisons, bois, broussailles, rocs, montagnes, etc., sont réunis par groupes, formant chacun un ensemble qui a ses confins naturels et appelé du nom générique de *mas*, venant du latin *mansus*, habitation, ferme, et distingué par une dénomination particulière. Chaque commune était ainsi subdivisée en mas, qui tirent leurs noms ou de la physionomie locale, ou de la première famille qui y est venu planter sa tente et arrondir sa campagne.

Les mêmes noms se rencontrent souvent dans différentes communes. La similitude des localités pourrait aider à découvrir la signification de ces vieilles appellations, dont un grand nombre doivent appartenir aux langues celtique, latine, burgonde, franque, sarrazine, etc., selon le courant suivi par les migrations.

La publication successive des noms des mas de chaque commune provoquerait des recherches que, le plus souvent, pourront seules éclairer les explications données par les habitants des campagnes, et appellerait l'attention des philologues, des géographes, des naturalistes, etc.

La *Revue savoisienne*, par sa publicité périodique, pourrait donner, dans chaque numéro, une liste restreinte de ces noms, en suivant les communes par vallées, puis par arrondissement. Elle rendrait ainsi un grand service à l'étude de l'histoire, de la géographie et de la linguistique du département.

Cette proposition est adoptée.

Après la discussion de diverses questions d'un intérêt particulier pour la Société, M. l'archiviste présente, au nom de M. Bonnefoy, de Sallanches, la reproduction photographique d'une charte de donation de la vallée de Chamonix à l'abbaye de Saint-Michel-de-la-Clusaz, par Aimon Ier, comte de Genève; ce document précieux est du XIe siècle : il ne porte pas de date précise. Des remerciements sont votés à M. Bonnefoy.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Bulletin* de l'Académie Delphinale, 3e série; tome Ier; — 2° *Mémoires* de la Société Littéraire de Lyon, 1865; — 3° *Bulletin* de la Société Académique de Boulogne, 1866, n° 1; — 4° *Bulletin* de la Société impériale des Antiquaires de France, 1865; — 5° *Recueil des mémoires et documents* de l'Académie de la val d'Isère; Moûtiers, 1866, 1er vol., 1re livraison; — 6° *Bulletin* de l'Institut national genevois, 1866; n° 28; — 7° *Atti della Società Italiana di scienze naturali;* vol. VIII; — 8° *Mémoires lus à la Sorbonne;* archéologie; 1866; — 9° *Revue des Sociétés savantes* des départements, mars 1866; — 10° *La Pharsale de Lucain*, traduite en vers français par Jacques Domogeot; don de l'auteur; — 11° *Histoire territoriale du département de Rhône-et-Loire*, par Auguste Bernard; don de l'auteur; — 12° *Les Allobroges à propos d'Alésia*, par l'abbé Ducis; don de l'auteur; — 13° Le *Globe*, journal de la Société de géographie de Genève; — 14° *Le projet d'une exposition de l'industrie suisse à Genève en 1868*; don de l'Institut de Genève; — 15° *L'Eau de la Bauche*, par le docteur Guilland; don de l'auteur; — 16° *Emploi médical des Eaux minérales de Vals* (Ardèche), par le Dr Tourrette; don de l'auteur; — 17° *Essai historique, juridique et critique sur la puissance paternelle*, thèse pour la licence, par J. Orsier; don de l'auteur; — 18° *Ceremoniale da osservarsi nel dare l'abito, e croce della sacra religione ed ordine militare de Santi Maurizio et Lazzaro;* don de M. Rochet père, major en retraite; — 19° *Bullarium seu literæ romanorum pontificum pertinentes ad sacram religionem, et ordinem militarem D. D. Mauritii et Lazari;* don du même; — 20° *Revue archéologique*, de Paris; — 21° *Journal des connaissances médicales pratiques*, de M. Caffe; — 22° *Revue du Lyonnais;* — 23° *Revue des Provinces;* — 24° L'*Union magnétique*, de Paris; — 25° La *Tribune lyrique*, de Mâcon; — 26° *Journal de la Société centrale d'agriculture de la Savoie;* — 27° La *Fraternité;* — 28° Le *Mont-Blanc;* — 29° Le *Léman;* — 30° Le *Courrier de Savoie*.

Pour copie conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

Nous empruntons à la *Revue archéologique* de Paris les deux nouvelles suivantes :

M. de Quatrefages a fait dernièrement à la Société d'anthropologie une communication qui peut devenir le point de départ des plus curieuses observations On sait que la mâchoire trouvée dans les sables de *Moulin-Quignon* est d'un type particulier, très distinct du type dit *celtique*. A quelles populations ce type appartenait-il? Rien jusqu'ici n'avait permis de le dire. Or, voici que parmi les crânes esthoniens envoyés à M. de Quatrefages par le conservateur du musée de Saint-Pétersbourg, il s'en trouve un dont la mâchoire est la reproduction exacte de la mâchoire de *Moulin-Quignon*. La race qui habitait les bords de la Somme à l'époque de la pierre non polie aurait donc remonté vers le nord comme les animaux de la même période; on la retrouverait du côté du pôle. La Société d'anthropologie va faire faire des recherches actives dans ce sens.

—

De très intéressantes nouvelles nous sont arrivées d'Egypte : une découverte d'une importance sans égale vient d'y être faite. Il s'agit d'un nouveau décret bilingue qui vient de sortir des fouilles de Tanis, dirigées par M. Mariette; c'est M. Lepsius qui a eu la bonne fortune de reconnaître et de copier le premier cet admirable monument. La stèle sur laquelle est gravée l'inscription bilingue n'a subi presque aucune mutilation. On y lit très distinctement soixante-seize lignes de grec, auxquelles correspondent quatre-vingt-dix-sept lignes hiéroglyphiques. La corrélation des deux textes est tout d'abord mise à l'abri de contestations par la clause finale du décret, qui ordonne *de le faire graver sur la pierre ou sur l'airain, en écriture sacrée, en écriture égyptienne* (vulgaire) *et en écriture grecque*. La version en écriture vulgaire n'a pas été retrouvée. Nous espérons pouvoir bientôt donner plus de détails sur cette découverte. M. Mariette nous annonce, d'un autre côté, l'envoi d'une inscription non moins curieuse, mais qui ne nous est pas encore parvenue. Cette inscription, trouvée également, si nous ne nous trompons, aux environs de Tanis, serait aussi bilingue, *cunéiforme* et *hiéroglyphique*. Nous nous empresserons de la donner au public dès qu'elle nous sera parvenue.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juillet 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

MONNAIES GAULOISES TROUVÉES AUX ENVIRONS D'ANNECY

En 1830, deux jeunes bergers, surpris par un orage, se réfugièrent sous un rocher près du hameau de Lacombe, au-dessus de Veyrier. Là, en grattant la terre pour occuper leurs loisirs, ils découvrirent une très grande quantité de petites pièces de monnaie. Au premier abord, voyant du métal semblable à des chevrotines aplaties et recouvert d'une terre jaune, ils crurent que c'était du plomb de chasse et le portèrent à leur père, braconnier de profession. Celui-ci en mit une provision dans sa poche pour aller à la chasse; mais bientôt, voyant que le frottement avait donné aux pièces l'aspect de l'argent, il porta son trésor à la ville, où un orfèvre l'acheta pour une valeur intrinsèque de plusieurs centaines de francs. La plupart de ces pièces furent converties en lingots; quelques-unes cependant échappèrent au creuset; nous en avons 25 au Musée d'Annecy.

Grâce à l'intermédiaire obligeant de M. Gabriel de Mortillet, ces monnaies ont été déterminées par M. de Saulcy, de l'Institut, le savant numismate dont le médailler offre la plus riche collection connue de monnaies gauloises. Il est bon de noter que M. de Saulcy est devenu l'heureux propriétaire des collections du célèbre Tochon d'Annecy.

Voici ce que nous possédons :

Volkes Tectosages, VOL	1	pièce.
— anépigraphes	2	—
Allobroges montagnards, anépigraphes.	1	—
Celtes-Eduens, KAL. EDOU (en caractères grecs)	1	—
Allobroges à l'hippocampe	16	—
Ligue contre Arioviste, COMAN	3	—

Il y a en outre une petite pièce grecque du même module; mais elle est probablement étrangère à la trouvaille. Elle est trouée à une extrémité et porte de l'autre les traces d'un fermoir; on voit qu'elle avait été montée en bijou.

Sept autres échantillons du même trésor avaient été présentés à la Société académique de Savoie (Mémoires, t. IV, p. 19). Six de ces pièces offraient une tête avec un casque surmonté d'une aigrette et au revers un cheval marin. Sur la septième, on lisait, entre les jambes d'un cheval, les lettres VOL.

D'autres découvertes ont été faites sur le roc de Chère, montagne qui s'avance dans le lac d'Annecy. M. Eloi Serand les a consignées dans ses notes et a relevé dans un manuscrit de M. Despine quelques détails propres à faire connaître la nature de ces monnaies, dont la plupart ont été disséminées.

En 1786, un agriculteur, en travaillant sur le penchant du roc de Chère, brisa avec sa pioche un vase qui contenait un grand nombre de monnaies en argent. Des orfèvres en achetèrent pour une somme considérable. La plupart de ces pièces, en très bon argent, portaient d'un côté une tête casquée; sur l'autre face, il y avait tantôt un cheval, tantôt un cheval marin, ou un cavalier armé d'une pique, ou enfin « une bête du genre *pecus*: un bœuf, un mouton, etc. » Sur quelques-unes on lisait au revers VOL; sur d'autres, CON. Une pièce portait au droit une tête avec la légende COOV, et au revers la légende COO OMA. Des médailles romaines étaient peut-être mélangées aux monnaies gauloises : M. Despine acheta un Antonin Pie qu'on lui dit avoir été découvert au même endroit.

On a trouvé aussi sur le roc de Chère des pièces en potin. Nous en possédons huit au Musée. M. de Saulcy a eu également l'obligeance de les déterminer :

Leuks	2	pièces.
Carnutes	1	—
Sequanes	1	—
Bituriges	1	—
Turones, TVRONOS.CANTORIX	1	—
Lingones (?)	1	—
Senones	1	—

LOUIS REVON.

LA TOUR DE NOTRE-DAME D'ANNECY

Parmi les monuments qui attirent l'attention des étrangers, venant en foule visiter Annecy depuis que

cette ville a été reliée par un chemin de fer à Aix-les-Bains, Lyon et Paris, la tour de Notre-Dame figure, à juste titre, au premier rang. C'est le plus beau et le mieux conservé des clochers romano-bysantins de la Savoie.

On n'est pas bien fixé sur la date de sa construction. M. Camille Dunant, dans un mémoire sur les monuments de la Savoie rédigé sur la demande du gouvernement sarde, fait remonter la tour de Notre-Dame du XIIe au XIIIe siècle et la classe parmi les monuments de la seconde période romano-bysantine, alors que l'art roman s'était dépouillé de ses formes massives pour en revêtir de plus élancées.

On a voulu la faire contemporaine de la transformation de la chapelle de Notre-Dame de Liesse en église à trois nefs, transformation ordonnée au XIVe siècle par le comte Amédée III; mais il n'est pas admissible que l'on ait accolé un clocher roman à une église gothique. Celui-là a donc précédé celle-ci, et la date assignée par M. Dunant nous paraît la seule vraie.

La tour de Notre-Dame a l'aspect d'un *campanile* carré à trois étages percé, sur chacune de ses faces, de dix arcades en plein cintre, deux à l'étage inférieur et quatre aux autres étages, et séparées par des colonnettes. La partie supérieure a subi des modifications qui sont parfaitement appréciables. Ainsi, le style des arcades supérieures diffère de celles du premier étage, la pierre employée est plus blanche, et on remarque aux angles la base de tourelles du XVe siècle. Ces tourelles ainsi que la flèche furent détruites en 1559, dans l'incendie qu'un ouvrier ferblantier qui réparait le toit de l'église, alluma par imprudence dans les combles et qui réduisit en cendres la moitié de la ville.

La hauteur de la tour est de 35 mètres, le toit non compris; chacune de ses faces mesure 11^{m},60, soit trente-cinq pieds; les murs ont près de trois mètres d'épaisseur à la base, et 1^{m},80 au sommet; 123 marches de chacune vingt centimètres de hauteur conduisent au clocher. Au dessous est établi l'horloge de ville, construit il y a plus de quatre siècles. Le mouvement a été refait en 1843 par les frères Jacquet, de Cluses. Le mécanisme de la sonnerie a été conservé; il est adapté aux trois cloches de la paroisse. La plus grosse sonne les heures, la moyenne sonne les demi, et la petite les quarts. Une quatrième, plus petite, est destinée aux carillons.

L'horloge se monte tous les huit jours, et la sonnerie toutes les vingt-quatre heures.

Le cadran mesure 3 mètres de diamètre; il n'est pas transparent, comme l'horloge Pillet-Will à Chambéry, mais l'esprit de progrès dont est animée l'administration municipale permet d'espérer, dans un avenir prochain, cette utile amélioration. Il serait à désirer que le nouveau cadran portât une double rangée d'heures : celle du centre marquant l'heure du méridien de Paris, adopté par les chemins de fer, pour éviter, aux étrangers surtout, le calcul exigé par la différence des deux méridiens.

La grosse cloche, fondue en 1607 (1), a eu pour parrain noble François Paquellet, seigneur de Moyron, et pour marraine, damoiselle Louise du Chastel de Chamoisy. Dans l'inscription est consigné le nom du prince régnant, le duc Henri de Savoie, de Genevois et Nemours, ceux des quatre syndics, noble et spectacle D. Pierre Delallée, De Chabouz, Jean Thomas, Monnet Falcaz, et du secrétaire Vassal.

(1) Délibération du Conseil municipal d'Annecy. — Contrat pour la fabrication de la grande cloche de Notre-Dame et pour l'horloge de ville. — Tome XXI, f° 130-131.

Il paraît qu'on leur imposait, à cette époque, plus de fatigue encore que de nos jours, car on dut en refondre deux au siècle dernier. Celle de moyenne grandeur fut coulée le 9 novembre 1767, mais l'opération, confiée au fondeur Léonard, de Morteau en Franche-Comté, ne réussit pas. On fut plus heureux le lendemain, en coulant la seconde. L'opération pour la première fut reprise le 16 mars 1768; elle eut lieu dans la cour des chanoines du Saint-Sépulcre et réussit parfaitement. Les deux cloches, pesant, l'une 10,246 livres et demie, et l'autre, 1,134 livres (seize onces), furent livrées le 19 mars et mises en place le 31 du même mois.

La grosse cloche a, de tout temps, sonné pour les réunions du Conseil de ville, et la petite, pour l'entrée en classe du collége chappuisien; mais, comme si c'eût été une faveur accordée à la municipalité, un vieil usage exigeait que le secrétaire de ville allât, chaque année, le 30 avril, demander « à M. le Doyen de la collégiale de Notre-Dame, ou, en son absence, à M. le Sacristain, » de vouloir bien faire sonner pour les assemblées du Conseil.

Bien peu de personnes savent pourquoi la grosse cloche de Notre-Dame est mise en branle le mardi-gras, de onze heures et demie à minuit. On croit généralement que c'est pour avertir les masques que le carnaval touche à sa fin et qu'ils aient à se retirer. Cet usage a son origine dans la lettre suivante, que nous devons, ainsi que la plupart des renseignements consignés dans cet article, aux laborieuses recherches de notre ami Eloi Serand (1), secrétaire adjoint à l'archiviste départemental.

Le comte de La Tour, commandant du duché de Savoye, à Monsieur le Chevalier de Mombaron, commandant de quartier à Annecy.

Monsieur,

Depuis la date de la lettre que je vous ai écrit vendredi dernier pour vous prier de faire intimer aux personnes chez qui l'on pourrait danser mardi prochain, de ne pas le faire passé minuit, j'ai reçu un ordre de la cour portant la même déffense pour tous cabaretiers, aubergistes et traiteurs, de donner à manger en gras ledit jour au-delà de la dite heure.

Vous prendrés la peine d'en faire faire la dite intimation aux traiteurs et aubergistes sous peine en cas de désobéissance de trois jours de prison, et quand a ceux qui donneront des bals, ou conversations ou l'on danse des arrests pour les personnes nobles et qualifiées, et de la prison de trois jours pour les Bourgeois; toutes ces différentes intimations doivent se faire de votre part verbalement au moyen de quelques Brigadiers que vous y emploirés dans tout le district de la ville d'Annecy que vous commandés. Et pour vous conformer exactement aux intentions de S. M. vous ferez demander M^{rs} les syndics de la dite ville, et les prierés de ma part, afin que personne ne puisse prétendre de n'entendre pas les horloges, de faire sonner ledit jour de mardi gras au soir sans inter-

(1) Archives municipales, Délibérations, tome LV, f° 7.

ruption depuis onze heures et demi jusqu'au trois quart, la grosse cloche du Chapitre de N. Dame en leur ajoutant qu'ils doivent insérer dans leurs Registres, le contenu de ma lettre dont vous leur laisserés prendre copie pour qu'ils l'exécutent à l'avenir.

Telle est ainsi la volonté du roi.

J'ai l'honneur d'être, etc. DE LATOUR.

Chambéry, le 8 février 1771.

Cette lettre donne une idée du régime auquel était soumise la Savoie vingt ans avant la Révolution. Le sabre faisant observer les commandements de l'Eglise, réglant la danse et la conversation même dans les maisons particulières; l'Etat s'introduisant au sein des familles, le code pénal laissé à la fantaisie d'un gouverneur, qui, pour le même délit, punit des arrêts les nobles, et inflige la prison aux bourgeois, le bon plaisir tenant lieu de loi... Telle est la volonté du Roi!

Doit-on s'étonner que la réaction ait été furieuse, terrible! que les bourgeois, à qui l'on faisait sentir si dûrement leur condition, que la *vile multitude* se soient cruellement vengés de longs siècles d'injustices?

Nous n'avons pas d'excuses pour les violences, les crimes auxquels le peuple s'est laissé entraîner à la Révolution : nous flétrissons hautement les monstres humains qui ont fait dévier de sa voie l'œuvre rédemptrice de 89; mais nous comprenons que les masses, grisées par les idées de liberté et d'égalité, au sortir d'un long asservissement, se soient laissé aller à des excès qui ont jeté un voile de deuil sur cette page de notre histoire.

La tour de Notre-Dame, comme tous les édifices religieux de la ville, portent les stigmates de cette triste époque.

Le 4 ventôse an II, ensuite d'une décision du Conseil général provisoire d'Annecy, ordonnant la destruction de tous les édifices religieux, la municipalité traite avec le citoyen Claude Chagnon, sous la caution d'Henri Martin, tous deux d'Annecy, pour la démolition de la flèche et des quatre tourelles du clocher de Notre-Dame, moyennant la somme de 995 livres (1). Un conseiller municipal soumissionna la démolition du clocher, mais les solides assises de l'encorbellement ayant résisté aux pics des vandales, l'entrepreneur fit résilier son contrat sous prétexte qu'il avait traité illégalement avec un corps dont il faisait partie, et le monument fut sauvé.

Les cloches ne devaient pas être épargnées par les aveugles démolisseurs de 93. Cependant, un arrêté du Conseil général du 20 brumaire an II sauva les trois petites, en les affectant au service des trois sections d'Annecy. Quant à la grosse, elle résista aux coups qui lui furent portés, et dans la séance du 24 brumaire, un membre ayant piteusement rendu compte de l'impuissance des agents de destruction, un autre membre proposa de faire venir le citoyen Bérard qui prétendait connaître un moyen de fendre le bronze.

(1) Le même Claude Chagnon soumissionna la démolition du clocher de l'église Saint-François pour 1285 livres. Ce clocher n'a pas été reconstruit, et l'église, vendue comme propriété nationale, n'a pas été rendue au culte.

La flèche du clocher de Saint-Dominique fut abattue par Pierre Durand pour le prix de 320 livres, et le clocher, par Pierre-Antoine Marguet, moyennant 4495 livres.

La destruction du clocher de Bonlieu coûta 190 livres et fut confiée à Etienne Naville.

Celui-ci, appelé, dit qu'il savait bien un secret mais qu'il ne l'avait pas essayé. Invité à se rendre à la tour et à employer tous les moyens à sa connaissance pour faire fendre la grosse cloche, Bérard s'acquitta trop bien de sa mission. Le 6 frimaire, un membre constatait dans son rapport que la cloche n'existait bientôt plus, qu'elle était fêlée, qu'il en manquait déjà plusieurs quintaux, mais qu'il n'était pas possible de la réduire si vite en morceaux.

Quinze jours plus tard, le 21 frimaire, le Conseil arrête « qu'il sera alloué au citoyen Denesse la somme de cent cinquante livres pour avoir cassé, réduit en morceaux, descendu et transporté dans le lieu indiqué la grande cloche de Notre-Dame (1). »

La plus grande des cloches conservées, celle qui fut fondue en 1606, a un très beau son mais légèrement fêlé. Des disciples de l'honorable corporation qui a SS. Crépin et Crépinien pour patrons, emportés par l'excès de leur ardeur à annoncer la fête de leurs bienheureux, firent sauter l'un des rebords contre lesquels frappe le battant. La cloche dut être retournée, car l'éclat n'est pas moindre de 25 kilog., et le son, altéré à tout jamais, retentit douloureusement au cœur des fidèles de la susdite corporation.

Nous avons dit que la sonnerie était au niveau de la deuxième rangée d'arcades; on ne peut atteindre les arcades supérieures qu'en faisant de la gymnastique sur la charpente des cloches. C'est fâcheux, car de ce point on jouit du plus beau panorama de la ville, du lac et de la ceinture de collines et de montagnes qui forment le bassin d'Annecy.

L'affreuse toiture qui a remplacé la flèche menace ruine; elle est à jour, les charpentiers se refusant, à ce qu'on nous a assuré, à la réparer à cause du danger qu'offrent les bois à moitié fusés, et la pluie tombe dru dans le clocher. Il faudra se décider bientôt à refaire la flèche, car nous n'admettons pas qu'on songe à reconstruire le toit écrasé qui dépare le monument. Peut-être serait-il préférable et plus économique de remplacer la flèche par une terrasse avec balustrade à jour, comme celle des tours de Notre-Dame de Paris. Aucun des nombreux étrangers qui viennent nous visiter ne manquerait d'aller admirer l'unique et splendide tableau dont la tour de Notre-Dame est l'observatoire naturel.

On peut d'ailleurs compter sur la bienveillance du gouvernement, qui se montre si empressé à concourir à la restauration des édifices religieux et des monuments historiques.

Si l'idée de la flèche devait prévaloir sur celle d'une terrasse, nous demanderions alors qu'on fît un plancher ou tout au moins une galerie à l'étage supérieur. La nature s'est plu à nous gratifier de ses merveilles : en faciliter la vue à nos visiteurs, c'est d'une bonne administration; c'est plus, c'est du patriotisme.

L. THÉSIO.

EXPOSITION DE PEINTURE A AIX-LES-BAINS

On a eu cette année l'heureuse idée d'organiser une exposition de peinture à Aix-les-Bains. On ne pouvait rien imaginer de mieux pour ajouter aux distractions que procure aux étrangers la célèbre cité thermale.

(1) Archives municipales, Délibérations, tome LVIII, f° 212.

Malade, on se plonge avec délices dans l'eau bienfaisante qui guérit annuellement presque autant de corps endoloris que les fusils à aiguille des Prussiens ont tué d'Autrichiens; valide et ne cherchant qu'à raffermir une santé légèrement ébranlée par des excès de travail, on parcourt avec ravissement ce vallon délicieux, ces collines si vertes et si ombrées au milieu desquelles s'élève Aix la Coquette; on prend le chemin de fer de Chambéry ou celui de Rumilly et Annecy pour visiter ces villes et leurs environs chantés par tous les touristes de la presse; on va se faire bercer sur les vagues mignonnes des lacs du Bourget et d'Annecy; que sais-je encore? on porte ses pas dans mille autres endroits charmants d'un pays où la nature s'est montrée d'une prodigalité sans égale.

Mais tout cela ne suffit pas à l'esprit humain dont le moindre défaut est d'être possédé d'un sentiment d'exigence qu'il n'est jamais possible de satisfaire entièrement. Les arts seuls peuvent combler, dans une certaine mesure, cette lacune que chacun ne dénonce pas tout haut, mais qui laisse une arrière-pensée chez les hommes avides de jouissances immatérielles. Or, on avait déjà à Aix, la musique de chambre, la musique en plein air, les bals et les soirées du casino : il y manquait la peinture, elle y est aujourd'hui. On ne peut que faire des éloges aux promoteurs de cette heureuse et bienfaisante innovation.

Les tableaux envoyés à l'exposition d'Aix ne sont pas en très grand nombre; il y en a, si je ne me trompe, quatre-vingts environ, en majeure partie signés de peintres lyonnais; ils sont rangés en un ordre parfait dans une salle de l'établissement des bains, et éclairés par une lumière douce qui pénètre au travers de vitrages élevés. La salle n'est pas grande, mais elle est suffisamment garnie pour que l'on puisse y employer au moins une heure à l'inspection des toiles dont elle est décorée; c'est toujours tant de pris sur l'ennemi. Je dois dire que pour mon compte j'y ai passé plusieurs heures très agréablement, d'autant plus agréablement que je ne m'attendais pas à me trouver à pareille fête en allant à Aix, je l'avoue avec humilité. Par-ci, par-là, je me suis bien permis, tout profane que je sois, de ne pas tomber en admiration devant certaines toiles; j'ai bien fait quelques restrictions au sujet de prés trop verts et de ciels trop bleus, mais ils étaient si rares! si rares! ces prés et ces ciels, qu'ils n'ont pu effacer l'heureuse impression produite sur mon esprit par la masse de leurs excellents voisins.

Voici, du reste, les observations que j'ai eu l'idée de coucher sur mon carnet en parcourant cette jolie petite galerie; je les offre aux lecteurs de la *Revue savoisienne* sans vouloir, toutefois, les leur imposer comme paroles d'Evangile; elles leur donneront peut-être l'idée d'aller visiter l'exposition; ce résultat seul me réjouirait, car il serait un encouragement pour les promoteurs de la nouvelle entreprise en même temps que pour les artistes qui y concourent.

M. Hébert, de Genève, est, si je ne me trompe, le peintre qui a exposé le plus grand nombre de tableaux; cela, sans doute, ne voudrait pas dire qu'il fût le plus habile, si la qualité ne répondait pas à la quantité; mais ici il est le cas de dire que M. Hébert a donné beaucoup et du meilleur.

Il a d'abord quatre aquarelles vigoureusement lavées qui représentent des types différents et également réussis : un *Calabrais*, un *Turc*, un *Condottiere* et une *Laitière d'Amsterdam*. Les trois premiers sont riches de couleur et parfaitement accentués; la dernière est une belle fille aux grands yeux bleus, joignant aux qualités de ces robustes compagnons, un certain air de grâce qui en fait une laitière exceptionnelle; on la prendrait volontiers pour une grande dame qui s'est passé la fantaisie de poser en femme du peuple; elle a bien le cou un peu long, mais ses yeux!... Jamais duchesse n'en eut de mieux fendus, de plus expressifs. Les toiles de M. Hébert surpassent ses aquarelles : sa *Jeune femme d'Orient portant de l'eau* est éblouissante de fraîcheur; encadrée au milieu de feuillages élancés, elle marche légère et pieds nus dans un sentier; elle revient de la fontaine et porte sur la tête la cruche allongée au type oriental. Il y a du mouvement dans ce corps aux formes gracieuses quoique un peu fortes : la figure de cette femme respire l'insouciance de la jeunesse; ses yeux noirs, voilés de longs cils, n'ont qu'une fixité apparente : ils révèlent cet état d'agitation morale propre à toutes les natures orientales, et qu'il n'est pas toujours facile au pinceau de rendre avec vérité. Voilà pour le côté purement artistique; sous le rapport de l'exécution matérielle, ce petit tableau m'a paru fait avec beaucoup de délicatesse et de soin; d'aucuns diraient même que l'artiste y a apporté trop de soin; quant à moi, je déclare ouvertement que dans les sujets de genre, je préfère le pinceau qui *lèche* au pinceau qui *sabre;* je réserve au paysage les grands coups de brosses qui rendent avec plus de vérité les imposantes scènes de la nature, mais pour tout autre composition le pinceau fin excite seul mon admiration. Voilà pourquoi les tableaux de M. Hébert ont tout d'abord captivé mon attention.

Le second cadre que M. Hébert a exposé possède au même degré les qualités du premier. Figurez-vous un charmant coin de forêt : au contour d'une allée bordée de grands arbres et d'arbustes en fleurs, deux enfants vêtus à la légère et les pleurs dans les yeux, procèdent à l'enterrement d'un chardonneret qui avait fait leur bonheur et leur joie: heureux âge où les peines ne découlent que des plus petits accidents!... L'aîné de ces enfants, un genou en terre, creuse avec le bout d'un bâton la tombe du défunt, tandis que le cadet, la tête penchée, le visage boursoufflé par le chagrin, tient dans la main gauche le corps du pauvre oiseau, et dans la droite, un petit bouquet de fleurs sauvages cueillies le long du chemin et destinées à marquer la place où reposera l'ami décédé. Ce tableau, fort bien réussi comme composition, est aussi remarquable par la netteté des traits et le coloris. J'aimerais cependant que la figure du plus jeune des enfants eût été plus finie et mise ainsi en harmonie avec tout le reste du tableau. L'arbuste, au pied duquel va être enseveli l'oiseau, laisse aussi à désirer; il porte des fleurs roses que l'on dirait plaquées sur le vert, et ces fleurs sont distribuées avec une symétrie qui rompt malheureusement la douceur du paysage.

Je ne citerai qu'en passant un troisième tableau de M. Hébert, représentant une mère jouant avec son enfant dans un bois; cette toile est bien de cet artiste, qui doit être consciencieux dans toutes ses œuvres;

mais le sujet ne m'a rien dit au cœur : la peinture, pour être appréciée, doit parler à l'imagination, exciter le travail de l'esprit en laissant à ce dernier le soin, je dirai plus, la jouissance de retrouver sous la mince couche de couleurs jetée par le pinceau, la pensée tout entière que le peintre n'a pu qu'esquisser : or, mon esprit est resté inactif devant le dernier tableau de M. Hébert.

Toutefois, cette mère couchée sur l'herbe et qui chatouille son enfant n'effacera pas la douce impression que j'ai ressentie à la vue de l'*Ensevelissement du Chardonneret* et de la *Jeune femme* dont j'ai parlé.

M. Appian, de Lyon, est un paysagiste qui s'est fait une brillante réputation en France, et c'est justice, car ses tableaux sont pour la plupart exceptionnellement inspirés. Voilà du vrai paysage ! et je ne m'étonne plus si beaucoup de Lyonnais appellent M. Appian, *notre* paysagiste. Cette appellation (*Vox populi*) est la marque évidente d'un talent incontestable.

Un des tableaux exposés à Aix par M. Appian représente un petit paysage près d'une mare ; c'est simple, sans prétention, et naturel au possible ; tout y est distribué avec une harmonie parfaite qui ne laisse aux yeux que la tâche d'admirer. Cette petite toile est largement exécutée et rend la nature dans toute sa vigueur ; on y reconnaît le pinceau net et ferme que je mettais tantôt en opposition avec le pinceau qui *lèche* ; on y trouve la manière vraie de produire l'illusion parfaite dans le paysage. De près, celui qui ignore complétement la peinture a de la peine à se débrouiller au milieu de ces couleurs que l'on dirait jetées là au hasard ; mais, à la distance voulue par les lois de l'optique, les profanes aussi bien que les initiés reconnaissent sans efforts la vraie nature qui, elle aussi, demande à être vue de loin afin de ne plus présenter à l'œil de l'observateur qu'un ensemble harmonieusement combiné.

Un second tableau de M. Appian représente une vue du lac de Genève par un ciel couvert ; ce dernier est parfaitement travaillé, mais on doit lui reprocher de se trop confondre avec la nappe d'eau ; cette uniformité de teinte est nuisible au tableau qui ne présente plus qu'une surface presque complétement bleue, sans contraste et sans effet de lumière. La nature, je ne veux point en disconvenir, peut parfois avoir cet aspect, mais ainsi qu'il est reconnu que toute vérité n'est pas bonne à dire, on peut avancer également que toute vérité n'est pas bonne à peindre ; et puis, qu'est-ce qu'un lac qui ne réflète pas les grandes montagnes des Alpes ? Que seraient les lacs de Diday et de Calame sans les sommets grandioses des montagnes du centre de la Suisse ? Que serait le lac d'Annecy de Thuillier sans la Tournette, la côte du Semnoz et les arêtes enchevêtrées des monts de Faverges ? Rien, si ce n'est des mares d'eau bleue : Le *Lac* de M. Appian est une excellente étude de ciel.

Le paysagiste lyonnais a encore exposé la vue d'un village au bord de l'eau. J'avoue mon incompétence entière dans le genre de peinture qu'affecte cette étude ; tout cela peut être bien dessiné, mais je ne comprends pas cette teinte de charbon qui recouvre uniformément ces maisons dont le reflet charbonne aussi l'eau qui coule à leurs pieds ; cette teinte me paraît *originale*. Je crois que M. Appian a un pinceau plus brillant et qu'il en fait un meilleur usage quand il le veut bien. Si l'on rapproche ses deux premiers tableaux de celui-ci, on est étonné que la même palette ait vu se délayer sur sa surface les couleurs qui ont servi à les peindre tous les trois. Après tout, des goûts et des couleurs.....!

M. Ponthus-Cinier est un autre paysagiste dont les Lyonnais s'enorgueillissent à bon droit. « Quant à moi, me disait un jour un habitant des bords du Rhône, quand un tableau est *signé-Ponthus*, je l'admire de confiance. » Un peu affaire de calembourg ! Sans partager cette admiration *quand même*, j'ai cependant passé de longues minutes devant la vue d'Annecy et celle du lac prise au-dessus de Talloires, envoyées par M. Cinier, et que l'on a déjà pu voir à l'exposition d'Annecy en 1865. Ces deux tableaux sont bien réussis : je tromperais certainement en disant le contraire ; mais (il y a des *mais* en tout et partout) on sait que mes préférences sont pour la peinture large, fortement accentuée, lorsqu'il s'agit de paysage ; or, cette manière fait défaut à M. Ponthus-Cinier. Ses tableaux sont parfaits comme dessin, mais sous le rapport de la *tonalité*, ils laissent à désirer ; le paysage, dans la vue d'Annecy, est d'un vert sombre qui ménage peu de surprises à l'œil et donne au tableau un aspect de lourdeur que l'on ne rencontre pas ordinairement, il faut bien le dire, dans les autres œuvres du peintre ; les connaisseurs émérites disent : « M. Ponthus-Cinier fait mieux que cela. » Cette phrase vaut deux pages d'éloges, bien qu'elle ait empêché l'artiste lyonnais de remporter une médaille à l'exposition d'Annecy. Jules Philippe.

(*La suite au prochain n°.*)

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES A VIUZ-LA-CHIÉSAZ

Lorsqu'en sortant de Quintal on parcourt le flanc occidental du Semnoz et que le regard plonge sur le plateau inférieur de Viuz-la-Chiésaz, on aperçoit, dans les temps de sécheresse, une bande roussie ou blanchâtre, selon qu'elle traverse les champs ou les prés, tracée presque en droite ligne du nord au midi, longeant à peu de distance l'ancienne route d'Annecy aux Bauges. Ce phénomène, que m'avait fait observer M. le curé de Viuz-la-Chiésaz, j'ai voulu l'étudier de plus près. J'ai interrogé les propriétaires des terres marquées par ce ruban discolore. Etonnés que le rendement ne fut pas uniforme dans les champs placés sur cette ligne, les cultivateurs ont pratiqué le minage et ont trouvé un pavé de presque trois mètres de largeur, qu'ils ont sorti pour le remplacer par une couche de terre. Ensuite de cette opération la bande jaunâtre offre, dans sa longueur, quelques solutions de continuité aux regards de l'observateur placé sur les plateaux supérieurs. Mais, à l'aide de cette précieuse découverte, en suivant la projection de cette ligne au sud on peut la reconnaître encore par quelques vieilles entailles de terrain qui ne tarderont pas à disparaître et dont quelques arbres rappelleront seuls bientôt la direction. Au bas de Gruffy une ancienne allée de jardin, assez négligée aujourd'hui, fait suite à cette ligne. Vers le nord, on peut également la justifier jusqu'au

hameau de *La Vi*, et de là on en retrouve encore les nuances jusqu'à Chaux. Je dois ajouter que les indications des anciens du pays ont bien éclairé ces recherches. Il est donc assez évident qu'une voie romaine de 8 pieds de pavé traversait presque en ligne droite tout le plateau, sur un tracé convenablement nivelé et beaucoup plus court que tout ce qu'on y a fait depuis. Reste à savoir si elle se dirigeait vers les Bauges, *in Bovillas*, ou vers Chambéry, *Lemencum*.

Du côté du nord elle ne pouvait venir que de *Bautas*. Il serait intéressant de découvrir par quelle avenue elle se rattachait à ce *vicus*. L'importance de cette voie s'appuie encore de quelques autres découvertes. On avait trouvé ces années dernières, au mas de la Ravoire, dépendant de l'ancien château de Viuz, des poids coniques percés au sommet dans le genre de ceux trouvés dans la plaine d'Annecy, mais avec une empreinte représentant un buste dans un médaillon. Une anse d'amphore posait parmi des briques à rebords. La figure d'un caducée était en repoussé sur une anse métallique. Un murger voisin recouvrait plusieurs tombeaux en dalles, dans l'un desquels une tête avec cheveux était ornée d'une couronne de perles en pâte de verre.

La rectification de la route des Bauges, à côté des anciennes trouvailles, a mis à jour quatre murs parallèles, formant une salle de dix pieds entre deux corridors de cinq pieds de largeur chacun. Dans ces pièces se sont trouvés des tessons de poterie en terre noire, rouge et bleue, des tuiles à rebords, des plaques de marbre blanc de différentes qualités, sciées en lames de deux à trois centimètres d'épaisseur, une plaque d'albâtre, un ornement de bride en cuivre, une monnaie de bronze, et des fragments de *rudus* et d'un *opus spicatum* en briques redoublé.

Au chef-lieu de Viuz, dans les substructions de la maison Lapeyrousaz, on a trouvé de grands creusets de forme ovoïde, dont on ignore la destination, mais que l'enduit intérieur semble rapprocher d'une ancienne tuilerie.

Sur le monticule de la Chiésaz on peut voir encore les dernières ruines d'une habitation fermière et d'une chapelle. On en a retiré une petite cloche, dont la dimension indique qu'elle a dû trouver place dans une baie de clocher roman primitif. Elle porte en caractères mélangés du XVIe siècle : *I. H. S. Maria. P. A. D. Carolus de Amanciaco prior de Vyu et Chiessa;* puis en écu de..... à 3 fasces parties de..... ; on ne peut déterminer les couleurs, faute des signes conventionnels (1).

D'après Besson, la Chiésaz et Viuz-sur-Alby formaient le neuvième des prieurés ruraux bénédictins du Décanat d'Annecy. C.-A. DUCIS.

(1) Cette armoirie ne semble pas avoir de rapport avec les trois écus publiés dans le magnifique ouvrage de M. de Foras, dont il a été rendu compte dans la *Revue*.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

II

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; tom. XVI, livr. 1. 1866, in-8.

Généalogie de la maison de Rapin de la Chaudane en Maurienne, en France et en Prusse (par M. Raoul de Casenove) ; 1865, in-4.

Discovrs véritable d'vn vsurier de Remilly en Savoye, lequel c'est pendu et estranglé avec le licol de sa jument le 16 may 1604. Auec sa complainte en rime savoyarde. Réimpression, in-8.

Tous ceux qui ont parcouru les quinze volumes déjà publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève savent combien ce recueil renferme de choses intéressantes pour la Savoie. Aussi, désireux de signaler désormais aux lecteurs de la *Revue*, sous le titre de *Bibliographie historique de la Savoie*, tout ce qui peut avoir rapport à l'histoire de notre pays, dans les ouvrages imprimés chez nous ou à l'étranger, je n'ai garde d'oublier une aussi bonne chose que la première partie du seizième volume de ce corps savant genevois. Cette première livraison commence par un travail remarquable de M. A. Rilliet de Candolle, intitulé : *Conjectures historiques sur les homélies prêchées par Avitus, évêque de Vienne, dans le diocèse de Genève et dans le monastère d'Agaune, en Valais*. M. Léopold Delisle avait publié dans le tome précédent des Mémoires de la Société genevoise une homélie récemment découverte de l'évêque Avitus. M. Delisle s'était surtout occupé, en éditant ce discours, de la question paléographique, et il avait laissé place à des observations historiques qui sont l'objet du mémoire de M. Rilliet de Candolle. Nous allons voir combien cette dissertation présente d'intérêt pour la Savoie. Voici le titre de l'homélie, titre sur l'interprétation duquel s'exerce la sagacité du savant genevois :

DICTA IN DEDICATIONE BASILICÆ QUAM MAXIMUS EPISCOPUS IN JANAVINSIS URBIS OPPIDO CONDERIT IN AG *(ro)* AD SENESTRUM DISTRUCTO IN IBI FANO- DICTA OMILIA CUM DE INSTITUTIONE ACAUNENSIUM REVERTENTIS NAMASCE DEDICATIO CŒLEBRATA EST.

Dans ces quelques lignes, l'auteur des *Conjectures historiques* trouve la date de cette homélie et le lieu où elle a été prononcée. Ce lieu c'est le bourg savoisien d'Annemasse. En discutant avec science sur le sens des mots *basilica* et *oppidum* chez les écrivains du VIe siècle et dans les œuvres d'Avitus, il déduit que c'est dans un bourg, *oppidum*, de la cité genevoise situé sur la rive gauche du fleuve, *in agro ad senestrum*, que se trouve la localité cherchée, et tout cela coïncide bien avec Annemasse, bourg à sept kilomètres de Genève, dans la direction indiquée, qui s'appelait au XIIe siècle *Anamasci*, nom qui correspond aussi on ne peut mieux à celui de NAMASCE (1).

Les mots *distructo inibi fano*, qui nous apprennent que l'église dédiée par Avitus avait été élevée sur les ruines d'un temple païen, corroborent encore l'attribution à Annemasse où l'on a trouvé un très grand nombre de fragments d'antiquités romaines, mentionnés par Besson, Beaumont, Orelli, Soret, etc.

Pour fixer la date de cette dédicace, M. Rilliet de Candolle profite du passage suivant : DE INSTITUTIONE ACAUNENSIUM REVERTENTIS, au retour de l'inauguration d'Agaune. L'auteur est amené par des textes connus à voir dans cette institution ou inauguration de Saint-

(1) Il y a dans la différence entre les deux mots quelque chose d'analogue à la différence entre *Annecy* et *Necy*, entre *Aiguebelle* et *Gubella*, nom que nos paysans donnent à cette dernière localité.

Maurice, l'établissement de la psalmodie perpétuelle dans le monastère de cette ville par le roi Sigismond, après le meurtre de son fils Sigéric, inauguration à laquelle Avitus prononça une homélie le 22 septembre 522, ce qui nous donne la date très approximative de la dédicace de l'église d'Annemasse. Je ne puis suivre l'auteur dans ses savantes déductions, mais il y en a là assez pour prouver le mérite de son travail et l'intérêt qui en résulte pour l'histoire ecclésiastique de la Savoie.

C'est encore à la même branche de notre histoire provinciale que se rapporte une précieuse publication contenue dans le même volume : *Les regestes du Vatican relatifs au diocèse de Genève*. C'est une copie de l'inventaire des documents concernant l'évêché de Genève, dressé par le cardinal Garampi, d'après les regestes du Vatican et d'après d'autres dépôts existant à Rome. Cette liste ne contient pas moins de 352 titres de chartes dont le plus grand nombre ont trait à la Savoie, aux abbayes de Sixt, d'Aulps, etc., aux démêlés entre l'évêque et le comte de Savoie, et aux évêques d'Annecy, depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIe. Ce catalogue est suivi de quelques pièces publiées en entier que l'on a pu se procurer à Rome ou ailleurs, d'après les indications des *regestes*. Je signale les suivantes aux amateurs :

1204, février 7. — Lettre d'Innocent III au sujet des prétentions de l'abbaye de Sixt sur l'église de Samoëns.

1218, mai 15. — Lettre d'Honorius III, au sujet d'un différend entre l'évêque de Genève et l'abbaye d'Abondance.

1254, mai 28. — Lettre d'Innocent IV à l'archevêque de Besançon, l'autorisant à accorder dispenses pour le mariage de deux individus, dispenses sollicitées par la dame de Faucigny.

Cette publication est due à MM. P. Lullin et Ch. Le Fort.

Je constatais récemment, ici même, que dans le mouvement archéologique une grande part était faite à la publication des armoriaux et des nobiliaires. A côté de ces travaux collectifs, se produisent assez fréquemment aussi des monographies, des généalogies particulières de certaines familles. La Savoie en a déjà vu paraître quelques-unes : Charles-Auguste de Sales a donné, au XVIIe siècle, le *Pourpris historique* de sa maison. Plus tard, Besson a laissé en manuscrit la généalogie de la maison Milliet, que la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie a publiée l'an dernier ; un anonyme a fait imprimer celle de la maison de Faucigny-Lucinge ; le marquis de Costa, celle des Compey. Un travail semblable vient de paraître : c'est la *Généalogie de la Maison de Rapin de la Chaudane*. Ce travail anonyme a pour auteur M. Raoul de Casenove, de Lyon, qui descend, par sa trisaïeule Marie de Rapin de Thoyras, du célèbre historien de l'Angleterre. M. de Casenove a eu la bonne fortune de trouver, chez lui, une partie des archives de cette famille. Il en a trouvé aussi à Berlin, chez le dernier survivant mâle de cette maison, et à Saint-Jean-de-Maurienne, chez M. d'Arves. Il en a tiré le meilleur parti possible dans un travail confié aux presses de Louis Perrin, de Lyon, et tiré à petit nombre sur papier teinté avec vignettes, culs de lampes, armes, fac simile d'inscriptions, vue des ruines du château de la Chaudane, etc. — Dans son mémoire, il fait remonter au XIIIe siècle la famille des Rapin qui commence, en Maurienne, avec Humbert Rapin. Pendant sept générations, cette famille reste en Maurienne où elle se bifurque un moment en deux branches. A la huitième génération, Pierre continue la ligne savoisienne, et ses frères Antoine et Philibert vont en France et embrassent la Réforme. Antoine y devient gentilhomme de la maison de l'amiral Coligny, colonel d'un corps de Gascons et gouverneur de Montauban. Son frère Philibert est la souche de la branche française qui se subdivise bientôt en trois rameaux : les Rapin-Mauvers, les Rapin-Rabeau et les Rapin-Thoyras. Les deux premiers restent en France, mais l'historien Paul Rapin de Thoyras quitte la France à la révocation de l'édit de Nantes, et se rend en Hollande et de là en Prusse où vit encore son descendant direct, mais âgé et sans enfant. La branche française a fini en 1859, et la branche savoisienne en 1776 avec Claude-François Rapin, comte des Cuines et de Villard. L'ouvrage de M. de Casenove est donc intéressant pour la Savoie : il est écrit avec clarté, bien distribué, accompagné de documents. On regrette seulement de n'y pas trouver un tableau généalogique complet de la famille Rapin : c'est une lacune facile à combler, d'autant plus que ce livre n'est qu'une partie d'un grand travail biographique sur l'historien Paul de Rapin-Thoyras dont le grand-père Philibert était né en Savoie.

Pour terminer, je mentionne la réimpression d'une petite plaquette dont le titre est assez explicite : *Discours véritable d'vn vsurier de Remilly en Savoye, lequel c'est pendu et estranglé avec le licol de sa jument, le 16 may 1604. Auec sa complainte en rime savoyarde.* M. D. C. IIII. Cette pièce rare vient d'être reproduite dans la collection de brochures anciennes et curieuses qu'édite notre compatriote M. René Muffat, libraire à Paris (1), sous le titre général de *Portefeuille de l'Ami des livres*. Il n'a pas oublié la Savoie, et la plaquette que je signale a un véritable parfum de terroir ; on voit qu'il n'y a là rien d'inventé, que c'est évidemment l'œuvre d'un Savoisien, et il ne me serait pas bien difficile de prouver qu'elle a été imprimée en Savoie. Je me plais à reconnaître que c'est la mieux réussie des réimpressions du portefeuille de l'*Ami des livres*.

RABUT FRANÇOIS.

NOMS DES MAS CONSIGNÉS AU CADASTRE D'ANNECY-LA-VILLE DE 1730

Presque tous les mas sont confinés par des chemins ou des cours d'eau.

1. *Sainte-Catherine.*
2. *Le Moulin rouge.*
3. *Vovray.*
4. *La Prairie,* contre Seynod.
5. *La Servettaz,* séparée de la Prairie par le chemin des Balmettes et touchant au bas de la montagne de Sainte-Catherine.
6. *La montagne de Sainte-Catherine,* dite aussi ailleurs le Semnoz ou le Seminais.

(1) Quai Malaquais, n° 3. — 2 fr.

7. *Les Puisots.*

8. *Les Espagnoz.* Colonie espagnole du XVIe siècle, faisant alors communauté civile.

9. *La Poyat,* sous les Espagnoz.

10. *La Trottinaz*, au bas de la Puyat, le long du lac.

11. *Le Marquisat*, fait suite à la Trottinaz le long du lac.

12. *Derrière le Château.* Zone partant du Marquisat et des Espagnoux, et se prolongeant par le bas du Semnoz jusqu'à la Prairie. Elle comprend le château de Treson jusqu'au vieux chemin de l'Hôpital-Conflans.

13. *Le Treson.* Zone partant des bords du lac à côté du Marquisat, comprenant les Capucins et les Lazaristes, aujourd'hui l'Hôpital et le Séminaire, et continuant jusqu'au Sépulcre. Il est à remarquer toutefois qu'un plan d'Annecy, de 1761, réunit les mas nos 11 et 13, sous le nom de *Marquisat de Treson.*

14. *Le Sépulcre,* entre le canal du Thioux, la vieille route de Chambéry et le passage aux Clercs. A ce mas sont attribuées six parcelles enclavées dans le mas derrière le Château et au bas du Semnoz, peut-être des dépendances des chanoines du Saint-Sépulcre.

15. *Le faubourg du Sépulcre,* entre le passage Nemours et le chemin des Balmettes.

16. *Le Chasteau,* avec jardins, champ et pré au midi.

17. *La Ville.* Son périmètre primitif embrassait le pourtour de l'ancienne église de Saint-Maurice, à l'ouest du château par le passage Nemours et celui des Clercs. Sur la droite du canal, sa limite passait par le Cul-de-Sac, aujourd'hui la rue des Boucheries, la rue de l'Evêché, la rue Grenette, et comprenait tout le clos des Dominicains, soit l'église actuelle de Saint-Maurice et le Haras, l'ancienne grande Visitation, actuellement l'*hôtel de Savoie* et la boulangerie, jusqu'à l'ancien canal des Charmilles, comblé aujourd'hui, et qui du quai du Haras se projetait entre l'hôtel-de-ville et la fontaine jusqu'au grand canal; sur la rive gauche, cette ligne continuait par le vieux pont de la Halle et la rue Perrière.

Avant la confection du cadastre, la ville d'Annecy avait été agrandie trois fois en dehors du périmètre indiqué par le cadastre et marqué par des murs et des portes. Le canal de Notre-Dame de Lété et celui de Bœuf marquent deux de ses principaux agrandissements. La porte du Sépulcre en constate un autre. Mais le long espace de temps pendant lequel la juridiction féodale du *borg et châtel d'Annessieu* avait été réduite à ces proportions primitives, en avait consacré le souvenir dans l'appellation de Ville, qui se pratiquait encore en plein XVIIIe siècle, malgré tous les agrandissements postérieurs.

18. *La Perrière.* Dans ce mas se trouvaient les regieuses Annonciades et la petite Visitation, aujourd'hui les sœurs de Saint-Joseph.

19. *La rue Saint-François*, à cause du couvent des Cordeliers, appelée quelquefois rue Saint-Pierre depuis l'établissement de la Cathédrale, et aujourd'hui rue de l'Evêché.

20. *La rue de la Halle,* actuellement rue Grenette.

21. *Rue de la Fillaterie.* Les filatures et les fabriques de drap furent reconnues en toute franchise par Amédée VIII, en 1412, après un incendie qui avait presque détruit la ville. Ce mas comprenait le clos du collége fondé par Eustache Chapuis, et tenu plus tard par les Barnabites.

22. *Rue de Notre-Dame.* Ce mas comprenait l'hôpital des Pèlerins de Notre-Dame de Lété ou de Liesse, dont le sanctuaire avait été érigé en collégiale par l'antipape Clément VII, Robert de Genève, en 1395. Plusieurs de ses ancêtres y avaient leur tombeau. Cette église devint le titre du décanat d'Annecy dans la division ecclésiastique du diocèse de Genève. Ce lieu avait été un des centres primitifs de l'agrandissement de la ville d'Annecy. Aussi l'hôtel-de-ville s'y était élevé à côté du sanctuaire et de l'hôpital, en dehors de la juridiction féodale du château, lorsqu'elle ne dépassait pas encore le canal dit de Notre-Dame.

23. *Rue du Pâquier.*

24. *Rue de Bœuf.*

25. *Saint-Joseph*, depuis la rue de Saint-Joseph jusqu'au canal de Bœuf, comprenait l'emplacement actuel de la gare.

26. *Chevêne*, à l'ouest du faubourg de Bœuf et de Saint-Joseph jusqu'au grand canal du Thioux.

27. *Le Faubourg de Bœuf.* Dans la carte de 1761, cette section de la ville est appelée *la Citée de Bœuf.*

28. *Derrière les Bernardines.* Ce mas s'étendait à l'est du faubourg de Bœuf, entre le canal et les chemins qui vont se croiser près de l'établissement religieux actuellement en construction. Les Bernardines de Bonlieu, près Sallenôves, ayant succédé aux Bernardines de la réforme de Saint-François de Sales, ont laissé le nom de Bonlieu au clos situé au centre de ce mas, qui comprenait également le clos Lombard, le Pâquier-Mossière jusqu'à l'allée de traverse, autrefois ombragée de trois rangs d'arbres, et à la bifurcation de la route derrière la gendarmerie.

29. *Le Pâquier*, faisait suite au précédent entre le vieux chemin d'Albigny et le lac et comprenait tout le clos de la préfecture, le parc en face et le rond-point du jardin public, séparé autrefois du clos Lombard par un canal dans la direction de l'allée de traverse.

30. *Le Croison*, triangle entre la *Vi des chevaux*, le Pâquier et le mas des Bernardines, occupé en bonne partie par une scierie.

31. *Les Littés* font suite au Pâquier jusqu'à la presqu'île d'Albigny, entre le lac et le vieux chemin d'Albigny. Les maisons Bourdillon, Lavorel et Deschamps se trouvent dans ce mas.

32. *Les cours d'Arbigny*, soit la presqu'île, s'appellent aussi quelquefois les *Curies*.

33. Le village d'*Arbigny*, quelquefois *Arbignier*.

34. *Les Puisots*, séparé des trois précédents par le vieux chemin d'Albigny.

35. *Le Beguey*, au nord d'Albigny.

36. *Les Perailles*, au nord des deux précédents, dont elles étaient séparées par le chemin des Salomons.

37. *Les Salomons*, à l'ouest du précédent.

38. *La Croix*, carré entre Croison et les Salomons, et, comme ce dernier, au nord des Puisots.

39. *Les Landiules*, trapèze au nord des Salomons et des Perailles.

40. *Le Closet*, triangle au nord des Landiules.

(*Sera continué.*) C.-A. DUCIS.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 août 1866.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr

Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA CHAINE DES ARAVIS & SES VALLÉES

(6e article.)

V.

LA VALLÉE DE THÔNES.

Les ouvertures de la vallée, ses rivières, ses montagnes. — La ville de Thônes, son origine. — Ses premières franchises par Amédée III, comte de Genevois, en 1350. — Confirmation de ces franchises par Amédée IV en 1369, par Janus de Savoie en 1464, par Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, qui abolit la tolérance des contrats usuraires en 1546. — La plébanie de Thônes, ses rapports avec le monastère de Talloires. — L'hôpital. — Le lazaret de Saint-Blaise à Tronchine. — La flore des environs. — Le mont Charvin, la Tournette. — Les hommes remarquables de la vallée.

L'étude que j'ai entreprise sur la chaîne des Aravis resterait incomplète si, à la part faite aux extrémités, je ne faisais celle du centre, si je ne rattachais le tronc à ses branches, et si je ne cherchais à faire connaître à grands traits cette riche vallée de Thônes, sur laquelle a pesé jusqu'ici un oubli que rien ne saurait justifier.

La vallée de Thônes est traversée par deux grandes lignes: l'une qui s'étend du Nord au Midi, l'autre qui prend sa direction de l'Est à l'Ouest; celle-ci perpendiculaire à celle-là, et au point de jonction des deux, la ville de Thônes. Donc trois voies: *la Voie occidentale*, la principale artère du pays, qui aboutit, d'un côté, à Menthon par Alex et qui, de l'autre, se relie à Annecy par la gorge de Saint-Clair; *la Voie du sud* qui, par Les Clefs, va s'ouvrir sur Ugines et sur Faverges, et enfin *la Voie du nord*, destinée à devenir quelque jour la grande route qu'emprunteront nécessairement les touristes se rendant d'Annecy à Chamonix; la voie du nord pénétrant, d'une part, dans la vallée de Megève par la Clusaz et le magique col des Aravis, et d'autre part, dans les vallées du Grand et du Petit-Bornand par le col de Saint-Jean-de-Sixt, ces deux dernières en relation directe avec la vallée de l'Arve. De cette disposition résultent sept ouvertures naturelles, pratiquées dans la vaste enceinte de rochers qui circonscrivent la vallée et destinées à établir ses communications avec les vallées voisines.

Le système hydrographique de la région appartient en entier au bassin secondaire du *Fier*. Cette rivière prend sa source au lac du mont Charvin, à une hauteur de 2020 mètres, arrose Manigod, Les Clefs au-dessous desquelles elle recueille sur sa gauche les eaux de *Chamfroi* qui descend de la Tournette, passe à Thônes où elle reçoit le *Nom* (autrefois *Nums*), provenant des sources et des neiges du col des Aravis, se dirige sur Saint-Clair, Brogny, Rumilly et vient se jeter dans le Rhône à peu de distance de Seyssel, après un parcours de soixante-cinq kilomètres. Lorsqu'elle est basse, le lit sablonneux sur lequel coulent ses maigres et rares filets d'eau est d'un triste effet, mais lorsque ses eaux ont été prodigieusement accrues par des pluies torrentielles, la vallée disparaît et se transforme en un véritable lac improvisé; elle est livrée aux inondations et à leurs suites dévastatrices qui sont encore palpables en plus d'un endroit.

Trois montagnes, distinctes d'aspect et de configuration, viennent enserrer la vallée: à l'Est le *Mont*, montagne sombre, couverte de sapins séculaires, s'étendant entre La Clusaz et Manigod et couronnée en face des Villards par le mont *Columban* qui en est la sommité la plus élevée; au Nord-Ouest le *mont Lachat*, qui part du calvaire de Thônes, s'avance sur la Vacherie en une arête grisâtre que signale une proéminence recourbée des plus saillantes aux premières lueurs du soleil levant et qui, à la hauteur de Saint-Jean, se replie brusquement sur lui-même pour former l'une des parois verticales de l'âpre et étroite gorge d'Entremont; et enfin au Sud-Ouest le massf de la *Tournette*, offrant, sur son entourage, le frappant contraste de ses vastes flancs couverts de neige presque toute l'année.

La ville de *Thônes* prend sa place aux pieds de ces trois montagnes. Elle revêt une forme triangulaire analogue à la conformation de la vallée. Quelques habitations isolées et sans liens entre elles composèrent à l'origine ses premiers linéaments; plus tard, peu satisfaits de cette disposition première, les habitants en masse se mirent en devoir de lui donner la forme d'une ville, en traçant une enceinte qu'on appela *la Charette*, laquelle charette donnait issue par trois portes dont les vestiges subsistent encore. A cette œuvre transformée par la main de tous, à cette ville naissante on donna le nom de *Thônes*, du dialecte savoyard *tos nos*, tous nous, c'est-à-dire œuvre de nous tous. Voilà ce que la tradition locale nous rapporte des commencements de Thônes dans toute sa naïve simplicité, tradition que je trouve reproduite sur d'anciens manuscrits. Quant à l'étymologie celtique de laquelle on a voulu dériver le nom de Thônes comme un *assemblage de maisons*, je noterai que ceci n'a rien de spécial, que cette étymologie est affaire de pur antiquaire et dénuée de toute preuve authentique.

L'inscription et la voie romaines du pont de Saint-Clair sont les seuls monuments d'antiquités qui existent dans la vallée et qui témoignent du passage des maîtres du monde à travers ses montagnes.

Dans l'histoire de Thônes, le plus important document qui la concerne est le fait de la charte octroyée aux bourgeois de cette ville par Amédée III, comte de Genevois, le 20 septembre 1350 (1). En voici les dispositions sommaires :

Quatre *syndics*, élus annuellement par les bourgeois, sont chargés de l'administration de la ville. Le *châtelain*, également soumis à l'élection, est l'officier du comte. Il a pour mission d'observer les droits, statuts et libertés de la ville, de maintenir les bonnes et antiques coutumes, de garder les habitants et leurs biens. Le *seigneur* est tenu aux mêmes obligations.

Les quatre magistrats sont assistés d'un conseil de bourgeois dont les décisions, prises à la majorité, doivent être respectées par le châtelain. Celui-ci convoque les chefs de famille aux délibérations et frappe d'une amende les récalcitrants.

Les dépenses publiques et les tailles sont réglées par les bourgeois.

Tous les sept ans, les habitants renouvellent le serment d'observer le pacte de commune.

Tout individu qui séjourne sur le territoire de la ville un an et un jour, sans réclamation de la part de son seigneur, est déclaré libre et admis aux priviléges des jurés, en prêtant le même serment. En jurant le pacte, il paie à la ville vingt sous de monnaie genevoise ; s'il veut rompre son engagement, il paie cette fois vingt sous à la ville et autant au seigneur.

Deux prud'hommes d'égale condition, élus simultanément par le seigneur et les bourgeois, sont chargés de lever les difficultés que peut faire naître l'interprétation de la charte.

Le comte, par l'octroi de ces franchises, ne se réserve que la part de redevances qui lui revient, selon la coutume, sur les maisons et les biens.

La répression des délits ne consiste qu'en peines pécuniaires, et encore ne doit-on les appliquer qu'avec tous les égards que commandent la position, l'âge et le sexe du délinquant. Les procès des pauvres, des veuves, des orphelins, dont les sommes n'excèdent pas dix livres, doivent se terminer sans frais par le châtelain et les bourgeois.

L'étranger qui vient se fixer sur le territoire de la commune est entouré de plusieurs avantages.

Aucune maison, aucun bien ne peut être saisi pour dettes.

Le bourgeois peut changer de domicile, quitter la ville sans perdre ses priviléges. On ne le poursuit en justice que sur l'autorisation du juge. Personne ne peut être arrêté sur le territoire de la ville sans un délit grave.

Quiconque habite dans l'enceinte de la commune dont il observe les usages a pleine liberté de vendre à son gré quoi que ce soit, moyennant bonne mesure. Le marché de la ville, qui se tenait auparavant le mercredi de chaque semaine, aura lieu désormais le samedi ; de plus une foire annuelle, en outre de celle qui est établie dans le mois de septembre, est fixée au dimanche qui suit la Saint-Martin d'hiver et durera deux jours. Le vin, le beurre, le laitage, les fromages du pays ne pourront être vendus en détail à Thônes que par les habitants qui observent les usages de la ville.

Les bouchers ne vendront pas de la *viande qui sent* pour de la viande saine, et cela sous peine d'amende et de confiscation de la marchandise. Il leur est interdit de débiter de la vache pour du bœuf, du porc pour de la truie, etc. Les mêmes interdictions s'adressent aux débitants de vin, qui ne doivent pas le vendre au-delà de son prix, pas plus qu'ils ne doivent le mélanger avec d'autres ni l'allonger avec de l'eau. — On voit par-là que la charte octroyée prend sévèrement en main la cause et les droits du public, et que les prohibitions sont en parfaite conformité avec les mesures réglementaires qui veillent sur la santé de tous.

Tout marchand doit avoir, sous peine de confiscation, une mesure légale portant la marque du seigneur. Le châtelain vérifie à son gré et quand il en est requis les poids et mesures de chaque commerçant. Il met à l'amende le fraudeur et particulièrement celui qui a *deux mesures, une petite pour vendre, une grande pour acheter*. D'où l'on peut conclure que le commerce sur nos marchés, au XIVe siècle, en fait de progrès, de voies et de moyens, ne le cédait en rien au commerce de nos jours. Il y aurait bien encore d'autres détails à recueillir dans la charte d'Amédée, mais ce que je viens d'en extraire suffit, à mon avis, à l'appréciation de cette intéressante page d'histoire locale.

Ces dispositions, conçues du reste dans un esprit d'équité et de loyauté qui ne surprendra personne, ne passèrent pas sans bruit dans le domaine de l'application, et bientôt on vit les habitants de Thônes aux prises avec les officiers du comte de Genevois. Accusés de s'être servi de mesures fausses, les commerçants de la ville répondirent que leurs mesures portaient la marque du comte et qu'elles avaient été légalisées par les mains de ses propres officiers. La décision souveraine se faisant attendre, et la question en litige, jointe à plusieurs autres restant sans solution, les bourgeois prirent la chose en main et en appelèrent directement à Amédée IV, fils et successeur d'Amédée III. Cette démarche fut l'occasion d'un nouvel acte, le 6 septembre 1369, qui confirme les franchises précédentes et statue sur les points controversés en quatre articles que voici :

1° Les bourgeois de Thônes testeront et disposeront de leurs biens suivant leurs convenances, ainsi qu'il est contenu dans leurs franchises, et les gens du comte ne pourront opérer sur les mêmes biens aucune confiscation sous prétexte d'usure commise par le possesseur.

2° Tout individu qui aura juré le pacte de la commune, taillable ou non, qu'il demeure sur le territoire de Thônes ou ailleurs, jouira des priviléges et libertés de la ville au même titre que tous les bourgeois.

3° Si les gens du comte découvrent des mesures de commerce trop fortes ou trop petites, mais marquées du sceau seigneurial, ces mesures seront remplacées ou refaites sans qu'il y ait lieu d'infliger aucune peine.

4° L'élection des syndics et la réception des bourgeois pourront être faites par un conseil de six prud'hommes, avec l'assentiment du châtelain et en sa présence.

En retour de la gracieuse faveur du prince, les bons bourgeois de Thônes payèrent au receveur du comte quatre-vingt-dix florins de *bon poids*, et au Conseil du Genevois vingt florins de même nature. De plus, en remettant au même receveur quatre florins, ils acquirent le droit de passer tous les contrats qu'il leur plairait. L'abus suivit de près cette autorisation et l'usure prit un tel développement dans les transactions de toute espèce qu'il fallut plus tard songer à lui imposer des limites.

Dans le siècle suivant, un acte de Janus, comte de Genevois, confirme et agrandit les priviléges de Thônes. Cet acte est du 24 avril 1464.

Au milieu du seizième siècle, on trouve les dernières lettres de franchises accordées aux habitants de Thônes. Ces lettres sont du 6 février 1546 et émanent de Charlotte d'Orléans, veuve de Philippe, chef de la branche de Savoie-Nemours, et douairière de Genevois qu'elle administrait pendant la minorité de son fils Jacques. Elles confirment tous les droits des bourgeois de Thônes et les autorisent :

(1) Cette charte a été publiée *in extenso* par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève dans son *Recueil des franchises et lois municipales des principales villes de l'ancien diocèse de Genève*. Vol. XIII de ses *Mémoires*. — Genève, 1863.

Elle contient 56 articles.

La *Revue savoisienne* en a fait connaître la substance dans son n° du 15 fév. 1862.

1° à élire un *serviteur de ville*; 2° à louer et acenser les biens communaux; 3° à lever un impôt sur le commerce de boucherie et sur celui du vin; 4° à ne point payer de gabelles; 5° à tenir chaque année une nouvelle foire, à la fête de saint Nicolas de mai.

L'acte de la princesse signale l'importance acquise à cette époque par les marchés de Thônes au point de rendre nécessaire la construction d'une halle dont on chercherait vainement les traces aujourd'hui.

Pendant les années précédentes le pays avait eu bien des maux à supporter, il avait subi la peste et les exactions des gens de guerre, fléaux auxquels était venue s'ajouter une disette générale. On pensa remédier à cet état par l'établissement d'un impôt sur la viande et le vin qui devait être prélevé par les bourgeois, pendant neuf ans seulement.

Charlotte d'Orléans fit plus et, en cela, elle mérite la reconnaissance de l'histoire; elle abolit complétement, comme contraire à la loi divine, l'usure qui s'était introduite parmi les négociants de Thônes et qui dégénérait en abus de toute espèce.

Les évêques de Genève dotèrent Thônes d'une *plébanie* dont la destinée fut d'être sans cesse troublée par l'ingérence d'un tout-puissant voisin. L'inventaire des chartes du monastère de Talloires (1) nous montre, du XII° au XVII° siècle, l'action permanente du grand feudataire sur l'église de cette ville et, dans la mention qui en est faite, il n'est question que des rapports du curé de Thônes avec le prieur de cette maison, rapports qui sont toujours invariablement à l'avantage de ce dernier. Les temps d'alors n'en comportaient pas d'autres. Ainsi, en 1145, le prieur de Talloires est maintenu par bulle papale en possession des biens qui lui ont été donnés par Guido, évêque de Genève, tant sur l'église de Thônes que sur celles des paroisses voisines (2); ainsi il possède la moitié des dîmes de cette église (3); il a une maison dans le cimetière de l'église (4); il s'approprie le tiers des offrandes et des aumônes (5). Les temps pressent; viennent alors de nouvelles exigences et des mesures plus expéditives. Le prieur sommera le curé de Thônes d'avoir à lui payer sa part de la dîme de Tronchine (6) et, comme dernier trait, par suite d'une sentence arbitrale rendue par le seigneur président de la Valbonne, il fera procéder à une *sommaire aprise* des revenus et fruits de la plébanie, lesquels doivent être évalués en argent par des experts dans la quinzaine (1). Comme on le voit, le monastère n'y allait pas de main morte avec le curé de Thônes et, *quia nominor leo*, il le circonvient en tout, ne le perd jamais de vue et arrive en toute hâte, de siècle en siècle, prêt à faire peser sur son humble tête les prérogatives sans réplique de son omnipotence abbatiale.

Les grandes circonstances religieuses qui marquent dans l'existence d'une petite ville et qui, au sein des montagnes, ont une si large part dans le cœur de leurs habitants, étaient loin d'échapper à cette puissance. A la fête patronale de Thônes, le curé était condamné au silence et ce sont encore les religieux de Talloires qui intervenaient et qui étaient en possession d'officier, ce jour-là, dans son église paroissiale (2). La nomination même du plébain incombait aux mains de ces religieux comme une de leurs prérogatives capitales et soulevait parfois des contestations entre eux et leur abbé commendataire (3). Tout n'était donc pas pour le mieux dans la plébanie de Thônes et les insignes de sa dignité n'affranchissaient pas le titulaire des déboires de la vie.

Le clocher de Thônes date de 1562. Il est construit en pierres de taille tirées d'un ancien château qui dominait autrefois la ville, sur l'emplacement duquel se trouve une maison de belle apparence qu'on décore encore, à l'heure qu'il est, du nom de *château* (4). L'église fut rebâtie en 1664, à l'époque de la séparation de la commune des Villards de celle de Thônes. Elle était, dans le principe, entourée du cimetière qui est relegué maintenant à l'extrémité sud-ouest de la ville; son érection en plébanie est antérieure au XIII° siècle et, dans une pièce du 9 février 1374, on trouve le nom d'Anselme Ogier, vicaire perpétuel de la plébanie de Thônes, parmi les exécuteurs testamentaires de Béatrix des Clefs, veuve Hugonin Du Châtelard.

Au XV° siècle, un hôpital s'éleva non loin de l'église. Dès le principe, l'établissement venait en aide aux infirmes et aux pauvres vieillards de la ville; il leur fournissait un asile et veillait à leur instruction religieuse. Voici comment, en 1760, s'exécutait le service de l'assistance. Douze pauvres avaient leur lit à l'hôpital; chacun d'eux recevait annuellement une paire de bas et de souliers, plus une somme de sept livres et dix sous. Ils y étaient nourris et soignés dans leurs maladies. Plus tard les administrateurs, jugeant à propos de distribuer aux

(1) ***Inventaire historique et chronologique des chartes des archives de l'abbaye de Talloires, dressé en 1720, par Amé dom François Serrasin, abbé claustral de ce monastère***. Publié pour la première fois par M. Jules Philippe, dans sa ***Notice historique sur l'abbaye de Talloires***. In-8°, Chambéry 1861.

(2) ***Inventaire n° 1*** : Bulle d'Eugène pape qui, en 1145, prend sous sa protection le monastère de Talloires ordonnant qu'il soit maintenu en possession des biens qui luy ont estés donnez tant par Guido evesque de Geneve qu'autres, sçavoir des esglises de Thonnes, de Francheville etc.

(3) ***Inventaire n° 8*** : Accord éntre le prieur de Talloires et Aymond seigneur de l'église de Thônes qui possédaient en commun chacun la moitié des dîmes de la dite église...

(4) ***Inventaire n° 8*** : Autre accord de 1238 en présence de Aymond eveque de Geneve lequel prononça que les dîmes de l'église de Thônes s'admodieroient en presence de l'agent du prieuré de Talloire, d'ailleurs que le prieur de Talloire auroit une maison dans le cimetière de la ditte église...

(5) ***Inventaire n° 36***: Transaction de 1288 entre Jacques prieur de Talloires et Vullierme curé de l'église de Thônes par laquelle il fut reglé comme a été dit cy devant n° 8 du present siècle touchant l'ascensement des dîmes et la maison du cimetière y ajoutant que le dit prieur aura le tier des oblations et des aumones.

(6) ***Inventaire n° 110*** : Acte de sommation faitte a la requête du procureur de Guillaume Mestral prieur de Talloire signifié au curé de Thônes afin qu'il eut à luy payer sa part de la dîme de Tronchine sous date du 20° de juillet 1392.

(1) ***Inventaire n° 117*** : Sentence arbitrale rendue en 1634 entre le seigneur commendataire de Talloire Cœsard Perron d'une part; et le sieur Plebain de Thônes d'autre part le seigneur president de la Valbone sur arbitre, lequel prononce que l'on procedera a une sommaire aprise des revenus et fruits de la plebanie du dit Thônes, lesquels seront par des experts evalués en argent dans la quinzaine...

(2) ***Inventaire n° 69*** : Acte concernant la possession des RR. religieux de Talloire d'aller officier le jour de saint Maurice à la paroissiale de Thônes aux frais tant de bouche que de voiture du seigneur prieur commendataire du dit Talloire soit des fermiers d'iceluy, en 1625.

(3) ***Inventaire, XVIII° siècle, n° 22*** : Sac contenant outre autre prouision deja designee au siecle precedent celle encore faite en cour de Rome en 1711 en faveur de Sr Mestral concernant la plebanie de Thones auec des procedures et un memoire instructif touchant le droit de presentation de mons^r^ l'abbé commend^re^ de Talloire ou l'on uoit que la contestation du d^t^ seig^r^ command^re^ avec les R^ds^ seig^rs^ relligieux se disant connominatenrs, il a été pourvû par l'ordinaire *jure libero* a la d^te^ plébanie quoyque les susd^ts^ R^ds^ relligieux se soient departis de leurs droits dans l'unique veüe d'oter tout lieu au susdit ordinaire de priuer le seig^r^ commandataire de la nomination.

(4) Cette propriété a été acquise tout récemment par notre ami J.-F. Machet. Comme tous les enfants de nos montagnes à qui la fortune a fini par sourire, il viendra y jouir du bénéfice d'une vie laborieuse et y oublier avec usure les angoisses de longs jours d'exil.

pauvres qui n'étaient pas admis à l'hôpital une partie de ses revenus, étendirent les libéralités dont ils disposaient à 47 pauvres du pays. Chaque mois on leur distribuait des secours en nature qui se transformaient en argent en cas de maladie. A l'hôpital se rattachait une chapelle : la chapelle de Saint-Sébastien et de Saint-Roch qui entretenait un recteur; mais, en 1792, l'un et l'autre disparurent. Seule la cloche de la chapelle échappa à la dévastation. Elle subsiste encore au collége de Thônes où elle fut transférée en 1829.

En 1853, les revenus de l'hôpital étaient de 2000 fr.; son personnel ne comprenait que cinq personnes (1).

Antérieurement à celui-ci, il y avait à Thônes un autre hôpital avec une destination toute spéciale. La lèpre, rapportée d'Orient par les Croisés, avait pénétré dans les contrées alpines et notamment dans la vallée de Thônes où elle exerçait de grands ravages. Voulant conjurer le mal, Thônes, le Grand-Bornand, Manigod, les Clés et Saint-Jean fondèrent à Thônes, au hameau de Tronchine, un hôpital pour recevoir et soigner les malheureux atteints de cette triste affection. Cet établissement, connu sous le nom de *Maladrerie de Saint-Blaise*, prit naissance au XIII[e] siècle, et un acte authentique nous montre qu'il était en pleine activité le 9 juin 1333. Chaque commune fondatrice dirigeait ses lépreux sur ce lazaret pour y être traités jusqu'à entière guérison. Grâce à cette sage mesure, la lèpre finit par disparaître vers le milieu du XVII[e] siècle; les revenus de l'institution se divisèrent alors entre les communes intéressées et devinrent l'apanage des pauvres de chaque localité (2).

En ces temps, Thônes et son territoire constituaient un *marquisat* dont la famille Valpergue, de Turin, fut la première investie. Les marquis de Thônes disparurent avec Bertrand de Lapérouse qui vivait en 1740.

On raconte à ce propos que le marquisat tomba entre les mains d'un riche roturier, quelques années avant la Révolution. Le nouveau feudataire, tout fier de son titre, n'eut rien de plus pressé que d'aller se présenter à l'évêque d'Annecy, M[gr] Biord, qui le félicita de sa récente dignité et de son entrée dans l'ordre de la noblesse. — Oh! dit naïvement le personnage emplumé, le roi m'a promis qu'il ne ferait plus de nobles. — Tant pis pour vous, lui répondit le spirituel prélat; car vous resterez toujours le dernier des nobles.

Il est bon qu'une vanité de cette sorte, lorsqu'elle se produit, soit attaquée par des gens d'esprit, parce qu'une fois qu'elle est démontrée, elle est finie et n'a plus d'arguments pour se produire.

Les événements de 1792, qui amenèrent les Français en Savoie le 22 septembre de la même année, donnent à l'histoire de Thônes une importance véritable en montrant tout ce qu'il y avait de patriotisme, de courage et de nobles sentiments au cœur des habitants de la vallée. Je ne redirai pas ce qui a été si bien exprimé, sur ce sujet, par un de nos meilleurs écrivains de regrettable mémoire (1). Toutefois il y a, de ce touchant et mémorable épisode, quelques traits qui seront toujours l'honneur du pays et qu'on ne saurait trop se lasser de remettre en lumière.

Le 7 mai 1793, la vallée de Thônes s'étant soulevée se porta en masse à Morette pour s'opposer à l'invasion des troupes françaises. Pendant trois jours, les intrépides montagnards tinrent en échec l'armée du général d'Oraison. Bientôt les munitions faisant défaut aux défenseurs de Thônes, on vit, à l'exemple des femmes de Carthage dans un péril suprême, femmes et filles de la vallée faisant fondre les balles en pleine place publique, confectionnant des cartouches, soignant les blessés et portant à l'envi, au camp de la Balme, les vivres nécessaires aux nouveaux fils de Léonidas.

Il fallut céder à la force et, le 9 mai, les Français firent leur entrée à Thônes qu'ils livrèrent sans merci au pillage pendant trois jours consécutifs. De cette mesure, quatre maisons furent exceptées : les maisons Machet, Richarme, Poidebal et Girod.

Le 15 mai, on traduisit devant un conseil de guerre Marguerite Avet, la *Frichelette* (2), âgée de cinquante ans, comme coupable d'avoir parcouru la vallée à la tête d'autres filles et d'avoir excité les hommes à prendre les armes. Condamnée à mort, elle resta calme et résignée, sans proférer aucune plainte. Elle marcha au supplice, la tête haute, en récitant son chapelet; arrivée au Pâquier, lieu du supplice, elle se mit à genoux, commanda elle-même le feu et reçut la mort en femme héroïque et digne d'un autre âge.

Le 29 mai, on fusilla au même endroit Jean-François Avrillon, âgé de trente-six ans, un des plus intrépides défenseurs de Morette. Louis Revet, un des organisateurs les plus actifs de la défense de Thônes, fut pris et conduit dans les prisons d'Annecy, le 31 décembre 1793. Jugé, il subit sa peine à Chambéry. Dupont de Glapigny, rencontré, au moment de l'entrée des Français, avec un mauvais fusil sur l'épaule, fut exécuté après avoir eu les oreilles et les extrémités du corps coupées. Jean-Michel Avrillon, Savey-Guerraz, de Serraval, et le barbier Louis Pin furent également fusillés.

Le procureur de la commune de Thônes, Pierre Duroz, eut, dans ces tristes circonstances, une conduite qu'on ne saurait trop admirer. En face de ses bourreaux, il soutint avec énergie ses opinions de citoyen et ses croyances religieuses, et quand on vint lui demander s'il voulait reconnaître la Constitution française : *Non*, répondit-il, *elle est contraire à ma religion pour laquelle je donnerais mille vies à l'exemple de saint Maurice, mon patron*. Durod fut fusillé sous les tilleuls de Thônes, près du pont de Noms (4).

(1) Je dois citer parmi les principaux bienfaiteurs de l'hôpital de Thônes : *Berthod Crétel*, de Lovagnier, *Nicolle Chevallet*, de Thônes, et *Jean Missillier*, du Grand-Bornand, qui en furent les fondateurs en 1410; noble Joseph de Valpergue, marquis de Thônes, qui légua au même établissement 100 pistoles (1691); R[d] Jean-Claude Fleury, d'Annecy, 796 florins (1712); R[d] Noël Moret, curé de la Clusaz, 600 fr. (1732); le sénateur Biord, 1076 fr. (1766); Claude-François Girod, mort aux Etats-Unis, 4820 fr. (1812); Jacques-Antoine Girod, son frère, 1000 fr. (1832); Jean-François Dumax, 5200 fr. (1828); Jacques Rey, ancien juge du mandement de Thônes, 1550 fr. (1842); Jean Gay, 6000 fr. (1845); Claude-François Girod, neveu des précédents, 1000 fr. (1840); Constance Adam, 1640 fr. (1844); Marie-Josette Avet, 400 fr. (1848); Suzanne Dupont, 800 fr. (1854). — *(Manuscrit* communiqué par M. Barthélemy André, notaire à Thônes.)

(2) D'autres établissements de date récente sont à noter. — M. Gervais Girod a importé à Thônes une nouvelle industrie par la fondation d'une école d'horlogerie à laquelle il a affecté une somme de 40,000 fr. M. Joseph Agnellet a fait don au collége d'un cabinet de physique sorti d'une des meilleures maisons de Paris. Il a de plus créé à Thônes une fabrique dont le genre de travail s'adresse plus spécialement aux mains des femmes. M. Joseph Avet a converti en un asile, pour les vieillards et les valétudinaires des deux sexes, la magnifique construction qu'il avait d'abord destinée à son agrément personnel. La direction en est confiée aux sœurs de Saint-Joseph.

La ville de Thônes est donc sur la voie du progrès, et ceux réalisés à l'heure qu'il est en appelleront d'autres encore!

(1) Les *Annales catholiques de Genève* ont publié une relation très complète des événements de cette époque, due à la plume de Mgr Rendu et qui a été retrouvée dans les papiers de l'illustre prélat après sa mort. Cette relation avait été précédemment communiquée à l'Académie de Savoie.

(2) Cette dénomination se rattacherait, paraît-il, à des liens de parenté existant entre l'héroïne de Thônes et la famille Frichelet, originaire de Mirecourt en Lorraine, qui était venue se fixer dans la vallée au XVII[e] siècle.

(4) Le *Moniteur universel* du 19 mai 1793 renferme une lettre

Tous ces faits, sans doute, sont circonscrits dans le domaine de la petite histoire; mais la petite histoire comme la grande a ses droits absolus, et toujours une héroïque conduite a emporté les suffrages de tous.

Les environs de Thônes offrent au botaniste quelques plantes intéressantes. Aux rochers de Saint-Clair on rencontre notamment :

Primula Auricula L.	*Draba aizoides* L.
Potentilla caulescens L.	*Arabis stricta* Huds.
Hieracium Jacquinii Vill.	— *hirsuta* Scop.
— *amplexicaule* L.	*Saxifraga rotundifolia* L.
Athamanta cretensis L.	*Carduus defloratus* L.
Cochlearia saxatilis Lam.	*Gentiana acaulis* L.

A Morette, sur les bords du Fier : *Tamarix germanica* L.; sur les rochers près de la cascade : *Daphne alpina* L., *Rhamnus pumila* L. A la montagne de Lauvenaz qui domine le hameau de Thuy : *Anemone narcissiflora* L., *Arabis brassiciformis* Wallr., *Allium Victorialis* L.

Aux bords de la route avant d'arriver à Thônes : *Æthionema saxatile R. Br.*, sur les rochers : *Thalictrum minus L.*, *anthyllis montana* L.

Dans la direction du sud et en prenant par Manigod, sur la gauche, j'ai à signaler l'ascension du *mont Charvin*, qui est très riche au point de vue botanique. Il faut quatre heures de marche pour se rendre de Thônes à la base de la montagne. Le gazon qui la recouvre jusqu'à son sommet en rend l'accès des plus faciles. Le premier chalet qu'on rencontre en arrivant vous offre plusieurs plantes qu'on a plaisir à recueillir. Je citerai de ce nombre : *Cacalia alpina* L., *Arnica scorpioides* L., *Cerinthe alpina* Kit., *Calamentha grandi flora* Mœnch. Si de là on se dirige vers la pointe à travers de beaux pâturages, on peut récolter, au milieu des nombreux représentants de la végétation subalpine : *Hedysarum obscurum* L., *Phaca astragalina* Dc., *Soyeria montana* Monn. Bientôt on se trouve en face d'un petit lac qui donne naissance au Fier et qui vous permet de recueillir l'*Eriophorum capitatum* Host. Du lac au sommet du Charvin, la distance n'est pas grande. A ce point, qui est à une altitude de 2,412 mètres, on découvre une vue magnifique sur la vallée de l'Arly et sur le bassin de l'Isère. On a de plus, en face de soi, toute la chaîne des Alpes savoyardes, qui se présentent, pour ainsi dire, au premier plan, sans aucun intermédiaire de quelque élévation pour en masquer la vue.

En revenant sur ses pas et à la hauteur de Manigod, on a devant soi l'énorme massif de la *Tournette*, qui se pose en rivale du Charvin et qui mérite à tous égards d'être visitée.

En partant de Thônes pour atteindre le sommet de la Tournette, on suit pendant une heure le fond de la vallée et l'on arrive à Béchamp, hameau des Clés. Là, on prend la route de la montagne qui traverse pendant plus d'une heure un bois peu fourré de hêtres et de sapins. On quitte ce bois pour entrer dans une gorge resserrée, flanquée de chaque côté de couches relevées, fléchies et souvent contournées au-dessus de laquelle sont des pâturages en pente rapide qui possèdent deux chalets. Ici s'arrête la limite des arbres. Des chalets au sommet, il faut deux heures de marche sur un terrain en détritus rocailleux et plus ou moins escarpé.

Le point le plus élevé de la Tournette est constitué par un rocher dont la forme est assez curieuse. Il est à peu près circulaire, mesurant 30 mètres de hauteur sur 45 de diamètre. Tout à fait isolé sur la partie médiane de l'arête terminale, il est coupé à pic de tous les côtés. C'est sans doute sa position en vedette, qu'on aperçoit de toutes parts, qui a valu à la montagne le nom qu'elle porte. On y montait autrefois par un couloir disposé en guise de cheminée à moitié ouverte et des plus difficiles; depuis quelques années, on a taillé dans le roc une rampe qui en rend l'accès très facile. La vue dont on jouit de ce poste est des plus splendides. On a en particulier sous ses pieds et à vue d'oiseau tout le lac d'Annecy; on distingue au nord-ouest le lac de Genève, et du côté opposé, le lac du Bourget.

Depuis Talloires, l'ascension de la Tournette est extrêmement rapide. Au-dessus de Saint-Germain, on traverse des bois qui n'ont rien de bien agréable et qui vous exposent à chaque instant par un sentier des plus étroits. Au-dessus de ces bois se trouve un plateau que recouvrent de belles prairies et sur lequel se dresse le chalet du Cassay. A partir de cette station, on met généralement trois heures de marche pour atteindre le sommet. On tient d'abord des pentes gazonnées auxquelles succède un charmant plateau de roches calcaires tout à fait nues et crevassées. Ce plateau est dominé par des escarpements qui s'élèvent directement comme les murs d'une forteresse et qu'il faut à tout prix escalader pour parvenir au but désiré, entreprise pénible et qui n'est pas toujours exempte de danger. Somme toute, la route par Thônes me paraît de beaucoup préférable.

La végétation de la Tournette est assez variée. Elle renferme bon nombre d'espèces qui ne sont pas à dédaigner. Des chalets sur Thônes au sommet, on constate les espèces suivantes :

Centhranthus angustifolius.	*Gagea Liottardi Schult.*
Silene acaulis L.	*Gentiana punctata* L.
Viola biflora L.	*Potentilla minima* Hall. fil.
Pinguicula alpina L.	*Salix herbacea* L.
Ranunculus montanus Willd.	— *reticulata* L.
Anemone baldensis L.	*Statice alpina* Hop.
Pedicularis foliosa L.	*Arnica scorpioïdes* L.
Aconitum anthora L.	*Draba aizoides* L.
Dianthus neglectus Lois.	*Thlaspi rotundi folium* Gaud.
Ranunculus Thora L.	*Carex nigra* All.
Pedicula Auricula L.	*Astrantia minor* L.
Pedicularis Barrelierii Reich.	

Espèces qui paraissent ne pas s'observer sur le côté oriental et ne végéter que sur le versant occidental :

Anemone alpina L.	*Arenaria ciliata* L.
Cirsium spinosissimum L.	*Alsine verna* Bartl.
Cacalia alpina L.	*Cerastium arvense* L.
Senecio Doronicum L.	*Arter alpinus* L.
Leontodon Taraxaci Lois.	*Campanula thyrsoidea* L.

Espèces dont la station est bornée au point culminant :

Saxifraga oppositifolia L.	*Festuca ovina* L. Var. alpina.
Festuca Halleri All.	

Une autre différence se remarque entre les deux ver-

du général Doruaz rendant compte à la Convention de la victoire obtenue par ses troupes sur les royalistes de Thônes. En voici le contenu :

« Du quartier général à Chambéry,
an II de la République.

« J'ai à vous rendre compte, citoyen président, que les rebelles qui avaient osé se montrer du côté de Thônes et environ au nombre de deux mille, ont été vigoureusement chargés et dispersés. Les défenseurs de la République ont déployé l'énergie et le courage qui les caractérisent.

« Quarante de ces brigands ont été tués; autant ont été faits prisonniers et conduits en partie à Annecy, pour y être livrés au glaive de la loi. Le procureur de la commune de Thônes, convaincu d'avoir été à la tête de ces attroupements, a été jugé par un tribunal militaire et a subi la peine de mort.

« J'espère que cet exemple et ceux qui le suivront arrêteront les projets des malveillants.

« Soyez assuré, citoyen président, de mon entier dévouement à la chose publique.

« Signé : *Doruaz*, général en chef. »

sants. A l'ouest la vigne couvre la base de la Tournette, mais elle manque à l'est parce que le pied même de la montagne est impropre à la culture du froment. Dans toute la vallée de Thônes, la vigne n'est possible que sous l'influence d'un abri protecteur, comme on peut le voir aux Villards et au Grand-Bornand. Elle ne saurait y vivre en plein air.

La culture du froment est possible à l'ouest tandis qu'à l'est on ne cultive que l'avoine.

Cette influence de l'exposition est encore dans tout son empire pour le versant occidental. La limite inférieure de l'*Alchemilla vulgaris*, du *Gentiana lutea*, du *Luzula nivea* est en moyenne beaucoup plus basse sur le versant oriental que du côté opposé, et cela, par cette simple raison que ces mêmes plantes trouvent déjà à la hauteur du Fier la température qui leur convient.

Je ne saurais terminer cette étude sans rappeler les noms des illustres morts de la vallée ; dans les titres d'honneur qu'un pays peut invoquer, les hommes de mérite auxquels il a donné naissance constituent en tout temps un des plus beaux fleurons de sa couronne.

Le premier qui ouvre cette série est *Pierre Favre*, le pâtre du Villaret (paroisse de St-Jean-de-Sixt), le premier prêtre, le premier théologien, la première colonne de la compagnie de Jésus. On le voit, durant sa vie, errant et voyageur, passer des bords du Rhin aux rives du Tage, du fond de la péninsule ibérique au centre de la Germanie, porter la parole dans les assemblées des princes et des docteurs, paraître également dans les palais des souverains et dans les réduits de la misère, parcourir tous les climats, parler toutes les langues, se plier à toutes les exigences du temps et supporter toutes les privations sans se plaindre jamais. Il va, cet homme que les rois et les pontifes se disputent, il va défendant la foi catholique en face du nouvel évangile, à Ratisbonne, à Nuremberg, à Sarragosse, à Madrid, à Sagonte, à Spire, à Mayence, à Cologne, à Lisbonne, à Coïmbre, et épuisé enfin par les incroyables fatigues de son apostolat, il vient, à quarante ans, expirer à Rome dans les bras de son ami Ignace, le 1er août 1546, emporté par une fièvre pernicieuse qui dura huit jours. C'est bien de lui qu'on peut dire : *Consumatus in brevi, explevit tempora multa.*

Après l'apôtre vient l'évêque, l'ami de saint Vincent de Paul, le fondateur du Grand-Séminaire d'Annecy, l'un des plus illustres successeurs de saint François de Sales, *Jean d'Aranthon d'Alex*, que le prince de Condé appelait *son évêque de Genève.*

Presqu'en face d'Alex et sur la rive opposée du Fier, le petit village de la Balme vit naître l'archevêque *Bigex*, qui a signalé son épiscopat par l'activité de son zèle, la noblesse de sa conduite dans des temps difficiles et la fécondité de ses écrits, dont plusieurs eurent une grande vogue au commencement du siècle.

La Clusaz a donné le jour à *Vittoz*, qui préféra la cure de La Giettaz à toutes les places qui lui furent offertes, afin de pouvoir se livrer plus librement à ses goûts pour l'étude. Lié avec Abauzit, le savant bibliothécaire de Genève, le curé de La Giettaz était un des hommes les plus spirituels de son temps, toujours prêt à décocher un trait fin, mordant et des mieux assaisonnés. Ses *Heures*, qui ont obtenu deux éditions, sont un modèle de style et peuvent encore, à juste titre, recommander le nom de leur auteur.

L'abbé *Jean Collomb*, ancien supérieur du collège de Thônes, de 1829 à 1835 (et qu'on me permette d'inscrire ici le nom d'un de mes premiers maîtres pour qui j'ai eu une véritable affection), fut un autre enfant de La Clusaz. Tandis que le premier brillait par l'esprit, le second ne connaissait que les satisfactions du cœur, donnant tout, se dépouillant de tout pour obliger les grands et les petits. Bien des jeunes gens et bien des prêtres de la vallée de La Clusaz et notamment du Grand-Bornand ont dû aux libéralités de l'abbé Collomb les moyens de se créer une honorable existence. J'ai rencontré des esprits plus savants, plus sagaces ; je n'ai jamais connu un meilleur cœur. Faisons aussi la part des hommes de cœur, ils ne sont pas si communs pour qu'on les oublie !

Le nom de *Simon Bigex*, de la Balme-de-Thuy, secrétaire de Voltaire, appartient à l'histoire locale et par les fonctions qu'il a remplies auprès du patriarche de Fernex et par l'énergie qu'il a opposée, dans le sein de la municipalité de sa commune, aux injonctions arbitraires du district d'Annecy. Le fait de cette opposition, héroïque pour le temps, d'une imperceptible municipalité se confiant en Bigex et obtenant gain de cause par-devant l'omnipotence administrative de cette époque, honore trop son auteur pour ne pas lui mériter une place dans les annales du pays.

Les noms de Jacques *Avrillon*, fondateur du collège de Thônes en 1676 ; du plébain *Marin*, qui fonda en cette ville, en 1749, une école pour les filles ; du plébain *Critain*, qui écrivit une histoire du rétablissement de la religion en Chablais ; du religieux franciscain Antoine *Grandat*, le théologien de Charles-Emmanuel Ier ; de *Ruphy*, de la Clusaz, inspecteur de l'Université de France au XVIIe siècle, peuvent encore être cités avec la plus louable distinction.

Deux mots à l'adresse d'une figure sympathique, trop tôt ravie à ses chères espérances ; deux mots, pour finir, sur notre ami et camarade, le regrettable peintre *Bernard Claris*. Doué d'un naturel fier et modeste à la fois, un peu renfermé en lui-même, plus jaloux d'intimité que d'éclat, l'artiste de Thônes inclinait à goûter sans bruit les joies nobles de la vie plutôt qu'à en rechercher l'éclat. Créature d'élite, âme sensible et délicate, Claris trouvait son bonheur dans le cercle de la vie de famille.

Le 11 août 1848, il obtint une médaille de 100 francs pour un tableau représentant de *petits pêcheurs*. Le 8 août 1850, une médaille d'argent de 100 francs lui fut accordée pour son tableau du *poëte Veyrat rentrant, après un long exil, sur le sol de sa patrie.* Au concours du 30 juin 1853, il eut la satisfaction de voir couronner son tableau représentant la *fuite de saint Bernard de Menthon*, ce tableau qui lui avait tant coûté et qui lui tenait tant au cœur.

On a encore de lui la *Jeune Catéchisée*, la *Cruche à l'eau* et enfin la *Cruche cassée*, qui fut sa dernière œuvre. Dans la figure rêveuse et angélique de cette jeune fille qui tient sa cruche entre ses mains, vous retrouvez l'âme de l'artiste, cette âme attristée qui commence à se voiler et sur laquelle vont bientôt se fermer les horizons qu'il semblait se promettre dans l'avenir. Adieux beaux rêves ! adieux beaux projets ! La fleur penchait sur sa tige, prête à défaillir au premier jour. Claris aimait la gloire, cette pensée immortelle qui féconde les grandes œuvres d'ici-bas, il frappait à sa porte par un labeur opiniâtre, et la gloire inexorable lui ferma son ciel au moment où il croyait toucher au seuil.

Claris mourut à Chambéry le 8 décembre 1858, prématurément enlevé aux admirateurs de son talent, au culte de son art, à l'affection de sa vieille et toute bonne mère qu'il adorait.

LOUIS BOUVIER.

NOTE SUR LA PISCICULTURE DANS LE LAC D'ANNECY

Description du lac. — Espèces de poissons qui l'habitent. — Pourquoi est-il un des moins poissonneux de l'Europe. — Causes de dépeuplement. — Moyens de repeupler. — Résumé.

Description du lac. — La partie sud du lac d'Annecy est alimentée par le cours d'eau appelé l'Eau-Morte et autres petits ruisseaux ; elle a des eaux plus

froides que la partie nord, aussi est-elle préférablement habitée par les *truites* (genre *salmo)*; la partie nord, dont le fond est herbageux, plus limoneux et dont les eaux sont moins froides, est habitée par les *Cyprins carpes*. Les *lottes* habitent les fonds rocailleux de la partie sud-est.

Par acte passé le 24 décembre 1822 au bureau d'intendance (préfecture), la famille de Sales a été réintégrée dans la possession et jouissance du droit de pêche dans toute la partie sud du lac, partie la plus poissonneuse; il serait utile, pour l'uniformité des mesures à prendre, que le gouvernement traitât avec les ayant-droits pour les désintéresser.

Le lac d'Annecy est à 45°,5′ de latitude nord, et à 3°,45′ de longitude est de Paris. Sa hauteur, au-dessus du niveau de la mer, est de 448 mètres. Sa plus grande largeur est de trois kilomètres six cents mètres; sa plus grande longueur, de quinze kilomètres; sa surface est d'environ deux mille neuf cents hectares.

La plus grande profondeur du lac est de soixante-dix mètres; sa profondeur moyenne de cinquante mètres environ.

Les bords de la rive gauche soit sud-ouest forment une pente douce, et ceux de la rive droite, nord-est, sont plus escarpés; ce qui porte la plus grande profondeur près de la rive droite.

La température des eaux profondes varie de + 8 à + 3 degrés; celle de la surface de + 20 à + 2 degrés centigrades. En février 1830, elle est descendue au-dessous de zéro.

Espèces de poissons qui existent dans le lac. — Les espèces de poissons qui existent dans le lac sont :

Percoïdes. 1° La perche, *Perca fluviatilis* (Linnée).

Joues cuirassées. 2° Le chabot, *Cottus gobio* (Linnée).

Cyprinoïdes.
3° Tanche, *Cyprinus tinca.*
4° Carpe, *Cyprinus carpio.*
5° Chevanne, *Leucistus dobula* (Valenciennes).
6° Ablette blageon, genre de *Leucistus alburnus,* non déterminé, spécial au lac d'Annecy (1).
7° Véron, *Leucistus phoscinus,* 2 variétés.
8° Dormille, loche franche, *Cobitis barbulata* (Linnée).

Gadoïdes. 9° Lote, *Gadus lota* (Block), excellent.

Salmonoïdes. 10° Truite, *Salmo truta* (Linnée), *Salar ansonii* (Valenciennes), se subdivisant en variétés modifiées par les lieux qu'elles habitent : *S. truta, S. punctatus, S. Alpinus, S. Marmoratus* (1) (Block, Cuvier).

Anguilli-forme. 11° *Anguilla murœna* n'a paru dans le lac qu'accidentellement, vu qu'elle se rend à la mer pour frayer, ce qui ne peut se faire que difficilement du lac d'Annecy, les barrages industriels et naturels infranchissables qui existent y mettant obstacle.

Il existe, à l'embouchure des petits ruisseaux, d'autres petits poissons qui s'emploient pour amorce vive, tels que l'épinoche, *Gasterosteus,* etc.

Les proportions dans lesquelles on prend chaque espèce de poissons sont, sur 1000 :

Tanche	2
Lotte	20
Truite	35
Carpe	35
Perche	150
Chevanne.	320
Véron.	118
Ablette	320
Total. . .	1000

Pourquoi le lac d'Annecy est-il un des moins poissonneux de l'Europe? — Les causes du dépeuplement sont : les espèces voraces, la pêche clandestine par empoisonnement, le défaut d'abri, les barrages.

1° Les espèces voraces, surtout celle des chevannes

(1) Le **blageon** se classe naturellement dans le sous-ordre des ***malacopterygiens abdominaux***, famille des ***cyprinoïdes*** (Cuvier et Valenciennes), correspondant au genre cyprin de Lacépède), tribu et genre ***able*** (Valenciennes), espèce ***blageon***.

Caractères : Rayons des nageoires mous et flexibles; deux nageoires pectorales, deux ventrales, une dorsale, une anale, total cinq; nageoires ventrales suspendues sous l'abdomen en arrière des nageoires pectorales, non attachées aux os de l'épaule et placées à l'aplomb de la dorsale plutôt en arrière.

Bouche petite; mâchoires sans dents; quatre rayons plats aux ouïes; un filet rouge doré sépare les deux parties de l'oreille et contourne la première. Langue lisse, palais garni d'une substance épaisse, molle; de chaque côté, cinq dents œsophagiennes aiguës solidement fixées sur les os pharyngiens.

Intestin replié ayant trois fois la longueur de la cavité interne. Quarante-quatre vertèbres, y compris la cervicale et la caudale; point de barbillons, queue fourchue, nageoires arrondies, neuf rayons à la nageoire dorsale, onze à la nageoire anale, dix à chaque ventrale et quinze à chaque pectorale. Ecailles petites, avec stries curvilignes en éventail et formant irisation; le blageon est insectivore, l'appât le plus sûr est la mouche commune.

Coloration. Vu de dos, le blageon est gris de fer foncé; vu de côté, le dos s'irise d'un beau bleu de ciel, se fondant en gris de perle argenté; une bande finement truitée vient arrêter ce fondu bleuâtre et traverse longitudinalement le centre de ce joli poisson des ouïes à la queue. Un filet doré prend en haut de l'ouverture branchiale, traverse la bande truitée par une courbe gracieuse et la borde dans sa partie inférieure. Le ventre est blanc de perle, irisé d'argent; sur ce fond brillant se détachent les cinq nageoires inférieures, d'un rouge vif à la naissance et lavées de couleur de chair jusqu'à l'extrémité.

La taille de ce poisson varie de 10 à 15 centimètres; les proportions de son corps sont élancées. Comparé à un able véron de même longueur, il ne présente que les deux tiers de la largeur; sur 180 millimètres de longueur, sa largeur n'est que de 25 millimètres.

Ces belles couleurs, qui distinguent ce poisson des autres ablettes, sont immédiatement ternies par le contact de l'esprit de vin. En outre des couleurs, il se distingue de l'ablette alburnus par la mâchoire inférieure, qui est plus courte que la supérieure; par la position de la nageoire dorsale et par la qualité de sa chair, qui est excellente et se rapproche de celle du goujon.

Le frai du blageon a lieu dans la deuxième quinzaine de juin.

(1) Les poissons de la même espèce varient de couleur selon les lieux qu'ils habitent et peut-être selon les matières avec lesquelles ils sont en contact. J'ai vu une truite de l'Eau Morte ponctuée d'un côté et marbrée de l'autre; aux Clefs-sur-Thônes, les truites du ruisseau venant de Serraval sont ponctuées de rouge, et celles du ruisseau venant de Manigod sont ponctuées de noir, et cela à vingt mètres de distance

L'on trouve dans le lac deux variétés de vérons et deux variétés de chevannes.

ou chevainnes, qui est très nombreuse et qui mange le poisson à l'état d'alevin (1).

Les perches qui, quoique moins nombreuses que les chevaines, sont très voraces et en nombre trop grand proportionnellement aux autres espèces.

Le comte de Fortis a attribué à la lotte plus de méfaits qu'elle n'en mérite : la lotte se nourrit effectivement d'œufs de poisson ; mais depuis que la lotte a considérablement diminué, le poisson n'a pas augmenté.

M. de Saussure attribue à la limpidité des eaux la rareté du poisson : les ruisseaux et les eaux fluviales amènent assez de nourriture, et le peu de succès des pêcheurs à la ligne prouve assez que le poisson a une nourriture suffisante.

2° La pêche clandestine pendant le frai et surtout celle au moyen de l'empoisonnement est une cause sérieuse de dépeuplement, mais qui disparaîtra par l'application des lois et réglements qui peuvent favoriser les espèces à propager et faciliter la destruction des espèces nuisibles.

3° La conformation du lac et les vents qui y règnent.

Lorsque les vents du nord soufflent avec force contre les bords en pentes douces, les vagues déferlent sur la grève et y étalent le frai et les alevins, dont une grande partie reste à sec ou est mise dans des conditions qui rendent son développement impossible. La justesse de cette remarque est incontestable quand on observe que les poissons dont les œufs sont adhérents, tels que ceux des chevaines et des vérons, ou ceux dont les œufs sont en rubans et s'accrochent aux herbages, tels que ceux des perches, sont les seuls qui multiplient beaucoup, tandis que les poissons à œufs libres tendent à disparaître complétement.

Le parcours des bateaux à vapeur, désastreux dans les rivières, est d'un effet insignifiant dans un lac ; car le déplacement d'eau est imperceptible sur les rives, vu la largeur. Les lacs de Genève et du Bourget qui, dès longtemps, sont sillonnés par les bateaux à vapeur, sont plus poissonneux que celui d'Annecy qui n'en avait pas et qui, grâce à la munificence de Sa Majesté l'Empereur, est embelli par un chef-d'œuvre du genre.

4° Les barrages naturels ou industriels qui interceptent la communication du lac avec le Rhône ont été jusqu'à ce jour une des causes d'absence des bonnes espèces dans le lac ; mais grâce aux ressources qu'offre la pisciculture, cette fâcheuse influence disparaîtra par la facilité de transporter les œufs fécondés ou le fretin des espèces qui ont l'habitude de frayer dans les grands cours d'eau.

Moyens de repeupler le lac. — Pour favoriser le repeuplement du lac, il est essentiel de détruire autant que possible le chevaine *(Leucistus dobula)*, en autorisant dans les réglements la pêche spéciale de ce poisson pendant le temps du frai, c'est-à-dire du 1er juin au 15 juillet ;

(1) Le chevanne, quoique omnivore, est le plus vorace des cyprins d'eau douce : il a quatorze grosses dents œsophagiennes disposées sur deux rangs ; on le prend à l'amorce vive comme la perche. Par les temps calmes, on le voit au bord du lac n'ayant pas même suffisamment d'eau pour le couvrir, et là, dans l'immobilité la plus complète, il hume le fretin de l'année qui circule autour de lui sans défiance — J'ai constaté ce fait à plusieurs reprises, et il m'a été confirmé par un pêcheur, très minutieux observateur.

Il importe aussi de diminuer la perche, qui existe en trop grande proportion ;

De favoriser le développement des bonnes espèces qui y existent, la lotte, la truite et la carpe, et y introduire celles qui peuvent prospérer dans ses eaux avec succès, telles que, dans la famille des salmonoïdes, les ombres (1), ombre-chevalier (*salmo umbra*), des lacs de Genève et du Bourget ; les lavarets : lavaret vulgaire (*salmo Wartmannii)*, lavaret fera (*corregonus fera*), (Jurine et Block) ; le saumon ordinaire et l'anguille.

Les ombres et les lavarets peuvent se reproduire par des œufs fécondés, les saumons et les anguilles, à l'état d'alevin.

Il serait également nécessaire d'établir des frayères artificielles, de creuser de petites anses dans le rivage, y fermer le poisson au moyen de fascines ou de grillages et l'y élever jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour se suffire à lui-même et résister aux vagues et à la voracité des perches et des chevaines.

Le lac d'Annecy se prête admirablement à cette combinaison ; il y a tout autour du lac de petites sources, invariables quant à la température et à la quantité d'eau, qui seraient très propices pour l'éclosion et l'éducation du poisson.

L'on peut choisir la partie sud, où les eaux sont plus vives et plus limpides, pour les salmonoïdes, et la partie nord pour les cyprins. Avec ces précautions, le poisson s'élèvera avec une grande facilité, ne sera pas exposé à périr sitôt sa mise à l'eau, et la pisciculture dans le lac d'Annecy aura un succès complet.

Le lac d'Annecy, quoique moins poissonneux que ses voisins le lac du Bourget et le lac de Genève (ou Léman), a, moyennant quelques précautions, toutes les conditions les plus favorables au développement de la pisciculture ; ses eaux peuvent nourrir une quantité de poissons infiniment plus grande que celle qui existe actuellement.

En résumé, les causes de dépeuplement, dans le lac d'Annecy, sont : les espèces voraces, la pêche clandestine, le défaut d'abri, les barrages et les écluses.

Les moyens de repeupler sont : 1° Détruire le chevaine autant que possible, diminuer la perche ;

2° Etablir des frayères et de petits réservoirs pour élever le fretin ;

3° Faciliter par la pisciculture le développement des truites, lottes, carpes, tanches qui y existent déjà ;

4° Introduire et élever des ombres, lavarets, saumons et anguilles.

Par ces moyens, on paralysera les causes naturelles qui s'opposent à la multiplication des bonnes espèces, et le lac d'Annecy deviendra ce que sa nature permet d'espérer, un des lacs les plus poissonneux de l'Europe.

J.-B. Poulet.

(1) *Ombre chevalier* (d'après Cuvier, Bescherelle) ;
Omble chevalier (d'après Lacépède) ;
Humble chevalier (d'après d'Aubenton).

EXPOSITION DE PEINTURE A AIX-LES-BAINS

(Suite et fin.)

M. d'Aligny est directeur de l'Ecole impériale des Beaux-Arts de Lyon, membre correspondant de l'Ins-

titut, décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Tous ces titres me mettent fort mal à l'aise, car quand un homme a le droit de les porter, il est presque invulnérable aux coups de la critique; il n'entrera jamais dans l'esprit de la masse qu'un peintre qui a reçu de si hautes distinctions n'ait pas un talent consacré, indiscutable. Et cependant, tout petit publiciste que je sois, je ne puis me résoudre à ne brûler que de l'encens devant la palette du maître auquel sont confiés les jeunes artistes de Lyon.

M. d'Aligny a exposé trois tableaux : une *Rêverie, jardin et villa antique*, une *Vue prise à l'Aricia, près de Rome,* et une autre *Vue prise dans le parc de Morte-Fontaine, près de Paris*. De ces trois tableaux, pas un seul ne supporterait le reproche d'incorrection dans le dessin ; ils sont tellement irréprochables, sous ce rapport, que le premier élève venu ne pourrait s'empêcher de s'écrier en les voyant : « Comme c'est bien dessiné ! » Mais la couleur? Mais l'aspect général? Ah! ici, je ferme mon encensoir et j'étouffe le feu de mon admiration. Pour dépeindre entièrement l'impression produite sur mon esprit par la manière de M. d'Aligny, il me faudrait beaucoup plus d'espace qu'il ne m'en est accordé ici, car il y a une si grande originalité dans le pinceau de ce maître, qu'il n'est pas possible de juger ses œuvres par analogie : ses qualités et ses défauts lui appartiennent en propre, et il faudrait, en conséquence, entrer dans une étude approfondie pour les bien décrire. J'avoue, si l'on veut, que ce fait seul constitue déjà un titre de gloire. Je résumerai donc comme suit mes impressions : le ton général des tableaux de M. d'Aligny est fade ; on dirait qu'une sorte de teinte mate a été passée sur le paysage en guise de vernis ; en même temps, toutes les couleurs sont arrêtées net, comme tirées au cordeau, tellement que les troncs d'arbres uniformes, lisses, sans le moindre petit nœud, semblent, ainsi que leur feuillage, avoir été découpés et collés sur la toile. Encore une fois, je n'ai jamais vu la nature ainsi; donc..... je laisse à mes lecteurs le soin de tirer la conclusion.

Un peintre de l'antiquité s'est acquis une grande célébrité, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, pour avoir peint des raisins avec une telle fidélité que les oiseaux vinrent les becqueter. Quand donc beaucoup de nos paysagistes modernes voudront-ils bien comprendre que pour bien faire ils doivent copier la nature, et non pas nous en donner une de leur façon?

Cependant pour être juste, je dois ajouter que dans sa *Vue de l'Aricia,* M. d'Aligny s'est montré plus vrai que dans ses deux autres tableaux.

A mon sens, voici venir un vrai paysagiste dans la personne de M. Lapito, dont la grande réputation est justement acquise. Son *Paysage* est un vrai petit bijou. Les rochers, au milieu desquels se débat une cascade, sont peut-être bien un peu lourds, ou plutôt un peu massifs; mais que l'eau de la cascade est magnifique! On dirait une cristallisation de lapis lazuli au milieu de gros blocs de pierre calcaire, contraste délicieux que les contrées des Alpes seules offrent à chaque instant aux regards des touristes étonnés. Et ce joli lointain! Bien décidément, M. Lapito est un peintre qui est dans le vrai ; nous en savions déjà quelque chose par son grand tableau qui se trouve au Musée d'Annecy.

Si maintenant nous passons de ces tableaux à celui de M. Gluck, par exemple, intitulé aussi *Paysage,* nous tombons dans une nature impossible. Ce *Paysage* est un grand bois tout vert, trop vert, au milieu duquel se promènent un monsieur et une dame : le premier tenant la seconde par la taille! O poésie! pauvre poésie, comme on te maltraite parfois !

M. Anrioud est un amateur qui ne manque pas de facilité. Sa *Vue du lac du Bourget* témoigne d'un travail intelligent; malheureusement son eau n'est pas celle des lacs de nos Alpes, qui n'ont jamais eu cette couleur de crème glacée. Une uniformité moins grande dans le feuillage qui couvre le mont de Châtillon dégagerait le paysage.

M. P. Cabaud, notre concitoyen et ami, s'est joint aussi à la phalange artistique de Lyon, et il présente une *Vue du Thioux,* près d'Annecy, ainsi qu'une *Vue du lac d'Annecy,* prise de la promenade du Pâquier. Cette dernière, désignée par le jury pour faire partie de la loterie, est sans contredit la meilleure des deux : c'est bien là notre lac coquet, avec ses eaux bleues et ses montagnes dont les promontoires et les retraits grandioses forcent la lumière à se jouer en mille reflets capricieux qui varient à chaque arête et dessinent des ombres majestueuses à chaque vallée.

Que Paul Cabaud réchauffe un peu ses paysages, et il verra son talent reconnu par tous les amis de la peinture; le *froid* est son défaut ; qu'il trempe son pinceau dans les rayons du soleil et qu'il en dore ses couleurs; la vie, alors, naîtra dans ses tableaux qui resteront comme de fidèles miroirs des contrées alpestres.

On doit la vérité à ses amis ; j'ai rempli mon devoir.

M. Lepagnez, dans son *Effet du matin,* a réussi, ce me semble, à rendre la vérité ; sa peinture est large et son pinceau hardi.

M. d'Haussy nous fait voir un *Marché à Egrezon,* qui a été choisi avec raison par le jury. C'est un fouillis de chaumes, de gens et de bêtes très bien réussi.

Le *Paysage avec bestiaux* de M. A. Cortez, tant petit qu'il soit, est d'un joli effet; la vache blanche qui occupe le premier plan est fort bien faite, comme pose et comme couleur: ce n'est pas une vache de Humbert, de Genève, mais elle n'en a pas moins son mérite. Je n'en dirai pas autant des chevaux qui se trouvent dans la *Ferme* de M. Alfred Bonnet, bien que le reste du tableau ne soit pas sans mérite.

M. Fonville est un bon peintre lyonnais; c'est un artiste de goût qui a le sentiment de la nature. Aussi, nous dit-on, a-t-il fixé sa résidence d'été au milieu de nos vallées et de nos montagnes; il évite ainsi l'écueil d'un grand nombre de paysagistes français qui s'étiolent dans la plaine et peignent, faute de mieux, des petits cochons batifolant autour de petites chaumières abritées par de petits arbres.

M. Fonville sait que la grande nature ne se trouve que dans les pays de montagnes; un des premiers peut-être, il a reconnu cette vérité qui commence à percer, et je suis sûr qu'il rit sous cape en voyant beaucoup de ses collègues continuer à embourber un immense talent dans les ornières des bords de la Seine ou de tout autre limpide cours d'eau.

La vue du *Lac du Bourget*, près de Châtillon, exposée par cet artiste, est une fort jolie toile acquise par la commission pour faire partie des lots qui seront tirés au sort après l'exposition Le contraste formé par le grand rocher qui occupe le premier plan, avec la nappe d'eau qui s'étend au loin, est d'un effet charmant. Il y a sur ce rocher des détails délicatement marqués et de jolis coups de lumière; les feuillages sont bien découpés. Si les montagnes qui forment rideau dans le lointain étaient plus vaporeuses et couvertes un peu de cette gaze fine et légère qui s'échappe du sein des eaux, l'ensemble du tableau gagnerait beaucoup; c'est du moins mon humble avis. On dira sans doute que cela dépend de l'heure à laquelle le paysage a été saisi; c'est vrai. Mais il est avec le *ciel* des accommodements, et le peintre aurait peut-être pu prendre ses mesures en conséquence.

M. Bonirote, professeur à l'école des beaux-arts de Lyon, a envoyé l'*Entrée du Forum à Pompeï*. L'aspect de cette forte architecture romaine, sur laquelle s'incrustent les rayons du soleil d'Italie, est d'un bel effet; la couleur locale est parfaitement rendue matériellement et moralement aussi, car ces Romains gravement drapés dans leurs tuniques et qui discutent des affaires de la république complètent l'illusion. Cependant les montagnes qui forment le fond du tableau ont-elles bien la teinte qui leur convient? Ne leur faudrait-il pas un manteau plus chaud et qui leur fît perdre la ressemblance qu'elles ont avec les montagnes des rives du Bourget?

Un autre tableau de M. Bonirote, le *Faro di Fiumicino*, est une petite étude assez délicatement traitée, mais trop uniforme de couleur. Enfin, ce qu'il a appelé sa *Vue baigneuse* ne manque pas de mérite, surtout comme dessin. Le corps de cette femme couchée, dans le plus simple appareil qu'il soit permis de représenter, est admirable de formes. Sans parler des accessoires, un peu construits dans le genre d'Aligny, je reprocherai à cette toile de M. Bonirote un ton trop froid; on s'attend à voir frissonner sa baigneuse, dont la chair demanderait à être injectée d'un peu de vermillon.

MM. Pata et Reverchon nous transportent du pays de la grande lumière sous un ciel sombre auquel la nature emprunte une teinte de charbon. J'ai déjà dit que je ne professe pas une admiration bien profonde pour ce genre de peinture qui transforme le paysage en ardoisière; d'autres le trouveront original et lui accorderont quelque mérite précisément à cause de cela. Pour mon compte, si je prends un de ces tableaux et que je le place en face de la nature, je ne saurais trouver une ressemblance quelconque, au point de vue de la couleur, entre le modèle et la copie; il résulte pour moi, de cette comparaison, la même impression que je ressentirais en voyant un portrait de S. M. Eugénie avec des cheveux noirs.

Un autre inconvénient de cette manière de peindre, c'est que les tableaux ressemblent à ces paysages brodés avec de la soie comme on en faisait beaucoup dans le siècle dernier.

Quand on est bon dessinateur, on doit peindre avec d'autres couleurs : talent oblige.

M. Lafont, lui, n'est pas de cette école de charbon; il emploie de préférence le bleu tendre et le vert clair. Ses vues de *Francheville*, près de Lyon, et de *Châtillon-les-Dombes* (Bresse), sont peintes avec des couleurs extra-gaies; je ne puis m'empêcher de dire que sa prairie de Francheville est si uniformément ondulée qu'elle ressemble un peu trop à une rivière verte. Le Châtillon-les-Dombes a des lignes trop arrêtées; c'est dur, très dur. J'en dirai autant de son troisième tableau, *Hostia*.

M. Potter, de Genève, ne suit pas les errements de son homonyme de Hollande qui peignait surtout les animaux; M. Potter de Genève peint le paysage, et il nous donne trois petites toiles travaillées avec soin, peut-être même avec trop de soin : une *Lisière de forêt*, une *Matinée d'automne* et un *Soleil couchant*. Ce peintre emploie la couleur forte et chaude au moyen d'un pinceau qui ne manque pas de hardiesse; à l'exception du *Soleil couchant*, ces tableaux sont peut-être trop chaudement colorés.

M. Beauverie a exposé une *Rivière* du Finistère, où l'on remarque quelques qualités : le ciel surtout est bien travaillé.

Puis, il y a plusieurs autres paysages plus ou moins recommandables, des essais, des ébauches qu'il faut voir pour les juger, car les goûts en peinture sont si multiples que je risquerais de me trouver en trop grande divergence d'opinion avec les auteurs, cela va sans dire, mais peut-être encore avec les amateurs.

Cependant, je ne puis ne pas dire quelques mots d'une toile de dimension assez grande signée Seignemartin. Cette toile est intitulée : *Dans les bois;* c'est une ébauche vaporeuse, aérienne, toute verte, qui tend à ressembler à un Corot et donne l'exemple le plus frappant du danger que l'on court à vouloir imiter ce qui est inimitable.

Corot, lui, est un peintre exceptionnel, hors de tous les sentiers battus, séparé de toute école; il va à l'aventure; il court les bois et les champs et voit la nature comme s'il avait devant les yeux un verre dépoli. « Il transforme tout ce qu'il touche, dit E. About, il s'approprie tout ce qu'il peint, il ne copie jamais, et lors même qu'il travaille d'après nature, il invente..... On voit bien que l'air inonde sa peinture, mais on ne saura jamais par quel secret il est parvenu à peindre l'air... Ses arbres sont dessinés sans contours et peints sans couleur : comment cela s'est-il fait? il l'ignore lui-même... Il est impossible, même à M. Corot, de copier un Corot! »

M. Seignemartin aurait dû, ce me semble, méditer ces paroles et éviter le précipice dans lequel il s'est bénévolement jeté. Que l'on soit artiste ou amateur, dès l'instant que l'on expose ses œuvres aux regards du public, il faut se renfermer dans l'ordre du possible et non s'engager dans une voie aussi hasardeuse que celle qu'a choisie le peintre dont il est question. On peut faire mal et être excusé, à condition de faire des choses qui ont une raison d'être; mais on risque d'être blâmé sans réserve si, à force de vouloir paraître original, on tombe dans l'absurde. M. Seignemartin, en peignant son tourbillon de vert dans un coin duquel se dessinent vague-

ment deux ombres de femmes en crinoline, a mésusé de son goût pour la peinture.

M. Chaine, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, nous ramène à la peinture de genre avec ses deux *Intérieurs de campagne*. Cette peinture, qui rappelle le style des maîtres flamands, fait mes délices, et si j'en avais le loisir je m'étendrais longuement sur les deux toiles de M. Chaine qui sont faites avec grand soin; les plus petits détails y sont tracés par un pinceau délicat et si amoureux de son œuvre qu'il n'a pu la quitter sans la compléter dans ses moindres recoins.

M. Chaine a encore exposé deux paysages qui me semblent, dans leur genre, ne pouvoir rivaliser avec les *Intérieurs*. L'un d'eux représente *Un lavoir au pied de la Tournette* (bords du lac d'Annecy); c'est une vue qui a dû être prise aux alentours du roc de Chères et qui pèche par la lumière; ne dirait-on pas un paysage peint pendant une éclipse de soleil?

M. Sallé a fait, lui aussi, deux *Intérieurs* qui, sans pouvoir être comparés à ceux de M. Chaine, méritent une mention. Son *Intérieur de ferme* surtout offre de jolis détails.

M. Antoine Bail a une *Servante* qui a eu l'honneur d'être distinguée par le jury et c'était justice; cette vigoureuse fille a bien un peu l'air de poser pour le torse, mais à côté de cela, elle a d'excellentes qualités. Il ne me semble pas, par contre, qu'on puisse en dire autant du *Paysage* du même peintre; c'est noir et confus; les baigneuses, qui dessinent vaguement leur corps au milieu de cette noire verdure, manquent de grâce: décidément M. A. Bail réussit mieux les femmes habillées.

M. Claudius Bail, lui, excelle dans la nature morte; son pic vert est une charmante étude de plumes retroussées. Le *Coup de vent* et la *Vue de l'Arguille* (campagne de Rome) du même auteur sont vigoureusement et hardiment traités; le premier m'a semblé le meilleur, autant du moins que j'en ai pu juger, car il serait difficile de le bien étudier dans le coin obscur où on l'a placé.

M. Antoine Pascal a une spécialité qui lui réussit, c'est le type militaire; il est de première force sur le bouton de guêtre et le passe-poil. Ses deux cadres, inscrits sous les nos 87 et 90, sont de charmantes petites compositions qui se distinguent par la bonne et heureuse distribution des groupes, et cette harmonie, qui frappe l'œil tout d'abord, tempère le jugement que l'on pourrait porter au sujet de la trop lourde charge de couleur qui pèse sur le paysage. Les autres tableaux de M. Pascal ne me semblent pas pouvoir être comparés à ses types guerriers; les *Bohémiens* surtout sont une vraie cacophonie au milieu de leurs frères en couleurs.

M. F. Roche a choisi ses types chez les Arabes. Deux enfants du désert, tout noirs, tout sinistres, galopent sur la route du Douar: on dirait une traduction en peinture de la ballade *Les morts vont vite*. Ce tableau a un aspect sombre et qui vous ôte l'envie de voir le désert. L'ennui monte en croupe et galoppe avec ces deux malheureux Arabes. Je préfère parcourir les rues de Constantine avec cet autre musulman (n° 109) qui, pendant ses visites, laisse son cheval à l'abandon sur la voie publique. J'aime aussi cette confiance de l'homme dans sa bête, car c'est un bon exemple pour l'humanité à laquelle il est presque toujours si dangereux de se fier.

J'ai maintenant à citer trois toiles qui sortent de la dimension ordinaire et sont dues à MM. Bidault, Perret et à Mlle Gueyfier.

Le premier expose une étude intitulée *Geneviève;* c'est une bergère de nos contrées, je veux dire du pays burgonde: type germain, tête blonde, figure sournoise, dans la bonne acception du mot, si toutefois ce mot peut être pris dans une bonne acception; expression mélangée de naïveté et de malice. Geneviève tricote en gardant ses vaches qui paissent bien loin, car on ne les voit pas; ses petits yeux bleus se lèvent timidement sur quelque chose ou plutôt sur quelqu'un qui attire son attention, sur vous qui la regardez, peut-être. — Bien réussi comme type et comme expression; un peu fade comme coloris.

Le tableau de M. Perret représente une tête de vieillard *au naturel;* et c'est bien à dessein que je me sers de cette expression, car la figure de ce vieux débris est parfaitement rendue. Sa face ridée, ses cheveux et sa barbe, blanchis par les ans, ne peuvent être plus vrais; ses yeux expressifs, dont les bords sont rougis par le renversement des paupières, ajoutent encore à la vérité de l'image. Il n'y a qu'une chose de trop dans ce tableau, c'est la médaille qui pend à l'habit du vieillard; le bronze frappé fait toujours mal en peinture et je lui préfère la fleur des champs du grand chansonnier de la France.

Mlle Gueyfier, contrairement aux instincts de son sexe, a choisi un sujet de sang et de feu. Elle a peint une furie habillée de rouge, un sabre ensanglanté à la main droite, et à la gauche, une torche qui vient d'allumer un incendie; elle a appelé cela la *Révolution*: chacun a sa manière de représenter les choses et je ne ferai pas une chicane à Mlle Gueyfier sur ce sujet. Il y a du bon dans son tableau, mais je fais toutes réserves relativement à la jambe droite de la furie; cette jambe est trop ramassée par suite d'une faute de dessin et un peu aussi à cause de la position défectueuse, au point de vue du goût, de la draperie. Et puis, ce sang! ce sang mal étendu sur le bras, comme il fait mal à voir! Ah! mademoiselle, laissez-là ces horreurs; il y a des choses qu'une femme ne doit ni raconter ni peindre; il y a certains mots qui déflorent sa bouche, certains sujets qui dépoétisent son pinceau, et elle doit rejeter loin d'elle les uns et les autres.

J'aime mieux voir Mlle Joséphine Olivier tracer d'une main délicate cette petite fille italienne qui me sourit lorsque je la regarde; voilà un petit tableau tout frais, tout rose, qui repose la vue; voilà le vrai sentiment de la femme. Le jury a eu raison d'arrêter son choix sur cette œuvre.

De l'Italie, nous passons à l'Espagne, et M. A. Zo nous mène sur une des places de Séville où règne l'animation la plus grande: des senoras, des Espagnols à l'air superbe, des mendiants drapés comme des marquis, des joueurs de guitare, des marchandes de fruits vont, viennent, se croisent en tous sens; dans le fond, un vieux palais étale sa façade couverte d'ornements

très bien fouillés. Ce grand tableau est joli dans son genre; mais ce genre, malheureusement, n'est jamais bien goûté dans une exposition par le motif que les sujets qu'il embrasse sont arides et ne disent rien à l'imagination.

L'exposition d'Aix compte encore un grand nombre de tableaux de fleurs et de fruits; cela devait être, puisque la majorité des exposants sont les concitoyens de l'illustre Saint-Jean qui, s'il n'a pas laissé une école, a dû néanmoins mettre son genre en vogue dans sa ville natale.

Parmi les meilleurs de ces tableaux, je citerai ceux de MM. Bonthoux, Berger, Mlle Berthoux, MM. Charvolin, Grobon, Pourchet, Robin, de Sibuet, Wolff et Mlle Peccoud, d'Annecy.

Cette dernière a accompagné ses copies au pastel des Van-Os d'une *Sainte Geneviève* d'après Charpentier; l'original est au musée d'Annecy. Toutes ces reproductions sont excellentes; mais pourquoi toujours des copies? Avec son talent, Mlle Peccoud n'a qu'à faire poser devant elle de vraies fleurs et de vraies figures, et elle fera des originaux aussi bien que qui que ce soit. Du courage, mademoiselle : *Audaces fortuna....* mais j'oublie que je m'adresse à une femme; je m'arrête.

Au gré de plusieurs de mes lecteurs, c'est ce que j'aurais dû faire depuis longtemps peut-être. Mais qu'ils se tranquillisent maintenant, je suis au bout de mes notes. Je n'ai plus à citer que les deux grands bouquets de M. Lays, deux bouquets très bien réussis, composés à merveille, beaux de couleur : M. Lays est élève de Saint-Jean; c'est assez!

Et puis, pourquoi passerais-je sous silence les *Bacchanales* de M. J. Domer, un des disciples de Flandrin, et les grands dessins de M. Vaesen et de M. Lortet? Pour n'être pas faites au pinceau, ces études n'en ont pas moins leur valeur; celles de M. Domer surtout méritent une mention spéciale.

Enfin, je suis au bout de ma tâche; j'aurais aimé à rencontrer sur ma route un peu plus d'œuvres de compatriotes; j'aurais désiré qu'il me fût donné, par exemple, de contempler une œuvre de M. Rubellin, de Rumilly, le peintre de fleurs et de fruits le plus habile que nous ayons, et dont les toiles n'auraient point du tout fait mauvaise figure au milieu de celles des artistes lyonnais. Espérons qu'une autre année, je n'aurai pas le déplaisir de constater une lacune qu'au point de vue de l'amour-propre national, il me coûte de signaler aujourd'hui.

Jules Philippe.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 26 juillet 1866

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le président donne lecture d'une circulaire du comité d'organisation de la 34e session du *Congrès archéologique de France*, qui se tiendra pendant l'hiver prochain à Nice, en même temps que la 5e session des *Assises scientifiques de Provence*.

M le secrétaire annonce que la Société botanique de France tiendra sa séance à Annecy le 9 août et appelle la discussion sur l'accueil que la Société Florimontane doit lui faire.

M. *Ducis* communique la copie d'une attestation de Louise Rambeau, abbesse de Sainte-Claire, d'avoir reçu différents objets de Louise de Duingt, dame de Montroptier, que leur avait légués son mari François de Menthon, seigneur de Cormont. Ce document, qui fait partie des archives historiques du département, porte la date du 27 avril 1538, à Annessy.

Cette abbesse ne figure pas dans la liste donnée par Besson, page 124. Louise Rambeau doit-elle prendre place avant ou après Catherine de Montuel, c'est ce qu'on ne peut déterminer en l'absence de documents de cet ordre.

Lors de leur retraite de Genève à Annecy, en 1535, sous la conduite de l'abbesse Louise Ravier, les bâtiments des Dominicains qui leur étaient destinés, n'étant pas réparés, une partie de la communauté se retira au château de Beaufort, appartenant au duc de Nemours. Cette absence est probablement la cause de la lacune laissée par Besson. Elles devraient être rentrées à Annecy en 1537, d'après les détails de ce document émané de la supérieure Louise Rambeau.

Une inscription romaine de Talloires n'avait pu être publiée qu'imparfaitement jusqu'ici parce qu'elle est gravée sur une pierre engagée dans l'escalier qui de la cour de l'abbaye donne dans le lac. Des réparations récentes l'ont mise à découvert de manière à permettre de la lire en entier et d'en prendre un estampage. Trois membres de la Société s'y sont transportés à cette fin, ce sont MM. Revon, Serand et Ducis. Ce dernier présente sur l'interprétation de ce monument quelques observations qui seront publiées dans la *Revue savoisienne*.

La réunion décide ensuite que les séances de la Société seront suspendues pendant les mois d'août, septembre et octobre, à moins de circonstances exceptionnelles.

Pour copie conforme :
Le secrétaire, Jules Philippe.

La liste des dons et échanges déposés sur le bureau sera, faute d'espace, publiée dans le prochain n°.

Le 9 de ce mois, la Société botanique de France a ouvert à Annecy sa session extraordinaire de 1866, sous la présidence de M. le comte Jaubert, membre de l'Institut.

La réunion a eu lieu dans le grand salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, en présence de M. le Préfet de la Haute-Savoie, de Mgr Magnin, évêque d'Annecy, de M. Chaumontel, premier adjoint, remplaçant le Maire absent, et de plusieurs autres notabilités.

Après un discours de bienvenue prononcé par M. Chaumontel, M. le comte Jaubert a pris la parole et a retracé les travaux de la Société pendant toutes les sessions antérieures. Il a procédé ensuite à l'installation du bureau chargé de diriger cette réunion extraordinaire, et cédé le fauteuil à M. Clos, professeur de la Faculté des sciences de Toulouse.

M. Clos, dans son discours d'installation, a fait ressortir toute l'utilité de l'étude de la botanique et a remercié les autorités de la réception qui a été faite à la Société botanique. MM Jules Philippe, Louis Bouvier, l'abbé Chevalier ont pris successivement la parole, le premier, au nom de la Société Florimontane, et les deux derniers, pour faire d'intéressantes communications scientifiques.

A quatre heures après midi, les membres de la Société botanique ont fait le tour du lac sur la *Couronne de Savoie*, qui avait été mise à leur disposition par la municipalité, sur la demande de la Société Florimontane.

Le lendemain, les savants botanistes ont pris la route de Thônes, malgré le mauvais temps, pour de là se diriger sur Chamonix, par Bonneville et Sallanches.

Nous savons déjà que partout ils ont reçu l'accueil le plus empressé de la part des autorités et des populations.

Dans le prochain numéro de la *Revue*, nous publierons un compte-rendu détaillé des diverses courses faites par ces hardis explorateurs, qui n'ont pas craint de braver les orages les plus violents pour escalader les montagnes de Thônes et du Faucigny.

Parmi les faits scientifiques, le plus saillant de ces derniers mois, le plus important, est sans contredit la pose du câble électrique qui relie désormais l'Europe à l'Amérique. Ce fait est non-seulement du plus haut intérêt au point de vue des relations internationales, mais encore au point de vue purement scientifique.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 septembre 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1866 A ANNECY ET A CHAMONIX

Séance d'ouverture à Annecy, le jeudi 9 août.

La Société se réunit à une heure de l'après-midi dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, que l'administration municipale a bien voulu mettre à sa disposition pour la circonstance.

M. le comte Jaubert, président de la Société, occupe le fauteuil. Il est assisté de M. le Dr Eugène Fournier, vice-président. Mgr Magnin, évêque d'Annecy, M. Joseph Ferrand, Préfet de la Haute-Savoie, M. Chaumontel, premier adjoint, s'asseyent aux côtés de M. le Président.

M. Chaumontel s'exprime en ces termes :

« La ville d'Annecy est heureuse de vous recevoir et d'avoir été choisie par vous pour votre session extraordinaire de 1866. Elle vous remercie de venir compléter l'œuvre de notre auguste souverain, et de cimenter ainsi les liens qui nous unissent désormais à la France.

« Jusqu'ici, Messieurs, nous pouvons le dire, nous avons été l'enfant chéri de l'Empereur et de son gouvernement, mais il nous reste une ambition que vous nous pardonnerez bien vite, c'est celle d'être aussi l'enfant chéri de la science et des beaux-arts.

« Nous apprécions d'autant mieux l'honneur que vous nous faites, Messieurs, que dès longtemps nous sommes pénétrés de l'importance civilisatrice que l'on doit attribuer au progrès, au développement et à la propagation des sciences. C'est pour nous un drapeau planté dans cette ville par saint François de Sales, par le Président Favre, drapeau sous lequel s'abrite et travaille chaque jour la fille de ces doux grands hommes, notre modeste Société Florimontane.

« Si les travaux de cette Société, si notre Musée, nos collections ne constatent pas nos succès, du moins ils témoignent de nos efforts.

« Messieurs, soyez donc les bienvenus. L'hospitalité de nos montagnes est toute simple, mais elle est cordiale. Le département que vous allez parcourir offre un vaste champ à vos travaux, et je suis convaincu que, sous l'habile direction de l'homme éminent qui vous préside, vous emporterez une abondante moisson. »

M. le Président exprime à M. l'adjoint la reconnaissance de la Société pour l'excellent accueil que l'administration municipale d'Annecy a bien voulu lui faire.

M. le Président prononce ensuite le discours suivant :

« La 12e session extraordinaire de la Société botanique de France est ouverte.

« En instituant ces sortes de réunions, nos fondateurs se sont proposé pour but de resserrer les liens qui unissent les membres de la Société, de remédier à ce que, au point de vue scientifique, la centralisation de Paris a de plus contraire aux intérêts des départements, en multipliant autant qu'il dépend de nous les relations toujours si profitables des savants français entre eux et avec les savants étrangers, de provoquer ou d'affermir les vocations botaniques, de répandre les bonnes méthodes, de travailler en commun avec tous les naturalistes de bonne volonté au perfectionnement de la flore française. A cet effet, des localités de premier ordre ont été successivement choisies sur le territoire si vaste et si varié de la France. Quant aux époques de réunion, on a cherché à concilier autant que possible avec les exigences du calendrier linnéen les convenances de la majorité des personnes qui devaient prendre part aux sessions. Les administrations des chemins de fer ont libéralement favorisé nos mouvements et le conseil de la Société a pris toutes les mesures propres à assurer l'utilité et l'agrément de nos réunions. Dans quelques années nous aurons abordé une à une les meilleures herborisations du *Botanicon gallicum*, et la Société ne pourra alors que recommencer pour les nouvelles générations la même série, mais avec l'expérience des devanciers, et les chances inépuisables de découvertes promises à l'étude patiente de la nature.

« En 1855, année de l'exposition universelle, la Société dut rester à son chef-lieu pour y recevoir les botanistes qui de tous les pays s'étaient rendus à Paris, dont le rayon s'est considérablement étendu dans ces derniers temps, et qui s'est tant enrichie par les recherches de MM. Cosson et Germain de Saint-Pierre, de Schœnefeld, Chatin, etc. Tous ensemble nous avons eu à étudier les produits végétaux de toutes les contrées du monde, rangés en un si bel ordre dans les galeries de l'Exposition. M. Parlatore, de Florence, auteur de la *Flora italiana*, occupa le fauteuil.

« L'année suivante nous visitions l'Auvergne, devenue depuis Ramond comme le domaine de M. Lecoq. Sous la

conduite du maître nous rapportions de cette province intéressante à tant de titres une ample moisson d'instruction. Personne de nous n'a oublié les improvisations de M. Lecoq sur la botanique et la géologie à l'ombre des sapins séculaires, ou à nos banquets du soir.

« Dans l'été de 1857 nous avions la satisfaction de conduire sans encombre dans le midi, à la suite de la Société et par exception, 200 élèves de l'Ecole de médecine de Paris accourus à notre voix pour fraterniser avec leurs camarades de la faculté de Montpellier. La présidence fut déférée au célèbre voyageur de l'Asie Mineure, M. de Tchihatcheff. Montpellier nous montra des professeurs dignes de succéder aux Magnol, aux Gouan, aux de Candolle. Leur Flore fut explorée dans tous les sens : elle n'a pas dit son dernier mot, surtout si on la considère dans ses vraies limites. Je n'en voudrais pour preuve que les découvertes de M. Planchon et de M. Loret.

« En 1858, nous parcourions l'Alsace sous la présidence de M. le professeur Fée, et sous celle de mon vénérable ami M. Mougeot, les Vosges, leurs belles forêts, leurs lacs étagés sur les pentes du Hohneck. M. Mougeot reçut à Gérardmer les derniers hommages de la Société.

« Juillet 1859 nous trouvait réunis à Bordeaux autour de notre excellent doyen M. Léon Dufour. Que ne dûmes-nous pas alors au zèle et à la sagacité de M. Durieu de Maisonneuve! Quand Schomburgk et ses compagnons, descendant l'un des fleuves de la Guyane, contemplèrent pour la première fois la *Victoria regia* étalant sur les eaux ses gigantesques feuilles et ses fleurs magnifiques, ils ne furent pas plus ravis que nous lorsque notre flotille, débouchant par un canal verdoyant vers l'étang de Cazau, s'arrêta au mot d'ordre de M. Durieu de Maisonneuve au milieu des tiges innombrables de l'*Aldobranda vesiculosa* : car, en fait d'histoire naturelle, l'admiration ne se mesure ni à la dimension ni à l'éclat des objets.

« En 1860, M. Durieu de Maisonneuve nous présidait dans la patrie de Villars, à Grenoble, à la Grande-Chartreuse, à Saint-Niziers. Il y était bien secondé par M. Verlot aîné. Il ne manque au Dauphiné que des lacs pour rivaliser de beauté pittoresque avec la Savoie.

« Nantes nous a reçu en 1861, sous la présidence de M. l'abbé Delacroix. La Flore de M. Lloyd à la main, nos courses dans les marais de l'Erdre et sur la côte du Croisic furent fructueuses. Le reste de la Bretagne nous en réserve d'autres. Il y faudra plus tard consacrer une session spéciale à la famille des Algues seulement.

« En 1862, session de Béziers et Narbonne. Furent présidents pour l'Hérault, M. Doumet, créateur d'un des plus riches musées du Midi, pour l'Aude, M. le professeur Planchon, toujours suivi par les élèves que charment ses leçons.

« En 1863, impatients de serrer la main à nos confrères de la Savoie rendus enfin à la patrie commune, nous étions réunis à Chambéry en présence de S. Em. Mgr le cardinal-archevêque qui n'est point étranger à nos études, et à Turin sous les auspices de M. le sénateur Moris, auteur de la *Flora sardoa*.

« Les Pyrénées devaient avoir leur tour, avec Toulouse leur métropole scientifique représentée par le président de la session, M. Noulet, auteur de la Flore du Bassin sous-pyrénéen, et par M. le professeur Clos que nous sommes heureux de voir aujourd'hui à notre tête. M. Timbal-Lagrave nous guidait à Bagnères de Luchon.

« L'année dernière Nice était le rendez-vous, contrée chérie des botanistes. MM. Germain de Saint-Pierre et Thuret ne s'y sont, à notre gré, que trop acclimatés au détriment de nos séances de Paris. Mais la retraite studieuse de ces deux présidents de la session des Alpes-Maritimes prépare à notre curiosité d'autres jouissances, à leur réputation de nouveaux titres.

« Aujourd'hui la cité de saint François de Sales nous offre dans cette enceinte une hospitalité dont nous sommes d'autant plus touchés qu'un prélat digne du siége illustre d'Annecy daigne s'y associer. M. le Préfet de la Haute-Savoie, aussi habile à décrire qu'à administrer ce beau département, protége, et, mieux encore, consentira à partager nos travaux dans les rares moments que le service public ne réclamera pas. Notre Société est accueillie comme une sœur par la Société Florimontane, heureuse dénomination où se reflète l'aimable génie du fondateur, académie laborieuse reconstituée dans une pensée patriotique et installée par M. le Dr Bouvier dans la demeure même qui fut celle de saint François de Sales; le voisinage de la docte Genève nous assure de précieux auxiliaires, et les Alpes sont devant nous!

« La Société a déjà élu les membres qui composeront le bureau spécial de la présente session. Elle a ensuite arrêté son programme. Les guides qu'elle s'est donné parmi ceux de ses membres auxquels les localités sont le plus familières, et au premier rang nos savants confrères, M. le docteur Bouvier et M. l'abbé Chevallier, sont investis par elle d'une autorité que chacun se plaira à reconnaître. Si dans cette campagne botanique, et pour atteindre à une plus complète exploration, il se forme plusieurs détachements, je les exhorte à ne jamais perdre de vue le gros de l'armée, et à se rallier sur la base d'opération aux points indiqués d'avance par l'état-major. Cette recommandation est essentielle. On s'arrêtera à Bonneville, où naquit Bourgeau, le parfait collecteur, brave soldat de la science que nos vœux suivent aussi en ce moment sur les *tierras calientes* du Mexique. On fera une station à Sallanches. Chamonix sera le terme d'où chacun pourra, à son gré, se diriger pour le retour sur Pontarlier, Genève, Annecy, Grenoble, Saint-Michel, Nice. Le choix pourra être embarrassant entre ces diverses routes, tant chacune d'elles offre d'attraits. Toutes sont ouvertes aux libres échanges de la civilisation et de la science, tandis, hélas! que sur le reste de notre frontière de l'Est, chez tant de malheureux peuples, la guerre déchaîne ses fureurs. Dieu veuille en préserver notre France! »

M. le comte Jaubert procède ensuite à l'installation du Bureau spécial de la session, nommé dans la réunion préparatoire de ce jour.

M. le docteur Clos, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, président de la session, prend place au fauteuil. MM. le docteur Bouvier, l'abbé Chevalier, des Etangs, Thibesard, vice-présidents; Henri Blanche (de Dôle), docteur de Martin (de Montpellier), Dufour (de Nantes) et Bonamour (de Lyon), secrétaires, s'asseyent au bureau.

M. le Président s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« On a souvent dit : les honneurs ont aussi leurs périls. Je ne l'ai jamais mieux compris qu'en cette circonstance. Appelé, comme la plupart de vous, à venir faire connaissance et avec une Flore nouvelle et accessoirement avec l'orographie et les mœurs de ces belles contrées, je n'avais guère songé à m'y préparer à l'avance, espérant mettre à profit tous les documents que devaient nécessairement produire et nos entretiens et les précieux renseignements que voudront bien nous communiquer les savants naturalistes de la localité. Mais la Société, beaucoup trop indulgente à mon égard, a décidé sans appel que profession obligeait, et j'ai dû accepter l'honorable mission de diriger une partie de vos travaux, sans me dissimuler pourtant que plusieurs de nos confrères, ici présents, l'auraient assurément mieux remplie que moi.

« Nulle époque n'a vu plus que la nôtre se multiplier les relations entre les savants. Partout s'organisent des congrès scientifiques ou horticoles; et l'on peut hardiment énoncer que lorsque, à la date de 12 ans, quelques hommes eurent l'heureuse idée de fonder une association bo-

tanique en France, ils répondaient au vœu de la majorité des botanistes.

« Et cependant que d'hommes encore inoccupés, indifférents aux séduisants mystères de Flore! Qu'ils viennent avec nous dans ces belles montagnes de Savoie et ils comprendront aussitôt que, comme eux, le botaniste sait vivement sentir les merveilles de la nature; mais que pour lui le plaisir qui l'attache à cette impression générale est décuplé par un intérêt toujours nouveau, car chaque site a sa végétation propre, je dirais presque une vie toute spéciale qui le recommande à son attention.

« La famille botanique est déjà nombreuse, mais elle n'est pas encore ce qu'elle devrait être. A la Société la mission de rallier ces natures indécises qui souvent voudraient, mais qui n'osent pas ou ne savent pas commencer. Qu'elles assistent une fois, une seule, à ces réunions si pleines d'abandon et d'entrain, où l'air et le sol semblent trop bornés pour satisfaire à la louable avidité du botaniste herborisant, et les voilà fixées à jamais.

« Etudier la végétation des diverses contrées de la France est à coup sûr un des premiers buts de nos sessions; et les publications de la Société offrent déjà, sous ce rapport, une mine féconde. Mais réveiller le zèle affaibli et qui n'a besoin que d'un stimulant pour contribuer aux progrès de la science, faire naître un goût décidé là où il n'y avait que prédisposition, est assurément aussi un des plus beaux côtés de sa mission. Et voilà pourquoi elle fait également appel à tous, au touriste, à l'amateur aussi bien qu'au botaniste de profession. Car quel homme aujourd'hui ne s'intéresse aux fleurs? Qui ne voudrait, en présence d'une plante ou nouvelle ou qui plaît, pouvoir la rapporter à sa famille, à son genre, à son espèce? Quelques lectures dans un livre élémentaire, et surtout quelques courses en compagnie des membres de la Société, et c'en est assez, la vocation est acquise et l'instruction suffisante pour atteindre le but désiré.

« La Société est encore heureuse de voir parfois se joindre à elle, dans ses réunions, géologues, zoologistes, chimistes. Les liens les plus étroits n'unissent-ils pas les uns aux autres tous les scrutateurs des secrets de la nature dans l'un et dans l'autre de ces deux grands règnes! Que de fois ne se rencontrent-ils pas sur un terrain commun? A combien d'importants travaux n'a pas déjà donné lieu, par exemple, la question de la constitution du sol dans ses rapports avec la végétation? Tout ce qui peut éclairer un sujet trop riche encore de points litigieux mérite, de la part de la Société, une attention toute spéciale. Aussi, apprendrez-vous sans doute avec intérêt, messieurs, que, dans cette session même, un jeune chimiste de Paris coopérera à ces investigations, et nous donnera peut-être la solution de quelques-uns de ces problèmes.

« Ainsi donc, messieurs, la Société, dans ses sessions extraordinaires, poursuit un triple but: faire connaître les flores locales et préparer des documents qui permettront quelque jour à une main habile d'édifier sur des bases durables le recensement, je n'ose dire complet (il ne peut jamais l'être!), mais du moins pleinement satisfaisant, de la végétation du sol français; appeler à elle, convier à ses travaux tous ceux qui ont avec quelques loisirs le goût des choses de la nature; mettre en présence et relier les uns aux autres, par des liens plus intimes, des hommes que relaient déjà des études communes, faisant de tous les confrères en Linnœus une vaste famille dispersée sur tous les points du globe, mais où chacun peut espérer rencontrer un ami.

« La Société cherche aussi à faire pénétrer l'enseignement des sciences naturelles dans les établissements d'instruction, car c'est surtout aux jeunes intelligences que l'étude de la nature devrait être offerte et de très bonne heure. Quelle autre peut leur inspirer plus d'admiration pour les œuvres du Créateur? Quelle autre peut mieux les diriger dans la voie du bien? Aussi avons-nous appris avec intérêt qu'une des gloires de l'épiscopat français, et que la Savoie revendique comme un des siens, avait introduit avec succès l'étude des sciences naturelles et plus spécialement de la botanique dans les institutions de son ressort, et qu'une pareille innovation ne tarderait pas à se réaliser dans la ville même où j'ai l'honneur de porter la parole. Je crois être l'interprète de la Société en remerciant en son nom les hommes éminents qui veulent bien user de leur influence pour lui préparer de longue date de nouvelles recrues. Je remercie encore en son nom les hauts fonctionnaires d'Annecy, qui ne dédaignent pas de s'unir à nos travaux, de les favoriser de tout leur crédit, ou même d'y prendre une part active. La Société emportera un précieux souvenir de l'accueil qui lui est fait dans le chef-lieu de la Haute-Savoie. Elle l'attendait bien d'une ville où se transmet d'âge en âge le grand nom de saint François de Sales, d'une ville qui s'honore d'être la patrie de Berthollet et de tant d'autres hommes éminents en divers genres, et où fut fondée, sous les auspices de Flore, la première association scientifique qu'ait vue naître le sol français. »

M. Jules Philippe, au nom de la Société Florimontane, dépose sur le bureau la collection de la *Revue Savoisienne* en prononçant les paroles suivantes:

« Messieurs,

« En qualité de secrétaire de la Société Florimontane, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau les travaux publiés par cette compagnie de 1850 à ce jour.

« Nous espérons, messieurs, que vous voudrez bien accepter cette marque de sympathie, ce modeste gage de confraternité.

« Certes, la Société Florimontane n'a point la prétention d'établir un parallèle quelconque entre elle et la Société botanique de France, qui compte dans son sein des hommes si remarquable à plus d'un titre. Mais, quelle que soit la sphère dans laquelle ils se meuvent, tous les hommes qui s'occupent de travaux intellectuels sont frères, car tous ils se dirigent vers un même but: le progrès général et l'émancipation de l'esprit humain. C'est pourquoi les membres de la Société Florimontane se croient autorisés à vous tendre une main amie et fraternelle, et à vous offrir un souvenir de votre visite au milieu de nos vallées. Puisse ce souvenir, messieurs, vous rappeler que vous trouverez toujours ici des bras ouverts pour vous recevoir et des cœurs pour vous comprendre. »

M. le Président remercie, en quelques mots gracieux, la Société Florimontane, à laquelle, a-t-il dit, la Société botanique de France est heureuse d'être réunie un instant.

M. le docteur Bouvier fait à la Société la communication qui suit:

« Je demande la permission de soumettre à mes confrères quelques observations relatives à l'*Origine des plantes alpines*. Cette question brûlante et très controversée, que je n'ai pas la prétention de résoudre, posée au congrès d'Annecy, à la porte des Alpes qui vont s'ouvrir à nos investigations, peut provoquer de nouvelles vues, de nouveaux faits qui seront à enregistrer avec bénéfice pour sa solution ultérieure. Je le désire, et à ce propos, rappeler la physionomie et le caractère des plantes des hautes régions, indiquer leur origine, distinguer les tendances des deux écoles qui se partagent présentement le domaine de la science et rechercher si l'observation des plantes alpines en particulier vient appuyer ou contredire le système des métamorphoses sans fin et du progrès indéfini que l'on préconise dans l'histoire des êtres organisés: telles sont les limites dans lesquelles je vais me renfermer.

« Et d'abord, pour ce qui les concerne, les plantes alpines ont une physionomie à part, un tempérament qui leur est propre, résultant du milieu qu'elles habitent et des conditions de température qu'elles subissent.

« Les plantes alpines restent, pendant huit à dix mois de l'année, ensevelies sous des couches épaisses de neige, n'ayant que deux mois, et le plus souvent que quelques semaines, pour renaître, épanouir leurs fleurs et disparaître de nouveau. Seule et unique expression de la vie dans ces régions perdues, seul accident qui vient trancher sur la livrée blanchie des fiers sommets et rompre l'éternelle uniformité des surfaces glacées des Alpes, les plantes dont je parle ne connaissent que deux saisons, l'hiver et l'été; l'hiver relativement très long et l'été toujours très court.

« Durant cet intervalle si limité, alors que le thermomètre s'élève, que les brouillards et les nuages, balayés et repoussés par le vent, permettent aux rayons solaires de pénétrer jusqu'à elles, on voit les espèces des sites élevés rompre leur sommeil, secouer leur manteau de neige et accomplir leurs phases de végétation avec une vivacité de port, une richesse de couleurs, une fraîcheur d'expression des plus surprenantes.

« Ce qui distigue les plantes des Alpes dans des conditions si exceptionnelles, c'est la rapidité étonnante qui marque les phases de leur vie; c'est le peu de chaleur extérieure nécessaire pour amener le développement de leurs feuilles et de leurs fleurs. Comment concevoir la rapidité avec laquelle ces phénomènes s'accomplissent? La raison en est toute simple, et je prend la liberté de vous la communiquer comme je la conçois.

« Dans nos climats de plaine, les plantes, soumises en hiver à des alternatives de température froide ou chaude, sèche ou humide, manifestent sous l'influence des unes des commencements de végétation que réprime bientôt l'action des autres. Par l'action incessante de ces deux causes opposées, les plantes de plaine éprouvent un premier degré d'épuisement, elles consomment inutilement une partie de leur vitalité. Dès lors, les phases de leur végétation, à l'époque des beaux jours, se déclarent par degrés et marchent avec une lenteur relative.

« Le phénomène contraire se remarque dans les plantes alpines. Pendant les longs hivers qu'elles subissent, ensevelies sous des couches de neige considérables, protégées qu'elles sont par une température constamment uniforme, par une température qui prépare insensiblement leur germe, qui fortifie leurs racines, qui tient en réserve toutes leurs forces vives, elles font en quelque sorte explosion au premier soleil qu'elles reçoivent. Dans ce cas, les phénomènes de la germination, de la fructification se succèdent rapidement et s'accomplissent presque en même temps chez tous les individus placés dans le même milieu.

« La lenteur avec laquelle procède la végétation des plaines est donc subordonnée à la diversité de température et au caractère mixte de nos hivers, et l'évolution soudaine, pour ainsi parler, des espèces alpines trouve son explication dans un long repos et dans la condition d'une température uniforme. En hiver, celles-ci sont dans un état qui est toujours le même; celles-là parcourent des alternatives tantôt en plus, tantôt en moins : de là prédisposition d'affaiblissement pour les organes des unes et bénéfice de vigueur réservé aux organes des autres.

« Mais d'où viennent les plantes alpines et par quelle voie les Alpes se sont-elles couvertes de cette végétation luxuriante qu'elles étalent aux yeux de l'observateur?

« Si vous dressez l'inventaire de la végétation alpine, vous retrouvez des plantes du pôle, des plantes du midi, des plantes asiatiques. Les rapports de parenté entre la flore alpine et celle du pôle sont si frappants qu'on est tenté de leur attribuer une origine commune qui remonterait à l'époque glaciaire. Avant l'époque actuelle, le froid régnait sur la terre, les glaciers descendaient du pôle, pénétraient jusqu'au milieu de l'Asie et de l'Amérique, remplissaient nos vallées et devenaient ainsi un véhicule transportant des amas de sable, des blocs de pierres, des plantes et des graines. La fusion opérée et la retraite des glaciers produite sous l'influence d'une température plus élevée, les espèces qui recherchaient le climat froid ou le voisinage de la glace se sont retirées dans les montagnes et en particulier dans les Alpes, tandis que celles qui s'accommodaient d'un climat tempéré se sont cantonnées en Ecosse, en Angleterre, en Russie et dans le nord de l'Allemagne. Les espèces alpines seraient donc le résultat de l'époque glaciaire.

« Dans un autre ordre d'idées, à l'époque tertiaire, la mer couvrait notre continent et s'étendait aux pieds des Alpes et des monts Ourals, les Alpes se dessinaient sur ce vaste bassin d'eau, de sorte que pendant une longue série de siècles la flore alpine s'est enrichie avec les pays voisins. Les catastrophes qui ont donné naissance à cette chaîne ont compromis l'existence de bien des espèces et amené probablement l'introduction d'un grand nombre d'autres. Mais quel est le rapport entre les pertes subies et les additions nouvelles, c'est ce que nous ignorons. Quoi qu'il en soit, à la faveur de ces bouleversements, les Alpes se sont trouvées riches en espèces, et les composées, les campanulées, les saxifrages, les gentianées, les cypéracées et les graminées sont les familles importantes qui composent la couronne de la première chaîne de l'Europe.

« Dans tous les cas, on peut répartir en trois catégories les espèces des Alpes :

« 1° Espèces communes avec les Pyrénées, l'Ecosse et la Scandinavie, plantes anciennes remontant à l'époque des glaciers, ou de l'Océan recouvrant une partie de l'Allemagne.

« 2° Espèces venues des pays voisins après le retrait de la mer d'Allemagne par les plaines ou montagnes moins élevées que les Alpes, tels que l'Auvergne, les Apennins, la Sibérie méridionale.

« 3° Espèces propres aux Alpes qui peuvent avoir été créées sur la chaîne même.

« Je viens de parler des espèces et, à cet égard, il est bon de nous entendre et de distinguer nettement les principes auxquels obéissent les deux écoles qui divisent les botanistes de nos jours.

« L'école du père de la science, la vieille école, l'école de Linné, pour la nommer, professe *l'existence de l'espèce* à laquelle les circonstances de milieu, les influences du sol, de l'exposition, de la chaleur ou de l'humidité impriment des tempéraments divers qui portent sur l'aspect, le port, la coloration, la glabrescence ou la villosité, tempéraments divers qu'elle désigne du nom de *variétés*. L'espèce ainsi comprise se caractérise facilement par une phrase descriptive, courte et facile à saisir. — Partant de vues opposées, l'autre école, école contemporaine, nie de la manière la plus formelle la variabilité des types spécifiques et élève à l'état de dogme l'*immuabilité* dans le règne végétal. Pleine d'ardeur et à tous égards convaincue, elle divise quand même, sans relâche ni merci : pour elle point de degrés, point de modification dans les formes typiques, et si faibles que soient les différences accusées par deux plantes congénères, l'école nouvelle les transforme sans plus de souci en deux espèces radicalement distinctes dès l'origine des choses : de là cette amplification prodigieuse qui distingue les flores locales imbues de ces idées; de là cet accroissement indéfini d'espèces de mauvais aloi qui viennent encombrer le parvis du temple et transformer sans profit la botanique descriptive en une véritable logomachie. Dans cette voie, je me demande où est la vérité, où est le progrès, où est la science?

« Toutefois, les deux écoles sont d'accord en ce point qu'elles n'admettent ni l'une ni l'autre la transformation des espèces, hypothèse qui vient de se produire tout récemment et à laquelle les honneurs de la publicité n'ont pas fait défaut. Que nous apprend l'histoire des plantes alpines sur ce sujet? Consultons du reste les documents dont dispose la science et voyons les faits.

« Jean Rai fit, en 1672, un voyage à Genève et profita de son séjour en cette ville pour visiter le Salève. Il a consigné dans son *Sylloge stirpium exteratum* l'énumération assez détaillée des plantes trouvées par lui sur cette montagne, énumération qu'il a fait suivre de la description de plusieurs d'entre elles. Il est remarquable que toutes les plantes citées par le célèbre naturaliste anglais se retrouvent encore 200 ans après lui aux mêmes lieux. Ce fait vient donc témoigner assez hautement en faveur de la permanence et de la fixité des espèces.

« Six ans après, en 1678, Tournefort parcourait les Alpes du Dauphiné et de Savoie. Les plantes qu'il y recueillit devinrent le commencement de son herbier qui est aujourd'hui conservé au Museum d'histoire naturelle de Paris. Ces plantes sont les mêmes que celles qu'on peut récolter aujourd'hui dans les mêmes localités.

« Dans l'herbier de Linné conservé à la Société linnéenne, j'ai vu moi-même à Londres, en 1841, une plante du Mont-Cenis que j'ai retrouvée 10 ans après dans ce site incomparable, la même trait pour trait, *l'Hieracium auricula* L. Depuis Linné, c'est-à-dire depuis près de cent ans, aucun changement ne s'est produit dans cette espèce.

« Les plantes de l'herbier de Haller, contemporain de Linné, qu'on conserve à Genève, se retrouvent exactement avec la même physionomie comme au temps du célèbre botaniste de Berne.

« L'herbier d'Allioni, que j'ai été heureux de consulter au jardin du Valentin à Turin pour les plantes du Mont-Cenis, m'a fourni les mêmes données. Je n'ai trouvé pour ma part aucune différence entre ces plantes et celles que j'ai récoltées dans ces parages, après un intervalle de plus de cent ans.

« Je suis donc en droit de conclure que si les plantes alpines n'ont pas varié dans l'espace de 200 ans comme l'établissent les faits que je viens de citer, il n'y a pas lieu de penser qu'elles aient varié pendant 500, pendant 1,000 ans et plus. Elles sont sous nos yeux ce qu'elles ont été pour nos devanciers, ce qu'elles seront pour les générations qui nous suivront. Les plantes des Alpes, au point de vue historique, viennent donc formellement attester la permanence de l'espèce.

« Tel est le langage de la nature, qui n'est pas celui de l'hypothèse que je combats et que voici :

« Dans l'ordre des idées émises tout récemment, on admet que chaque espèce du règne animal et du règne végétal provient d'une même origine, d'un même père, père de toute la nature vivante. Le temps produit la métamorphose des espèces, et son action, s'exerçant pendant des millions d'années, engendre des multitudes de formes auxquelles s'adaptent des aptitudes différentes. On déclare que le monde n'a subi aucun cataclysme et qu'il marche vers un avenir d'une incalculable durée. On professe que tout organisme animal ou végétal tend nécessairement vers la perfection, se modifiant sans cesse, de telle sorte qu'un jour il ne restera rien des formes actuelles sinon des formes supérieures et dans leur ensemble et dans le dernier de leurs organes.

« Tout cela est difficile à croire. Admettre en effet une origine commune pour le mammifère et l'oiseau, pour le poisson et le reptile, pour la mousse et le palmier, pour la graminée et le conifère, paraît tout aussi inexplicable que leur apparition subite sur la terre. La création rentre dans l'ordre surnaturel et échappe à nos moyens d'observation. La métamorphose des espèces, que vous dérivez de l'action du temps, n'est pas moins un fait miraculeux et votre affirmation à cet égard constitue une pure hypothèse qui vous fait oublier, paraît-il, que c'est par cette seule porte que le naturaliste peut aborder le grand problème de l'origine des êtres. Quand vous déclarez qu'aucun cataclysme n'a pesé sur le monde, il nous sera bien permis de regarder cela comme hasardé. Votre idée de faire progresser la nature organique vers un perfectionnement indéfini est-elle plus satisfaisante ? Et en quoi pourrait consister ce perfectionnement pour les animaux ? Et les végétaux monocotylédonés deviendraient-ils des dicotylédonés, les fleurs seraient-elles plus belles et les arbres plus majestueux ? Tous les animaux deviendraient-ils intelligents et ceux qui n'ont ni intelligence ni instinct finiraient-ils par acquérir l'un et l'autre ?

« Pour nous, nous aimons à croire à la stabilité des lois qui président à l'administration du monde physique ; nous voyons que tout ici-bas est si bien coordonné, que les plantes et les animaux sont si bien appropriés à leur manière d'être dans le milieu qui leur convient, que le perfectionnement indéfini que vous rêvez peut être une noble idée, mais n'a très certainement aucune racine dans la réalité des choses. A nos yeux l'homme sera toujours l'homme de Job ; la fourmi, l'infatigable et laborieuse ouvrière ; le champignon ne changera pas sa nature et l'arbre de nos jardins continuera à porter des fruits pour nous et nos neveux ! Que voulez-vous de plus que ce que nous avons sous les yeux ! N'y a-t-il pas dans cette immensité de richesses que la nature étale, plus que votre œil n'en peut contempler ? Et dans ces nuances infinies de fleurs qui décorent la surface du globe, dans cette variété prodigieuse de tons, de couleur, de parfums, n'y a-t-il pas de quoi satisfaire tous vos sens ? Vous n'admireriez pas cette multitude d'animaux si bien et si diversement organisés pour la marche, le vol, la natation, pour la vie terrestre et la vie aquatique, pour l'alimentation végétale ou animale, et cette vie merveilleuse dans les derniers êtres de l'échelle qui dépasse toute la portée de l'imagination ! Ces merveilles ne vous suffisent pas et il vous en faut de plus merveilleuses encore. Soit ! Vous voulez échapper à la création ; mais en remplaçant le rôle de la providence dans le monde par le rôle du temps dont l'action devient sans terme, en substituant le provisoire dans le règne organique à la stabilité qui en est la règle, en imposant aux espèces des métamorphoses qui ne seraient jamais définitives et qui constitueraient, selon vous, un perfectionnement, vous ne faites qu'aboutir au merveilleux. Vous décomposez le miracle de la création en croyant satisfaire à la raison ; vous avez pensé lever la difficulté de la question, et vous n'avez fait que la circonscrire dans des difficultés plus grandes encore ; vous avez voulu expliquer ce qui est inexplicable, et, à bout de voie, vous retombez devant l'éternel problème de la Genèse qui subsiste tout entier : *Numero et pondere Deus creavit.* »

M. Bouvier fait hommage à la Société de sa *Topographie botanique de la chaîne des Aravis,* comprenant l'histoire et la statistique des vallées de la Clusaz, du Grand-Bornand, du Reposoir et de Thônes.

Il met sous les yeux de la Société des exemplaires en fleurs et en fruits de la plante nouvelle qu'il a découverte, le 14 juillet 1865, dans la vallée de la Clusaz et qu'il a décrite sous le nom de *Rosa macrocarpa* à la page 21 de l'ouvrage cité plus haut. M. Bouvier serait heureux d'avoir les avis de ses confrères sur cette plante.

A propos de la communication que M. Bouvier vient de présenter à la Société, M. *le docteur Cosson* pense qu'une certaine somme de chaleur déterminée est nécessaire à chaque espèce pour fleurir et mûrir ses graines, et que, cette somme de chaleur réalisée, la floraison se produit aussi bien pour les plantes des Alpes que pour les plantes des plaines. Il cite, comme exemple, la floraison du blé qui a lieu, à la vérité, dans les montagnes deux mois plus tard que dans la plaine, mais la somme de chaleur indispensable pour amener ce résultat est toujours la même dans les deux conditions. Quant à la question de l'espèce, il n'admet pas ces modifications ni ces métamorphoses qu'on veut lui imposer. Pour ce qui le

regarde personnellement, il reconnaît l'existence de l'espèce comme un fait et, s'il lui fallait renier ses convictions entières à cet endroit, il serait plutôt disposé à renoncer à tout jamais à l'étude de la botanique.

M. Bouvier répond à M. Cosson que l'exemple choisi ne rentre pas précisément dans la catégorie des plantes alpines et qu'une plante introduite par la culture dans les montagnes ne saurait infirmer le fait physiologique qui caractérise, à son avis, leurs plantes indigènes. Relativement au point en litige et à la différence fondamentale qui lui paraît exister entre les plantes des plaines et les plantes des Alpes, il soutient que c'est l'action directe de la chaleur de l'air et du soleil qui provoque la végétation des premières, tandis que la floraison des secondes n'apparaît qu'en vertu de la chaleur du sol. C'est là ce qui explique pourquoi les plantes des Alpes fleurissent sous la neige ou dans son voisinage, lorsque la température de l'air est à peine au-dessus du point de la glace fondante. Les plantes des plaines ne présentent jamais à l'observateur un pareil phénomène. M. Bouvier se croit donc fondé à persister dans sa manière de voir et à maintenir la différence qu'il a signalée dans la floraison des plantes alpines d'une part et dans celle des plantes des plaines d'autre part. Au surplus, ce fait, ajoute M. Bouvier, n'avait pas échappé à Hoppe dont on ne récusera pas le témoignage dans la question et qui, arrivé aux premiers jours de juin 1830 dans les Alpes de Carinthie, y trouva un si grand nombre de plantes en fleurs qu'il en conclut que toutes les plantes alpines sont des plantes vernales.

M. Bouvier dit en terminant que la question de l'espèce ne saurait amener aucun dissentiment entre M. Cosson et lui, attendu que l'un et l'autre professent les mêmes idées sur ce sujet, comme la plupart des membres de la Société. En s'élevant contre le dogme de *l'immuabilité*, toute réserve faite pour l'existence de l'espèce, il a voulu parler de ces formes nombreuses que revêtent les types spécifiques et que l'école moderne déclare immuables et invariables. Cette dernière notion, que l'école nouvelle importe dans le domaine de la science, lui paraît contraire à l'observation, et l'école ancienne, en envisageant ces mêmes formes comme accidentelles et transitoires, est beaucoup plus près de la vérité. Le fait de la vie est de contracter l'empreinte de tous les accidents qui pèsent sur elle et tous les êtres organisés, végétaux et animaux sans exception, subissent des impressions diverses en raison de la diversité des influences qu'ils reçoivent, impressions qui persistent ou disparaissent avec les causes productrices.

M. l'abbé Chevallier communique une note relative aux *plantes rares* du *département*. Il les envisage au point de vue des principales stations qu'elles affectent, stations notées tant par lui que par d'autres observateurs. M. Chevallier énumère plus de 50 espèces qui méritent de fixer l'attention de la Société et sous le rapport critique et sous le rapport géographique. Il a l'espoir que bon nombre d'entre elles se rencontreront sur les pas de ses membres dans le recensement qu'ils vont opérer de la végétation de la Haute-Savoie.

La séance est levée à 3 heures.

A 4 heures, la Société fait le tour du lac à bord de la *Couronne de Savoie* qui avait été mise à sa disposition avec le plus grand empressement par la municiplité, sur la demande de la Société Florimontane. Arrivée dans les eaux de Talloires, elle est saluée par des détonations de boîtes et reçue au port par M. Poulet, maire de l'endroit. M. Poulet, obéissant à une attention délicate, offre à M. le comte Jaubert plusieurs échantillons de *Rhododendron ferrugineum*, cueillis sur le roc de Chère, une des plus basses stations de cette plante que l'on connaisse en Savoie. M. Poulet a procuré ainsi à la Société une surprise agréable qui lui a valu les remercîments de tous les membres.

Dans la soirée, le bureau de Paris et le bureau de la session se trouvaient réunis à la table de M. le Préfet. Ses hôtes ont été agréablement surpris de rencontrer, dans les salons de la préfecture, une des notabilités de la France médicale, M. Fuster, professeur de clinique à la faculté de médecine de Montpellier, qui venait d'assister à la séance d'ouverture.

2me *Journée. — Vendredi* 10 *août.*

Visite aux herbiers du docteur Bouvier et de l'abbé Chevallier. — Départ pour Thônes. — Halte au pont de Saint-Clair. — Herborisation à la montagne du Calvaire. — Coucher à Thônes.

A neuf heures du matin, une commission composée de MM. Main, docteur Gonthier, docteur Ripart, Manceaux, Des Etangs et Thibezard, commission à laquelle s'adjoignit M. Clos, se rendit chez M. Bouvier pour visiter son herbier. Deux genres, l'un des Alpes et l'autre du Midi, le genre *Viola* et le genre *Cistus*, furent parcourus séance tenante.

L'herbier de M. Bouvier se compose de 50 fascicules de phanérogames et de 12 fascicules de cryptogames. Trois régions s'y trouvent principalement représentées par un choix d'exemplaires cueillis de la main de son auteur : 1° les plantes des environs de Paris qui en furent le commencement en 1839 ; 2° les plantes de Montpellier et du littoral méditerranéen qu'il parcourut en 1849 ; 3° les plantes des Alpes (Tende, Dauphiné, Suisse et Savoie), objets d'études constantes et d'une prédilection spéciale de sa part.

On trouve dans cet herbier :

Les *ex sicatta* d'Huguenin ;

L'*herbier de Sieber*, collection rare formée en 1829, précieuse pour les plantes du Dauphiné, que M. Bouvier reçut à Paris de la part de M. Lassègue ;

Les plantes et les algues de la *Normandie* du professeur Chauvin, les plantes de l'*Italie* et de la *Ligurie* du docteur Baglietto, les plantes de la *Crimée* et de *Saint-Pétersbourg*, de l'expédition de *Morée* de Gittard, les plantes de la *Garonne* de Chanbard, des îles d'*Hyères* de Requien, de la *Saxe* de Lechler, de l'*Espagne* de MM. Boissier et Reuter, de l'*Algérie* de M. Durieu de Maisonneuve.

De plus MM. Beautemps, de Schœnefeld, Cosson, Irat, Alfred Lecler, Puel, Mandon, Sagot, Kralik, Ramond, Maire, Guillon, Cadet de Chambine, Chavin, Gariod, Jordan, Roffavier, Aunier (de Lyon), Ayasse (de Nice), Rancoulet (de Montpellier), Palun (d'Avignon), Morière (de Caen), docteur Lecler (de Metz), docteur de Rostaing de Rivas (de Nantes) ont contribué à l'enrichir de leurs localités respectives.

La même commission se rendit ensuite chez M. l'abbé Chevallier, pour prendre connaissance de ses collections. L'herbier de M. Chevallier est riche en plantes d'Allemagne, de France, d'Italie et de Sicile et surtout en plantes des Alpes qui ont été en grande partie récoltées par lui dans les stations les plus classiques.

A dix heures, M. le comte Jaubert prend la route de Thônes, accompagné de M. Vigineix. A une heure après midi, quatre voitures dont une diligence à quatorze places emportent à toute vitesse la Société Botanique du côté de Thônes.

Au Pont de Saint-Clair, courte halte. M. Bouvier, chargé de la direction de la Société, la conduit à l'inscription romaine et, chemin faisant, fait remarquer à ses confrères les plantes remarquables de l'endroit. *Athamanta cretensis*, *Potentilla caulescens*, *Euphrasia salisburgensis*, *Arabis stricta*, *Hieracium amplexicaule*, *Hieracium Jacquinii* et *Daphne alpina* en fruit que M. Gonthier fils rapporte des rochers qui sont en face du pont, prennent successivement place dans nos boîtes et y commencent la première assise de notre campagne.

Au-delà d'Alex, les pionniers de la bande rencontrent le joli *Cyclamen europæum* aux fleurs purpurines que tout le monde se passe de main en main.

Arrivée à Thônes à cinq heures, la Société se dirige à la montagne du Calvaire qui est escaladée en un clin d'œil par trente-deux membres.

Au début, M. Manceaux nous fait remarquer l'*Echium Wierzbickii* qui diffère du type par ses étamines incluses. Auprès de la chapelle on trouve le *Senecio viscosus* et en abondance l'*Artemisia Absinthium*. En tournant à gauche, on suit un sentier rapide pratiqué sur le revers occidental et on récolte entre autres plantes : *Geranium columbinum, Helianthemum canum, Helianthemum fumana, Dianthus sylvestris, Anthyllis montana* (1), *Geranium Sanguineum, Geranium molle, Arabis hirsuta, Alsine mucronata, Œthionema saxatile, Trifolium medium, Rumex scutatus, Buplevrum falcatum.*

Malgré la rapidité de la pente, tout le monde parvient au point culminant, dans une petite plaine qu'on appelle l'*Ermitage* et qui était jadis habité par un ermite, si l'on en croit la tradition du pays. Les seules plantes fleuries en cet endroit sont l'*Euphrasia montana* et l'*Euphrasia ericetorum.*

En descendant sur le côté opposé, *Globularia vulgaris, Globularia cordifolia, Gentiana cruciata* se trouvent sur nos pas. De retour à la plateforme du Calvaire, M. Bouvier signale le *Cyclamen europæum* qui doit être en fleurs sous les hêtres de cet endroit. On se met en quête de la plante en question qui est bientôt découverte et récoltée sur une grande échelle. M. Hénon nous montre plusieurs champignons remarquables par leurs grandes dimensions et la vivacité de leurs couleurs qu'il vient d'y récolter. Ce sont *Hydnum repandum, Cantharellus cibarius, Hydnum cervinum* et *Agaricus acris*, qui terminent la récolte de la journée.

3e *Journée. — Samedi 11 août.*

Ascension au Mont-Charvin.

La caravane, composée de 29 personnes et confiée à la direction de M. le docteur Bouvier, se met en marche à 7 heures par la route des Clés. Le temps est douteux, mais les dispositions du personnel sont des meilleures.

M. le docteur Hénon accompagne ses confrères jusqu'à Manigod et leur fait remarquer la présence du *Salix daphnoides* sur les bords de la route. De temps à autre on voit apparaître *Rosa sepium, Digitalis grandiflora, Verbascum nigrum.*

Au hameau de Joux, à 3 kilomètres de Manigod, on aperçoit à droite et sur la rive gauche du Fier qui coule dans une excavation profonde, la montagne de *Gros-Sullin*, de 1800 mètres d'altitude, entièrement recouverte de gazon jusqu'à son sommet. Cette montagne sépare la vallée du Bouchet de la vallée de Manigod.

Viennent successivement les hameaux de Tournans, de la Chenale et de Charmette.

Là, les membres de l'expédition pénètrent dans une maison pour juger de la disposition des cheminées du pays, disposition que l'on retrouve dans toutes les habitations des montagnes. Ces cheminées sont construites en bois, affectant une forme rectangulaire très évasée dans le bas et rétrécie à la partie supérieure. Elles se recouvrent à leur sommet d'une soupape qui s'élève ou s'abaisse à volonté au moyen d'une tige inflexible qui les parcourt dans toute leur longueur. C'est dans ces cheminées que les gens du pays soumettent à l'air et à la fumée pendant plusieurs mois le salé de leur maison : il en résulte une qualité particulière qui le fait rechercher sous le nom de *Salé de montagne*, qualité que l'un de nous, M. de Martin, attribue à la présence de l'acide *pyro-gallique*, développé dans le ligneux des parois.

Au dernier hameau, *sous l'Aiguille* (ainsi nommé d'un rocher qui s'élève perpendiculairement au-dessus en guise d'obélisque), plusieurs de nos membres récoltent *Rosa tomentosa, R. coriifolia*, et bientôt après M. Gonthier fils apporte à M. Bouvier de beaux échantillons du rosier qu'il a désigné sous le nom de *Rosa macrocarpa*. Sur les bords d'un ruisseau notre attention est attirée par *Campanula pusilla, Saxifraga aizoides, Veronica fruticulosa, Veronica nummularioides* Lecoq et Lam., qui se distingue par ses tiges étalées-radicantes, par ses feuilles presque orbiculaires et par ses fleurs d'un bleu foncé, en grappes velues-glanduleuses.

Une route rocailleuse des plus ardues s'ouvre devant nous en ligne droite, flanquée de sapins à droite et à gauche. Durant ce trajet apparaissent *Calamentha grandiflora, Astrantia major, Trifolium montanum, Crepis blattarioides, Carduus defloratus, Festuca nigrescens, Veronica officinalis, Aspidium lonchytis*, et quelques mousses comme *Tetraphis pellucida, Polytrichum alpinum, Leskea julacea* et *Leskea catenulata.*

Après la forêt vient le Fier dont il nous faut affronter les eaux rapides et écumantes et nous n'avons, pour le traverser, que deux maigres troncs de sapins qui s'étendent parallèlement entre les deux rives. Avec un peu de patience, toute la colonne se tire à merveille de cette première difficulté, jusqu'à notre honorable doyen, le docteur Mignot, qui a ses 75 ans au service d'une force de volonté rare et qui s'est bien promis d'escalader le Charvin à l'égal des plus intrépides de la bande.

De la passerelle au premier chalet, nous avons une demi-heure de marche à fournir, moitié à l'ombre des sapins et moitié à ciel découvert.

La première moitié de ce trajet nous vaut : *Veronica aphylla, Carum carvi, Hieracium villosum, Anemone alpina* fructif., *Scabiosa lucida, Campanula rhomboidalis, Actæa spicata, Rubus saxatilis* en beaux fruits rouges, *Crepis aurea, Trifolium badium, Onobrychis montana, Gnaphalium norvegicum, Botrychium Lunaria, Bartramia Æderi, Peltigera scutata.* — M. Lombard (du Vigan) rencontre dans ce point l'une des plantes les plus rares de l'Europe, le *Corallorrhiza Halleri* Rich. A cette nouvelle la bande émotionnée multiplie ses recherches qui demeurent stériles.

En sortant du bois nous apercevons sur notre gauche le Charvin, dont la sommité est voilée par quelques nuages, et droit devant nous, le chalet qui doit marquer notre première étape. Nous cheminons insensiblement au travers des feuilles du *Petasites albus* qui abonde en cet endroit, butinant par ci par là, tantôt dans les détritus de pierres mobiles, tantôt sur les bords du Fier : *Cerinthe alpina, Cynoglossum montanum, Gypsophylla repens, Pimpinella magna* v. rosea, *Daphne mezereum, Veronica verna* fructif., *Crepis paludosa, Ranunculus aconitifolius, Bryum ventricosum* et *Aronicum scorpioides.*

A onze heures et demie, la caravane, passablement affamée par cinq heures de marche, arrive au chalet qui est situé à la limite des arbres, à 1,600 mètres.

Au départ, M. l'abbé Chevallier arrive, accompagné de MM. les abbés Débiolle et Geny, vicaires de Manigod, qui veulent bien nous venir en aide et nous prêter le secours de leur expérience relative à la route du Charvin. Le ciel se voile et nous n'avons bientôt plus à compter qu'avec les brouillards. Nous récoltons cependant avec empressement les intéressantes plantes que voici : *Thalictrum aquilegifolium, Cochlearia saxatilis* fructif., *Pedicularis Barelierii, Oxytropis montana, Aster alpinus, Hedysarum obscurum, Alchemilla alpina, Gentiana verna, Plantago alpina, Pl. montana, Rosa alpina* (folia), *Gentiana acaulis.*

Nous passons à côté du *chalet du haut du Fier*, dont

(1) Thônes est à 625 mètres d'altitude, et en portant à 25 mètres plus haut le point en question, nous aurons 650 mètres environ pour la station de l'*Anthyllis.*

l'altitude, déterminée en 1852 par M. Plantamour, de Genève, est de 1770 mètres. De nouvelles surprises nous attendent le long de notre route qui est toute détrempée : *Cirsium spinosissimum, Campanula barbata, Senecio Doronicum. Luzula multiflora* v. conjesta, *Luz. spicata, Geum montanum, Silene acaulis.* Quittant un plateau gazonné, nous abordons des rochers humides qui nous procurent : *Saxifraga oppositifolia, Arabis alpina, Lepidium alpinum, Marchantia conica.*

Nous descendons ensuite dans une espèce d'entonnoir où règne une température froide et humide et où nous trouvons disséminés en petit nombre d'individus : *Aronicum scorpioides, Saxifraga muscoides, Thlaspi rotundifolium, Soldanella alpina.*

Nous touchons à la source du Fier qui consiste en un simple filet d'eau, alimenté par une épaisse couche de neige s'étendant à la base d'une vaste surface triangulaire, à l'aspect lisse et nu, qui nous domine et qui n'est autre que le Charvin. Nous ne pouvons attaquer ce dernier que par ses côtés, ou par le nord du côté du lac, ou par le midi. A ce moment, un épais brouillard nous enveloppe et ne nous permet plus de rien distinguer. Au sud est une rampe des plus abruptes, des plus difficiles à tenir : c'est par cette voie que nous tentons de sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes renfermés.

Les efforts se multiplient, on fait assaut de courage, et à force de tâtonnements et de zig-zags sur ce sol durci, MM. Clos, Bouvier, Gonthier fils, Doumet, Chatin fils, Hardy, Tantenstein, Rouillé et Pratz-Marca prennent possession de la crête à deux heures et demie (1). Nous étions saisis et par la température sensiblement abaissée de la station et par un brouillard si épais que nous avions peine à nous compter. Une demi-heure après arrive par petits détachements la division conduite par M. l'abbé Chevallier, et, dans le nombre, M. le docteur Mignot, qui reçoit des félicitations bien dues à son courage et à sa rare énergie. Notre troupe, ainsi ralliée au complet sur ce sommet inhospitalier, reçoit en surcroît le baptême de la neige qui tombe par raffales, et c'est à ce moment, qu'à notre grande surprise, la carte de M. le comte Jaubert est remise à M. Bouvier par un montagnard de Serraval.

Notre Président, inquiet sur le sort de sa troupe, avait quitté Thônes sur les dix heures du matin et, croyant prendre la route de Manigod, était arrivé à Serraval par l'inexpérience de son conducteur qui ne connaissait en aucune façon la localité. Il nous prévenait que des voitures nous attendaient à Manigod. M. Bouvier fait dire à M. le comte Jaubert par le même messager que toute la colonne est saine et sauve au sommet de la montagne et que la neige qui vient de l'assaillir ne lui permet pas d'y prolonger son séjour. Il ajoute que la descente va s'opérer incontinent sur Manigod. A 3 heures et demie, l'ordre de la retraite est donné.

Au village de Joux, l'avant-garde, devenue le *bataillon sacré* de l'expédition et composée de MM. Bouvier, Gonthier fils, Manceaux, Tantenstein, Hardy, Chatin fils, Pratz-Marca et Manche, s'arrête chez un bon montagnard qui met à sa disposition du vin, du sucre, de l'eau chaude et un excellent fromage. Un charmant petit garçon de six ans honore les nouveaux venus de deux beaux bouquets cueillis dans le jardin de la maison et consacre doublement le souvenir de notre passage au village de Joux.

A Manigod, le *bataillon sacré* continue sa marche au pas de gymnastique. Il franchit en 45 minutes les 11 kilomètres qui marquent la distance de Thônes à Manigod, et, en entrant à Thônes, serre la main à deux nouveaux membres de la Société, MM. De Sénot et Des Etangs.

A huit heures, tout le personnel était de retour.

(1) Une détermination de M. Plantamour, prise en 1853, donne à la cime du mont Charvin une altitude de 2,412 mètres.

4me *journée. — Dimanche* 12 *août.*

Départ de Thônes pour le Grand-Bornand. — Course au Mont-Châtillon. — Coucher au Grand-Bornand.

A neuf heures, le *bataillon* traverse les Villards, charmant village dont les constructions en bois sont disposées des deux côtés de la route. Parvenus au col de St-Jean-de-Sixt, les pérégrinateurs jouissent de la belle perspective que leur présentent les nombreuses crêtes de la chaîne des Aravis qui se déploie sur leur droite. Au pont des Enterrois, ils remarquent en parfait état de fructification le *Capsella rubella* de Reuter.

Une caravane de vingt-cinq personnes part à midi pour le Mont-Châtillon. — Plusieurs routes y conduisent, ayant chacune leur côté intéressant. Celle du *Nant-Robert* nous est conseillée comme étant la plus directe et la plus facile.

A partir de la chapelle Nant-Robert, le sentier est bordé de haies touffues dans lesquelles dominent deux variétés du *Rosa Reuteri*, l'une *A., genuina* avec des pétioles dépourvus de glandes et des folioles simplement dentées, l'autre *B., glandulosa* avec des pétioles glanduleux et des folioles bi-dentées. Plus loin nous rencontrons le *Rosa coriifolia*, et en entrant sous de beaux sapins nous voyons tout autour de nous, *Poa nemoralis* v. *montana, Campanula rapunculoides, C. trachelium, C. rhomboidalis.* La première division de notre colonne fait un halte sous ce magnifique ombrage et rallie la seconde qui suivait à distance. M. Hénon profite de cette circonstance pour nous raconter divers épisodes qui ont trait à l'existence du regrettable Moquin-Tandon dont les derniers moments furent abreuvés de tant d'amertume.

Nous poursuivons notre route en récoltant *Rosa alpina, R. pomifera, Centaurea scabiosa, C. montana, Trifolium medium, Astragalus glycyphyllos, Prenanthes purpurea, Veronica urticifolia, Valeriana montana.* La pluie vient nous enlever les belles espérances qui se rattachaient à cette course. Un bois de sapins, au pied desquels sont entassés des blocs de rochers, sert d'abri momentané à la bande. On remarque, durant cet intervalle : *Epipactis rubra, E. latifolia, Stachys alpina, Calamagrostis argentea, Campanula barbata, Betonica hirsuta, Pyrola secunda, P. minor, Thesium alpinum, Geranium sylvaticum, Lycoperdon pedunculatum* et *Sanicula europæa.* Cette dernière nous vaut un moment d'hilarité par la sentence assez connue de l'école de Salerne qu'un de nos membres nous remet en mémoire :

> Avec la Bugle et la Sanicle,
> Aux médecins je fais la nique.

M. Hénon nous fait remarquer sur la racine du *Melampyrum sylvaticum* des suçoirs qui s'aperçoivent parfaitement à l'œil nu, disposition qui fait de la plante un véritable parasite et qui ne permet pas d'élever le moindre doute à cet égard.

Quelques plantes, les dernières de la journée, ont encore fixé notre attention, ce sont : *Arnica montana, Cotoneaster vulgaris, Cratægus Aria, Rhododendron ferrugineum, Veronica fruticulosa, Triglochin palutre, Lonicera alpigena.* A deux heures et demie, une partie de la Société fait entrée au chalet de Châtillon.

François Missillier, propriétaire du chalet, nous fait les honneurs de son habitation avec une cordialité qui n'est pas rare chez le montagnard.

A trois heures, la pluie devenant toujours plus forte, la caravane bat en retraite et renonce à gravir la cime du Châtillon.

5e *journée. — Lundi* 13 *août.*

Départ du Grand-Bornand pour Bonneville.

A six heures du matin, malgré la pluie, M. Bouvier se rend au Saugy, vallécule pittoresque qui s'ouvre sur la

route du Chenaillon, en possession de quelques bonnes espèces. Il en rapporte *Rosa resinosa, R. subylobosa, R. macrocarpa, R. montana, R. Reuteri* et une variété de cette dernière espèce à fleurs blanches et à folioles orbiculaires d'un vert-jaunâtre, qu'il distribue entre ses confrères.

A huit heures, M. le comte Jaubert part pour Bonneville. A onze heures, c'est le tour du *bataillon sacré* qui s'engage courageusement dans les gorges d'Entremont, sur une route couverte d'eau en plus d'un endroit. Au Petit-Bornand, le *bataillon* reçoit un excellent accueil de M. le curé, qui lui montre, dans une pièce du presbytère, le célèbre tableau de la *Descente de Croix* d'un maître italien, dont la commune est en possession depuis un temps immémorial.

Parvenu à un point élevé de la route, le *bataillon* jouit d'un beau coup d'œil sur la vallée de l'Arve. A l'entrée de Bonneville, la voie est barrée par une nappe d'eau. Force est de s'en remettre à une charrette à bras pour conjurer cet obstacle.

6e *journée. — Mardi 14 août.*

Séance à Bonneville.

La séance est ouverte à 3 heures, à l'hôtel-de-ville. En l'absence de M. Clos, président de la session, parti le matin même pour Toulouse, M. le docteur Bouvier occupe le fauteuil. Il est assisté de MM. Des Etangs et Bonamour, vice-présidents, Blanche et de Martin, secrétaires.

M. le Président prie M. le Sous-Préfet de l'arrondissement et M. le Maire de Bonneville de vouloir bien prendre place au bureau.

M. le Maire souhaite la bienvenue à la Société et lui exprime ses regrets de ne pas la posséder dans la journée du 15 août à Bonneville pour la fête de l'Empereur. Pour ce qui le regarde, il ne peut s'associer à ses travaux, mais il compte sur un savant modeste (1) de la localité auprès duquel la Société trouvera tous les renseignements désirables sur le Faucigny, qu'il connaît fort bien. M. le Maire termine en remerciant la Société botanique de l'honneur qu'elle a bien voulu faire à la ville qu'il administre.

M. le Président remercie M. le Maire de ses obligeantes paroles et lui répond que la Société serait volontiers restée un jour de plus à Bonneville si elle n'était liée par un programme d'explorations à réaliser pour atteindre le but qu'elle s'est proposé dans le département de la Haute-Savoie.

Par suite de la présentation faite dans la séance d'ouverture, M. le Président proclame l'admission de M. Latteux d'Espagne, présenté par MM. Chatin et Fournier.

M. Bouvier rend compte de l'herborisation faite le 11 août au Mont-Charvin ; M. Blanche, secrétaire, fait un rapport sur la course de l'avant-veille au Mont-Châtillon. — M. Blanche lit une *note* de M. Clos, relative au *Silybum marianum* et *viride*. Suivant l'auteur de la note, le *Silybum marianum* est une plante introduite, devenue spontanée, et son usage culinaire justifie jusqu'à un certain point la préférence accordée aux individus mâculés au détriment des individus verts : d'où l'extension prodigieuse des premiers sur les seconds.

M. le comte Jaubert communique quelques particularités qui ont trait aux plantes qu'il a observées depuis l'ouverture de la session. L'objet de cette communication porte notamment sur le *Silene glareosa* des Barattes, le *Rhododendron ferrugineum* de Talloires, l'*Anthyllis montana* du Calvaire de Thônes, le *Saule en arbre* de Châtillon mesurant 1 mètre 90 de circonférence, le *Centaurea nervosa* Vill. du même endroit, le *Neottia æstivalis*, le *Drosera longifolia* et le *Senecio Jacobœa* v. *flosculosa* du Petit-Bornand. M. le comte signale l'infériorité de la station de l'*Anthyllis* à Thônes comme digne de remarque.

A ce propos M. Bouvier dit qu'il a trouvé la même plante à Saint-Germain près Aix-les-Bains, dans une station plus basse encore, et M. Des Etangs ajoute qu'à Châtillon l'*Anhyllis* est à 100 mètres plus bas qu'à Thônes.

M. Doumet fait un rapport sur un *hygromètre en bois*, très usité à Thônes et qui a été introduit dans le pays par M. Bianco, juge de paix à Montmélian. Il termine par cette remarque que la Société ne s'occupe pas seulement de botanique, mais encore de tout sujet utile, et, dans l'espèce, il n'a pas fait autre chose que de la botanique appliquée à la météorologie.

M. Des Etangs soumet à la Société une nouvelle espèce de *Ranunculus* de la section *Batrachyum*, voisine du *R. Aquatilis* dont elle n'est peut-être qu'une nouvelle variété des plus remarquables.

M. Hénon présente quelques considérations sur les *produits* de Bonneville et appelle l'attention sur deux plantes utiles du pays dont les applications ont une grande importance. Il existe, dit-il, trois natures de poiriers cultivés en Savoie : le poirier à cidre, le poirier à couteau et le poirier à sécher pour manger en hiver (le fruit de ce dernier est vulgairement connu sous le nom de *kergne*). Le poirier maude est peu connu hors de la Savoie, il donne du cidre en abondance qui ne se conserve qu'une année à peine, tandis que le cidre de pommes se conserve plus longtemps. On les mélange avec bénéfice. Il déposera du reste une note à ce sujet, note qui sera accompagnée d'un dessin pour la fixation de l'espèce.

De plus, Bonneville a du bon vin rouge et compte dans ses environs un hameau qui produit un vin blanc recherché : c'est le vin de champagne de la Savoie. M. Hénon regrette que Bonneville réserve exclusivement pour son usage ce précieux produit qui serait susceptible d'une exportation très étendue dans laquelle le propriétaire trouverait la source d'un commerce lucratif.

M. Cosson fait l'*éloge de Bourgeau*, l'infatigable collecteur, qui n'est pas un savant sans doute, mais qui est doué d'un grand coup d'œil pour reconnaître les plantes. Il arriva à Paris chez M. Cosson avec une lettre de recommandation de la part de M. Seringe qui l'avait employé tout d'abord. L'auteur de la *Flore parisienne* adressa notre modeste compatriote à M. Vebb qui le fit partir en 1847 pour les Canaries. Bourgeau recueillit de magnifiques échantillons dans ces parages d'où il rapporta 67 espèces nouvelles pour la science. — Une association ayant été formée pour l'exploration de la France et de l'Europe méridionale, Bourgeau y fut attaché en qualité de collecteur. Son début dans la partie espagnole des Pyrénées lui procura 800 espèces à plus de 30 échantillons chacune en une seule année, et de plus un genre nouveau.

Chaque année depuis 20 ans, Bourgeau a colligé près de 500 espèces. Les Canaries, le midi de la France, la Corse, l'Algérie, le Portugal ont été successivement le théâtre de ses recherches. Il est allé sept fois en Espagne où il a rassemblé une collection de 3,000 espèces, aujourd'hui classique. Plus tard il alla poursuivre ses recherches dans l'Asie mineure, en Cilicie et en Arménie et, comme toujours, ses investigations aboutirent aux plus heureux résultats.

Aujourd'hui Bourgeau est au Mexique, attaché par le Ministre de l'instruction publique à la Commission scientifique que le gouvernement a envoyée dans ce pays à la suite de notre armée. Il est né au village de Brizon, tout près de Bonneville. Il touche à sa cinquantième année. C'est un des hommes les plus distingués dans sa spécialité et un collecteur des plus éprouvés et des plus remarquables que la recherche des plantes possède en ce moment.

M. le Président remercie M. Cosson d'avoir bien voulu restituer à la biographie du Faucigny un homme d'une incomparable valeur dont le pays ignorait jusqu'ici les

(1) M. François Dumont.

titres à l'estime de la science. Il le remercie des termes chaleureux dans lesquels il a signalé l'honnêteté, le courage et cette franche bonhomie qui ont valu à Bourgeau des amis sous toutes les latitudes qu'il a parcourues, qualités solides sinon brillantes qui resteront toujours le trait distinctif de l'enfant des Alpes. Il s'associe, pour sa part, au juste tribut d'éloges qui lui ont été donnés et il aime à croire que le souvenir que la Société botanique vient de lui consacrer dans son propre pays, et que le salut qu'elle lui envoie de Bonneville sera pour le fervent missionnaire de la botanique sur les routes brûlantes du Mexique le plus noble des encouragements comme la plus belle des récompenses de sa vie militante.

Voilà pour le présent, dit M. Bouvier; quant au passé, Bonneville a deux souvenirs d'un autre ordre que la Société ne peut manquer d'accueillir et qu'elle voudra bien me permettre de lui rappeler. Tout près d'ici, à Cluses, est né vers 1814 un naturaliste de ma connaissance qui fut, pendant vingt ans, aide-minéralogiste au muséum d'histoire naturelle et qui a eu le mérite d'enrichir la collection minéralogique de notre plus grand établissement scientifique de nombreux échantillons recueillis en Suisse et dans le Tyrol autrichien.

Collaborateur de plusieurs ouvrages importants, Hugard avait obtenu l'approbation de l'Académie des sciences pour un mémoire sur *les formes cristallines de la chaux sulfatée*. Il a succombé en 1861, après deux ans d'une cruelle maladie, laissant sans appui une jeune veuve avec deux filles en bas âge. Le conseil de la Société des amis des sciences s'est montré sympathique aux malheurs de cette intéressante famille qui a été soutenue par ses bienfaits.

C'est encore près de Bonneville, c'est du Brizon que de Saussure, en 1759, à l'âge de 19 ans, aperçut pour la première fois le splendide spectacle des glaciers du Mont-Blanc. De là naquit cette vocation alpestre qui ramena invariablement, pendant trente-six ans, l'éminent Genevois dans les Alpes du Faucigny. Nous pouvons avec d'autant plus de justice rappeler ici le nom de Saussure que c'est par la botanique qu'il a débuté dans la science, et que c'est par elle qu'il a terminé sa noble existence. Ce grand observateur brillait surtout par les qualités du cœur, et il suffit d'ouvrir les *Voyages dans les Alpes* pour retrouver les palpitantes émotions qui s'emparaient de son âme en face des grandes scènes de la nature. C'est là le secret qui a popularisé son œuvre et qui imprimera toujours le sceau de l'immortalité aux productions de l'intelligence. De Saussure a eu ce mérite, et ce mérite n'est pas quelque chose d'ordinaire dans l'histoire des hommes de science.

La séance est levée à cinq heures pour être reprise à huit heures du soir, à l'*Hôtel des Balances*.

A propos de la communication faite précédemment par M. des Etangs, M. Rivière dit qu'il a observé, le 1er septembre 1864, dans les deux lacs du mont Cervin, une espèce de *Ranunculus aquatilis* dont la floraison se fait à 25 centimètres au-dessous du niveau de l'eau. M. Cosson demande si les fleurs étaient conniventes. M. Rivière répond qu'elles étaient ouvertes, circonstance qui ne peut s'expliquer que par la présence d'une bulle d'air qui aura produit l'expansion des pétales.

M. le docteur Perrier (de Caen) présente des échantillons de *Lathyrus aphacca*, chez lesquels il a observé le fait d'une double floraison.

M. le Président annonce deux nouvelles présentations.

M. le comte Jaubert parle de l'*emploi des noms vulgaires* comme adjuvant dans la distinction des espèces. M. Cosson appuie cette manière de voir et dit que chez les Arabes de l'Algérie, les noms vulgaires des plantes sont très répandus. M. Bouvier, tout en reconnaissant l'importance que les noms vulgaires peuvent avoir dans les questions d'origine et de géographie botanique, ne croit pas qu'ils puissent être d'un grand secours dans la détermination des espèces. Il cite comme exemple le *Genipi*, dont la dénomination est appliquée à l'*Artemisia glacialis* dans la vallée du Mont-Cenis, et réservée au contraire par les montagnards de Thônes à l'*Artemisia mutellina*. M. Dumont partage l'avis de M. Bouvier. Ainsi, il a vu, dans les montagnes de la Tarentaise et du Faucigny, l'*Achillea nana*, l'*Artemisia atrata*, le *Ranunculus glacialis* également confondus sous le nom de *Genipi*.

En l'absence de M. Eugène Fournier, M. Bouvier donne connaissance d'une *Flore morphologique et synoptique de la France*, entreprise par la librairie Germer-Baillière, de Paris. Cet ouvrage paraîtra dans le format grand in-8° avec de nombreuses figures intercalées dans le texte. Rédigé en français, il comprendra à la fois les végétaux phanérogames et les cryptogames. Le plan de cet ouvrage permettra d'attacher à son élaboration tous les botanistes français, soit comme monographes des différentes familles de la Flore, soit comme consultants.

Les botanistes qui prêteront leur concours à cet ouvrage sont prévenus que, sur leur demande, leur rédaction sera rétribuée à raison de 64 francs la feuille. La direction principale de cet ouvrage a été confiée à M. Eugène Fournier.

La séance est levée à onze heures du soir.

7e, 8e et 9e *journées*. — 15, 16 *et* 17 *août*.

Départ de Bonneville pour Sallanches. — Course par Brizon, le col de Balafrasse, le Reposoir, le Méry et descente sur Sallanches. — Herborisation au lac de Flaine.

Dans la matinée du 15, M. le comte Jaubert nous fait ses adieux. C'est avec peine que nous assistons au départ de notre président, qui a veillé avec une sollicitude constante au bien-être de sa famille pendant cette première moitié de la campagne.

La Société se fractionne en deux bandes, l'une se dirige sur Sallanches par la vallée de l'Arve, l'autre avec MM. Hénon, Cosson et Doumet, gagne le village de Brizon, sous la conduite de Joseph Timothée, qui lui fait les honneurs de sa collection et à laquelle il distribue un certain nombre de plantes. On récolte durant ce trajet le *Saxifraga mutata*, quelques racines d'*Epipogium Gmelini*, une des plantes les plus rares de nos Alpes, et l'on parvient, à huit heures du soir, dans un chalet où l'on passe la nuit.

Le lendemain 16, la même bande traverse le col de Balafrasse, visite le lac des Colombiers et vient, par une descente pénible, coucher au Reposoir, où M. le curé met avec le plus grand empressement son presbytère à la disposition des voyageurs. — Dans la journée du 17, on remonte la vallée du Sommier, puis on gravit les pentes herbeuses du Méry pour aller rejoindre, non sans peine, le passage de la Cheminée. A huit heures du soir, la courageuse bande entre à Sallanches.

Pendant ce temps et sur un autre point, MM. Eugène Fournier, Personnat, Bardel et le Frère Valfrid, partis de Sallanches, s'élevaient jusqu'à 2,500 mètres, couchaient le 16 aux chalets de Flaine, et rentraient à Sallanches après une herborisation fructueuse.

10e *journée*. — *Samedi* 18 *août*.

Séance à Sallanches.

Le passage de la Société à Sallanches a été un véritable événement, ou plutôt une fête au-delà de tout éloge, que l'administration locale lui avait préparée. Dans la grande et belle salle de l'hôtel-de-ville, disposée dans le meilleur goût pour la circonstance et ornée de toutes les richesses de Flore, se pressait une société nombreuse et choisie. Les dames de Sallanches, sur l'invitation du comité de la session, avaient bien voulu prêter le charme de leur présence à notre réunion toute scientifique. Le son du canon, les

accords de la musique locale, la compagnie des pompiers, toutes les forces vives de la petite ville se réunissaient à l'envi pour honorer les disciples de de Linné.

Mgr Tissot, évêque de Milène et vicaire apostolique de Vizagapatam, de passage à Sallanches, veut bien accepter la présidence honoraire. A ses côtés siégent au bureau, M. le docteur Bouvier, président de la séance, M. l'abbé Chevallier, vice-président de la session, M. le docteur Fournier, vice-président de la Société, MM. Blanche et de Martin, secrétaires.

La séance ouverte à 3 heures, M. Alexandre Curral, maire de Sallanches, prononce le discours suivant :

« Monsieur le Président et Messieurs les membres du Congrès botanique de France,

« Notre modeste cité tient à honneur insigne d'avoir été choisie pour une des principales étapes de vos pérégrinations scientifiques; elle enregistrera ce souvenir parmi les faits les plus précieux de ses annales.

« Soyez les bienvenus, vous qui, à l'exemple des de Saussure, des Agassiz et des Pischner, de votre sœur la Société de géologie de France et, ne l'oublions pas, de nos savants officiers de l'état-major, venez explorer nos montagnes au nom des nobles et utiles délassements de Flore, et qui butinez pour la science ;

« Vous qui rendez manifeste la puissance du Créateur, en scrutant dans ces familles, dans ces nationalités bien définies, les mystérieuses lois d'harmonie de ce beau règne, la parure du globe, dont les innocentes et fécondes amours nous donnent chaque année, selon l'heureuse devise de notre ancienne Société Florimontane, le beau et le bon, *flores et fructus;* de ce beau règne auquel nous sommes tous redevables, tant profanes que savants, pour lui avoir tous emprunté ses mystérieux hiéroglyphes dans le langage du cœur.

« Oui, Messieurs, au nom des bienfaits de la science, au nom de la supériorité des jouissances de l'âme sur celles du corps, au nom de l'honneur de nos vallées;

« Soyez les bien et honorés reçus, que notre climat vous soit doux, que le temps vous soit clément, que la Flore de nos montagnes vous soit souriante, pour nous mériter des disciples et des émules des de Linnée et des de Jussieu l'adieu du revoir. »

Par suite de la présentation faite dans la dernière séance, tenue à Bonneville le 14 août, M. le Président proclame l'admission de :

M. Dumont François, pharmacien à Bonneville, présenté par MM. le comte Jaubert et Bouvier;

M. Rey Michel, neveu, avocat à Bonneville, présenté par MM. les docteurs Cosson et Bouvier.

M. le Président annonce une nouvelle présentation.

M. Doumet fait un rapport sur l'herborisation du Reposoir et du Méry. Il rend hommage aux nobles sentiments et à cette pureté de race qu'il a été heureux d'observer chez les montagnards du Vergy.

M. Hénon présente quelques considérations sur les cryptogames qu'il a observés durant la course du Reposoir. Il note surtout l'*Echinella circularis*, une des algues les plus rares de France, plusieurs mousses, plusieurs lichens, plusieurs champignons. Sous le gouvernement piémontais, dit M. Hénon, on faisait dans ce pays un grand usage des champignons, et en ce moment, il est regrettable qu'on laisse perdre une si grande quantité de substances alimentaires mises par Dieu à la libre disposition de l'homme. L'*Agaricus psittacinus*, l'*Æcidium amelanchieri, Æ. cancellatum, Æ. Cratægi* deviennent entre ses mains matière à des observations du plus haut intérêt.

M. Personnat met sous les yeux de la Société une nouvelle espèce d'hellébore qu'il dédie à la Société botanique sous le nom d'*Helleborus Societatis*.

M. l'abbé Chevallier communique une *note* sur les *Saussurea alpina*, et se demande si, dans cette multiplicité de formes, il n'y a pas une espèce nouvelle (*Saussurea intermedia ?*) ou bien des formes différentes d'une même espèce.

M. Cosson s'associe aux réserves de M. Chevallier et croit, en se fondant sur le caractère polymorphe du genre *Saussurea*, qu'il n'y a pas là d'espèce nouvelle, mais seulement des passages.

M. Fournier développe son rapport sur l'herborisation au lac de Flaine et rend hommage au frère Valfrid, le directeur des Frères des Ecoles chrétiennes, qui a su créer à Sallanches un véritable musée qui acquiert de jour en jour plus d'importance. Du reste, le frère Valfrid n'en est pas à son coup d'essai : autant il en avait fait à La Motte pour l'étude de la botanique générale, autant il en a fait à Thonon.

Nous regrettons de ne pouvoir consacrer à cette séance, l'une des plus laborieuses de la session, les développements qu'elle comporte; la longueur de cet article et le peu de place dont nous disposons, nous force d'abréger. Des détails plus complets paraîtront dans le *Bulletin* de la Société.

11e, 12e, 13e *et* 14e *journées.* — 19, 20, 21 *et* 22 *août.*

Départ pour Saint-Gervais et la vallée de Montjoie. — Herborisation au glacier de Tré-la-Tête et au col du Bonhomme. — Course à la Mer de Glace. — Séance de clôture à Chamonix.

Dans la matinée du dimanche 19, MM. Gonthier, Champeaux, Bouvier, Tantenstein, Prat-Marca, Hardy et Manche, se dirigent sur l'Etablissement de Saint-Gervais. Ils y trouvent un excellent déjeuner qui leur est offert par le docteur Billout, inspecteur de l'Etablissement, et M. l'abbé Pignarre, aumônier. Le gros de la troupe y vient les rejoindre vers une heure, et, après la visite de l'Etablissement, avise le chemin de la vallée de Montjoie, tandis que MM. Lombard, Bouvier, Gigot et de Martin prennent la voie de Chamonix.

Nos explorateurs du col du Bonhomme et de Tré-la-Tête sont rudement éprouvés dans leurs investigations. La division de Chamonix, qui a rencontré à son arrivée M. Rapin, de Genève, en compagnie de M. Birsh Wolf, botaniste anglais, consacre la journée du 20 août à explorer la Mer de glace dans les mêmes conditions.

En sortant de Chamonix, on remarque sur la route : *Gnaphalium uliginosum*, et dans une flaque d'eau : *Lemna minor*. La traversée du Montanvert présente successivement : *Scleranthus perennis, Euphrasia minima, Tormentilla erecta, Gnaphalium sylvaticum, Euphrasia officinalis* var., *Luzula flavescens, Saxifraga cuneifolia, Cardamine resedifolia, Sedum annuum, Sagina glabra, Achillea macrophylla.*

Du pavillon de Montanvert à la Mer de Glace, la végétation prend un caractère plus alpin qu'attestent surabondamment les plantes suivantes : *Rhododendron ferrugineum, Luzula aurea, Saxifraga aspera, Campanula barbata* non fleuri, *Agrostis alpina, Silene rupestris, Astrantia minor, Sempervivum montanum, Chrysanthemum alpinum, Geum montanum, Avena Scheuzeri.* Nous cheminons sur la Mer de Glace sans nous lasser d'admirer cette belle teinte bleuâtre qui se reflète dans la profondeur des crevasses, teinte à laquelle les rayons du soleil qui nous favorisent en ce moment communiquent une nuance des plus frappantes.

La pluie, qui doit invariablement se mêler à toutes nos parties, nous oblige à chercher un refuge dans une cabane. Pendant ce temps, M. Bouvier remonte la moraine avec Jacques Tissay, le guide de l'expédition, et parvient à la base de l'Aiguille du Dru pour vérifier une plante remarquée par lui. Après maints efforts dans la station presque inaccessible de cette plante, il rejoint ses compagnons avec un magnifique individu de *Saxifraga Cotyledon* L., mesurant une panicule de 58 centimètres de longueur. Cette

belle plante excite l'admiration de M. Lombard, qui est trop heureux de s'en approprier un autre échantillon, délogé plus loin par notre guide.

La petite caravane poursuit sa marche sur le dos de la moraine en récoltant : *Agrostis rupestris*, *Poa nemoralis* var., *Aira flexuosa*, *Primula villosa*, *Cerastium pedunculatum*, *Thesium alpinum*, *Silene exscapa*, *Sagina Linnæi*, *Luzula spicata*, *L. parviflora*, *L. multiflora* var. *congesta*, *Saxifraga aspera*, *S. bryoides*, *Hieracium albidum*, *H. amplexicaules*, *H. staticifolium*, *Trifolium cæspitosum*, *Phyteuma betonicifolium*, *P. hemisphæricum*, *Galeopsis intermedia*, *Alsine laricifolia*, *Carex stellulata*, *Juncus alpinus*, *Ranunculus repens*, *Epilobium Fleischeri*. Le passage du Mauvais-Pas, qui ne serait pas à conseiller à tout venant, et aux difficultés duquel on a obvié par une rampe en fer, nous conduit à l'*Hôtel du Chapeau*. Là, nous entendons les canonnades produites dans le lointain par les mouvements du glacier et par la chute de ces colossales tours de glace qui hérissent sa surface.

Durant ce trajet, le Montanvert et la Mer de glace nous ont fourni : *Allosurus crispus*, *Polypodium Phegopteris*; en mousses : *Polytrichum commune*, *P. alpinum*, *P. urnigerum*, *P. piliferum*, *Tortula unguiculata*, *Webera elongata*, *Bryum capillare*, *B. inclinatum*, *B. atro-purpureum*, *Trichostomum microcarpon*, *Weissia crispula*; en lichens : *Peltidea aphtosa*, *Cladonia rangiferina* var. *cymosa*, *Alectoria jubata*, *Cetraria islandica*, *Stereocaulon alpinum*, *Parmelia olivacea*, *Umbilicaria vellea*.

Rentrés sur le chemin de la vallée, nous mettons encore la main sur quelques plantes qui sont : *Rosa coriifolia*, *Senesio viscosus*, *Spergularia arvensis*, *Viola alpestris*, *Myricaria germanica*.

La journée du mardi 21 se passe dans une anxiété étrange. Aucune nouvelle ne nous parvient des explorateurs de la vallée de Montjoie. A neuf heures du soir, MM. Hardy, Prat-Marca, Gelshon, après avoir franchi le col de Voza par un temps détestable, arrivent enfin, suivis bientôt de nos deux confrères les docteurs Gonthier et Champeaux, qui nous rassurent sur le reste de la bande.

Le 22, sur les sept heures du matin, MM. Lombard, Bouvier, Gigot et de Martin quittent Chamonix, laissant à la colonne expéditionnaire du Bonhomme le soin de clôturer la session qui s'est terminée, à l'*Hôtel Impérial*, entre neuf et onze heures du soir.

Telle a été l'issue de cette longue et laborieuse session, constamment entravée par le mauvais temps, qui n'a cependant pas empêché les intrépides pionniers qui y ont pris part d'accomplir leur mission. La session d'Annecy et de Chamonix, la troisième qui se dirige dans les Alpes dans l'espace de six ans, vient avantageusement couronner l'œuvre entreprise par la Société botanique dans le recensement de la végétation des Alpes françaises.

D[r] Bouvier.

L'ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE LOUISE RAMBEAU

Dans le compte-rendu de la séance du 26 juillet dernier de la Société Florimontane, nous avons indiqué que M. Ducis avait déposé un acte signé de Louise Rambeau, abbesse de Sainte-Claire, en faisant observer que cette supérieure n'a pas été citée par Besson, ce qui met le chroniqueur hors d'état d'assigner une date précise au ministère de la dite dame.

M. Gustave Revillod, de Genève, l'intelligent rééditeur de plusieurs œuvres anciennes et notamment du récit de Jeanne de Jussie, a bien voulu nous rappeler un passage de l'écrit de cette dernière religieuse, passage qui répond à la question posée. C'était en 1530, à l'époque de la grande expédition des Bernois unis aux Fribourgeois :

« Pour lors, dit Jeanne de Jussie (page 19), y estoit Abbesse Venerable sœur Louyse Rambo et portière Venerable sœur Pernette de Montluel, fort sage, et qui bien les sçavoit entretenir et contenter de paroles... »

Ainsi se trouve comblée la lacune laissée par Besson.

J. P.

NOMS DES MAS CONSIGNÉS AU CADASTRE D'ANNECY-LA-VILLE DE 1730

(Suite.)

Nous continuons la nomenclature des mas qui composent le territoire de la commune d'Annecy, en les faisant suivre d'une courte explication, lorsqu'elle peut avoir quelque valeur historique. On a vu dans le n° de juin le motif de cette publication : nous reviendrons sur l'importance historique et administrative du cadastre sarde.

Dans le numéro de juillet étaient énumérés en dernier lieu le mas du *Closet*, qui se trouve entre les deux chemins d'Annecy-le-Vieux, le mas des *Landiules* entre le grand chemin d'Annecy-le-Vieux et la route de Thônes, le mas des *Salomons* et celui de la *Croix*, qui vient se terminer derrière le clos Bourdillon.

A l'ouest de ces quatre mas et du territoire d'Annecy-le-Vieux, s'étend le mas dit :

41. *Les grandes Fins*, de l'établissement religieux en construction et de presque toute la largeur du mas derrière les Bernardines jusqu'au village de Novelle, y comprise la ferme Garbillon.

42. *Les grandes Iles*, enclave au milieu des Grandes-Fins, à l'est d'un vieux chemin qui traverse ces dernières du nord au sud.

43. *Les Nouvelles*, au nord des Grandes-Fins.

44. *Le Petit-Brogny*, au nord-ouest des Novelles.

45. *Le Champ de la Croix*, triangle au nord-ouest du précédent.

46. *Le Chaffard*, rectangle au nord du précédent.

47. *Dessus la Collombière*, au nord du Petit-Brogny, contre le bassin du Fier. A l'extrême pointe s'élevaient les fourches patibulaires.

48. *La Crotta* ou *le Petit Péron*, zone étroite et irrégulière, allant du faubourg de Bœuf jusqu'au milieu de la plaine, entre deux anciens chemins de Brogny.

Le nom de Péron lui vient de la proéminence formée autrefois par les débris de constructions anciennes amoncelées le long de la vieille route de Genève. Le nom de *Crotta* rappelle les concavités souterraines des substructions que le nivellement a fini par combler. On y a trouvé des médailles romaines, entre autres une d'or de l'empereur Zénon.

49. *Le Plot*. Langue de terre entre le précédent et les Grandes-Fins.

50. *Les Sollières*. Mas sans confins bien naturels au centre de la plaine, touchant à l'est les Grandes-Fins, empiétant sur le Petit-Brogny, sur les Nouvelles, le Plot, le Verney et le Petit-Péron ; il fait suite à ce dernier entre les deux vieux chemins jusqu'au bassin du Fier. Avant d'atteindre le chemin qui longe le bord du plateau, on voit encore plusieurs lignes de murs

cimentés et à *rudus*. A l'extrémité sud contre les Allouèges, on a trouvé des monnaies romaines or et argent des deux premiers siècles.

51. *La Péreuse,* fait suite au précédent, vers le nord. C'est la première dépression du plateau qui commençait la berge pierreuse du Fier.

52. *Derrière Notre-Dame de Pitié.* En sortant du faubourg de Bœuf à gauche, on trouvait une chapelle de ce nom et un petit cimetière. Ce mas s'étend au nord de Chevêne et comprend l'usine à gaz. On y a trouvé, vers l'angle nord et à différentes époques, près de 15,000 médailles et monnaies anciennes, des amphores, des marteaux, des enclumes, etc.

53. *La Croix de Pierre,* triangle au nord du précédent, ayant sa base à l'ouest contre le Verney.

Le long du chemin qui le sépare des Allouèges vers son extrémité nord, on a découvert plus de 60 tombes en dalles de mollasse ou en larges briques à rebords avec les squelettes. Un seul tombeau avait été formé avec les pierres monumentales d'un *ex voto* d'*Atillus,* actuellement sous les portiques de l'hôtel-de-ville.

On y a trouvé également un foyer avec du bois, des cendres, etc.

54. *Les Allouèges* ou *Allègues,* autre triangle irrégulier entre le précédent et le Petit-Péron et appuyant aussi sa base au Verney. Ce nom lui vient d'une plante vénéneuse qui croissait en abondance dans les débris d'anciennes constructions, parallèles à celles du Petit-Péron de chaque côté de la vieille route de Brogny, et que le minage a peine à faire entièrement disparaître.

Sur les bords contournés du chemin qui le sépare du Petit-Péron, on a découvert un édicule avec des fûts de colonne de différentes dimensions, un *votif à Appollon virotutis,* des substructions, des monnaies d'or, entre autres de l'empereur Honorius. A l'extrémité nord contre les Sollières, on a également trouvé des monnaies et des tessons de poterie romaine. On voit encore des tronçons de murs sur le chemin qui le sépare du Verney.

55. *Le Verney,* au nord des deux derniers, à l'ouest des Sollières jusqu'aux confins de Gevrier et à la berge du Fier. En suivant la direction du chemin qui sépare la Croix de Pierre des Allouèges, à cinquante pas dans le Verney, on arrive sur une pièce de terre des anciennes dépendances de l'hôpital d'Annecy et dans laquelle on a trouvé des tombeaux avec squelettes, monnaies, etc.

Au commencement de ce siècle, M. le baron Despine avait découvert dans un autre champ des monnaies de Trajan, de Faustine, des Antonins, des fragments de vases antiques.

56. *Les Iles,* berge, plateau et carré de broussailles dans le bassin du Fier, au nord-ouest du précédent.

C.-A. Ducis.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, 10 septembre 1866.

On se demande combien de temps durera encore l'affaissement où est tombée la musique française. Avec la meilleure volonté de ne pas exagérer le mal, on est forcé de convenir que les théâtres lyriques sont devenus des établissements purement industriels, dont les entrepreneurs se soucient même peu des obligations qu'ils ont contractées. Tant que l'Opéra dépendait de la maison de l'Empereur, on pouvait dire que M. Perrin, jouant le rôle d'un simple administrateur, devait se croire principalement tenu à équilibrer les recettes et les dépenses. Mais aujourd'hui qu'il a les mains libres, que fait-il? Rien que continuer à exploiter le répertoire, sans y mettre beaucoup de scrupule; je n'en veux pour preuve que la très médiocre reprise du *Prophète* qui a été la première manifestation de son autocratie. Lorsqu'on fait observer aux habitués de l'Opéra combien les œuvres les plus magistrales sont mal rendues ou défigurées : « C'est vrai, disent-ils, mais cette musique est si belle! » Ce qui devrait donc être pour la direction une raison de donner une interprétation excellente et un motif pour le public de l'exiger, devient précisément une cause du contraire. Ne serait-on pas tenté de dire au public : « Georges Dandin, tu l'as voulu! »

M. Mermet a lu à la direction de l'Opéra son poème de *Jeanne d'Arc* dont il va composer la musique. Prenons donc patience. Il était convenu que l'œuvre qui doit inaugurer la nouvelle salle de l'Opéra serait écrite par Verdi. Le titre est *Don Carlos;* les répétitions sont commencées. D'après les noms des personnages, le texte paraît être un arrangement de la tragédie de Schiller. S'il en est ainsi, j'ai bien des appréhensions; mais nous verrons plus tard. En attendant on cherche à nous dédommager par la danse. Je vous ai parlé du ballet ajouté à *Don Juan* de Mozart; la *Juive* aussi a été rafraîchie moyennant un ballet emprunté au *Juif errant,* opéra malheureux de Scribe et d'Halévy. Mais voici qui vaut encore mieux. Incessamment nous aurons un ballet nouveau : *la Source*, en deux actes et quatre tableaux, de MM. Nuitte et Saint-Léon, musique de MM. Minkous et Delibes. M. Minkous, compositeur russe, nous est connu par *Némia;* ce n'est pas une brillante recommandation. M. Delibes a donné aux Bouffes-Parisiens et au Théâtre-Lyrique quelques opérettes assez dansantes, dans la manière d'Adolphe Adam. Comme lever de rideau, on reprendra *Alceste.* Il est certain qu'il y a cinq ans, la reprise de l'opéra de Gluck n'a pas obtenu un succès prodigieux. Le nouveau ballet lui sera donc d'un important secours; les lugubres lamentations de la reine de Thessalie contrasteront heureusement avec les gracieuses évolutions des nymphes de la *Source*, et la partition du vieux compositeur autrichien sera dignement couronnée de celle de MM. Minkous et Delibes. On assure, à la vérité, que M. Berlioz a été chargé de diriger les répétitions comme il l'avait fait autrefois. Mais l'a-t-on consulté pour *Don Juan?* Et que voulez-vous que fassent de ses conseils M[lle] Battu, MM. Villaret et David? MM. Perrin, G. Hainl et les chefs du chant ne suffisent-ils donc pas? L'Opéra a dédaigné les *Troyens* et il ferait à leur auteur l'honneur insigne de le nommer maître des cérémonies musicales à l'usage spécial de Gluck? J'espère bien qu'on nous donnera un *Alceste* réformé, régénéré et digne du rôle exceptionnel qu'on lui fait jouer.

Il y a quelques mois, la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques se permit de rappeler au directeur de l'Opéra-Comique que son cahier de charges ne l'autorisait pas à négliger complètement les jeunes compositeurs. M. de Leuven n'y contredit point, mais il demanda un délai d'un an pour se libérer des engagements qu'il avait contractés. C'est apparemment pour ce motif qu'il a repris les *Sabots*, petit ouvrage de Duni, et l'*Epreuve villageoise*, en un acte, de Grétry. *Fior d'Aliza* a définitivement succombé, comme je m'y attendais, car 34 représentations pour une œuvre aussi prônée, c'était peu. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que lorsqu'il s'est agi de nommer un successeur à feu Clapisson pour le fauteuil vacant à l'Institut, beaucoup de gens ont fait des vœux pour M. Massé, quoique MM. Gounod et Félicien David eussent des titres bien plus valables. L'Institut a été de ce dernier

avis; la victoire est restée à M. Gounod, et M. Massé a obtenu une seule et unique voix. Je pense bien que personne n'y a mis de la malice.

M. de Leuven a fait acte de contrition pour l'infidélité qu'il avait commise par *Fior d'Aliza* envers la gaîté française. Comme amende honorable, il a donné, dans l'espace de trois semaines, trois facéties plus ou moins divertissantes, dont voici les titres : *Zilda*, en deux actes, paroles de MM. H. Chivot et de Saint-Georges, musique de M. F. de Flotow ; la *Colombe*, en deux actes, paroles de MM. J. Barbier et M. Carré, musique de M. Gounod ; *José-Maria*, en trois actes, paroles de MM. E. Cormon et H. Meilhac, musique de M. Jules Cohen. Aucune de ces bluettes n'augmentera la gloire de ses auteurs. Le sujet de *Zilda* est imité des *Contes des Mille et une Nuits;* celui de la *Colombe* est une variante d'un conte de Boccace, intitulé : *le Faucon ;* la pièce de *José-Maria* est faite avec des moyens trop connus et dont Scribe a usé et abusé. M. de Flotow a écrit de la musique très légère, parce que tel est son tempérament; M. Gounod en a écrit en faisant violence au sien; M. Cohen en a produit, de son côté, comme imitateur trop fidèle d'Auber. Quelques bons morceaux de la *Colombe* ne sont qu'une circonstance aggravante; car si M. Jules Cohen manque d'individualité musicale, il en est autrement de M. Gounod. *Zilda* a eu quatorze représentations; la *Colombe* en a eu vingt-trois; celles de *José-Maria* ont été interrompues par le congé de Montaubry. Si elles sont reprises plus tard, elles dureront peu. Pour l'instant, on répète *Mignon*, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de M. Ambroise Thomas. J'allais oublier *Joseph*, repris il y a trois semaines, et qui ne fera pas fortune. Ce n'est pas la faute de Mehul, et quoi qu'on en dise, ce n'est pas non plus celle d'Alexandre Duval.

On a beaucoup vanté les services rendus à l'art par le Théâtre-Lyrique. Je ne les nie pas, mais on conviendra qu'ils résultaient davantage de la force des circonstances que du bon vouloir des directeurs. Il fallait se créer un répertoire, il fallait surtout trouver des ouvrages productifs; ne pouvant entrer en concurrence avec l'Opéra ou l'Opéra-Comique, les directeurs du nouveau théâtre ont naturellement tourné les yeux vers l'Allemagne d'abord, vers l'Italie ensuite. Ah! si M. Carvalho s'était efforcé de donner les œuvres de Weber et de Mozart avec une scrupuleuse fidélité, avec une parfaite intelligence des intentions des auteurs! Mais nous savons de reste qu'il ne s'est jamais privé de faire remanier ou défigurer un opéra dans l'espoir d'augmenter les recettes. D'ailleurs, il ne s'en est pas toujours tenu aux grands maîtres. Par exemple, il avait entendu parler d'un ouvrage intitulé : *les Joyeuses Commères de Windsor*, et devenu populaire en Allemagne. Aussitôt il a cru s'en faire d'excellents lendemains pour *Don Juan*. Cruel mécompte! La pièce des *Joyeuses Commères*, imitée de Shakespeare, a paru fort médiocrement amusante; la musique du Prussien Otto Nicolaï n'est pas plus allemande que celle de M. de Flotow. Au bout d'une quinzaine de jours, c'en était fait de ce commérage. L'ouverture est mieux placée dans les concerts-promenades qu'aux concerts populaires de M. Pasdeloup.

Tous les ans, au moment de faire sa clôture, le Théâtre-Lyrique jette par-dessus bord quelques ouvrages de compositeurs jeunes. C'est ainsi qu'au milieu du mois de juin, il a donné le *Sorcier*, paroles et musique de M[me] Anaïs Marcelli (c'est un pseudonyme) et dont je ne dirai absolument rien; puis les *Dragées de Suzette*, musique de M. Hector Salomon; ce dernier ouvrage se joue encore comme lever de rideau. La réouverture a eu lieu dès le commencement du mois d'août; elle n'a pas été contrariée par la chaleur caniculaire. Quant aux promesses que M. Carvalho a faites par la voie des journaux, nous verrons ce qui en résultera. La plus curieuse, s'il la tient, c'est de donner *Lohengrin* de M. Richard Wagner. On a annoncé aussi que M. Wagner compose en ce moment un nouvel opéra, intitulé : *Fritz von Hohenstauffen* (Frédéric Barberousse). Si cela est vrai, c'est une preuve que l'auteur de *Tannhauser* n'est pas exclusivement voué aux légendes et que la musique de son nouvel ouvrage ne sera peut-être pas écrite absolument dans le même style que *Tristan et Ysault*.

Lors de la discussion du budget, à la dernière session du Corps législatif, quelques membres avaient proposé de diminuer la subvention de l'Opéra-Comique au bénéfice du Théâtre-Lyrique, en sorte que chacun de ces deux théâtres eût joui d'une subvention de 170,000 francs. Il n'y a nul doute que la distribution des subventions des scènes musicales ne soit illogique; mais, dans la crainte de porter un sérieux préjudice à l'Opéra-Comique, on a maintenu le *statu quo*.

Si M. Bagier n'est pas un directeur habile, c'est du moins un heureux homme. Non seulement le gouvernement français vient de lui rendre la subvention annuelle de cent mille francs, mais il a récupéré aussi la direction du théâtre *dell'Oriente*, à Madrid. La réouverture de la salle Ventadour aura lieu au commencement du mois prochain. D'après la liste des artistes « engagés jusqu'à ce jour, » je ne saurais vous dire encore à quoi servira la subvention. Il y a M[lle] Patti; il y a Fraschini qui ne viendra qu'à la fin de la saison, pour un mois; puis il y a quelques artistes estimables, et puis c'est tout. On ne dansera plus, mais on chantera plus mal.

Les Bouffes-Parisiens ont subi la catastrophe inévitable : une déclaration de faillite. Les conditions sous lesquelles M. Offenbach avait cédé la direction étaient déjà fort onéreuses; celles qu'il y a un an il a mises à la réconciliation avec les nouveaux administrateurs ressemblaient à un véritable accaparement. Rien encore ne laisse prévoir quel sort est réservé à ce théâtre, dont la réouverture est annoncée pour le 15 septembre. J'ai toujours pensé que M. Offenbach ne serait pas fâché de le ravoir en sa possession, le meilleur marché possible. Ce n'est pas à dire qu'il n'ait pas l'embarras du choix, comme nul autre compositeur ne peut s'en vanter. Il va faire représenter au théâtre du Palais-Royal *la Vie parisienne;* pour l'année prochaine, il s'est entendu avec le théâtre du Châtelet; j'ai déjà dit que l'Opéra-Comique aussi se prépare à lui rendre un nouvel hommage; aux Variétés, il donnera une suite à *Barbe-Bleue* quand bon lui semblera. Pensez de tout cela ce que vous voudrez; faites tous les commentaires qu'il vous plaira; médisez du public et de tout le monde si le cœur vous en dit : je vous en laisse pleine liberté.

Le théâtre des Fantaisies-Parisiennes paraît vouloir profiter un peu de l'expérience qu'il a faite. Avant sa clôture, il avait donné un agréable petit opéra-comique, le *Chevalier Lubin*, musique de M. Adrien Boïeldieu, le fils de l'auteur de la *Dame Blanche*. Il avait terminé ses exploits par une grande Revue avec laquelle il croyait sans doute passer l'été, mais qui est une des plus lourdes et des plus maladroites productions qu'on ait jamais vues en ce genre, sans compter qu'elle contenait une sorte de parodie de *Don Juan*, modèle de platitude et de sottise. La réouverture aura lieu prochainement. Les pantomimes, les vaudevilles, les comédies seront supprimés; l'opérette et l'opéra-comique règneront donc sans partage.

Une nouvelle entreprise de concerts paraît en bonne voie d'exécution : c'est celle de la salle Bichoffsheim, située près du futur Opéra. Le propriétaire a, dit-on, loué gratuitement la salle à la Société de l'Athénée pendant trente-cinq ans, à la seule condition que la moitié des bénéfices sera consacrée à la direction des écoles professionnelles de jeunes filles. Des conférences seront tenues par les littérateurs les plus distingués, et un orchestre avec chœurs, dirigé par M. Pasdeloup, donnera des concerts de musique classique. On pourra aussi représenter dans la nouvelle

salle de petites pièces, des fragments de drames ou de tragédies ou faire des expériences scientifiques.

Dans une des avenues latérales des Champs-Elysées, il existe une construction imitée de l'antique et qui fut autrefois la résidence du prince Napoléon, ainsi que les affiches ont soin de le rappeler invariablement. Sans doute le prince s'est fatigué de ce pastiche, et le Palais Pompéien est devenu une simple curiosité, bonne pour l'exhibition d'autres curiosités. L'entrepreneur qui s'était chargé de cette exploitation avait imaginé, apparemment sur l'instigation de M. Salvador Daniel, de stimuler l'empressement du public par de la musique antique et orientale, entremêlée de musique moderne, et exécutée par un orchestre qui ne brillait pas par la richesse des ressources. De musique antique, il n'y en avait qu'autant qu'on se plaît à regarder la musique arabe comme renouvelée des Grecs. M. Salvador Daniel, directeur de l'Orphéon d'Alger, a fait une étude spéciale de la musique arabe; il a publié sur ce sujet une brochure peu répandue. Il avait fini par prendre cette musique en affection et il s'était persuadé que tout le monde partagerait son engouement. Quoiqu'il donnât les mélodies dans leur forme originale, il les enrichissait d'un accompagnement symphonique de sa façon, car les indigènes de l'Algérie ne connaissent pas les combinaisons harmoniques. Comme le public paraissait médiocrement goûter les inspirations bédouines, l'entrepreneur y a ajouté l'accompagnement (c'est à la lettre) d'un chien savant. C'était le coup de grâce donné à son exploitation. Le Palais Pompéien continue cependant à rester ouvert aux visiteurs, moyennant une rétribution, comme de juste.

On savait déjà qu'il y a dans la musique arabe des mélodies réellement charmantes, mais il y a davantage encore de choses bizarres, vagues, informes ou fastidieuses. En tout cas, il paraît ressortir des recherches de M. S. Daniel qu'on a attribué à tort aux Orientaux l'usage des tiers et des quarts de tons. Cette erreur a été causée probablement par la manière nasillarde et traînante de chanter, usitée chez ces peuples. Il est certain aussi que les modes de la musique arabe tirent leur origine de ceux de la musique grecque. Les Arabes ne s'en sont cependant pas tenus à ces derniers, car dans le « mode du diable » tout particulièrement, ils emploient fréquemment l'intervalle de seconds augmentés. Ils ne connaissent d'autre harmonie que celle des tambours de différentes grosseurs et dont le rhythme n'a souvent aucun rapport avec celui de la mélodie. Le bey de Tunis possède un corps de musique comprenant une trentaine d'instruments de cuivre fabriqués en Europe : tels que cornets à piston, cors, bugles, trompettes, trombones, ophicléides, enfin tout ce qui compose une fanfare militaire. Tous ces instruments jouent *à l'unisson,* sans autre accompagnement que le rhythme marqué par une grosse caisse et deux tambours ou caisses roulantes.

L'un des principaux mérites du chanteur arabe consiste dans les variantes improvisées dont il orne la mélodie, que les instruments continuent toujours de répéter durant les improvisations. A mesure que les couplets augmentent, les variantes augmentent aussi. Nos chanteurs d'opéras sont plus bédouins qu'ils ne s'en doutent. Le tambour est indispensable ; un musicien arabe ne joue pas plus sans son accompagnement de tambour que chez nous un artiste ne chante sans piano.

La guitare, sous le nom de *kouitra*, existe chez les Arabes; elle ne sert pas à faire des accords, mais seulement à jouer le thème, en y joignant quelquefois des variantes, en guise de ritournelle pour lier deux couplets. Un autre instrument appellé *rebab* (*rebeb* ou *rebec*) est muni de deux cordes, accordées en quinte, et qu'on met en vibration à l'aide d'un très petit archet de fer, arrondi en arc. Le musicien, étant assis, tient l'instrument de la main gauche, en faisant reposer l'extrémité de la table d'harmonie sur son genou; l'archet, tenu de la main droite, passe sur les cordes comme celui de notre violoncelle, mais la position de la main est en sens inverse, le poignet en dessous de la baguette et l'extrémité des doigts en l'air. C'est ainsi que chez nous on maniait autrefois les archets de viole ou de basse de viole. Le mouvement de va-et-vient suit toujours la même ligne; une manœuvre de la main gauche fait tourner l'instrument pour amener sous les crins de l'archet la corde qui doit vibrer.

J'ai emprunté une partie de ces détails sur la musique arabe à un article inséré dans les *Bulletins de la Société des compositeurs de musique.* J'ai parlé de cette Société dans ma dernière chronique. Les *Bulletins*, résumé des travaux de quatre années, forment un volume de 248 pages. Tous n'ont pas une égale importance, mais ils contiennent des études scientifiques très intéressantes et écrites par des artistes d'un talent reconnu. JOHANNÈS WEBER.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

SOMMAIRE. — Réunion de la Société helvétique des sciences naturelles et congrès paléoethnologique à Neuchâtel — Découvertes à Cruseilles (Haute-Savoie), au Puy-de-Dôme et au Beuvray (Saône-et-Loire). — Concours des sociétés savantes pour 1868, 1869 et 1870.

La réunion générale de la Société helvétique des sciences naturelles a eu lieu cette année à Neuchâtel le 22 août.

Connaissant, par une vieille expérience, combien ces assises scientifiques sont intéressantes et profitables en Suisse, je me suis empressé de me rendre à cette réunion ; c'était pour moi une occasion précieuse d'assister à d'excellentes leçons et de voir de près tous ces hommes dont l'intelligence d'élite a fait et fait faire encore de si grands progrès aux sciences naturelles. Je dois dire aussi que cette réunion m'intéressait doublement, parce qu'on avait eu l'heureuse idée de convoquer en même temps un congrès de paléoethnologistes dont les travaux devaient marcher de pair avec ceux des naturalistes.

Chacun sait que les savants suisses ont la gloire d'avoir mis en faveur les études sur les temps antéhistoriques par leurs recherches et leurs découvertes dans les stations lacustres ; ces mêmes hommes auront encore la gloire d'avoir érigé leurs théories en une science bien distincte de toute autre et dont l'importance est désormais universellement reconnue ; c'est elle qu'ils ont proposé d'appeler *paléoethnologie :* un mot nouveau appliqué à une idée nouvelle, rien n'est plus juste, d'autant plus que ce mot renferme la définition exacte de la science qu'il s'agit de déterminer.

Dans la réunion de Neuchâtel, les paléoethnologistes ont donc été confondus, dans les séances générales, avec les naturalistes dont les études, du reste, viennent à chaque instant en aide aux recherches archéologiques relatives aux âges primitifs.

Les séances d'inauguration et de clôture ont eu lieu au Château, dans une grande salle encore toute empreinte de sa physionomie du moyen âge ; les murs sont tapissés des portraits et des armoiries des seigneurs de Neuchâtel et des gouverneurs prussiens. Heureux pays que la Suisse ! Les révolutions, les changements de gouvernement ou de religion n'y ont pas été, comme dans d'autres contrées, le signal de destructions inintelligentes. La république y a succédé à la monarchie, et

pas un château n'a été démoli, pas une armoirie n'a été grattée ; le protestantisme y a pris le dessus sur le catholicisme, et pas une chapelle, pas une église n'a subi la moindre altération. Pays privilégié !

On comprendra que je n'ai pu suivre tous les travaux des différentes sections dans lesquelles, pendant deux jours, on a discuté les questions qui se rattachaient aux diverses branches des sciences naturelles. J'ai dû me borner à assister aux séances de la section des études antéhistoriques qui pour moi présentaient le plus d'intérêt.

Cette section, présidée par M. le professeur Desor, de Neuchâtel, comptait dans son sein des savants des principaux pays de l'Europe : de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Italie, et naturellement de la Suisse. Parmi les représentants français se trouvaient M. Bertrand, directeur de la *Revue archéologique* de Paris ; M. Gabriel de Mortillet ; M. Costa de Beauregard, un des fils du marquis de Costa, de Chambéry ; M. Charvet, l'antiquaire le plus habile de Paris. La Suisse était représentée par MM. Vogt, Desor, Troyon, Morlot, etc., et la Belgique par M. Dupont, jeune savant à qui le gouvernement belge a confié la direction des fouilles pratiquées dans les cavernes qui ont servi de refuge aux populations troglodytes.

M. Dupont a fait une communication relative à ses découvertes dans les grottes du bassin de la Meuse. Il a montré deux fragments de mâchoires humaines trouvées parmi les débris dans une couche appartenant à l'époque de l'éléphant, fait intéressant à plus d'un titre. Ces fragments ont été l'objet, séance tenante, d'une dissertation de M. Vogt ; le savant professeur a trouvé, dans l'un d'eux, des caractères particuliers qui ont leur point fondamental dans la disposition des molaires dont la gradation est en sens inverse de celle que l'on observe généralement dans la race humaine.

Les communications les plus remarquables ont été faites ensuite par M. Bertrand, sur des inscriptions gauloises trouvées dans l'intérieur des dolmens ; par M. de Mortillet, sur le signe de la croix que l'on rencontre fréquemment sur les poteries des époques antéhistoriques ; par MM. Forel fils et Ritter, sur des objets intéressants découverts dans des stations lacustres ; par M. Costa de Beauregard, sur sa collection archéologique.

Je regrette de ne pouvoir citer les noms de tous les savants qui ont pris la parole ; mais je n'ai point à faire ici un procès-verbal des séances du congrès et je me borne à dire le strict nécessaire pour faire comprendre quel intérêt ont présenté ces dissertations et ces discussions dont le but est d'ouvrir une nouvelle voie à la science.

Le congrès paléoethologique a fixé le lieu de sa réunion de 1867 à Paris, pendant l'Exposition universelle. Le comité d'organisation, placé sous la présidence de M. Lartet, a été composé de MM. A. Bertrand, de Longpérier, de Quatrefages, de Mortillet, Penguilly, de Reffye, Brocca, Pruner-bey, d'Archiac, Desnoyer et Saulcy, tous chercheurs infatigables, tous savants distingués à qui la direction de l'œuvre appartenait de droit.

Et maintenant que j'ai dit en quelques mots ce qu'a été la réunion scientifique de Neuchâtel, qu'il me soit permis de signaler la réception cordiale faite aux étrangers qui y ont assisté. La science est d'autant plus attrayante qu'on l'accompagne des joies du cœur, et rien n'est fait pour attirer comme cette simplicité, cet abandon qui règnent dans les réunions suisses : là, point d'étiquette, rien qui ressemble au collet monté ni à la cravatte blanche ; ceux qui aiment la parade et qui sont plus amis de la forme que du fond y seraient fort mécontents, ils y seraient même fort déplacés. Il faut voir avec quelle franche cordialité confrères, amis, populations vous reçoivent partout où vous passez ! Les riches dans leurs villas, les simples propriétaires dans leurs modestes demeures, vous accueillent à bras ouverts, vous offrent le vin d'honneur, vous serrent la main comme s'ils vous connaissaient depuis quelque vingt ans. Vous faites une course *extra muros* prévue dans le programme, vite le maire vient vous recevoir, la population se met en fête, les sociétés de toute espèce des localités voisines viennent fraterniser avec vous. Ce spectacle d'un peuple honorant ainsi la science rafraîchit et retrempe le cœur ; on se sent plus fort, plus robuste d'esprit en sortant de ces fêtes de l'intelligence : on n'y voit ni mât de cocagne ni bal champêtre, c'est vrai, mais on n'en emporte pas moins de doux souvenirs et beaucoup de contentement.

Mon tribut de reconnaissance payé à nos excellents voisins, je reviens aux questions purement archéologiques. J'ai peine à retenir ma plume qui voudrait s'arroger le droit de jaser sur les découvertes faites à Cruseilles (Haute Savoie) il y a quelque temps ; je ne puis cependant consentir à ce qu'elle braconne sur un terrain qui appartient de droit à un collaborateur : M. L. Revon a dirigé les fouilles qui ont donné lieu à ces découvertes, et c'est à lui que revient l'honneur d'en instruire les lecteurs de la *Revue savoisienne*. A bientôt, je l'espère, une excellente dissertation sur ce sujet.

Et en attendant je vais glaner où je pourrai quelques faits, ce qui ne sera pas facile, car, à cette époque de l'année, les découvertes fortuites, celles qui présentent le plus d'intérêt par cela même qu'elles sont complètement inattendues, ne sont pas fréquentes ; l'homme laisse la terre se reposer de son travail de l'été et il attend qu'elle ait repris ses forces pour fouiller ses entrailles.

Voici cependant une trouvaille dont s'est occupée ces derniers temps la Société académique du Puy. Un véritable trésor numismatique venait d'être exhumé, et la docte assemblée y a trouvé des monnaies fort rares. Les plus intéressantes sont quelques pièces frappées au nom de Gaucher d'Adhémar, seigneur de Montélimart.

Ce seigneur avait obtenu, vers 1346, de l'empereur Charles IV, le droit de battre monnaie d'or et d'argent. Il appartenait à cette famille des Adhémar qui, au onzième siècle, donna à l'Eglise du Puy son prélat le plus illustre, l'évêque Adhémar de Monteil, légat du Saint-Siége à la première croisade ; elle compte encore dans le Midi des représentants.

D'un autre côté, l'*Echo de Saône-et-Loire* rapporte que des fouilles sont faites au Beuvray par les soins de M. d'Aboville et qu'elles ont donné, il y a quelque temps, des résultats d'un intérêt réel pour la question de l'emplacement de Bibracte. Un sondage, pratiqué à 40 centimètres au-dessous du carrelage d'une habitation gallo-romaine, a fait découvrir un gisement d'urnes gauloises contenant, avec les cendres des morts, des défenses de sangliers, des mâchoires de chiens et de

chevaux. Parmi les objets en métal qui accompagnaient ces restes, on signale un gros anneau de fer grossièrement tordu, une petite médaille gauloise en argent, une autre médaille en potin, un petit anneau en bronze et un denier éduen aussi en bronze. Les urnes rappellent les formes grecques ou étrusques, ce dont on a pu se rendre compte en en restaurant plusieurs complètement. Ainsi que le fait observer le journal cité, cette découverte est surtout intéressante en ce qu'elle permet de constater les modifications apportées dans les anciens usages gaulois de cette partie du territoire, par les rapports qui s'étaient établis entre le pays éduen et les populations du Midi. On s'explique ainsi pourquoi on ne trouve pas des tumulus dans ces localités.

Pour finir, voici un fait qui intéresse tous les archéologues et les travailleurs de la province :

Les prix qui seront décernés aux sociétés savantes des départements en 1868, 1869 et 1870 par le ministre de l'instruction publique, seront au nombre de trois. Le premier appartiendra aux meilleurs travaux d'archéologie ; les mémoires devront avoir été publiés postérieurement au 1er juillet 1866 et être déposés avant le 31 décembre 1867. Le second sera donné au meilleur *Glossaire du patois d'une région ou d'une localité déterminée de la France*, qui devra être déposé avant le 31 décembre 1868. Le troisième enfin sera remporté par le meilleur travail ayant pour objet une étude sur le commerce et l'industrie au moyen âge d'une province ou d'une ville française ; il devra être présenté avant le 31 décembre 1869. JULES PHILIPPE.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

III

Les Franchises de Châtel en Genevois, par Jules Vuy. Genève, 1866, in-4°. — *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses* (n° de juin 1866, Zurich). — *Francesco Quetant, Commemorazione dell' avvocato uginese*. Genova, 1866, in-4°. — *Le plaisant discovrs d'vn médecin savoyart*. 1600 (réimpression).

J'arrive encore aujourd'hui devant les lecteurs de la *Revue* avec un bagage varié : histoire municipale, archéologie, biographie, pamphlet historique. C'est que j'ai peine à me tenir au courant, et cependant je désire revenir sur quelques œuvres historiques qui se sont produites ces derniers temps. Elles auront leur tour.

L'Institut national genevois a une section dont les travaux sont consacrés aux études historiques et, comme la Société d'histoire et d'archéologie du même canton, cette section étend ses recherches jusqu'aux extrémités des pays soumis anciennement à la juridiction des évêques de Genève ou des comtes de Genevois, par conséquent sur une très grande partie de la Savoie. M. Jules Vuy est un des plus assidus travailleurs de ce corps savant, et déjà plusieurs fois il a publié, dans les *Mémoires de l'Institut genevois*, des documents intéressants pour notre pays. Tels sont, entre autres, les suivants : *Convention arbitrale entre l'abbaye de Pommiers et la ville de Cruseille, sentence de Hugues de Genève*, etc., 1860 ; — *Jugement rendu par Amédée VIII à Ripaille, le 20 juin 1438, entre l'abbaye d'Aulps et les communautés et habitants de Samoëns*, 1862 ; — *Chartes inédites*, 1863 ; — *Nouvelle série de chartes*, 1865, etc.

Tous ces documents sont publiés avec un grand soin et accompagnés de notes et d'avant-propos sobres et utiles. Sous ce rapport, la dernière publication de M. Vuy, *les Franchises de Châtel en Genevois*, publiées d'après la charte originale, l'emporte de beaucoup sur les précédentes par la hauteur et l'utilité des observations qui s'y produisent dans une bonne introduction.

Longue est déjà la suite des franchises savoisiennes publiées surtout depuis les séries de ces chartes éditées par les Sociétés d'histoire et d'archéologie de Genève et de Chambéry (1) ; mais il en reste encore, témoin celles de Châtel, et je ne pense pas être trop indiscret en annonçant celles de Flumet, qui remontent à 1228 et que va donner mon ami Auguste Dufour. Nombreuses ont été les remarques déjà faites sur ces pièces si curieuses pour l'histoire du tiers-état, de la législation et du commerce, et cependant il reste beaucoup à dire encore, à ajouter, à rectifier, comme l'a fait M. Vuy, dont le mémoire renferme des idées nouvelles et très justes. Il s'est présenté tout d'abord une difficulté, trouver la localité à laquelle se rapportait la charte, et qui y est désignée par ces mots : *villa de Châte* ou *de Châtez* ; il y a tant de lieux du nom de Châtel, les Châteaux, etc. ; M. Vuy a résolu cette question avec bonheur en s'aidant des limites des franchises.

En les publiant d'après la charte originale, l'auteur a pu les comparer avec celles de La Roche et de Thonon, avec lesquelles elles ont de l'analogie, mais qui ont été éditées d'après des copies un peu défectueuses. De ce rapprochement sont résultées des rectifications qui tournent à l'avantage des sciences historiques. Mais la partie la plus neuve de ce mémoire est celle où l'auteur disserte sur les divers passages de cette charte et sur les divers motifs qui l'ont fait octroyer. Il met avec raison parmi ces causes l'intérêt militaire et la défense du pays. La situation du Châtel à la frontière et sur le torrent des Usses fortifie cette opinion. N'y avait-il pas, du reste, intérêt militaire pour les seigneurs à affranchir les villes et les bourgades depuis qu'ils voyaient les secours que leurs milices portaient au suzerain en France et ailleurs ?

Dans cette analyse du document qu'il fait connaître, l'auteur a fait remarquer que les fonctions de syndic étaient obligatoires ; mais il a omis de faire observer qu'elles n'étaient obligatoires qu'avec la condition que ces magistrats seraient exempts du *commun* de la ville, c'est-à-dire de l'impôt communal *(dummodo serventur indemnes a communi ville)*. C'est la seule lacune que j'ai trouvée, et pour n'en pas laisser moi-même en signalant ce remarquable travail, je dois dire qu'il commence par un très bon aperçu sur la topographie et sur l'histoire de *la Sémine*, région géographique au midi de laquelle se trouve le Châtel. M. Vuy nous a apporté là une belle pierre, bien taillée et préparée pour servir à l'édifice de notre histoire de la bourgeoisie.

L'Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses est une revue à très bon marché (2) qui, elle aussi, contient

(1) Notamment par MM. Lefort, Lullin et Dufour.

(2) Cette revue historique coûte 2 fr. par an. Les articles qui y paraissent sont écrits tantôt en allemand tantôt en français.

parfois des articles relatifs à la Savoie. Le numéro de juin 1866 en renferme deux. L'un est du docteur Meïer, sur les antiquités du col du petit Saint-Bernard, qu'il compare à celles du grand Saint-Bernard. Il trouve entre elles des rapports de destination et d'époque. Le second article est une note de M. A. Gatschet sur l'emplacement de *Tauretunum* qui fut, on sait, détruite et couverte par la chute d'une montagne en 568 de notre ère, à l'extrémité orientale du lac Léman. Des deux localités qui se sont partagé l'avis des savants, il choisit le Bouveret de préférence à Evionnaz, parce que l'on vient de découvrir dans ce dernier endroit, à une très petite profondeur, des antiquités celtiques qui auraient été enfouies très profondément sous les débris de la montagne. Voilà pour l'archéologie.

Quant à la biographie, ce n'est que pour mémoire que je parle ici du travail biographique fait sur l'avocat François Quétant par son ami M. Francisque de Lachenal, conseiller à la cour d'appel de Casal, qui est bien connu des membres de la Société Florimontane pour son attachement à la Savoie, et qui se cache modestement sous la désignation d'*avocat d'Ugines*, (il voudra bien me pardonner de dévoiler ici ce pseudonyme du reste assez transparent). Cette brochure est un souvenir, une œuvre de cœur écrite en excellent italien et que j'ai dû annoncer aux amateurs de biographie savoisienne, parce qu'ils y trouveront des détails vrais et tout particuliers sur un Savoyard.

Quant au pamphlet historique, c'est une nouvelle publication du *Portefeuille de l'ami des livres;* c'est, je crois, la dixième, et comme toutes les autres, c'est une reproduction d'une ancienne brochure. Le titre n'apprend rien : *Le plaisant discovrs d'vn médecin savoyart, emprisonné pour avoir donné aduis au duc de Sauoye de ne croire son deuin.* La date est plus instructive : 1600. C'est l'époque de la querelle entre Charles-Emmanuel Ier et Henri IV à propos du marquisat de Saluces. On voit dans ce pamphlet en vers patois que le *devin* est celui qui conseillait au duc de Savoie de ne pas tenir sa promesse au roi et de garder le marquisat dont il s'était emparé le premier. J'ai vu quelque part ce poème donné comme étant en patois de Chambéry. C'est une erreur, bien qu'il y ait un certain nombre de mots qui appartiennent à ce patois. C'est probablement l'œuvre d'un Français venu à Chambéry à la suite de l'armée d'Henri IV et qui y aura séjourné quelque temps. F. RABUT.

LE SIGNE DE LA CROIX AVANT LE CHRISTIANISME

Tel est le titre d'une nouvelle publication de notre ami et savant collaborateur Gabriel de Mortillet (1).

Quelques personnes, en lisant ce titre, pourront penser que l'auteur y a glissé une question religieuse quelconque; hâtons-nous de dire qu'il n'en est rien : c'est une étude exclusivement archéologique et très sérieuse dont voici en résumé les conclusions :

Le grand développement du culte de la croix, avant la venue du Christ, semble toujours coïncider avec l'absence d'idoles et même de toute représentation d'objets vivants. Dès que ces objets se montrent, on dirait que les croix deviennent plus rares et finissent même par disparaître.

La croix aurait donc été, dans la haute antiquité, bien longtemps avant Jésus-Christ, l'emblème sacré d'une secte religieuse qui repoussait l'idolâtrie!...

Il y a là, on le comprend de reste, une nouvelle question des plus intéressantes à traiter et qui se rattache intimement aux études des époques antéhistoriques. Jusqu'aujourd'hui, on n'a rien trouvé dans les débris de ces âges éloignés qui fournit le plus petit renseignement sur la religion des populations qui occupaient alors le sol de l'Europe. Quelques savants ont bien tenté de donner un caractère religieux à des objets de formes singulières et impropres à un usage ordinaire, tels que les croissants en terre extraits des stations lacustres ; mais ces suppositions, fondées sur des données plus que vagues, n'ont pu aboutir à aucun résultat réellement sérieux. L'idée de la croix, qui appartient en propre à G. de Mortillet, appuyée par les circonstances qui accompagnent l'apparition et la disparition de ce signe sur les objets et ustensiles retrouvés, semble devoir jeter un nouveau jour sur la question.

Pour mener à bien son étude, G. de Mortillet s'est entouré des documents les plus nombreux, les plus complets ; étant en rapport avec tous les savants qui s'occupent de recherches archéologiques en Suisse, en Italie, en France, en Angleterre et en Allemagne, possesseur lui-même d'une magnifique collection d'objets appartenant à l'époque antéhistorique, il a pu raisonner sur de nombreux sujets et citer une série immense d'exemples. La Savoie elle-même lui a fourni des preuves provenant des stations lacustres du Bourget, des environs d'Annecy et de Fessons en Tarentaise.

Inutile de dire que tous ces documents sont admirablement coordonnés et que G. de Mortillet soutient sa thèse avec sa science et son talent habituels. J. PH.

(1) Vol in-8° de 185 pages avec 117 gravures sur bois; Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15, à Paris. Prix, 6 fr. — Annecy, librairie J. Philippe.

BULLETIN

Dans la dernière séance de la Société Florimontane, les dons et échanges suivants ont été déposés sur le bureau :

1° *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, 2e série; tome VIII ; — 2° *Annales de la Société impériale d'agriculture du département de la Loire*, 3e et 4e livraisons du tome IX ; — 3° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 4e trimestre du 19e volume ; — 4° *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, n° 54, vol. IX ; — 5° *Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie*, juin 1866 ; — 6° *Souvenirs des Alpes — Uriage et Vizille*, par Honoré Pallias ; don de l'auteur ; — 7° *Les sept merveilles du Dauphiné* ; id. ; — 8° *Souvenirs des Alpes — Le Lautaret* ; id. ; — 9° *Voyage en Orient au XVIe siècle de Nicolas de Nicolay* ; id. ; — 10° Chartes extraites du manuscrit de Philibert Brun, intitulé : *Eclaircissements sur l'histoire du Dauphiné et de Savoie* ; id. ; — 11° *Quatre études biographiques* ; id ; — 12° *Ephémérides dauphinoises* ; id. ; — 13° *Les Franchises de Chatel en Genevois*, par Jules Vuy ; don de l'auteur ; — 14° *Revue des Provinces* ; — 15° *Revue des Sociétés savantes*, avril 1866 ; — 16° *Revue gauloise*, n° 1, juillet 1866 ; — 17° *Revue archéologique*, juin et juillet ; — 18° *Revue du Lyonnais*, juin et juillet ; — 19° *Journal des connaissances médicales*, par M. Caffe ; — 20° *L'Union magnétique* ; — 21° *La Tribune lyrique* ; — 22° *Le Mont-Blanc* ; — 23° *Le Courrier de Savoie* ; — 24° *Le Léman* ; — 25° *Le Courrier d'Aix-les-Bains* ; 26° *De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie*, par M. A. Ducis ; don de l'auteur.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — No 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 octobre 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

UN PEUPLE INCONNU DE LA GAULE NARBONNAISE

M. Auguste Bernard, que la Société Florimontane s'honore de compter au nombre de ses membres correspondants, a communiqué l'article suivant au *Bulletin de la Société des Antiquaires de France.*

Notre honorable confrère a bien voulu nous autoriser spécialement à reproduire cet article qui, ainsi qu'on le verra, est du plus haut intérêt pour la Savoie :

« Il y a plus de vingt ans que, restituant le véritable nom gaulois des habitants du Lyonnais, et repoussant les tentations de l'amour de clocher, j'ai nié l'assimilation qu'on avait faite jusque-là des Ségusiaves avec le peuple gaulois nommé dans le discours de Cicéron pour P. Quintius. (Voyez mon Mémoire sur les origines du Lyonnais, inséré dans le tome XVIII, pages 341 et suivantes, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France)* (1). Cependant cette assimilation vient d'être faite de nouveau dans un livre qui tire une grande autorité de la position éminente de son auteur et des informations de tout genre dont il a pu disposer. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de Jules César,* édition in-8°, tome II, page 57, note 1 : « On comptait de Rome à « Lyon, pays des Ségusiaves, 700 mille pas, soit « 933 kilomètres. (Cicéron, *Discours pour Quintius,* « XXV.) »

« Quoiqu'il n'y ait là qu'une simple énonciation, sans commentaire, l'importance seule de cet ouvrage me fait un devoir de prouver que je ne me suis pas trompé en 1846, et c'est ce que je vais tenter. Je suis pour cela obligé d'entrer dans quelques détails qui paraîtront peut-être d'abord étrangers à la question, mais qui sont essentiels, comme on le verra bientôt.

« Caius Quintius, citoyen romain, avait un établissement de commerce dans la Narbonnaise, où il possédait en outre un domaine considérable. Pour donner plus d'importance à sa maison, il crut devoir s'associer un autre citoyen romain, Sextus Névius, crieur public. Celui-ci vint s'établir aussitôt au-delà des Alpes *(trans Alpes usque transfertur).* Peu après Caius mourut, instituant pour son héritier Publius Quintius, son frère, qui résidait à Rome, mais qui vint également dans la Gaule. Névius le reçut avec une grande apparence d'amitié. Ils passèrent ensemble une année occupés de leur commerce, et comme Publius parlait de vendre les propriétés de son frère pour payer les dettes que celui-ci avait laissées, Névius le détourna de ce projet, lui offrant une somme d'argent qu'il avait à Rome entre les mains de ses commis. Publius, ne se méfiant de rien, accepte la proposition, retourne à Rome, assigne des termes de paiement aux créanciers de son frère, puis vient trouver Névius, qui venait aussi de rentrer dans la capitale, pour lui demander l'argent promis. Névius change alors de langage. Il demande avant tout à régler les comptes de la société, pour être sûr de n'avoir pas de discussion plus tard..... Les engagements de Publius allaient échoir : il obtient un délai des créanciers et donne ordre de vendre une partie de ses terres de la Narbonnaise *(auctionem in Gallia P. hic Quintius Narbone se facturum esse proscribit).* La vente se fit à son désavantage, parce qu'il n'était pas alors sur les lieux ; mais les créanciers furent payés, et c'était l'important. Dégagé de ce côté, et ne voulant plus avoir de rapport avec Névius, Publius l'appela en réglement de compte devant des arbitres. L'affaire n'ayant pu se régler ainsi, fut portée devant les tribunaux. Là, Névius déclare qu'il a pris ses mesures pour que l'association ne lui dût rien ; qu'il ne réclame rien sur l'héritage de Caius Quintius ; qu'ainsi on n'avait pas raison de l'ajourner, et qu'il ne comparaîtrait plus. Un mois après, Publius Quintius, appelé en Gaule pour ses affaires, y retourne (le 2 des kalendes de février, sous le consulat de Scipion et Norbanus, c'est-à-dire l'an 671 de Rome, 83 ans avant notre ère). Névius n'a pas plutôt appris ce départ qu'il se présente devant le juge, se déclare créancier de Publius, demande acte de sa comparution et de l'absence de son débiteur ; puis s'adresse au préteur pour être mis en possession des propriétés de Publius, en vertu d'une loi qui adjugeait au demandeur les biens de sa partie dans le cas de non comparution, et l'autorisait à les vendre après les avoir possédés trente jours sans réclamation. Mais avant d'avoir obtenu cette décision, Névius envoie l'ordre à

(1) Tirage à part, p. 12.

ses agents en Gaule d'expulser Publius de ses propriétés. Un ami de ce dernier, résidant à Rome, mit opposition à la saisie, et l'affaire en resta là. Publius revint dans la capitale. Son adversaire laissa s'écouler dix-huit mois sans lui faire aucune sommation juridique; il lui proposa seulement un accommodement que celui-ci repoussa comme désavantageux pour lui. Alors Névius demanda au préteur d'ordonner à Publius de consigner une amende ou de fournir caution pour la valeur des biens que lui, Névius, avait, disait-il, possédés trente jours, en vertu d'un édit du préteur précédent. Dolabella, le nouveau préteur, confirma l'édit. Publius consigna l'amende, mais se pourvut en cassation. L'affaire était grave : les lois condamnaient à la déportation l'assigné qui ne comparaissait pas. Cette peine était infamante, et celui qu'elle frappait perdait ses droits de citoyen. Il s'agissait donc pour Publius de sa fortune, de son honneur et de son existence civile.

« C'est dans cet état de choses qu'il chargea Cicéron de plaider pour lui. C'était une des premières causes du grand orateur : il n'avait que vingt-six ans, et avait pour adversaire le célèbre Hortensius, avocat de Névius. Il n'hésita pas, cependant, quand il connut bien les faits.

« Je ne citerai qu'un passage du plaidoyer de Cicéron; c'est le plus important pour nous; le célèbre avocat interpelle ainsi l'adversaire de son client :

« Névius, quel est le jour (de votre demande)? — « — Le cinquième avant les kalendes intercalaires. « — Fort bien, et combien y a-t-il d'ici à vos domaines « de Gaule? — Sept cents milles. — Encore mieux. Quel « jour Publius a-t-il été chassé du domaine? Vous « nous direz bien cela encore, Névius? Mais quoi! vous « gardez le silence. Allons, dites-nous-le : la honte « vous retient; je le conçois; mais cette honte est « aussi tardive qu'inutile..... Publius est chassé du do« maine la veille des kalendes intercalaires. En deux « jours, ou, si l'on accorde que le courrier soit parti « aussitôt après l'audience, en moins de trois jours « on a parcouru sept cents milles. O merveille in« croyable! Aveugle cupidité! Messager sans pareil! « les agents et les satellites de Névius partent de « Rome, franchissent les Alpes et arrivent en deux « jours chez les Sébusiens *(apud Sebusianos)*. »

« Le mot de *Sebusianos* est celui qu'on lit généralement dans les imprimés; et de ce mot on a fait *Segusianos*, puis *Segusiavos*, depuis qu'il a été démontré que tel était véritablement le nom des habitants gaulois du Lyonnais; mais au lieu de *Sebusianos*, c'est *Sebaginos* que je trouve dans deux importants manuscrits de Cicéron que possède la Bibliothèque impériale (n°s 6369 et 7777). Quels sont ces *Sebagini* ou *Sebusiani?* Sont-ce les mêmes que les *Segusiavi?* Je réponds non sans hésiter; car il est évident que le peuple en question faisait partie de la Narbonnaise et non de la Celtique, où les Romains n'avaient pas encore mis le pied, et où par conséquent on ne pouvait appliquer les lois romaines, comme on voit que cela se fit dans cette affaire, par les détails dans lesquels je suis entré. D'ailleurs, le texte de Cicéron est formel; il porte que les biens à vendre étaient dans la Gaule narbonnaise : « *Auctionem in Gallia Publius Quintius Narbone* « (abréviation de *Narbonensi) se facturum esse proscribit.* »

« Comment donc a-t-on pu faire la confusion que je signale, c'est-à-dire mettre dans la Celtique un peuple indiqué dans la Narbonnaise? C'est ce que je ne comprends pas. Aurait-on été induit en erreur par les mots ***trans Alpes***, qui servent à désigner ailleurs la situation des biens en litige? Mais la Narbonnaise, qui s'étendait jusqu'à Genève, est précisément le pays ***au delà des Alpes*** pour les Romains. Se serait-on fondé, pour faire l'assimilation que je repousse, sur la distance indiquée par Cicéron entre Rome et le pays en question? Je réponds que ce chiffre rond, et plutôt exagéré dans l'intérêt de la cause qu'amoindri, ne prouve rien, car il est impossible de faire exactement aujourd'hui le calcul des milles qui existaient entre Rome et Lyon près d'un siècle avant notre ère, c'est-à-dire avant la création des routes romaines en Gaule. A vol d'oiseau, je trouve 400 milles de Rome à Genève, 500 milles de Rome à Lyon, et 550 milles de Rome à Narbonne. On voit que c'est Genève qui est le plus rapproché. Or, l'auteur de l'*Histoire de Jules César* porte à 1,200 kilomètres la distance de Genève à Rome, c'est-à-dire à 800 milles environ (1), et seulement à 932 ou 700 milles celle de Rome à Lyon (2). On peut juger par là de l'incertitude de nos mesures actuelles, quand il s'agit de fixer les distances des routes anciennes.

« Certes, personne n'aurait été plus heureux que moi de trouver dans Cicéron la mention des Ségusiaves; mais si j'aime Cicéron, j'aime encore plus la vérité. Or, la vérité est qu'il ne peut être question des Ségusiaves dans le passage cité plus haut. Mais si les *Sebagini* ne sont pas les Ségusiaves, qui sont-ils donc? me demandera-t-on peut-être. La réponse me paraît difficile. Toutefois, si j'osais à mon tour émettre une hypothèse dans une question aussi incertaine, je proposerais de les identifier aux habitants de la Savoie, qui semble avoir formé jadis un *pagus* des Allobroges. Là, nous nous trouvons dans la province romaine, au-delà des Alpes, mais dans la portion de la Gaule la plus voisine de Rome, et pour ainsi dire au bout des routes régulières de l'Italie, ce qui explique les fréquents voyages que nous voyons faire à Publius Quintius. Ce pays, beaucoup plus rapproché de Rome que Genève, nous permet de trouver les 700 milles de Cicéron, s'il est vrai qu'il y en ait 800 entre les deux villes que je viens de citer, et dont la distance ne demanda pas moins de huit jours de voyage à César lui-même, suivant Plutarque (3). On comprend maintenant l'ironie de Cicéron, félicitant Névius d'avoir fait faire à ses agents 700 milles en deux jours!

« D'un autre côté, il me semble qu'il ne serait pas impossible de trouver quelque analogie entre les mots *Sebagini* et *Saboja*, que nous rencontrons huit siècles plus tard dans la charte de division de l'empire, faite en 806 par Charlemagne entre ses enfants : « [*Pagos*] « *Maticonensem, Lugdunensem, Sabojam, Moriennam,* « *Tarentasiam, Montem Cinisium... Ludovico dilecto* « *filio nostro delegavimus* (4). »

(1) ***Hist. de Jules César***, t. II, p. 57.

(2) ***Ibid.***

(3) ***Ibid.***, p. 47.

(4) ***Recueil des historiens de France***, t. V, p. 771. Voyez aussi Walcknaër, ***Géographie de la Gaule***, t. II, p. 257-8.

« Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, je le répète en terminant, les Ségusiaves n'ont aucun rapport avec le peuple mentionné par Cicéron.

« AUGUSTE BERNARD. »

UN MORALISTE SAVOYARD AU XVIe SIÈCLE

JEAN MENENC

Les moralistes dans tous les siècles sont d'excellents guides pour l'historien. Devant forcément relever pour les combattre les travers de leur temps, ils nous initient aux coutumes et aux mœurs de leurs contemporains et nous donnent ainsi une idée exacte, sur certains points, du milieu social dans lequel ils ont vécu. Cette source de renseignements est entre toutes la plus précieuse, parce que la base essentielle de la véritable histoire d'un peuple est l'étude de ses fluctuations morales et intellectuelles, soit que ces fluctuations aient exercé une influence directe sur les phases politiques de son existence, soit qu'au contraire elles aient découlé des règles gouvernementales qui lui ont été imposées.

C'est pour ces motifs que je crois intéressant de faire revivre, en signalant d'une manière spéciale à l'attention des travailleurs de mon pays, l'œuvre d'un auteur savoyard presque inconnu jusqu'à ce jour, de Jean Menenc, de Cluses.

Dans un opuscule que je publiai en 1849, j'avais déjà signalé l'existence de Jean Menenc, que je ne connaissais alors que comme poète ayant écrit en français et en patois vers la fin du XVIe siècle. Je n'avais à cette époque aucunes données précises sur cet écrivain et je dus me contenter de savoir qu'il avait été régent du collège de Rumilly, et qu'il avait fait imprimer deux dialogues moraux dont l'un en vers et l'autre en prose, ainsi que des chansons en patois. Dans ces derniers temps, le chercheur le plus hardi, le fureteur le plus habile de la Société Florimontane, M. Eloi Serand, m'apporta un petit volume tout poudreux, mais parfaitement conservé; j'ouvris avec respect, en véritable bibliophile, cette petite relique littéraire et je constatai, non sans un grand étonnement, qu'elle était signée du nom de Jean Menenc. C'était une trouvaille! l'ouvrage avait passé inaperçu jusqu'à ce jour aux yeux des bibliographes de la Savoie! Ceux-là seuls qui sont animés de la passion des livres comprendront toute la joie que cette découverte précieuse causa à mon collègue et à moi.

Retrouver un vieux livre perdu et complètement oublié, c'est déjà beaucoup; mais ce n'est pas encore tout ce qu'il faut pour rendre entière la satisfaction du bibliophile; lorsque le livre, à sa qualité de pièce rare, joint l'avantage de traiter un sujet intéressant et qui n'a rien perdu de son actualité, il répand dans le cœur de celui qui l'a découvert la joie la plus grande. Ainsi est-il arrivé de l'œuvre de Jean Menenc.

Mais avant d'analyser cette œuvre, qu'il me soit permis de dire ce qu'était son auteur d'après les renseignements qu'il nous donne lui-même.

Jean Menenc naquit à Cluses dans la dernière moitié du XVIe siècle. Il embrassa la carrière de l'enseignement, et ses débuts eurent lieu à Thônes où il demeura pendant neuf ans. Il alla ensuite se perfectionner à l'université de Tournon qu'il ne quitta qu'après trois ans d'études; puis il occupa la place de *régent* à Rumilly durant quatre ans.

Pendant le séjour de Menenc dans la capitale de l'Albanais, les événements qui suivirent la mort du roi de France Henri III occasionnèrent une guerre longue et ruineuse pour la Savoie, entre Henri IV et le duc Charles-Emmanuel Ier; la Savoie fut envahie et traversée chaque jour par les armées françaises, et il paraît que cet envahissement jeta un si grand trouble dans la portion de nos contrées placée sur les routes stratégiques que les écoles cessèrent d'y être fréquentées; Menenc nous apprend qu'il dut quitter Rumilly à cause de la guerre.

Il se retira à Thônes, ville tranquille et placée en dehors des voies militaires; il avait, du reste, une prédilection bien marquée pour cette localité à laquelle était attaché le souvenir de ses débuts, et il avoue qu'il aurait voulu y terminer ses jours « pour estre lieu « convenable à son inclination. »

Mais après quatre ans de séjour à Thônes, Menenc retourna dans sa ville natale qu'il ne quitta probablement plus. Plusieurs motifs lui dictèrent cette détermination après la mort d'un nommé Nicodésy, le régent qu'il alla remplacer : « l'obligation que i'ay à « nostre ville de Cluses, écrit-il, accompagnée du desir « de tous les citoyens et circonvoisins, me suaderent « par raisons naturelles, et plusieurs missives satis- « faire à la patrie. »

A en juger par ce qu'il raconte sur les instances faites auprès de lui par plusieurs villes de la Savoie pour l'attirer chez elles, il paraît que sa réputation était grande. Annecy, Evian, Sallanches, voire même Aoste et Saint-Maurice employèrent tous leurs efforts à le posséder; et comme il ne put accepter leurs propositions, ces villes lui demandèrent son fils qu'il eut la douleur de perdre de très bonne heure. Saint François de Sales, qui le tenait en grande considération, et le P. Chérubin, le fameux capucin dont le zèle apostolique fut employé aussi à combattre le protestantisme en Savoie, firent de vives instances pour le ramener à Thonon où ils auraient pu l'utiliser dans la cause qu'ils défendaient.

A une grande science il unissait une franchise non moins grande, on le verra du reste. Il dit lui-même qu'il était bien vu de la noblesse de Cluses et de toute la ville *excepté quelques-uns à cause de vérité*.

Tels sont les seuls renseignements que l'on ait sur cet homme qui, à en juger par l'œuvre récemment découverte et signée par lui, était plus qu'un simple maître d'école.

Ainsi que je l'ai dit déjà, Menenc avait fait imprimer à Lyon, en 1590, un petit volume contenant deux opuscules, l'un en vers et l'autre en prose, suivis de chansons en patois.

Le premier de ces opuscules est intitulé : *L'Image de science fort-utile et profitable pour exciter les esprits à l'amour des bonnes lettres et vertus,* 78 pages; c'est un dialogue en vers entre un père, qui donne des leçons de sagesse à son fils, et ce dernier qui, suivant la pente naturelle, est plus disposé à céder au vice qu'à la vertu : poésie originale, non sans mérite pour l'époque, et dans laquelle perce par-ci par-là la verve caustique de l'auteur.

Le second opuscule, intitulé : *Dialogue du Planan et du Montagnard,* est écrit en prose et se trouve conçu dans le même esprit satirique.

Quant au volume que j'ai à signaler aujourd'hui, et que je n'hésite pas à présenter comme la meilleure production de Menenc, voici comment il est intitulé :

SAUUEGARDE *pour les disciples de Jean Menenc, moderne régent à Cluses, et autres à qui plaira : contenant dixhuict Leçons auec vne responce à certaine missiue enuoyée audict Menenc;* à Lyon, par iaqves Rovssin, M.DCI. Petit in-18, 298 p., couvert en parchemin. Et ce qui ajoute beaucoup à l'intérêt que peut inspirer ce livre, c'est qu'il est dédié à saint François de Sales en ces termes : *A très noble et très vertueux François de Sales, fort fameux, et vénérable docteur Utriusque Iuris, et Preuost de l'Eglise de Genève, très-méritant.*

Comme on le voit par le titre, l'ouvrage du régent de Cluses est avant tout composé de conseils donnés aux jeunes gens qui vont entrer dans ce que l'on appelle la *société.* Mais à côté de ces conseils, Menenc, qui ne pouvait résister à son esprit caustique, lance, chemin faisant, des traits acérés sur les ridicules de son époque; il joue alors un rôle de vrai moraliste, et c'est à ce titre seul qu'il doit nous intéresser.

Sur les dix-huit leçons, dont se compose le livre de Menenc, il ne s'en trouvera donc que quelques-unes dont j'aurai à parler; mais l'analyse que j'en donnerai suffira à faire connaître toute la portée d'esprit du moraliste de Cluses et à démontrer que son œuvre ne perdrait rien à être rééditée de nos jours. Son style est différent du nôtre ; ses idées parfois ne répondent pas aux opinions généralement admises à notre époque; certaines de ses expressions, permises de son temps, sont proscrites aujourd'hui du langage ordinaire; mais le fond de ses pensées est toujours juste et ses récriminations pourraient encore trouver leur application, tant il est vrai que le progrès est lent à se produire et que, sous beaucoup de rapports, l'humanité n'est guère plus avancée aujourd'hui qu'elle ne l'était au XVIe siècle.

La troisième leçon de Menenc est celle qui doit tout d'abord attirer l'attention. Elle traite, entre autres choses, du dérèglement des mœurs et des moyens de l'éviter, des *mauvais exacteurs et ministres de justice,* enfin des usuriers.

On conviendra qu'il y a dans ce chapitre matière à longue dissertation et que là déjà on peut puiser de précieux renseignements sur l'état social de notre pays en 1600. Je glisse rapidement sur le dérèglement des mœurs au sujet duquel Menenc entre dans des détails trop techniques pour notre époque. « Ce mal, s'écrie-t-il, est si public et usité que l'on ne s'en fait que rire. » Partant de là, il frappe à coups redoublés sur l'impudicité et flétrit ce qu'il appelle les *lionnesses* que de nos jours encore on nomme les *lionnes,* à l'imitation des Latins. Et, suivant sa règle constante, il accompagne ses excellentes remontrances d'innombrables exemples puisés dans l'histoire, faisant preuve ainsi d'une instruction classique des plus étendues.

Par manière de transition, notre moraliste, après avoir épuisé la question qu'il appelle dans son style sans détours et très imagé les *chatouillements de la chair* et les *bombances attractives,* tance vertement certaines maisons nobles qui ne craignaient pas d'englober dans leurs domaines des bénéfices ecclésiastiques, *incamération* d'un nouveau genre contre laquelle il s'élève avec force ; par une seule comparaison il éclaire son idée, et c'est là un des côtés les plus saillants de son talent : « Tant plus est le degré éminent, dit-il, tant plus la « faute est remarquée ; tant plus beau est le drap, tant « plus le difforme la tache. »

Puis il arrive aux *exacteurs des deniers publics et ministres de justice.* Ici, je dois me résigner à ne pas suivre l'auteur dans ses pérégrinations à travers ce vaste champ semé de récriminations dans tous les siècles, car je me trouverais hors des limites tracées à ce journal. Je regrette d'autant plus le mutisme auquel je suis condamné, que Menenc entre à ce sujet dans des détails très curieux qu'il résume dans ces deux vers :

Les petits oisellets sont pris.
Non pas les gros qui font le pis.

Il ne me sera pas défendu cependant de citer quelques-uns de ses exemples qui ne sont, après tout, que de l'histoire. Ainsi je puis dire qu'il rappelle combien il est arrivé souvent que le peuple de la Savoie a dû faire parvenir aux oreilles de ses princes des plaintes légitimes contre les exactions de leurs officiers subalternes de justice, et notamment aux Etats tenus à Genève le 26 février 1302. Il relève vertement, prouvant ainsi son impartialité, un fait qui, paraît-il, était commun à son époque, à savoir que certains ministres de l'Eglise, par intérêt ou autrement, « lors que le peuple « estant assemblé au lieu d'oraison, iceux au prone au « milieu de l'office avec les habits sacrés publiaient « comme sergens ventes, admodiations et autres pra- « tiques séculières contre le Concile. »

Il flétrit, en un mot, tout ce qui de loin ou de près se rapproche de l'illégalité, de la prévarication et il dit à ses disciples : « Imprimez dans vostre mémoire ce que « Josaphat Roy de Juda disoit aux Juifs : Regardez à « ce que vous avez à faire, car vous ne faites le juge- « ment des hommes, mais celuy de Dieu, afin qu'il ne « vous soit reproché ce que S. Paul dit aux principaux « sacrificateurs : Tu es assis pour juger selon la loy et « tu commandes contre la loy que l'innocence soit « frappée ! »

Mais voici venir le tour des usuriers. Ecoutez l'entrée en matière : « Si pour crainte de la gresle on « sonne clochette grand cloche. Si Mamertus Evesque « de Vienne institua les rogations lors que le peuple « estoit travaillié des loups, que doit on faire à l'entré « d'un usurier qui plus ravage que lion n'est content « ravager les revenus et moissons? »

Les usuriers étaient une des plaies du moyen âge dans toutes les contrées, et il semble que, sous ce rapport, la Savoie n'était pas plus privilégiée que les autres pays. Menenc ne se fait pas faute de poursuivre de ses malédictions ces « messieurs grands usuriers qui « par le moyen de tels honnêtes larcins deviennent « nobles *in genere suo* pource qu'ils excedent les au- « tres usuriers, comme Barrabas les petits larrons. « Et sont semblables à la ratelle laquelle croissant tous « les autres membres décroissent. »

Veuillez vous arrêter aussi un instant sur cette allusion aux déprédations des prêteurs à la petite semaine : « Il est bien fait s'abstenir manger la chair des bestes « en temps deu : mais beaucoup plus se garder de

« la chair de ses frères et voisins. » Il y a dans cette phrase, on l'avouera, une vigueur d'expression qui ne permet pas de refuser à son auteur une originalité d'esprit appartenant sans partage aux intelligences d'élite.

Menenc ne serait pas éloigné de demander qu'on retranchât les usuriers de la société à l'exemple des médecins qui coupent un membre putréfié pour éviter que le reste du corps soit atteint par le mal. Il les craint surtout à cause de leurs dehors trompeurs, ce qu'il exprime ainsi dans cet ancien langage français parfois si agréablement et si poétiquement cadencé : « Mais hélas, en plusieurs endrois advient que les « sagittaires ou veneurs pensant ou faignant tirer au « loup, navrent très profondement les brebiettes pres- « que desja toutes deschirées. »

Bref, après avoir prouvé que de tous temps les législateurs ont puni l'usure des plus fortes peines, qu'il n'y a presque pas de crime plus horrible, puisque avec Cicéron on peut le comparer à l'homicide, notre moraliste termine sa leçon par ces paroles simples, pleines de poésie et de douceur, image de la plus douce philosophie : « C'est grande folie de desrober pour ceste « vie temporelle laquelle est conférée à choses de si « petite durée, comme sont le foing, la fleur, la cen- « dre, le vent et l'ombre. Joinct que Dieu donnant la « nourriture à tous les animaux pour l'amour de nous, « il ne nous lairra désolés. » JULES PHILIPPE.

(A suivre.)

LE FORUM DES CEUTRONS

M. Auguste Bernard en rectifiant, sur les documents que je lui avais fournis, l'orthographe de *Centrons* en celle de *Ceutrons*, laissait à déterminer la position de leur *Forum* (1).

D'après Varron (2) et Festus (3), le *Forum* s'entendait d'un centre de négoce, du lieu où se rendait la justice et de celui où se traitaient les affaires publiques d'une cité. Les trois cités des Helvètes, des Valaisans et des Ceutrons avaient obtenu d'accoler au nom de leur *Forum* le titre de *Claude*. *Forum Claudii Aventicum Helvetiorum*, *Forum Claudii Vallensium Octoduro*, *Forum Claudii Ceutronum*. Les auteurs de *Gallia Christiana* prétendent que le dernier aurait reçu cette dénomination d'un préfet de la province nommé Claudius, au tribunal duquel il y aurait eu concours. On ne voit pas d'exemple analogue dans l'organisation des cités romaines. Il y avait trois autres *Forum Claudii* en Italie : celui de Massa et Carrara, celui du lac Sabbatinus et celui de Carinola près de Naples, qui passaient pour avoir eu ce titre de l'empereur Claude. Il paraît plus probable que les trois cités gauloises reçurent cette faveur du même empereur à son retour de l'expédition de la Grande-Bretagne (4), lorsqu'elles furent gratifiées en même temps du droit latin (5). On sait que ces trois cités furent réunies plus tard

(1) *Revue archéologique*, 1857, page 496.
(2) M. Terentius Varro, *De lingua latina*, IV.
(3) S. Pomponius Festus, *De Verborum significatione*.
(4) *Congrès de Chambéry*, 1863, p. 586.
(5) Pline, *Hist. nat.*, III, 20.

pendant un demi siècle dans la province des Alpes graies et pennines (1). Ptolémée a constaté l'existence et la position de la ville de *Foros Claudiou* ainsi que de celle d'*Axima* dans le pays des Ceutrons, la première à l'ouest, la seconde à l'est, assez distantes l'une de l'autre pour n'être pas confondues (2). MM. de Sainte-Marthe comptent quatre lieues d'*Axima* à *Forum Claudii*, d'après les autorités anciennes qu'ils invoquent (3). Ils ajoutent que le *Forum* ayant été détruit au commencement du ve siècle, la ville s'appela *Tarentaise*. *Urbs postea, destructo foro, dicta est Darentasia*. C'est-à-dire qu'elle reprit officiellement son nom primitif, qui était resté probablement dans l'usage vulgaire, comme on dit encore aujourd'hui l'Hôpital et Conflans pour Albertville. Le même accident était arrivé au *forum* des Vallaisans dont la cité ne garda plus que le nom primitif d'*Octodure* (4).

La perte de ce titre de faveur et des droits qu'il comportait était dans les usages romains toutes les fois que les membres de la cité ne faisaient pas reconstruire le *forum*. On cite, entre autres exemples, celui de la ville de Lauréac dans le *Noricum* (haute Autriche) (5). Les mesures prises d'après l'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne placent *Darentasia* au confluent du Doron dans l'Isère (6). L'orthographe *Tharantasia* est corrélative à celle de Thoron pour le même torrent, dont le voisinage lui a laissé son nom ; comme le confluent de la Dranse dans le Rhône a donné le nom de la ville de *juncto doro* et par contraction *Octoduro* (Martigny en Vallais). L'étymologie tirée du nom de Terentius Varro est tout-à-fait erronée. Ce général a soumis les Salasses révoltés sous le neuvième consulat d'Auguste (7). Le nom des Ceutrons ne figure aucunement dans cette expédition. D'ailleurs, ils ne se sont jamais révoltés sous Auguste, puisque leur nom n'a pas été inscrit sur le monument de la Turbie avec les autres peuples soumis sous cet empereur (8).

L'ancien village celtique de *Darentasia* avait commencé sur la gauche de l'Isère vers le confluent du Doron, le long duquel il se rattachait à l'exploitation des sources salines. Sous les Romains, le *Forum Claudii* s'étendait également sur la droite de l'Isère, d'après leurs monuments.

La tradition rapporte qu'ensuite d'un éboulement des Esserts au Châtelard d'Aime, les eaux de l'Isère, arrêtées dans leurs cours, formèrent un lac dans le bassin d'Aime. C'est probablement à l'éruption de ce lac que le pont de la voie romaine fut détruit au détroit du Saix et que *Forum Claudii* fut ensablé. Vingt-cinq ans après ce désastre, saint Jacques d'Assyrie était envoyé chez les Ceutrons avec le titre d'évêque de *Darentasia*, le seul nom resté au chef-lieu de la cité des Ceutrons. Le nom des villes seulement et non pas celui des peuples, devait marquer le titre épiscopal (9). Ses

(1) *De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie*, 15.
(2) Ptol., *Geog*, III.
(3) *Gallia Christ*, XII, 700.
(4) Boccard, *Hist. du Vallais*, 18.
(5) Rhorbacher, *Hist. univers.*, XIII, 156.
(6) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*.
(7) Dion Cassius, *Hist.*, LIII, LIV. Strabon, *Geog.*, IV. Eutrope, *Hits.*, VIII. Suéton, *De cœtaribus*, II.
(8) Pline, *Hist. nat.*, III, 20.
(9) *Neminem*, I, *Dist.*, LXX. *Urbes*, I, *Dist.*, LXXX.

successeurs élevèrent leur *monasterium* (moustier) sur sur la rive droite de l'Isère. L'importance de cet établissement à côté de l'église métropolitaine en avait fait l'éponyme du quartier, *in vico qui dicitur monasterium* (1), et le nom ne tarda pas à s'appliquer à toute la ville, d'où est venu le nom de Moustiers. Les chartes pontificales ont conservé dans le titre épiscopal aussi bien que dans le titre de comte le nom de Tarentaise, qui a passé ainsi à la province des temps modernes, comme le nom de *Tarentasia* affectait autrefois tout le territoire de la cité des Ceutrons.

En creusant pour les fondations de nouvelles maisons et la rectification de la rue de La Marmora à Moûtiers, on a trouvé, à quatre à cinq mètres de profondeur, un puits, une collection de poteries, des pavés, une taillanderie, un évier avec un squelette de poisson du genre coffre, plusieurs tronçons de colonnes, des monnaies, quantité de *rudus*, et deux débris d'inscription :

I	
CVRA	VALERIO TRE
PRAE	PIO M

Le Musée d'Annecy possède un objet précieux découvert à la Contamine de Moûtiers; c'est une entaille en verre de forme ovoïde, représentant à la partie concave les deux têtes conjuguées de Pompée et de Cornélie, sa troisième femme, avec leurs noms en grec (2).

Aymar du Rivail lisait encore, il y a trois siècles, plusieurs inscriptions sur marbre, à Salins :

Impp. Severus et Antoninus.
Ex reditu suo juliæ Augustæ ex ære proprio.
Ex voto Herculeio graio.

Une quatrième n'était plus lisible (3). On a trouvé également des monnaies romaines à Plain-Villard, à Champoulet, à Salins, dans les fondations de l'établissement thermal, au milieu d'anciens murs.

A Pont-Séran, on a trouvé une monnaie épiscopale du VII° siècle, frappée à Darentasia (4). A l'Echaux, deux vases de terre contenaient une grande quantité de monnaies romaines (5).

L'inondation du Doron, en 1778, découvrit une ligne de maisons en briques sur la rive gauche où se trouvait autrefois la châtellenie des comtes de Savoie en Tarentaise (6).

La table Théodosienne porte dix milles romains de distance entre *Axima* et *Darentasia :* c'est quinze kilomètres soit presque quatre lieues de poste. On se rappelle que c'est également la distance donnée entre *Axima* et *Forum Claudii* par les auteurs de *Gallia Christiana*, qui assurent que la ville reprit le nom de *Darentasia* après la destruction du *Forum.* L'identité des deux villes me semble bien établie. Elle a été reconnue dans les travaux des Bénédictins, des Bollandistes, dans l'*Histoire des évêchés et abbayes* d'Augustin de la Chiesa, etc. Besson et Grillet sont venus, les premiers, confondre *Forum Claudii* avec *Axima*, que la géographie de Ptolémée, écrite au II° siècle de notre ère, distingue expressément. On a motivé cette confusion sur plusieurs inscriptions d'Aime, dont il est nécessaire de bien saisir le sens.

On sait que César et Tacite désignaient par le nom de *Civitates* les peuplades gauloises et germaniques. On cite même ce *dictum* d'Auguste : *Neque enim Civitas domibus porticibus aut foris hominum inanibus, sed viris constat.* Nonius Marcellus dit également : URBS *est ædificia*, CIVITAS *incolæ*. La *Civitas*, dit Appien, c'est la nation qui a ses lois et sa magistrature; ce sont ses droits et quelquefois son territoire. Aussi, les diocèses ecclésiastiques ont eu en général l'étendue territoriale des cités romaines (1). Le nom de *Civitas*, en rappelant l'idée de patrie, de gouvernement, de droit civique et de l'ensemble des citoyens répandus dans le territoire administratif, s'appliqua plus tard au lieu même de leur réunion officielle, c'est-à-dire à la ville qui possédait le *forum*, où les citoyens venaient traiter leurs affaires et débattre leurs intérêts publics. C'est ainsi que les droits du *Forum* étaient ceux de la *Civitas* lorsqu'elle avait reçu officiellement le premier titre. Le nom de *fueros* est même resté en Espagne comme expression des droits nationaux dans l'étendue du territoire.

Si donc quatre inscriptions d'Aime reproduisent le titre de *Forum Claudii*, c'est que ce sont des monuments élevés au nom de la municipalité, sans égard à la localité où ils ont été placés, pourvu que ce fût dans l'étendue territoriale du peuple formant la *Civitas.* Les abréviations FOROCL·CEVTRON, cité par Auguste de Sales, FCL CEVTRONES PVBLIC de l'inscription de la maison Berard, FOROCLAVD·PVBL· de la crypte de Saint-Martin, FORO CLAVDI P du jardin de l'ancien couvent doivent se lire : *Foro Claudii Ceutrones, Foro Claudii Ceutrones publice, Foro Claudii* ou *Foroclaudienses publice.*

Il n'est point impossible qu'on en trouve au Bourg-Saint-Maurice, quand on déblaiera l'ancien *Bergintrum*, et ailleurs encore, puisque la municipalité avait le droit d'élever des monuments en son nom dans toute l'étendue territoriale de la *Civitas.*

C.-A. DUCIS.

(1) Besson, *Mémoires, Preuve* n° 11, de l'an 1096.
(2) *Revue savoisienne*, 1862, p. 26.
(3) *De Allobrogibus*, 316.
(4) *Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 1858, XIV.
(5) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, XII, 51.
(6) Roche, *Notices historiques sur les Ceutrons*, 58.

(1) Guérard, *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*, 46.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Vous avez dû vous demander souvent, vous qui faites une étude spéciale des découvertes archéologiques, comment il a pu arriver qu'un si grand nombre d'objets antiques aient pu rester enfouis ou ignorés pendant des siècles et des siècles.

Est-ce à l'ignorance, au hasard ou à l'insouciance qu'il faut attribuer ce fait qui ne peut qu'étonner lorsqu'on y réfléchit sérieusement?

Je crois, pour mon compte, que cette particularité découle des trois causes énoncées.

Interrogez les pêcheurs de nos lacs et ils vous diront que de temps immémorial eux et leurs ancêtres ont re-

tiré des fragments de poterie de ces emplacements où l'on remarque des restes de nombreux pilotis, mais qu'ils les ont rejetés ou brisés comme étant sans utilité : voilà le fait de l'ignorance.

Un vase contenant des médailles précieuses, vrai trésor numismatique, une tombe renfermant les restes d'un guerrier des premiers âges historiques, un anneau précieux cachés sous une mince couche de terre, ont échappé à l'attention des savants jusqu'à ce jour, bien que le terrain qui les dérobait à la vue ait été remué chaque année par la charrue ou la bêche du cultivateur : voilà le fait du hasard.

Des monuments exposés à la vue de tous, des dolmens, des restes de constructions antiques ont passé presque inaperçus aux yeux des générations, et sans que ceux qui les voyaient chaque jour aient eu l'idée de rechercher la cause de leur existence primitive : voilà le fait de l'insouciance.

A chaque instant nous voyons se produire en nos contrées les effets de ces trois causes de retard dans le progrès de la science archéologique ; mais l'ignorance et le hasard sont, il faut bien le dire, les deux plus coupables chez nous ; quant à l'insouciance, défaut impardonnable, elle nous a fait peu de mal, je le constate avec bonheur. Dans d'autres pays, il n'en a pas été de même. En voici un exemple frappant :

Il existe dans les steppes de la Russie méridionale, dans la Sibérie du Sud et même dans le territoire de l'Amour, de petites élévations de terre, jetées çà et là, sans aucun ordre, et construites par la main de l'homme ; quelques-uns de ces tertres sont encore surmontés de statues en pierre. Voilà, on l'avouera, un fait intéressant, un fait qui depuis des siècles a dû frapper l'esprit des habitants, et il paraît incompréhensible que des monuments semblables n'aient pas attiré l'attention des générations postérieures. Eh bien ! il résulte des renseignements que nous recevons, que l'origine et l'utilité des kourgans ou mogils (ce sont les noms donnés à ces monuments) sont encore complètement ignorées.

Le voyageur de Golbéry avait pris les constructions relativement gigantesques des termites pour des tombeaux élevés aux anciens guerriers des pays qu'il visitait ; mais, animé de l'esprit du vrai savant, il ne se contenta pas de juger sur la simple apparence, il étudia de près ces constructions et reconnut bien vite son erreur. En Russie, on avait devant les yeux des monuments dont la provenance ne pouvait donner lieu à aucun doute, — les animaux n'ont jamais su faire des statues, — malgré cela, l'insouciance s'en mêlant, on en est encore à se demander ce qu'étaient les kourgans ! Quelques auteurs en ont bien parlé, mais on n'a pu retrouver dans la tradition aucuns détails précis à leur sujet.

Voici les renseignements les plus complets que l'on ait sur ces restes intéressants des anciens âges ; on les doit à M. Alexandre Petzhold qui a publié, il y a peu de temps, un *Voyage dans l'est et l'ouest de la Russie*.

Les monuments dont il est question sont divisés en deux catégories : les kourgans tumulaires qui semblent être de vrais tumulus, et les kourgans simples que l'on dirait n'avoir servi qu'à indiquer la direction des routes. On en trouve beaucoup plus à l'est qu'à l'ouest. Ils sont placés irrégulièrement et affectent des formes très diverses. Leur hauteur moyenne est de 15 à 20 pieds et leur base est proportionnée à leur hauteur. Parfois on les rencontre par groupe ; le plus souvent ils sont isolés les uns des autres ; il arrive aussi, mais rarement, qu'on en trouve deux très rapprochés et séparés seulement par un petit intervalle qui les fait ressembler de loin aux deux bosses d'un chameau. On en trouve dans les bas fonds comme sur les hauteurs.

J'ai dit que les kourgans étaient surmontés de statues en pierre. Ces statues sont plus grandes que nature et très grossièrement sculptées ; elles portent dans le peuple le nom de *Baba* qui signifie *petite mère,* bien que toutes ne représentent pas des femmes ; elles ont été enlevées de leur base et quelques-unes gisent à terre tandis que la plupart ont servi à consolider des constructions modernes, à border les routes, ou ont été placées dans les steppes pour que les bestiaux viennent s'y frotter.

Les statues des kourgans sont en général mutilées, avariées au point de perdre toute ressemblance humaine. M. de Hauthausen, qui a parlé de ces monuments, pensait que la pierre avec laquelle ils étaient confectionnés avait été apportée de loin, comme on prétendait aussi que la terre des monticules venait de localités étrangères ; mais, d'après M. Petzhold, il paraîtrait que cette opinion est erronée puisqu'il a reconnu que la pierre et la terre des kourgans appartiennent aux territoires mêmes sur lesquels ils s'élèvent.

Bien que ces renseignements nouveaux jettent une certaine lumière sur ces monuments archéologiques, il reste toujours à résoudre la question d'origine qui est la seule importante au point de vue scientifique ; l'insouciance des populations russes des contrées signalées comme possédant les kourgans sera peut-être cause que le monde savant restera dans l'ignorance la plus complète à ce sujet. Il n'y a point là, je le sais, une question de laquelle doit dépendre l'avenir de l'humanité, mais cette obscurité peut occasionner une lacune regrettable dans les recherches qui se poursuivent aujourd'hui avec une si louable ardeur dans tous les pays, sur les époques antéhistoriques.

C'est une leçon donnée aux générations modernes qui leur apprendra à ne négliger aucun souvenir, aucune tradition pouvant intéresser leur histoire.

Puisque je viens de constater le zèle que l'on apporte partout à poursuivre l'étude des âges antéhistoriques, je ne puis mieux faire que de citer le fait suivant, publié par plusieurs journaux, et qui vient à l'appui de mon dire.

On rapporte qu'en Californie le professeur Whitney a découvert un crâne humain, à 150 pieds de profondeur, en creusant un puits dans le comté de Calaveras. Ce puits traverse cinq lits de lave ou de tuf volcanique et quatre dépôts de gravier aurifère. M. Whitney a reconnu qu'il n'y avait pas de fissure qui ait pu donner passage au dit crâne fossile. Si rien ne vient démentir cette découverte et les circonstances qui l'ont accompagnée, on pourra soutenir que ce crâne est antérieur à tous les pics volcaniques de la Californie ; on ajoute que l'angle facial est absolument celui d'un Indien californien de nos jours et qu'un facsimile sera envoyé à toutes les sociétés ethnologiques.

On dit bien aussi qu'une découverte analogue a été

faite en France; mais cette nouvelle est rapportée en termes si extraordinaires qu'elle me paraît devoir voler suffisamment de ses propres ailes et sans que je m'en mêle. Il s'agirait d'un pied humain long de 50 centimètres et large de 16 centimètres! *Horribile dictu!* J'en laisse la responsabilité au journal de Bergerac.

Voici qui est plus certain : en creusant dans le quartier des Templiers à Toulon, on a trouvé, à une profondeur de deux mètres, une série de tombeaux que l'on dit être romains, avec accompagnement de médailles, d'amphores, etc. Dans l'un des tombeaux se trouvait un guerrier, à en juger par les armes qui l'entouraient; à côté de lui, mais couchés en sens inverse, étaient les ossements d'une femme. Cette dernière particularité, dit-on, aurait dérouté les archéologues; je ne pense pas, toutefois, qu'il y ait rien là qui puisse dérouter l'imagination de l'archéologue même le plus exigeant; c'est un fait curieux, à la vérité, mais il n'a rien qui soit si extraordinaire que les bras en doivent tomber du corps. La manie de vouloir tout expliquer scientifiquement est la cause la plus immédiate du ridicule que certaines gens jettent sur les chercheurs d'antiquités; il faut donc se défendre de cette manie et l'attaquer lorsqu'on la voit percer chez les autres.

JULES PHILIPPE.

RAPPORT SUR L'ALBUM DE LA HAUTE-SAVOIE

Nous aurions voulu reproduire en entier le remarquable rapport lu en séance du Conseil général par M. Camille Dunant, rapporteur de la Commission de l'*Album* de la Haute-Savoie, mais le défaut d'espace nous oblige à nous limiter à la partie essentielle, celle où sont expliqués le but moral de l'entreprise et l'idée qui a présidé à l'exécution.

. . . .

« La pensée de réhabiliter un pays méconnu est une pensée noble et généreuse, mais d'une réalisation difficile. Un livre consacré à l'illustration d'une province ignorée ou connue défavorablement n'offre pas un intérêt assez général, une chance de réussite assez grande pour tenter les spéculateurs. La plupart des publications de ce genre qui ont été faites en France et à l'étranger ont échoué, après avoir coûté beaucoup de sacrifices. Aussi, les principaux éditeurs de Paris et de Lyon, à qui le comité s'était adressé, demandaient une subvention tellement élevée que le comité n'aurait pu s'acquitter de son mandat s'il n'avait trouvé dans MM. Pilet et Cougniard, de Genève, des éditeurs intelligents et de meilleure composition.

« L'œuvre n'était pas d'ailleurs d'une exécution facile, même pour l'écrivain distingué et l'artiste habile à qui elle avait été confiée.

« L'écrivain devait réunir, dans un cadre restreint, des détails descriptifs, historiques et légendaires sur quatre arrondissements. Il avait, comme l'artiste, à lutter contre le grandiose écrasant de la nature alpestre, difficile à soumettre aux conditions de l'art, qui tend à rapetisser ce qui est grand et à grandir ce qui est petit.

« Il a fallu un littérateur et un peintre familiarisés, comme M. Wey et M. Terry, avec les grands aspects des Alpes, exercés depuis longtemps à les reproduire avec succès, pour pouvoir rendre avec vérité la physionomie changeante, la muette grandeur de nos montagnes.

« Quoique libres dans leurs appréciations, ils ont dû parcourir l'un et l'autre une route tracée d'avance par des convenances locales. Ils n'ont pas toujours pu choisir, pour objet de leurs études, les sites les plus remarquables, les plus attrayants; ils auraient été obligés de sortir de l'itinéraire indiqué par la Commission. Ils se sont trouvés ainsi en face de quelques paysages ayant des traits de ressemblance; ils ont été réduits parfois à la nécessité de refaire le portrait du même clocher. Ce n'est que par la variété des tons, par la manière d'éclairer le tableau qu'ils ont pu échapper à la monotonie résultant de l'identité de la forme. Toutefois, comme le clocher natal est nécessairement pour les cœurs bien nés le plus beau clocher du monde, il ne serait pas étonnant que le portrait, bien qu'exact dans le trait, ne paraisse pas ressemblant aux habitants de la localité, parce qu'il a été présenté dans un jour sous lequel ils ne sont pas habitués à contempler le modèle.

« D'autres personnes du pays auraient désiré que l'histoire générale de la Savoie et de celle de chaque ville ou village mentionnés dans le livre, y occupât une plus large place. Si l'on avait voulu donner satisfaction à ce vœu, un seul volume était insuffisant. Le moindre inconvénient du développement excessif du texte, à supposer qu'il eût été possible, avec les ressources dont on pouvait disposer, était celui-ci : l'ouvrage trop volumineux n'aurait pas été lu par les voyageurs à qui il est spécialement destiné; or, il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agissait pas d'apprendre aux habitants de la Haute-Savoie leur histoire, qu'ils doivent connaître mieux que personne; mais bien de faire naître dans l'esprit de ceux qui sont étrangers au pays le désir de le visiter, en faisant une peinture vraie, courte et animée, des choses qui peuvent les intéresser. On a dû surtout se préoccuper des goûts, des instincts des voyageurs. Ils aiment en général les plaisirs faciles; les longues et sérieuses études historiques leur font peur; ils préfèrent une forêt de vieux sapins aux arbres généalogiques les plus vénérables; le récit émouvant des dangers d'un touriste perdu au milieu d'un glacier célèbre les intéresse davantage que la narration d'une ancienne bataille. La cuisine du manoir rustique où Jean-Jacques Rousseau partagea un frugal repas avec de nobles demoiselles a plus d'attraits pour eux que l'aspect de nos plus beaux monuments.

« Il faut prendre les touristes tels qu'ils sont, et laisser à de plus habiles le soin de les refaire à leur image.

« Certainement, tout ce qu'il y a de remarquable à divers titres, dans le département, n'a pas été décrit ou dessiné dans l'*Album* de la Haute-Savoie. Nous croyons, du moins, que rien d'essentiel n'a été omis. »

ERRATUM

Dans le n° 8, du 15 août 1866, page 67, 2e colonne,

au lieu de :	*il faut lire :*
Veron, 118	Veron, 320
Ablette, 320	Ablette, 118

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 novembre 1866.

ON S'ABONNE
—
EN FRANCE
Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;
A L'ÉTRANGER
Par un effet sur une maison d'Annecy.
—
La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT
—
France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »
PAYABLE D'AVANCE
—
On ne reçoit que des abonnements annuels.
—
Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

NÉCROLOGIE

—

M. JACQUES REPLAT

Nous avons la triste mission d'annoncer à nos lecteurs la mort de M. Jacques Replat, à qui tous les organes de la presse savoisienne ont déjà payé leur tribut de regrets.

Cet homme de bien, cet orateur brillant, ce spirituel écrivain a rendu le dernier soupir le 28 octobre, et il ne reste plus de lui que le souvenir de son patriotisme ardent, de ses qualités morales bien connues, et ses œuvres littéraires qui perpétueront son nom au milieu de nos générations à venir !

La Société Florimontane a perdu en M. J. Replat un homme qui a été son plus ferme soutien jusqu'au jour où la maladie l'a forcé à renoncer à tout travail ; la *Revue savoisienne* a vu s'éteindre en lui l'un de ses collaborateurs les plus actifs et les plus goûtés du public.

Dans des circonstances aussi pénibles, on a besoin de se recueillir pour parler de l'homme qui excite de si justes regrets ; c'est pourquoi nous nous bornons aujourd'hui à enregistrer la nouvelle perte que la Savoie vient de faire ; dans notre prochain numéro nous essaierons d'esquisser la vie si noblement remplie de M. J. Replat et nous parlerons de ses publications qui n'ont pas peu contribué à faire connaître notre chère patrie.

JULES PHILIPPE.

DE L'INFLUENCE DES MARAIS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE (1)

L'influence de l'humidité et des effluves miasmatiques qui s'échappent des marais constitue une des causes d'insalubrité le plus anciennement connues, et qui aujourd'hui encore s'étend sur une superficie considérable des quatre parties du monde : au nord de l'Europe, la Hollande, la Russie, la Norwége ; au midi, l'Italie et la Grèce ; en Afrique, une grande partie de son littoral ; en Asie, le delta du Gange et les bords de l'Euphrate ; une grande partie des contrées de l'Amérique et de l'Océanie sont encore recouvertes de marais. Il n'est pas un pays au monde où l'on ne rencontre cette cause d'insalubrité sur des régions plus ou moins étendues, et en France les surfaces occupées par des sols marécageux dépassent cinq cent mille hectares.

N'est-il pas surprenant qu'à ce jour, où l'on se vante tant de progrès, où il n'est personne qui conteste l'influence fâcheuse des marais sur la santé publique et sur la fortune agricole, nous ayons encore à constater une si grande quantité de terrains marécageux ? C'est que le desséchement et l'assainissement de ces terrains présentent des difficultés de plus d'un genre ; c'est que jusqu'à ce jour les Etats n'ont jamais manqué de bras ni d'argent quand il s'est agi de la guerre, cette sauvagerie qui décime les populations et les corrompt, et que toujours les bras et l'argent ont fait défaut quand il s'est agi de travailler au bien-être matériel ou moral de l'humanité.

Depuis Hippocrate, qui a tracé le tableau des affections dues aux émanations *maremmatiques* auxquelles les habitants du Phase étaient en proie, jusqu'à nos jours, tous les amis de l'humanité ont signalé les influences délétères des miasmes marécageux : Avicenne, Massa, Lancisi, Gattoni, Hallé, Gutterie, Baumes, Alibert, Ramel, notre Fodéré et bien d'autres ont décrit avec exactitude les maladies et les dégénérescences dues aux influences des marais qui n'engendrent pas seulement des fièvres intermittentes, leur produit spécifique, mais encore une multitude d'autres affections tantôt aiguës, tantôt lentes et chroniques.

Sous le nom de marais, nous devons comprendre non seulement ce que désigne le langage vulgaire, mais dans un sens plus général tout sol alternativement couvert et abandonné par des eaux stagnantes, plus ou moins vaseuses, d'une odeur et d'une saveur souvent fétides, alimentant une végétation toute spéciale, donnant asile à une foule innombrable d'infusoires. De ces sols, sous l'influence du desséchement et de la chaleur, se dégagent une grande quantité de

(1) Ce mémoire a été lu à la réunion des médecins de la Haute-Savoie, à Bonneville, le 24 septembre 1866.

vapeur d'eau chargée de gaz hydrogène carboné ou phosphoré, d'acide carbonique, de divers gaz provenant de la décomposition des matières animales ou végétales en putréfaction, et ces effluves miasmatiques, inconnus dans leur essence, désignés par les Italiens sous le nom de *malaria* et qui donnent naissance aux fièvres intermittentes.

Ainsi, sous le nom générique de marais, nous comprenons les marais proprement dits, les étangs, les marais salants des bords de la mer, les rivières, les travaux de colmatage le long des fleuves et rivières, les terrains sujets aux inondations périodiques, et enfin toute terre alternativement couverte et abandonnée par les eaux et d'où s'échappent les miasmes marécageux. Et bien souvent une contrée saine est rendue insalubre par le fait de travaux qui déterminent la stagnation des eaux sur certaines portions du sol; c'est ce qui s'est vu quelquefois par le fait de la construction de chemins de fer, dont les chaussées rendent souvent difficile l'écoulement des eaux, et qui souvent aussi sont bordés de larges flaques d'eau stagnante dans les endroits où l'on a creusé le sol pour s'approvisionner de matériaux de terrassement.

Dans nos climats, c'est dans les mois de juillet, d'août et de septembre que les marais exhalent leurs miasmes les plus abondants et les plus actifs, surtout quand l'été et l'automne sont froids et humides. Sous l'influence de la radiation solaire, les effluves, entraînés par la vapeur, se répandent dans l'atmosphère et s'abaissent pendant la nuit à mesure que la vapeur se condense; aussi est-ce le matin ou le soir, et surtout pendant la nuit, que leur action délétère est le plus à craindre; poussés par les vents, ils étendent leur action souvent très loin de leur lieu d'origine : on a vu les miasmes paludéens se faire sentir à plus de huit kilomètres des marais.

Les effluves *maremmatiques* influent d'une manière pernicieuse sur la végétation. Partout où ils se font sentir, les céréales donnent peu de grains et des grains de qualité inférieure; les fruits sont aqueux et sans saveur, les légumes et les plantes potagères réussissent mal, les fourrages eux-mêmes sont peu nourrissants et de mauvaise qualité; mais ce sont surtout les animaux qui souffrent de leur action. Voyez ces troupeaux d'animaux domestiques amaigris, au poil hérissé, à l'œil terne, qui vivent autour des marais, et comparez-les, pour bien saisir l'influence fâcheuse à laquelle ils sont soumis par l'air qu'ils respirent et la nourriture qu'ils consomment, à nos beaux troupeaux des montagnes ou des bonnes plaines, et alors vous pourrez vous faire une idée de la dégénérescence dans laquelle ils sont tombés.

L'homme qui passe sa vie au milieu ou sur les bords des marais a la taille petite, le teint blafard et livide, le ventre gros, les jambes engorgées, les extrémités supérieures grêles; il a l'air vieux avant le temps; il est d'une intelligence bornée et sans énergie morale, et chez nous, ordinairement il est affecté du goître; sans parler des fièvres intermittentes qui souvent l'atteignent, l'habitant des marais a une tendance à l'engorgement des viscères abdominaux, aux hydropisies, à l'anasarque, aux scrofules, aux maladies des os et des articulations. Aussi, la vie moyenne est-elle notablement réduite dans les localités marécageuses; elle varie entre 18 et 26 ans, suivant l'intensité et l'étendue des miasmes dans lesquels sont plongés les habitants. La mortalité y est en moyenne de 1 décès sur 21 habitants, à peu près le double de la mortalité commune de toute la France; c'est surtout sur la première enfance et les nouveaux-nés que frappe cette excessive mortalité. Le nombre des décès dépasse de beaucoup celui des naissances, et cependant les naissances y ont lieu dans une proportion plus forte que dans les autres régions; triste condition qui, suivant la remarque de M. Mélier, est en général celle des populations malheureuses : il y a plus de naissances, mais il y a encore plus de décès, et les immigrations seules sont appelées à combler les vides faits par la mort.

Ainsi, on le voit, les effluves des marais portent avec eux la maladie et la mort; outre la dégénérescence de la constitution des individus, ils produisent la fièvre intermittente dont ils sont la cause spécifique, les fièvres rémittentes bilieuses, et ils rendent plus communes et plus graves les autres maladies. L'enfance en première ligne, puis ensuite la jeunesse et l'âge adulte sont les âges où les influences fâcheuses des miasmes marécageux se font le plus sentir; le vieillard leur résiste davantage, car à cet âge la circulation est lente et l'absorption difficile.

En France, il n'est pas une région qui n'ait encore une surface de sol plus ou moins étendue en marais ou étangs : la Sologne, la Dombe, une partie de la Bresse dans l'Indre, la Brenne, le Forez sont les parties de notre sol qui ont le plus à souffrir du voisinage des marais. Dans notre département, où les vallées et les plaines sont peu étendues, les marais ne présentent pas de grandes surfaces, mais par contre ils sont très multipliés; il n'est pas un canton, peut-être pas une commune qui n'en ait quelques hectares, et bien souvent de larges mares autour des habitations, des prés humides entièrement recouverts d'arbres touffus, des fossés sans écoulement, enveloppent les habitations de nos paysans d'émanations aussi funestes que celles des marais proprement dits et qui produisent les mêmes effets sur leur santé.

L'étendue des marais communaux et particuliers de notre département est la suivante :

Arrondissement	d'Annecy . .	549	hectares.
—	de Saint-Julien.	119	—
—	de Bonneville .	461	—
—	de Thonon . .	309	—
	Total. .	1,438	hectares.

Mille quatre cent trente-huit hectares de terrains marécageux existent donc encore dans le département de la Haute-Savoie.

Des anciens départements, vingt-deux seulement n'ont pas de marais, ce sont : Basses-Alpes, Ardèche, Ariége, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Eure-et-Loire, Haute-Garonne, Gers, Haute-Loire, Lozère, Meurthe, Moselle, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Tarn, Var; vingt-deux départements ont une étendue de terrains marécageux plus considérable que le nôtre, ce sont : Ain, Aisne, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente-Inférieure, Doubs, Gard, Gironde, Hérault, Isère, Landes, Loire-Inférieure, Manche, Marne, Morbihan, Nord, Oise, Pas-de-

Calais, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Somme, Vendée (1).

Les autres départements ont tous des marais, mais en moindre quantité que le nôtre. Ainsi, sous le rapport de l'étendue des marais, nous occupons le 23e rang parmi les départements de l'Empire, tandis qu'avec notre sol en pente, partout coupé de ravins, il nous serait si facile sous ce rapport de descendre au dernier rang, et probablement possible de figurer au nombre des départements n'ayant plus de marais.

Il n'y a qu'un seul moyen vraiment efficace pour combattre l'influence désastreuse des marais : c'est de les supprimer en les desséchant. L'hygiène peut bien donner des conseils utiles sur la disposition des habitations exposées aux miasmes, sur l'importance des vêtements chauds et d'une nourriture fortifiante, sur les précautions à prendre touchant les heures et la durée du travail, sur l'efficacité préservatrice du tabac, des préparations de quinine, etc., etc. L'on peut aussi conseiller de séparer les habitations des foyers d'infection par la plantation de lignes de grands arbres, filtrant et épurant à travers leur feuillage l'air *maremmatique;* mais tous ces moyens n'atteignent pas le mal dans sa source et ne sont bien souvent que des palliatifs impuissants.

Et cependant, malgré les ordonnances d'Henri IV, de Louis XIV, malgré les lois de l'Assemblée constituante et de l'Empire, combien ne reste-t-il pas à faire en France pour atteindre le but désiré! A ce moment même on travaille à l'assainissement de la Sologne, et c'est à nous médecins, c'est à la science, aux amis de l'humanité, de demander que la sollicitude de l'administration s'étende à tous les points insalubres de notre territoire. En signalant le mal et en sollicitant le remède, nous remplissons notre devoir; l'Etat et l'administration n'auront rempli le leur que quand ces foyers pestilentiels auront été détruits partout où il y a possibilité de le faire.

Et pour nous restreindre au point de vue départemental, il serait à désirer que chacun de nous signalât à l'autorité les portions de territoire situées dans sa circonscription qui sont encore à l'état marécageux, leur influence sur la santé publique, et le mode qu'il croit le plus efficace et le plus économique pour leur assainissement; nous ne doutons pas que notre Préfet, qui s'occupe avec tant de sollicitude des intérêts du pays, ne fasse tous ses efforts en réunissant le concours de l'Etat, du département, des communes et des particuliers, pour atteindre le but que nous aurions signalé. A ce jour, les principaux marais du département sont l'objet d'études et de formation de syndicats en vue de leur desséchement. Les marais de Sillingy seront prochainement soumis aux travaux de desséchement : les études sont faites, les enquêtes ont eu lieu, les syndicats se forment, et l'Etat s'est engagé pour les 2/3 de la dépense. Les marais d'Epagny, non encore assainis complétement, sont l'objet d'études et de projets administratifs : sur 47 hectares de marais situés sur les communes de Bonneville, la Côte-d'Hyot, Saint-Maurice et Saint-Pierre, les travaux sont en cours d'exécution; des études ont été faites et des projets existent et ne tarderont pas à être réalisés pour les marais de Mélan, d'Orcier et du Bouchet près Bonneville. Chez nous, heureusement, ce but peut partout être atteint sans de très grands frais et sans travaux extraordinaires; nous l'avons dit, nos marais ne sont pas très vastes, quoique très multipliés, et presque tous ont une pente suffisante pour l'écoulement des eaux. Presque tous, au moyen de fossés ouverts et mieux encore du drainage souterrain, peuvent être desséchés; et le sondage ou le colmatage pourraient être pratiqués là où à cause de l'enfoncement du sol les fossés et le drainage ne seraient pas praticables.

Dans ce département, les difficultés pour le desséchement des marais ne sont pas dans l'exécution ; elles résident surtout dans l'incurie et souvent la résistance des propriétaires. La loi, sous ce rapport, n'est pas assez favorable à la mise en pratique de mesures d'utilité publique incontestable; la loi de 1807 forme encore aujourd'hui la législation en cette matière. Cette loi met les propriétaires en demeure d'opérer les desséchements avec leurs propres ressources, et à défaut, les travaux sont entrepris par l'Etat dans certaines circonstances exceptionnelles ; mais les formalités à faire avant d'en venir à l'exécution sont multiples et souvent difficiles à remplir ; du reste, toute l'économie de cette loi repose sur la supposition d'une plus-value des terrains desséchés, plus-value destinée à payer les frais de desséchement. Or, cette supposition est fausse dans beaucoup de cas, et elle serait certainement fausse pour notre département où, dans la plupart des localités, le sol-marais a une valeur vénale supérieure au sol-champ ; aussi, les résultats qu'on était en droit d'attendre de la loi de 1807 ont-ils été presque partout paralysés.

La législation sur les desséchements ne peut donc devenir réellement utile qu'après avoir subi de profondes modifications ; espérons que le code rural, si nécessaire et depuis si longtemps attendu, ne tardera pas à venir doter le pays d'une loi efficace sur cet objet.

L'Assemblée constituante, préoccupée de l'œuvre de la régénération du pays, avait décidé, dans la loi de 1791, que tout propriétaire de marais était tenu de déclarer, dans le délai de six mois, s'il voulait le dessécher par lui-même; faute de faire cette déclaration, il était tenu d'abandonner son terrain moyennant indemnité préalable, et le desséchement devait s'opérer aux frais de l'Etat. C'était là une tâche et une charge immenses pour l'Etat, et la loi ne reçut aucune exécution. Nous faisons des vœux pour que l'obligation du desséchement soit maintenue dans la loi à l'encontre du propriétaire, sauf à faire concourir aux frais généraux les communes, les départements et l'Etat qui tous y sont intéressés au même point que les propriétaires.

Une mesure qui nous paraîtrait également très propre à encourager les desséchements, consisterait à grever d'une surimposition exceptionnelle les terrains marécageux, et de concentrer au chef-lieu de chaque département le produit de cette surimposition qui serait destiné à faire exécuter, dans le département même, les travaux d'assainissement les plus urgents et les plus importants. Cette mesure aurait le double avantage de déprécier la terre-marais, à cause des fortes contributions auxquelles elle serait soumise, et de produire de l'argent pour le desséchement.

(1) Voir *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité*, d'A. Tardieu, d'où ont été tirées les principales données de cet article.

Avant de finir permettez-moi, dans l'intérêt de cette belle vallée de l'Arve dont la capitale nous accueille si cordialement aujourd'hui, de vous entretenir un instant de l'endiguement de cette rivière dont les inondations fréquentes sont si préjudiciables à l'agriculture et à la salubrité de ce bassin si riant et si fertile.

L'endiguement de l'Arve a été déclaré d'utilité publique par décret impérial du 19 décembre 1860.

L'Etat, le département et les particuliers sont appelés à concourir à la dépense, estimée à 4,000,000 de francs par M. l'ingénieur Tavernier.

Les syndicats sont formés et tout nous fait espérer que bientôt les travaux seront poussés avec activité et terminés avec promptitude; car, en ce genre de travaux, l'activité et la promptitude d'exécution sont une des conditions de réussite. 1,180 hectares de terres incultes seront ainsi rendus à l'agriculture, et 2,080 hectares de terrains en culture, sujets à être inondés et corrodés par les débordements, doivent être mis à l'abri de toute invasion par les eaux; le bénéfice total de l'opération est estimé à 4,440,000 fr.

Le système adopté consiste à limiter le lit de la rivière par des digues longitudinales; à ces digues longitudinales s'appuieront, de 900 mètres en 900 mètres, des digues verticales formant entre elles de vastes bassins, recevant à travers les digues longitudinales les eaux de la rivière et devant servir à les emmagasiner en temps de crue, et à en retenir le limon en tout temps afin d'améliorer le sol et de l'exhausser au moyen du colmatage : tel est, si je l'ai bien compris, le système qui doit être mis à exécution.

Eh bien, je me suis demandé si, au point de vue de la santé publique, ce système n'aurait pas les plus graves inconvénients?

Qu'adviendra-t-il quand tous ces bassins latéraux à la rivière d'Arve, d'une surface d'un millier d'hectares, s'empliront et se videront alternativement d'eau, quand ces boues se dessécheront? N'aura-t-on pas créé, pour de longues années dans toute cette belle vallée, des foyers de miasmes *maremmatiques* qui influeront d'une manière fâcheuse sur la santé publique? Les ingénieurs ne pourraient-ils pas trouver un système d'endiguement qui fût plus conciliable avec les lois de l'hygiène et de la salubrité publique? Le système actuellement proposé ne serait-il pas un remède pire que le mal qu'on veut combattre?

Je n'ai pas la prétention de préciser quelle sera l'influence du colmatage mis en pratique sur une surface de mille hectares, le long d'une étroite vallée resserrée par de hautes montagnes; mais je crois que cette influence sera désastreuse sur la santé des habitants, et j'ai cru de mon devoir de la signaler à notre association médicale, à Bonneville même, afin qu'avant de se lancer dans des travaux considérables l'administration et les populations en calculent bien toutes les conséquences, et que chacun fasse de cette question une étude spéciale et puisse être à même d'éclairer l'autorité, s'il était consulté.

En 1863, au congrès scientifique de Chambéry, le docteur Mollard, cet excellent et si distingué confrère que la mort nous a ravi l'année dernière, nous faisait le plus triste tableau de l'influence pernicieuse qu'exerçaient, sur la santé des habitants des bords de l'Isère, les travaux d'atterrissement exécutés le long du cours de cette rivière. C'était de ces contrées soumises au colmatage que venaient, à l'Hôtel-Dieu de Chambéry, un grand nombre d'habitants atteints de fièvres intermittentes et d'affections typhoïdes à formes bilieuses.

Nous sommes ici, dans cette charmante et hospitalière cité, en présence de deux questions importantes d'hygiène publique.

Les débordements de l'Arve en l'état actuel sont non seulement un grave préjudice pour l'agriculture, mais ils sont une cause périodique d'insalubrité, et l'exhaussement du lit de la rivière, qui ne permet pas dans beaucoup d'endroits l'écoulement des eaux de la vallée et en rend ainsi plusieurs points marécageux, est une cause d'insalubrité permanente.

Le système proposé pour remédier à cet état de choses nous paraît n'être pas conciliable avec les lois de l'hygiène.

Emettons le vœu : 1° qu'au plus tôt des travaux propres à remédier à l'état de choses actuel soient entrepris et conduits avec activité par l'administration; 2° qu'on emploie un système qui, tout en étant efficace, ne soit pas préjudiciable à la santé publique.

D[r] Dagand.

SÉPULTURES BURGONDES

La Haute-Savoie est riche en cimetières de la période comprise entre le v[e] siècle et le x[e]. Ils sont répandus notamment dans les environs d'Annecy, sur les deux versants du Salève et sur la limite du canton de Genève. Ceux de la Balme près La Roche, de Fontaine-Vive près Groisy, de Villy près Reignier, ont été explorés depuis longtemps, le premier surtout, par M. H. Gosse, qui a déposé au musée de Genève une abondante moisson d'agrafes, broches, fibules, colliers, chaînettes, bracelets et épingles.

L'été dernier, j'ai visité les cimetières de la Balme et de Fontaine-Vive, Chevrier près Pers, Bossey, Ville-la-Grand, Ambilly, Mûres, Lovagny, et opéré des fouilles au Noiret et aux Petits-Bois près Cruseilles. Partout les tombes sont en dalles de molasse, rectangulaires ou un peu moins larges vers les pieds. L'orientation n'est pas constante, et même quelques tombes sont perpendiculaires aux autres. On voit souvent deux corps ensemble, quelquefois trois. Il n'est pas rare de trouver un squelette complet, ayant à côté de sa tête un crâne et à ses pieds le reste du second corps.

Le hameau du Noiret, commune de Cruseilles, est situé entre ce village et le pont de la Caille. Les tombes, très nombreuses, affleurent en quelques endroits le sol de la place, de telle sorte que les habitants ont dû en détruire à plusieurs reprises, soit pour l'établissement des fontaines, soit pour rendre le terrain plus égal. Dans ces premières fouilles, où le goût de l'archéologie était la dernière des préoccupations, beaucoup de squelettes furent brisés ou enfouis dans les caves, et les enfants égarèrent divers objets de parure. Cependant j'ai pu recueillir encore une plaque de ceinturon, en bronze, composée de trois pièces : l'ardillon, la boucle et la plaque rectangulaire. Evidée à jour, elle a pour *ornement*, — le mot est quelque peu ambitieux pour les affreuses silhouettes si communes dans les parures burgondes, — un personnage vu de face, levant

les bras et chevauchant sur un quadrupède vu de profil, qui a la prétention de figurer un cheval ; sur le flanc de l'animal sont gravés trois petits cercles et une croix.

Nous avons mis au jour quinze tombes, toutes en dalles de molasse bien ajustées, le couvercle et la base dépassant un peu les côtés. L'épaisseur varie entre 8 et 13 centimètres ; la longueur est proportionnée à la taille des squelettes, depuis 1^{m},60 jusqu'à 1^{m},90, la tête étant à environ 10 centimètres de la paroi correspondante. Le plus souvent, l'intérieur est presque rempli de terre. Deux corps, un homme et une femme réunis, avaient une pierre sous la tête.

Outre une douzaine de crânes conservés pour la collection anthropologique du musée d'Annecy, la principale trouvaille a été la découverte d'une tombe envahie par la terre, très étroite, longue de 1^{m},68, et placée dans la direction nord sud, c'est-à-dire perpendiculairement à ses voisines. Elle contenait les objets suivants :

Un crâne très mince de jeune fille et quelques vertèbres, les autres ossements étant anéantis ;

Deux longues agrafes en fer avec leurs ardillons. Elles ont des têtes de clous en saillie et des traces de dessins en plaqué, apparaissant sous la rouille qui a très nettement conservé l'empreinte d'un tissu. Les agrafes étaient sous le crâne, près des épaules, au lieu d'être près des hanches où on les trouve plus habituellement ;

Un grain de collier en ambre et quatre en verre bleu foncé, jaune et verdâtre ;

Deux grains en pâte émaillée, l'un formant un cylindre à festons polychromes ;

Enfin, une broche ou fibule, circulaire, diamètre 0^{m},033. L'ardillon à ressort est monté sur un disque en bronze. Le cercle extérieur est formé d'une mince feuille en or, d'où partent des rayons de même matière, emprisonnant 27 petits trapèzes en verroterie rouge et verte. Le milieu est occupé par une croix dont les bras égaux, en verre rouge, aboutissent à un bouton central de couleur verte. Entre les bras de la croix, la plaque en or est ornée d'S en filigranes du même métal.

Au-delà de Cruseilles, dans la commune de Copponex, sur une pente rapide qui domine la route, est le cimetière des Petits-Bois. L'inclinaison du terrain a fait glisser quelques tombes les unes sur les autres, de sorte que les recherches ont été plus difficiles qu'au Noiret. Nous avons pu recueillir quelques têtes enfouies sous les dalles disloquées, et de petites attaches de linceul, en bronze, percées de trous et terminées par un double crochet.

Cependant une tombe, où la terre n'avait pas pénétré, était intacte, solidement construite en dalles de molasse : épaisseur 0^{m},12 ; dimensions intérieures, 1^{m},86, sur 0^{m},50 et 0^{m},43 de profondeur. Un superbe squelette d'homme, bien conservé, était couché sur le dos, les bras allongés. Il avait à côté de sa tête une tête de femme dont les dents venaient s'appliquer sur les siennes. Les autres ossements du second corps, y compris la mâchoire inférieure, étaient entassés à ses pieds. On peut voir au musée d'Annecy ces squelettes, replacés dans leur position primitive dans le fac-simile de leur tombeau.

Aux Petits-Bois, les caisses étaient espacées de près d'un mètre, au lieu de se toucher comme au Noiret, où une paroi profite souvent pour deux. Là encore, on peut remarquer la présence fréquente de trois crânes réunis à la même extrémité, le troisième étant ordinairement celui d'un enfant et les deux autres ceux d'un homme et d'une femme. On peut en conclure qu'à la mort du dernier membre d'une famille burgonde, on plaçait à côté de lui les restes de ceux qui l'avaient précédé, perpétuant ainsi dans le tombeau le souvenir de l'union qui avait régné pendant la vie.

LOUIS REVON.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

IV

Mémoires de l'Acadèm.e impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie ; seconde série, tome VIII ; Chambéry, F. Puthod, 1866 ; in-8° de CXIX — 355 pag.

L'Académie de Savoie vient de faire publier un nouveau volume de ses mémoires, le huitième de la seconde série, et ce volume renferme un grand nombre de pages relatives à l'histoire. Nous ne parlerons que de celles-là, laissant à d'autres le soin d'apprécier les travaux géologiques de MM. Pillet et Chamousset que renferme ce livre.

Et d'abord il y a beaucoup de choses à signaler dans le compte-rendu des séances de la Société, innovation dont je félicite en passant l'Académie et qui est bien préférable au compte-rendu analytique des précédents volumes. Avec ce nouveau mode de bulletin que j'ai fait adopter dans le temps à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, chacun voit ses communications ou ses observations reproduites à leur date, les questions d'antériorité sont immédiatement réglées, les réponses et les répliques sont à leur vraie place et personne n'a à se plaindre des erreurs ou des oublis du secrétaire. Je trouve donc, dans ce compte-rendu des séances, les notes suivantes, entre autres, qui ont trait aux recherches historiques :

1° Des observations de M. Ducis sur des inscriptions romaines publiées dans le Ve volume des *Mémoires de l'Académie ;*

2° Une communication, du même archéologue, sur des inscriptions et sur d'autres antiquités trouvées à Chilly ;

3° Divers rapports sur les maisons de Chambéry où auraient habité Joseph et Xavier de Maistre ;

4° Un excellent article biographique sur Auguste de Juge, par le Dr Louis Guilland ;

5° D'assez longues dissertations sur la nature et l'âge du petit édicule circulaire qui est dans la crypte de Lémenc, et, parmi ces dissertations, celle d'un homme compétent en pareille matière, M. le vicomte de Saint-Andéol, qui y voit un baptistère du temps de Charlemagne, tandis que M. le marquis d'Oncieu y voit un *martyrium ;*

6° Un rapport du marquis Costa sur l'établissement d'un musée national à Chambéry.

Dans le corps du volume, on a imprimé tout au commencement le discours de réception de M. le marquis d'Oncieu qui a pris son sujet dans l'archéologie nationale : Les meubles ou plutôt les objets mobiliers an-

ciens de la Savoie. Ce discours révèle chez son auteur un goût prononcé pour l'étude des antiquités et un certain esprit d'observation. Le récipiendaire montre les rapports qui peuvent exister entre ces modestes objets et l'histoire générale et le parti que celle-ci peut en tirer, sans compter tout l'avantage qu'il y a à pénétrer plus avant dans la vie de nos pères ; il rappelle le souvenir de quelques-uns des bijoux ou des meubles historiques signalés dans les auteurs ou existant dans les collections, et, entre autres, parmi ces derniers, un objet précieux qui vient de sortir de la Savoie d'une manière bien regrettable.

Il s'agit de l'anneau d'or portant le nom et les armes du fameux captal de Buch, Jean de Grailly, un des vassaux les plus célèbres du duc de Savoie. Ce bijou curieux avait été trouvé avec les insignes de l'ordre de St-Antoine, également en or, et quelques pièces d'or de Savoie dans la tour de Grésy. J'ai décrit dans le temps cette trouvaille importante qui fut achetée par le marquis Costa. Quelques-unes des pièces qui la composent ont figuré à l'exposition des objets d'art qui a eu lieu à Chambéry en 1863. J'apprends aujourd'hui que cet anneau vient d'être cédé contre d'autres objets par un membre de la famille Costa à un marchand d'antiquités de Paris, M. Charvet (1). C'est au moins aussi triste que la perte des trépieds en bronze du Chablais.

Le travail de M. Edouard Secretan, de Lausanne, sur l'*Etablissement et les premières acquisitions de la maison de Savoie dans l'Helvétie romane* est une des plus utiles publications historiques que contienne le VIII[e] volume des *Mémoires de l'Académie de Savoie*. Il n'y a là rien d'inédit, mais c'est une réunion de faits très épars et habilement groupés, accompagnée d'observations très judicieuses sur les rapports qui ont existé entre les comtes de Savoie et les évêques de Lausanne, de Genève et de Sion, jusqu'au moment où le comte Pierre (1263) réunit à ses Etats la plus grande partie de ces trois diocèses souverains. Le futur historien de la Savoie tirera bon parti de cette notice.

C'est encore un étranger à la Savoie qui a fourni le mémoire suivant : *Essai sur la vie et les écrits de Barthélemi Ruffin, auditeur des guerres à Tunis en 1574, suivi de deux sonnets inédits de Michel Cervantes,* par Ripa di Meana, archiviste de Son Altesse le duc de Gênes. Ce Barthélemi Ruffin était un enfant de Chambéry inconnu des biographes nationaux. C'est un de ces nombreux Savoyards qui ont porté leur talent et leur probité à l'étranger. Il était au service de Charles-Quint comme Eustache Chappuis, Emmanuel-Philibert et autres. Elève des universités de Turin et de Padoue, il suivit, comme amateur, les armées impériales à Tunis où il fut fait prisonnier, et c'est dans le bagne d'Alger qu'il se lia d'amitié avec Cervantès. Le célèbre écrivain espagnol a fait deux sonnets restés inédits jusqu'à ce jour, ainsi que les ouvrages de Ruffin à l'occasion desquels ils ont été composés. La découverte de ces manuscrits, dont voici les titres, a été l'occasion de la notice biographique de M. Ripa : *Sopra la desolatione della Goletta è forte di Tunisi;* et *La conquista fatta da' Turchi de' regni di Fezza è di Marocco.*

(1) Je me propose de décrire avec soin cet anneau, dont j'ai des empreintes, et les autres pièces de ce trésor dans un article où je donnerai sur J. de Grailly et sa famille des détails inédits puisés aux archives de Dijon et d'Agen.

Dans une étude historique intitulée *Jacques de Montmayeur,* M. Chapperon jette du jour sur un drame émouvant du XV[e] siècle que la légende avait embelli et dont le théâtre et le roman avaient fait leur profit : le meurtre du président Guy de Fésigny. Cette étude est appuyée de quelques documents historiques que la commission d'examen avait engagé l'auteur à reproduire et qui ont été réunis à son travail, malheureusement sans être accompagnés de ces notes sobres et concises relatives, entre autres choses, à la topographie, et que le lecteur sérieux aime et trouve profit à rencontrer au bas d'un écrit ancien. On a encore fait suivre ce mémoire du rapport de M. le marquis d'Oncieu. Cet académicien expose l'interprétation qu'il fait des documents mis au jour sur Montmayeur et sur de Fésigny avec une habileté et une clarté qui rendent l'œuvre du rapporteur aussi intéressante que l'œuvre principale.

Enfin, le tome VIII des *Mémoires de l'Académie* se termine par la reproduction d'une pièce qui appartient aussi à l'histoire ou plutôt à l'archéologie. C'est le *Catalogue de l'exposition d'objets d'art ouverte à Chambéry le 10 août 1863*, à l'occasion de la réunion du congrès scientifique de France. On a bien fait de réimprimer ce catalogue, rédigé par une commission composée de MM. Costa père et fils et de quelques autres personnes. On aurait mieux fait encore de profiter de la circonstance pour développer certains articles trop laconiques et pour corriger quelques erreurs. On persiste, par exemple, à y désigner (n° 74) sous le nom de bréviaire d'Amédée VIII, le magnifique livre de prières de la duchesse de Milan, Marie de Savoie, fille d'Amédée VIII et épouse de Philippe-Marie Visconti.

F. RABUT.

DEUX POÉSIES INÉDITES D'AUGUSTE DE JUGE ET DE JACQUES REPLAT

Au moment où la Savoie pleure la grande perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Jacques Replat, un de ses écrivains les plus distingués et les plus féconds, il ne sera peut-être pas hors de propos d'offrir aux lecteurs de la *Revue savoisienne* deux perles fines, deux bluettes parfumées, qui vont nous rappeler, en même temps que le souvenir de notre deuil récent, celui d'un poète émérite, enlevé depuis tantôt quatre années à son pays et au monde littéraire : je veux parler d'Auguste de Juge, de Rumilly, que Félix Platel, dans ses *Causeries franco-italiennes*, appelle le *Mignet de la Savoie*. Des hommes comme eux ne meurent pas tout entiers, ils ne doivent pas mourir : n'ont-ils pas laissé, pour leur succéder par une sorte de représentation, des œuvres tour à tour gracieuses ou sévères, spirituelles ou mélancoliques, mais toujours empreintes du même cachet, celui d'un amour tout filial pour leur patrie? Ils sont éteints, mais leur pensée demeure ; dans cette pensée nous les voyons revivre et, en feuilletant les volumes du bagage littéraire qu'ils nous ont légué, nous pouvons dire avec orgueil qu'ils ont su soutenir dignement les traditions que nos gloires d'un autre âge ont transmises à notre génération.

Une plume expérimentée bien connue et, elle aussi, d'un ardent patriotisme, a déjà effleuré les traits principaux de la vie de M. Replat; auparavant, elle nous

avait dit les titres qu'Auguste de Juge a portés aux fastes de la littérature savoisienne. Je ne reviendrai donc point sur ces existences si bien remplies. Seulement, et c'est l'objet de ces quelques lignes, j'ai découvert deux pierres précieuses qu'en leur vivant nos deux auteurs ont laissé tomber de leur écrin, je les ai recueillies et je me suis dit que tout ce qui venait d'eux devait être conservé avec un soin religieux. Or, où les conserver, où les assurer contre l'oubli mieux que dans un casier de ce charmant museum qu'on appelle la *Revue savoisienne?* Elle est l'organe d'une Société florissante qu'a présidée M. Replat; elle a reçu les prémices de ses œuvres vivantes; ne doit-elle pas recevoir le dépôt de ses œuvres posthumes?

C'était en 1836. Auguste de Juge avait alors 39 ans. Magistrat, il occupait le poste de juge-mage (président du tribunal) de Bonneville; poète, il avait conquis un rang honorable sur la scène littéraire par la publication des *Inspirations religieuses* qui parurent sous le patronage de Lamartine et obtinrent un succès incontesté. Jacques Replat, lui, débutait; jeune, brillant, plein d'avenir, riche d'espérance, il venait de faire paraître *Duingt, Menthon* et *Montrottier*, et il entrait dans le domaine du roman historique, où il a suivi le genre d'Alexandre Dumas, par son *Esquisse du comté de Savoie au* XIe *siècle*, « où se reflète avec la plus grande vérité, comme le dit M. Jules Philippe, toute la physionomie du moyen-âge. » Nos deux littérateurs étaient unis par les liens d'une double amitié : l'amitié du cœur et l'amitié de la plume. Ils faisaient échange de leurs productions respectives. L'un des premiers exemplaires (1) de l'*Esquisse du comté de Savoie* fut destiné à l'auteur des *Inspirations religieuses*. Jacques Replat le lui dédia ainsi :

A MONSIEUR LE JUGE-MAGE DE JUGE
Son humble confrère en poésie et *in utroque jure*.

J. R.

L'exemplaire avait été reçu le 22 mai 1836. Le lendemain, 23 mai, la muse d'Auguste de Juge envoyait à sa sœur cadette l'épître suivante, dont je ne veux ternir le mérite par aucun fade commentaire :

A MONSIEUR JACQUES REPLAT

Naguères je l'ai dit, que ta plume brillante
Jetterait sur notre pays
Ce rayon nouveau qui l'enchante,
Qui sur nos vieux donjons serpente
Comme un éclair qui court sur des cieux obscurcis.

De son profond cercueil la voilà donc sortie
Cette Savoie aux fortes tours,
Au frais parfum de courtoisie,
Aux cris de gloire et de patrie,
Aux gais refrains de table, aux chants des troubadours!

Qu'elle est belle! dis-moi : sais-tu qu'en ma pensée
Je refaisais ces anciens temps?
Mais leur image était glacée;
Sur eux ton haleine est passée :
Soudain le sang circule en ces vieux ossements.

Salut, âpres Barons, si chers à la victoire,
Châtelaines au doux merci,
Moines chantant au réfectoire :
Un chant manquait à votre gloire;
Le Barde a déchiré votre linceul d'oubli.

Oui, l'élan est donné : j'accepte ton présage,
Sur nous un Génie a soufflé.
Une noble lutte s'engage :
Des jours oubliés d'un autre âge
C'est à qui lèvera le voile amoncelé.

Toi le premier poursuis ta brillante carrière.
A ta voix, le vieux Faucigny
S'est agité dans sa poussière,
Il a dressé sa tête altière
Et sous ses monts de neige a soudain tressailli.

Le Chablais enivré de ses agrestes rives
Dans les flots s'est miré pour toi,
Ripaille appelle ses convives,
De ses ouailles attentives
François, pasteur chéri, protège encor la foi.

Ami, hâte-toi donc : enfonce la charrue
Dans ce sol riche en souvenirs :
De ce froid dédain qui la tue
Venge une terre méconnue :
C'est un beau champ ouvert à tes nobles désirs!

Hélas! pour moi caché dans ma froide retraite,
Tel que ton comte d'Aigremont,
J'ai voilé ma lyre muette
Et chassant la muse indiscrète
Sur des écrits poudreux j'ai prosterné mon front.

Puissé-je seulement, comme ton solitaire,
Reprendre un seul jour mon essor
Et saisissant ta main si chère
Jeter aussi sur cette terre
Un de ces chants si purs que tu nous dis encor!

Bonneville, 23 *mai* 1836. A. DE J.

Auguste de Juge l'avait dit : un Génie avait soufflé sur eux et une noble lutte s'était engagée. Le 27 mai, la muse de Jacques Replat répondait à sa sœur aînée par ces accents, où résonnent souvent des notes aussi mélodieuses que celles du chantre d'Elvire :

A MONSIEUR DE JUGE

Avez-vous quelquefois suivi sur la colline
Une écharpe flottant vers la forêt voisine,
Une femme voilée au pas mystérieux;
Quelque sylphe léger qui rêve et qui chemine
A l'air du soir baignant son beau front qui s'incline,
Dont le regard aimante et le cœur et les yeux?

Puis tous les deux cachés dans la mousse lointaine,
Penché sur ses genoux, votre main dans la sienne,
Avez-vous échangé de solennels discours
Où l'âme parle à l'âme,
Où des pensers empreints d'une céleste flamme
Donnent la voix d'un ange aux terrestres amours?

Enfin si prolongeant l'amoureuse veillée,
Les heures de la nuit glissaient sur la feuillée
Et trempaient vos cheveux des larmes de l'été;
Alors peut-être, alors sur votre épaule amie
Avez-vous soutenu quelque femme endormie
Vous souriant encor lasse de volupté?

(1) Cet exemplaire se trouve dans la belle bibliothèque du château de Pieullet (près Rumilly) que son propriétaire, M. le chevalier Charles de Juge, le fils du poète, a gracieusement mise à ma disposition. La correspondance poétique qu'on va lire a été transcrite par Auguste de Juge sur le revers intérieur de la couverture de l'*Esquisse*...

Eh bien! dans cet instant sous le toit de feuillage
Aussi le rossignol à l'écho du village
Racontait ses amours en sons tristes et doux,
Et sa voix qu'apporta la brise parfumée
En soulevant les cils de votre bien-aimée
Rendit à vos transports ses yeux ouverts sur vous!

Ainsi quand remontant le fleuve du vieil âge,
Aux tombeaux des aïeux en saint pèlerinage
Dans la nuit je marchais, pour montrer le chemin
Et le terme promis à mon jeune courage,
Une femme paraît, vierge au noble visage,
Qui m'anima du geste et me tendit la main.

Elle portait pour sceptre une branche de chêne,
A sa chevelure de reine
Des écussons poudreux, des chiffres couronnés
Mariaient leurs joyaux de gloire burinés;
Et fière en soulevant sur les neiges profondes
Une bannière de frimas,
A travers nos forêts vieilles comme les mondes
Elle précipitait ses pas.
Longtemps je poursuivis dans nos vertes campagnes
La suzeraine des montagnes,
Cette blanche Savoie aux nobles souvenirs...
Je l'atteignis enfin... consumé de désirs
Et demandant merci, dans sa large poitrine,
Je cherchais pour ma soif quelque secret trésor.
Mais Elle, chaste hélas! d'une agrafe divine
Avait clos les secrets de sa tunique d'or!

Pourtant elle était lasse : et sous un porche vide
Tombant à mes côtés sur la pelouse humide
Aux vents elle livra ses cheveux dispersés.
Et ma bouche surprit son haleine puissante!
Et je vis sur son front l'auréole brillante
D'un songe qui disait les vieux jours trépassés!

Elle dormit longtemps : elle dormait encore
Lorsqu'un chant s'élança comme un jet de l'aurore
Des bords fougueux de l'Arve. Au chant du troubadour
Soudain la Vierge ouvrit l'azur de sa prunelle :
« C'est mon fils! c'est ma gloire! adieu, s'écria-t-elle,
« A lui je vais porter tous mes trésors d'amour. »

Annecy, 27 mai 1836. J. Replat.

Une chose ressort des deux pièces inédites que l'on vient de lire : outre l'harmonieuse facture des vers, outre l'élévation des pensées et toutes autres qualités littéraires, c'est le mobile qui a inspiré cette gracieuse correspondance poétique. Ce mobile, c'est une émulation sainte : c'est à qui fera le mieux connaître notre *terre méconnue* et la vengera de ce *froid dédain* qu'elle a dû si longtemps subir. Honneur donc à ces deux mémoires! Honneur à ces poëtes inspirés, à ces patriotes fervents! Le souhait qu'ils exprimaient au moment où, pleins de vigueur, ils parcouraient le chemin de la vie, ils l'ont réalisé parallèlement, côte à côte et avec un même éclat... Maintenant qu'ils reposent tous deux dans la tombe, nous leur devons un regret et une vive reconnaissance pour le bien qu'ils ont fait à leur pays.

François Descostes,
Licencié en droit.

Rumilly, le 7 novembre 1866.

BULLETIN

M. Frédéric Troyon, de Lausanne, est mort le 30 octobre 1866, à l'âge de 52 ans, dans sa ville natale.

Cet archéologue distingué s'est fait connaître surtout par ses recherches sur les habitations lacustres. L'ouvrage qu'il a publié à ce sujet, s'il n'est pas à l'abri de la critique sous certains points de vue, n'en a pas moins beaucoup contribué à répandre le goût des études sur les époques antéhistoriques.

M. Troyon a fait don de ses précieuses collections archéologiques à la ville de Lausanne.

M. F. Troyon était membre correspondant de la Société Florimontane avec laquelle il n'a jamais cessé d'entretenir les meilleures relations. A ce titre, la rédaction de la *Revue savoisienne* doit particulièrement exprimer la douleur que lui a fait éprouver la perte de ce savant collaborateur qui ne lui a jamais refusé l'appui de sa plume et de ses conseils.

—

Un journal savoisien vient d'être fondé à Paris sous le titre de *Revue de Savoie*.

Bien que la *Revue savoisienne* ait peut-être lieu d'être étonnée qu'on lui ait emprunté son titre presque en entier sans lui en demander l'autorisation, elle souhaite la bienvenue à sa jeune sœur de Paris. Plus les rangs des défenseurs de la vieille Savoie seront garnis de combattants mieux cela vaudra.

—

On signale plusieurs découvertes archéologiques intéressantes. On a fait des fouilles dans plusieurs localités qui avoisinent le camp de Châlons vers la fin du mois d'octobre dernier, et l'on a trouvé plus de 1,500 tombeaux gaulois ou gallo-romains : les premiers sont placés sur des hauteurs et près de l'eau; les seconds, dans la plaine On a recueilli beaucoup d'objets bien conservés qui ont été déposés au musée formé sur l'emplacement du camp d'Attila, à cinq kilomètres du camp de Châlons.

—

Dans une autre localité, à Conches (Eure), près du hameau de Goupigny, on a trouvé, à 30 centimètres de profondeur, 134 médailles romaines en bronze de grand module. Ces médailles sont frappées à l'effigie de quinze empereurs et quelques-unes sont assez rares; elles ont été déposées dans la Bibliothèque publique.

—

Les fouilles d'Herculanum, qui avaient été suspendues, ont dû être reprises solennellement. Cette nouvelle réjouira les archéologues qui suivent avec le plus grand intérêt cette résurrection miraculeuse de villes romaines où l'on retrouve la civilisation latine moulée dans la lave

Mais en attendant que la société païenne continue à se dévoiler en Italie, l'archéologie chrétienne, au dire d'un journal d'Edimbourg, vient de s'enrichir d'une nouvelle découverte, grâce à un voyageur écossais. M. Keith Johnson, en parcourant la Judée, aurait trouvé dans la localité actuelle de Tell Hum l'antique synagogue de Capharnaüm, où prêcha un jour Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce serait aujourd'hui le seul édifice existant, ajoute la feuille anglaise, qui aurait reçu la visite du Christ. D'après M Keith Johnson, la synagogue de Capharnaüm serait aussi bien conservée qu'elle peut l'être au bout de 1866 ans.

—

Le curieux phénomène de la pluie d'étoiles filantes, qui se reproduit du 11 au 15 novembre au bout d'une période de 33 ans, n'a pu être observé partout à cause du mauvais temps.

A Paris, pendant quelques éclaircies, M. Silbermann, préparateur de physique au Collége de France, a pu, de onze heures et demie à minuit et demi, compter dans la seule région du ciel comprise entre le nord-ouest et le nord-est, 140 apparitions d'étoiles filantes. Elles rayonnaient d'un point de l'horizon voisin de la constellation du Lion La plupart avaient l'apparence de chandelles romaines d'un blanc jaunâtre.

Une minute ou deux à peine d'intervalle séparait les apparitions successives; alors on en voyait cinq ou six se succéder, ou même deux ou trois apparaître simultanément; puis attente nouvelle d'une ou deux minutes, après quoi nouvelle escouade d'étoiles filantes jusqu'au matin.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 décembre 1866.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

ÉLOGE DE JACQUES REPLAT

LU A LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE LE 15 DÉCEMBRE 1866

Messieurs,

Ce n'est pas sans une émotion profonde que je prends la parole pour vous entretenir d'un homme que la mort a trop hâtivement ravi, il y a quelques semaines, à notre affection. Il est difficile de sécher les larmes que la tombe d'un ami, fraîchement recouverte, fait couler de nos yeux; l'amitié vraie, le dévouement sincère ne guérissent jamais des blessures que leur fait une séparation éternelle, et la mémoire d'un citoyen vertueux ne se perd pas avec lui sous la première pelletée de terre jetée par le fossoyeur!

Jacques Replat, que nous avons accompagné au champ du repos le 29 octobre dernier, était votre collègue et votre ami à tous ; mais pour moi, qu'il me soit permis de le rappeler, il était plus encore : uni à lui par des liens étroits de famille, j'ai eu lieu bien des fois, dans le cours de ma vie, de ressentir les effets de son dévouement et de son désintéressement. Vous me pardonnerez donc, Messieurs, si en vous parlant de lui ma voix faiblit sous l'influence de souvenirs ineffaçables; cette émotion n'aura rien que de très compréhensible; je dirai plus, je serais indigne de parler de l'homme que nous pleurons, si je n'avais cette religion du cœur qu'il possédait lui-même à un si haut degré et qui forme un des plus précieux priviléges de l'humanité.

Je vais donc essayer d'esquisser à grands traits la vie si noblement remplie de Jacques Replat; j'aurai à le considérer successivement dans les différentes manifestations de son talent multiple, comme jurisconsulte, orateur, poète et écrivain, sans oublier l'homme aux qualités éminentes du cœur.

Jacques Replat, né à Chambéry le 14 décembre 1807, vint, tout jeune encore, demeurer à Annecy. Après avoir fait ses premières études au collége de cette ville, il se rendit à Turin pour y suivre son cours de droit et, le 11 mai 1827, il fut reçu docteur : il n'avait pas vingt ans!

Des études aussi rapides étaient la marque évidente qu'un avenir des plus brillants était réservé au jeune avocat. En effet, Jacques Replat, inscrit au barreau d'Annecy le 5 septembre 1830, acquit bientôt de la réputation dans toute l'ancienne Savoie, réputation qui n'a fait que grandir jusqu'au moment où il a ressenti les premières atteintes de la maladie qui nous l'a enlevé. En 1838 il avait publié un *Manuel du jurisconsulte savoisien* qui déjà avait témoigné de sa science profonde en jurisprudence.

Le sénat de Savoie, ce corps judiciaire célèbre à si juste titre, tous les tribunaux savoyards ont entendu et admiré Jacques Replat dont l'éloquence rappelait les beaux jours des grandes joûtes oratoires. Une perspicacité exceptionnelle, une animation de bon ton, de l'esprit partout et toujours, telles étaient les qualités principales qui le distinguaient dans ses plaidoyers. Si peut-être il n'usait pas d'une argumentation très serrée, si ses raisonnements et ses déductions ne se présentaient pas en rang compact et impénétrable devant son adversaire, du moins remplaçait-il ce moyen par une dissertation élevée, brillante, sur les textes de la loi dont il faisait ressortir avec habileté l'esprit qui pouvait être le plus favorable à sa cause. La discussion la plus aride n'avait rien chez lui qui fatiguât ses auditeurs ; il semblait s'être approprié cette règle de Cicéron : *Genus igitur dicendi est eligendum, quod maxime teneat eos, qui audiant, et quod non solum delectet, sed etiam sine satietate delectet.*

A plusieurs reprises il eut à soutenir des causes auxquelles les questions politiques n'étaient pas étrangères. Là encore et surtout il brilla par une mâle éloquence qui jaillissait de son esprit essentiellement libéral et conciliateur. Chacun de nous se souvient de ces admirables paroles qui terminent son plaidoyer dans la cause dite des *Drapeaux de Moûtiers* (1851), affaire regrettable à laquelle de jeunes élèves avaient été mêlés :

« Que la génération nouvelle soit formée, dans le « studieux recueillement du collége, à ces mâles vertus « qui font les citoyens! Qu'on lui inspire surtout le « respect des lois de son pays!

« Et nous, hommes d'un âge mûr, tâchons d'oublier « ces haines de partis qui ne firent jamais le bien de « la patrie : soyons avant tout de notre temps et de

« notre pays : ne soyons, c'est mon sentiment, ni « bleus ni rouges ; mais soyons tricolores et tendons-« nous la main sur le terrain de la Constitution ! »

Grands et nobles sentiments que ceux-là ! Et pourra-t-on s'étonner que l'homme qu'ils animaient ait quitté cette terre sans laisser derrière lui, je ne dirai pas un ennemi, mais même un adversaire?

Les talents, le patriotisme, le caractère honnête et loyal de Jacques Replat devaient nécessairement le désigner aux suffrages du peuple et au choix du gouvernement pour participer à tous les travaux d'intérêt général. Dès 1848 il siégea dans les Conseils de la ville et de la province d'Annecy et il fut pendant quelque temps proviseur des études. Il rendit d'éminents services dans ces différentes fonctions; animé d'un grand courage civil, il ne reculait devant aucun obstacle pour obtenir le triomphe d'une cause ou d'une idée qui lui paraissait juste. Il put ainsi, n'ayant jamais dévié de la ligne droite, mériter l'approbation de ses concitoyens et s'attirer l'estime du gouvernement. Le 6 février 1857 Victor-Emmanuel II le créa *motu proprio* chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare.

Bien qu'il ne fût pas un homme politique dans l'entière acception du mot, Jacques Replat se mêla activement, en 1859 et 1860, au mouvement qui amena l'annexion de la Savoie à la France. Nommé député au parlement sarde dans la prévision de cet événement, il soutint au sein du corps législatif de Turin, avec une grande fermeté, la cause qu'il avait sincèrement embrassée, et lorsque la votation du traité d'annexion fut assurée, il revint en Savoie où son activité ne se ralentit pas jusqu'à l'occupation complète de nos provinces par la France.

Dans le moment où se discutait cette question importante, quelques hommes politiques ne se montraient pas éloignés de consentir à un démembrement de la Savoie dont je n'ai à discuter ni les motifs ni l'utilité. A cette idée, le patriotisme de Jacques Replat se révolta ouvertement; il ne pouvait entrer dans l'esprit de cet homme honnête, qui aimait par-dessus tout son pays, qu'on pût songer un instant à couper ainsi en deux la vieille patrie savoyarde, et plutôt que de consentir à une pareille mutilation, il préférait refouler au fond de son cœur ses aspirations françaises.

« Si la Savoie, s'écria-t-il alors indigné, devait être « brisée, coupée en deux, jetée en lambeaux à ses « voisins ; si l'on pouvait outrager à ce point les glo-« rieuses traditions de notre histoire et nous vendre « en détail comme les têtes d'un troupeau, tous ceux « de nos concitoyens qui aspirent vers la France, tous « ceux dont l'âme conserve une étincelle de patriotique « fierté devraient oublier leurs sympathies, étouffer « leurs vœux, et se rallier à une idée qui, en mainte-« nant l'unité de la Savoie et ses liens actuels avec « l'Italie, donnerait encore à la France une satisfaction « légitime (1). »

Cette idée à laquelle il aurait voulu qu'on se ralliât plutôt que de consentir au partage de la Savoie, était celle de neutraliser notre territoire en l'isolant de toutes les puissances voisines ; moyen peu acceptable, il faut le dire, et dont il reconnut plus tard lui-même les inconvénients, mais qu'il proposa à la mûre délibération de ses compatriotes, emporté qu'il était par sa fierté révoltée. Je n'affirmerais pas que peut-être aussi, dans ces circonstances, son imagination poétique n'ait vu, comme dans un mirage lointain, la reconstitution de l'antique Allobrogie : rêve qui pouvait avoir ses riantes couleurs, mais que devait faire évanouir la première objection.

Au reste, l'appréhension de voir la Savoie mutilée ne fut pas de longue durée, et Jacques Replat put, sans nouvelle crainte, consacrer son talent et son influence à l'œuvre de l'annexion. En 1860, il se joignit aux délégués savoisiens qui se rendirent à Paris pour traiter de cette question avec le gouvernement ; il reçut à cette occasion la croix de la Légion d'honneur. Puis, après son retour à Annecy, les événements ayant satisfait ses aspirations, il abdiqua presque toute participation à la chose publique, et s'occupa exclusivement de ses travaux de jurisconsulte et de ses études littéraires.

II

Ici je me sens plus à l'aise pour vous parler de notre regretté collègue, en premier lieu parce que, au point de vue littéraire, il nous appartient tout entier, et ensuite parce que c'est sur le terrain des lettres qu'il a le plus essayé ses forces intellectuelles, et qu'en conséquence nous pouvons le juger complétement, sans restriction, comme aussi sans crainte de blesser une opinion contraire.

Homme à l'imagination vive, facile à s'enthousiasmer, au cœur généreux que les illusions honnêtes n'ont jamais abandonné du berceau à la tombe, J. Replat dut nécessairement céder, à son entrée dans la vie réelle, au sentiment poétique qui embrase de prime abord tout esprit pour lequel les majestueuses grandeurs de la nature sont autant de révélations sublimes, tout esprit que la Providence a si heureusement doué qu'il ne saisit dans les accidents de la vie que le côté coloré des douces lueurs de la joie et du bonheur.

J. Replat fut donc poète avant tout. Mais chez lui la poésie ne se manifesta pas simplement sous cet aspect léger qui la caractérise généralement ; sa muse, parfois court vêtue c'est vrai, mais chaste et suffisamment couverte pour ne pas effaroucher même les yeux d'une jeune fille, ne courait pas affolée dans nos vallées et sur les cimes de nos Alpes; elle obéissait aussi à un sentiment plus profond, plus sérieux : en promenant ses doigts de rose sur la primevère, sa fleur favorite, tout en faisant retentir de ses accents doux et langoureux les échos de nos monts, elle avait pour compagne inséparable la Patrie, une déesse aussi celle-là, au pied de laquelle on ne se prosterne plus guère de notre temps, mais qui aura toujours pour fidèles adorateurs les hommes dont l'amour de l'or n'a pas encore desséché le cœur, et qui reprendra sa place dans l'Olympe le jour où la société aura vu disparaître cette soif désordonnée de jouissances matérielles qui la dévore.

La poésie pour J. Replat ne devait pas être un simple jeu de l'esprit; chanter en vers pour le pur plaisir de chanter n'était pas l'idéal qu'il s'était formé de la mission du poète; il voulut que le sentiment patriotique occupât la première place dans les accords de sa lyre, afin de mieux faire partager à tous l'amour qu'il portait à son pays.

(1) *Une solution de la question savoisienne;* brochure. Annecy, 1860.

De cette disposition de son esprit naquit un petit poëme dont la légende historique forma la base principale. *Duingt, Menthon et Montrotier* (1) marqua la première étape de J. Replat dans la vie littéraire.

Vous rappellerai-je, messieurs, la chronique du château de Montrotier qui créa dans l'imagination de notre poëte le drame qu'il nous raconte? Le souvenir de ce chevalier qui, fuyant le maître des gorges du Fier, franchit à cheval l'horrible précipice et frappe de sa dague le pauvre page qui s'était accroché à la queue de son destrier, suffit à J. Replat pour construire tout un drame émouvant; la rivalité de nos maisons seigneuriales les plus puissantes lui donne lieu de peindre avec une fidélité remarquable les mœurs de nos anciens barons; les souvenirs historiques, les légendes viennent s'encadrer dans le récit avec tant d'à-propos que l'esprit du lecteur, tout en prenant plaisir à s'y arrêter, ne perd pas un instant le fil principal du récit et partage ainsi sans effort, sans transition brusque, son attention entre l'action principale et les récits accessoires qui l'accompagnent. Cette manière simple et presque naïve de composer un drame ne serait peut-être plus de mode aujourd'hui, car nos maîtres ont changé tout cela; il nous faut actuellement des actions impossibles où tout est feu et sang; que dis-je du sang? du sang ce n'est pas assez, c'est de la torture à froid que nous réclamons, tout ce que l'imagination la plus désordonnée peut inventer de plus extraordinaire.

Ce n'est plus de l'art, mais bien de la folie!

Et c'est précisément pour ce motif que je me plais à reposer mon esprit sur les œuvres charmantes de l'ancienne école, au sein de laquelle J. Replat avait puisé son inspiration et qui nous a valu *Duingt, Menthon et Montrotier*.

Si l'on passe sur quelques légères taches, sur certaines négligences de style peu apparentes du reste, que peut-on trouver de plus attrayant que ce récit où le poëte, jeune alors (2) avait versé tout ce que son cœur contenait de doux sentiments et d'illusions? On le suit avec ardeur partout où l'entraîne son imagination riche de son printemps; ses chants vous bercent doucement, et vous partagez avec lui l'émotion qu'il dut ressentir en ouvrant pour la première fois son cœur au souffle de la poésie, afin d'en laisser s'échapper tous ses rêves d'amour et de patriotisme qu'il brûlait de faire partager aux âmes dignes de le comprendre. Relisez surtout le III[e] chant, qu'il a intitulé *Le Lac*, peut-être en souvenir d'Elvire :

> L'automne avait jeté sa guirlande nouvelle
> Sur les coteaux : aimant toujours, toujours fidèle,
> Isaure était venue au château des Menthon.....

et vous direz s'il n'y a pas dans ces strophes comme une émanation de la douceur, de l'harmonie divine du grand poëte des *Inspirations* et des *Méditations*.

La fille des Menthon, cédant à l'appel du jeune sire de Duingt, descend dans la nacelle qui l'attend :

> ..... Le moment du retour fait oublier l'absence :
> Soupirs inachevés, mots que le cœur commence
> Et qui, dans un baiser, vous perdez confondus !
> Pur langage de l'âme, extase du silence!...
> Ensemble vous passiez dans leurs cœurs éperdus !
> Puis se courbant autour de la taille d'Isaure,
> Qui refuse à demi, cède et refuse encore,
> Le bras du troubadour l'entraîne doucement
> Vers son bateau léger, plus léger que le vent!...
> Lors la naïve jouvencelle,
> Pleurant d'amour et de pudeur,
> Sous la voile de la nacelle
> Vainement à Loïs veut cacher sa rougeur!...
> L'heureux couple bien loin s'éloigne de la rive.
> Lac chéri, berce-les sur ta vague plaintive!...
> Vent, qui souffle des monts, donne-leur un soupir!
> L'air a plus de parfum, le flot plus d'harmonie;
> L'écho va répétant : « Toujours! toute la vie! »
> Et la voile toujours, toujours s'enfle au zéphir...

On demanderait peut-être dans quelques-uns de ces vers une plus grande richesse de rimes; mais, par contre, est-il possible de leur refuser une vraie inspiration poétique, un sentiment d'une délicatesse extrême? Et voyez comme le poëte sait cacher habilement, sous des phrases à demi-transparentes, les préoccupations de son âme jeune encore et tout entière livrée aux premières émotions : peut-on rendre l'idée finale, celle qui résume le chant, avec plus de finesse qu'il ne l'a fait dans ces deux derniers vers :

> Sur la poupe gisait une blanche ceinture,
> Avec les débris d'une fleur!

Avouons-le en passant, messieurs, la poésie, tant décriée de nos jours, a un précieux privilége pour qui sait la soumettre à sa règle : c'est celui de pouvoir dire bien des choses sans troubler la quiétude du cœur le plus chaste; le style élevé dont elle est la mère la défend contre tout reproche et l'abrite sous un voile qui, selon le besoin, cache ou laisse apercevoir les pensées les plus secrètes qu'elle recèle.

J. Replat excellait, ainsi que vous venez de le voir, dans cet art difficile, et j'en pourrais citer un exemple plus frappant encore dans le IV[e] chant du poëme. Mais là ne se bornent pas les ressources de son talent : *Le Prélude* de *Duingt, Menthon et Montrotier* brille aussi par un style d'une grande énergie :

> L'impitoyable temps des tours seigneuriales
> A courbé sur le sol les faîtes orgueilleux...
> Mais il a reculé devant l'ombre des preux;
> Sa faulx n'a pas atteint les cimes féodales
> Où, veuve d'augustes rivales,
> La tour de Montrotier se dresse vers les cieux...
> Comme sur un champ de carnage,
> Au milieu des drapeaux et des chars renversés,
> Encor debout, un blanc panache
> Flotte sur les casques brisés!

Soit qu'il raconte l'histoire de la fée de Duingt, de la fée si bien inspirée qui bâtit ce château et ce riant jardin

> Que de longs saules verts une chaîne captive...
> Comme l'anneau léger qui retient sur la rive
> La barque du pêcheur de Duingt;

soit qu'il traduise l'imprécation du sire de Montrotier contre l'amant de sa fille qu'une vieille haine de famille rend encore plus odieux à ses yeux, J. Replat se montre toujours avec les mêmes qualités; il se plie avec facilité à toutes les exigences des situations et du caractère de ses personnages; si son imagination aime à s'égarer dans les sentiers fleuris *où l'amour folâtre sur une nappe de roses*, elle sait aussi prendre les rudes chemins et s'exalter devant les actions généreuses et les mâles vertus. N'est-ce point là qu'on reconnaît la marque d'un vrai talent?

Mais je m'arrête, Messieurs, dans cette courte appré-

(1) Paris et Genève, Ab. Cherbuliez; 1835.

(2) *Duingt, Menthon et Montrotier*, parut en 1835; J. Replat avait 28 ans.

ciation de la première œuvre littéraire de notre regretté confrère. Permettez-moi, cependant, de vous rappeler que le petit poème de *Duingt, Menthon et Montrotier* est suivi de quelques bluettes charmantes parmi lesquelles les plus remarquables sont *Le petit Savoyard*, digne pendant de celui d'Alexandre Guiraud, *La Marguerite, A ma sœur* et *La nouvelle année*. Ce furent les premiers et les derniers essais poétiques de J. Replat, auxquels on pourrait ajouter quelques poésies publiées dans l'*Allobroge* de Grenoble, une pièce de vers adressée à M. de Juge, un autre poète de mérite (1), et une romance que nous possédons dans notre bibliothèque et qui ne porte pas de date (2). Pourquoi s'est-il arrêté tout-à-coup dans une voie si brillante? Pourquoi?... Demandez pourquoi l'oiseau qui chante interrompt tout-à-coup sa mélodie lorsque vous auriez tant de plaisir à l'entendre encore; demandez pourquoi la fleur s'arrête parfois de s'épanouir quand elle pourrait réjouir nos yeux pendant quelques heures de plus : il y a des choses ici-bas que l'on constate, mais qu'il est inutile de chercher à expliquer.

J. Replat abandonna la poésie sans jamais faire connaître le motif de cet abandon regrettable, à moins que vous ne considériez comme une explication suffisamment claire cette réponse qu'il avait coutume de faire chaque fois qu'on l'engageait à rééditer son œuvre : « Hélas! c'est un péché de jeunesse! » disait-il. A de pareils péchés la miséricorde est facilement acquise, et il serait à désirer que nous en eussions beaucoup à lui pardonner de cette sorte. JULES PHILIPPE.

(La fin au prochain n°.)

UN PROCÈS ARCHÉOLOGIQUE

Deux anciennes villes se disputent l'honneur d'avoir été le *forum* ou le *forus Claudii Ceutronum*. Moûtiers, soit autrefois Tarentaise, a pour elle le géographe Ptolémée d'Alexandrie, qui écrivait au IIe siècle de notre ère et dont les données ont été reconnues par les savants collecteurs du XVIIe siècle, Bénédictins, Bollandistes, de Ste-Marthe, etc. Il en a été parlé dans un article précédent.

Aime appuie ses prétentions sur l'interprétation de quatre inscriptions romaines des Ier, IIe et IIIe siècles de notre ère, que nous allons reproduire pour compléter les éléments de la discussion.

Inscription de la chapelle de St-Sigismond sur Aime publiée par Guichenon d'après les manuscrits d'Auguste de Sales :

IMP·NERVAE CAESARI·AVG·PONTIFICI
MAX·TRIBVNIC·POTEST·COS·III
P·P·FOROCL·CEVTRON

Voici la lecture de M. Léon Rénier, le savant professeur d'épigraphie au collége de France :

Imperatori Nervæ Cæsari Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, consuli tertium patri patriæ, Foro claudienses Ceutrones ou Ceutronæ publice (1).

Elle se rapporte à l'avénement de Nerva à l'empire, l'an de Rome 849, de J.-C. 97.

Inscription occupant la place de l'autel dans la crypte de l'église romane de St-Martin, à Aime :

IMP·CAESAR
DIVI·NERVA
NERVAE TRAIA
AVG·GERM·DACI
CO·PONTIFICI·MAX·
TRIBVNIC·POTEST·
XIII·IMP·VI·COS·V·P·P·
DEVICTIS DACIS
FOROCLAVD·PVBL·

La fin des trois premières lignes a été brisée. J'en propose ainsi la lecture :

Imperatori Cæsari Augusto ou *Vloio Divi Nervæ filio, Nervæ Trajano, Augusto, Germanico, Dacico, pontifici maximo, tribunicia potestate tredecimum, imperatori sextum, consuli quintum, patri patriæ, devictis Dacis Foroclaudienses publice.*

Quoiqu'elle ait été gravée à l'occasion de la soumission des Daces, dont la dernière défaite a eu lieu l'an de J.-C. 106, les années du tribunat ainsi que les acclamations d'*imperator* pour ses victoires en reculent la date jusqu'en l'an 109 de J.-C., 861 de Rome (2).

Inscription brisée dans le mur du jardin du même prieuré de St-Martin, à Aime :

NVMINI
AVGVSTO
FOROCLAVDI
P R
MALI

Albanis Beaumont termine ainsi la fin de cette inscription :

MALLIO
PROC·AVG

Malgré ce témoignage nous ne nous permettrons pas de traduire plus des trois premières lignes : *Numinibus Augustorum Foroclaudienses*. Ces augustes peuvent être Marc Aurèle et Lucius Verus. Deux autres inscriptions, l'une d'Aime et l'autre du Bourg-Saint-Maurice, se réfèrent à leur règne.

Inscription du jardin de la maison Berard au Poinset :

(1) Cette pièce a été publiée dans la *Revue savoisienne*, n° de novembre 1866.

(2) *Le premier rendez-vous*, paroles de Jacques Replat, musique de Louis Abel.

(1) *Revue archéologique*, 1859, page 357. L'ortographe *Ceutronæ* est justifiée par le *Ceutronas* de l'inscription de la Forclaz.

(2) Tillemont, *Histoire des Empereurs*, XVII, XVIII, notes 10, 16, 17.

CAES AV
VALERIA
NO·PIO·FEL·INVI
CTO·AVG·PM·TR
JB POT·PP·FCL·CE
VIRONES·PVBLIC
CVRANTE L ATI
NIO MARTINIA
NO·VE·PROC
AVG

Le commencement des deux premières lignes est effacé : nous pensons la traduire ainsi :

Imperatori Cæsari Augusto Publio Licinio Valeriano pio, felici, invicto, augusto pontifici maximo, tribunicia potestate, patri patriæ Foroclaudienses Ceutrones publice, curante Lucio Atinio Martiniano, viro egregio, procuratore augusti.

La lecture des cinquième et sixième lignes s'appuie également de l'autorité de M. L. Rénier (1).

Jusqu'ici rien ne prouve que *Forus Claudii* fût à Aime ; puisque les *Foroclaudiens* sont l'ensemble des citoyens composant la *civitas* des Ceutrons et agissant officiellement, *publice*. Ils portent le nom de leur capitale dans toute l'étendue territoriale de la cité, c'est-à-dire de leur pays, comme les Allobroges portent le nom de *Viennenses*, même en Faucigny dans l'inscription de la Forclaz, parce que ce pays se trouvait dans le périmètre de leur territoire administratif. Les exemples de ce genre ne sont pas rares ailleurs, entre autres en Vallais (2), dans le Forez (3). Le nom des empereurs se trouvant partout au datif, il est indispensable de reconnaître au nominatif le nom de ceux qui leur ont adressé ces inscriptions votives.

Il en serait autrement si les règles de l'épigraphie permettaient de lire dans la première et la dernière de ces inscriptions *Foro Claudii Ceutrones*. Ce serait bien alors l'indication de la ville du *forum;* et Ptolémée aurait erré, comme lorsqu'il a confondu l'*Oscella* des Graiocèles avec celle des Lépontiens.

D'ailleurs, lorsqu'en plein dix-neuvième siècle certains auteurs en renom peuvent avancer que le Mont-Blanc est en Suisse et confondre Aix-les-Bains avec Aix-en-Provence, il ne devrait pas être étonnant que le géographe d'Alexandrie en Egypte, écrivant, il y a bientôt dix-huit siècles, et trompé par le changement officiel d'un nom, eût pris l'une pour l'autre deux petites bourgades des Alpes, distantes seulement de quelques lieues.

Les partisans d'Aime invoquent encore en faveur de leur opinion le séjour des fonctionnaires romains dans cette ville ; la dernière et peut-être la troisième des inscriptions rapportées en témoignent déjà. Nous en ajouterons encore quelques autres pour instruire complètement le procès.

(1) *Revue archéologique*, 1859, page 360.
(2) Boccard, *Histoire du Vallais*, 396, 397. Luquet. *Etudes historiques sur le Grand-St-Bernard*, 18.
(3) A. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, 16, 18, 24, 25, 26, 28.

Inscription en vers iambiques encastrée dans le mur de séparation entre le chœur et la nef de l'église de Saint-Martin :

SYLVANE·SACRA·SEMICLVSE·FRAXIN*o*
ET·HVIVS·ALTI·SVMME·CVSTOS·HORT*uli*
TIBI·HASCE·GRATES·DEDICAMVS·MVSICA*s*
QVOD·NOS·PER·ARVA·PERQ·MONTES·ALPICOS
TVIQVE·LVCI·SVAVEOLENTIS·HOSPITES
DVM·IVS·GVBERNO·REMQ·FVNGOR·CAESARVM
TVO·FAVORE·PROSPERANTI·SOSPITAS
TV·ME·MEOSQVE·REDVCES·ROMAM·SISTITO
DAQVE·ITALA·RVRA· TE·COLAMVS·PRAESIDE
EGO·IAM·DICABO·MILE·MAGNAS·ARBO*res*
T·POMPONI·VICTORIS·PROC·AVGVSTO*rum*.

La nostalgie de cet intendant des empereurs romains nous a valu une gracieuse pièce de vers, qui est en même temps un des monuments historiques les plus intéressants ; car il constate le culte de Sylvain, la richesse des bois odoriférants dont le pays abonde encore, la forme administrative de la province, les difficultés qu'il rencontrait probablement dans l'exercice de ses fonctions au milieu du peuple qui avait tenté autrefois d'arrêter Jules César avec ses légions, enfin les regrets de sa famille au souvenir des campagnes de Rome. Aussi nous donnons la traduction de cette pièce :

Sylvain, clos à demi dans le frêne sacré
Et gardien suprême de cette métairie élevée,
Nous te dédions ces mélodies reconnaissantes,
Parce que, au milieu des champs et des monts alpins
Et des hôtes de ton bois sacré aux suaves parfums,
Tandis que j'exerce le droit et traite les affaires des Césars,
Tu nous conserves par ta protection efficace.
Ramène et fixe-nous à Rome, moi et les miens :
Fais que sous tes auspices nous cultivions les campagnes d'Italie :
Pour moi je te consacrerai bientôt mille grands arbres.
Vœu de Titus Pomponius Victor, procurateur des empereurs.

M. Costanzo Gazzera, secrétaire de l'Académie royale des sciences de Turin, pense que ces Augustes sont Marc Aurèle et Lucius Verus : car la forme des lettres et le style du votif rappellent l'ère des Antonins (1). Nous ajouterons que ni cette inscription ni celle que nous avons reproduite plus haut, ne pourraient être attribuées à la Tétrarchie de Domitien, parce que dans cette organisation il n'y avait qu'un Auguste et un César pour chaque empire d'Orient et d'Occident ; et la lecture *Augustorum* au génitif est inévitable après le titre de *procurator*, comme après celui de *numinibus*.

Depuis l'empereur Claude Néron les *procuratores Augusti* furent chargés assez souvent de rendre la justice dans les provinces où ils administraient le fisc impérial. Ces deux fonctions sont clairement désignées dans le sixième vers : *Dum jus guberno remque fungor Cæsarum*.

Les deux titres sont même réunis dans l'inscription suivante de la chapelle de Saint-Sigismond sur Aime :

(1) *Del ponderario e delle antiche lapide eporediesi, appendice*, 44

D M
CAEFRONII
CVSPIANI PP
PROC AVG
AT C NATIA PRISCILLA
CONIVGI kARISSIMO

M. F. Rabut, professeur d'histoire, l'a lue ainsi :

Diis manibus Cæfronii..... Cuspiani proprætoris Procuratoris Augusti Adonatia priscilla Conjugi Carissimo.

(La suite au prochain n°.) C.-A. Ducis.

GLANURES HISTORIQUES

VIII

A propos de la cession du comté de Genevois à la maison de Savoie, et de l'origine du mot Ripaille.

Depuis longtemps déjà, la maison de Savoie élevait des prétentions sur le comté de Genevois qui était, pour ainsi dire, enclavé au milieu de ses Etats. Ces prétentions se produisirent avec plus de force que jamais vers la fin du XIVe siècle.

Après la mort de l'antipape Clément VII (Robert de Genève), après l'extinction de la ligne masculine des comtes de Genève, Humbert de Villars, fils d'une des sœurs du comte Pierre, devint souveraine du Genevois; son règne fut de courte durée.

Prévoyant le cas où il ne laisserait pas de descendants, il avait institué pour son héritier, son vieil oncle, Odon de Villars, seigneur de Baux, qui occupait à la cour de Savoie une haute position.

Quoique Amédée VIII eût investi du comté de Genevois Odon de Villars, son gouverneur, il n'en soutenait pas moins, par les voies juridiques, que ce comté appartenait à la maison de Savoie. Lambert Oddinet, docteur ès-lois, avocat du prince et procureur général du fisc, homme d'une grande science et de beaucoup d'habileté, avait fait valoir ces prétentions dans un mémoire fort développé. Ce jurisconsulte distingué jouissait de toute la confiance d'Amédée VIII qui le chargea de plus d'une mission importante, qui l'emmena plus tard avec lui en Chablais et en fit un des solitaires de Ripaille.

De longues négociations furent entamées dans ces circonstances; elles eurent lieu principalement à Bourg en Bresse, mais elles soulevaient des questions bien délicates et elles ne produisirent aucun résultat : Amédée VIII prit un parti décisif et recourut aux grands moyens; il s'adressa directement au fils du roi de France.

C'est par l'intermédiaire de ce prince que, le 5 août 1401, Odon de Villars céda spontanément (*gratis et sponte*), suivant les termes du document officiel, et non sans peine, en réalité, à Amédée VIII, présent et acceptant, la souveraineté du comté de Genevois. Il se réserva tous les droits qui appartenaient aux comtes de Genève, dans le Graisivaudan, le Viennois et dans tout le Dauphiné.

Odon de Villars reçut, en retour, d'Amédée VIII, outre le château, le territoire et le mandement de Châteauneuf, en Valromey, la somme de quarante-cinq mille francs d'or de France, de bon poids. Cette somme était payable, en un seul terme, le jour de Pâques 1402.

C'est à cette dernière date que remonte la prise de possession, par la maison de Savoie, du comté de Genevois, ou plutôt, de la plus grande partie de ce comté; la cession du 5 août 1401 ne comprenait pas, en effet, la totalité du territoire; ainsi, par exemple, la ville de La Roche et son mandement ne passèrent que quelques années plus tard sous la domination savoisienne.

Auparavant, on disait *en Genevois* et *en Savoie;* dès lors, la souveraineté du Genevois disparut, absorbée par celle de la maison de Savoie.

C'était, pour la patrie du cardinal de Brogny, un grand événement. Le souvenir de luttes ardentes, séculaires, et d'un vieil antagonisme, avait creusé un fossé profond entre ces deux contrées qui avaient si longtemps appartenu à des princes différents; ce fossé ne devait pas se combler en un jour.

Aussi la haute noblesse du comté de Genevois, encore puissante alors, opposa-t-elle une assez vive résistance à la prise de possession du comté par Amédée VIII; un document plein d'intérêt, publié précédemment par la *Revue savoisienne* (année 1860, page 5), le prouve d'une manière péremptoire. Cette résistance se prolongea durant trois ans environ; elle prit fin le 24 février 1405, jour où la haute noblesse du Genevois se décida, non sans peine, à prêter hommage à Amédée VIII.

Remarquons, en passant, que quelques-uns de ceux qui refusaient, en corps, de reconnaître cette souveraineté nouvelle, avaient déjà fait précédemment leur soumission particulière au prince illustre qui allait bientôt attirer sur lui l'attention de l'Europe entière. Le droit féodal voulait que lorsqu'un souverain agrandissait son territoire, ses sujets couvrissent, par une contribution extraordinaire, les dépenses que cet agrandissement même occasionnait, qu'il fût le résultat d'une guerre heureuse ou le résultat d'habiles négociations.

Au moment de la cession du comté de Genevois, la contribution extraordinaire fut imposée aussi bien aux anciens sujets de la Savoie qu'aux habitants du comté de Genevois; la noblesse de ce dernier comté, malgré sa fierté et sa résistance, dut payer sa part de cette contribution extraordinaire; j'ai en mains un document, contemporain d'Amédée VIII et inédit, qui prouve que l'un des nobles qui se décidèrent, le 24 février 1405, à prêter hommage à ce prince, avait déjà, antérieurement à cette époque, supporté, par une somme assez ronde, le poids de cet impôt exceptionnel. Il résistait avec le reste de la noblesse lorsque, pour son propre compte, il avait déjà fait sa soumission à Amédée VIII; tel est l'esprit de corps.

— Ces réminiscences historiques se présentaient à mon esprit en relisant le vieux terrier dont j'ai déjà entretenu les lecteurs de la *Revue savoisienne :* je venais en effet d'y trouver, avec quelque surprise, le mot *ripaille.*

Et que peut avoir de commun, me direz-vous, ce mot *ripaille* avec des immeubles situés en Semine, avec un terrain qui se rapporte au mandement de Chaumont?

C'est ce que je vais essayer d'expliquer à ceux qui ne craindront pas trop de voir une question d'étymologie surgir tout à coup dans ces *glanures historiques.*

L'étymologie du mot *ripaille* a bien son intérêt; la résidence d'Amédée VIII, dans le Chablais, a eu un retentissement européen; le séjour de ce prince illustre sur le bord méridional du lac de Genève, qu'on appelait souvent autrefois *lac de Lausanne* (*lacus lausannensis*), a fait naître les appréciations les plus diverses, les jugements les plus opposés. Aujourd'hui, on paraît généralement d'accord, et, je crois, avec raison, que, sous une apparence de luxe, d'élégance et de grandeur, la cour de Ripaille était au fond sérieuse et digne, préoccupée avant tout de soucis importants et de choses élevées.

Quant au mot même de *ripaille,* à son étymologie et à son origine, on a émis également des appréciations fort diverses; je vais essayer d'indiquer la mienne, en rappelant quelques-unes de celles qui l'ont précédée.

Un membre de l'Institut genevois et de la Société d'his-

toire et d'archéologie de Genève, M. *Pierre Gaud*, estimait que Ripaille venait de *Ripa alia, outre rive*, par opposition à *Ripa, rive*, ce quartier actuel de la ville de Thonon, situé au bord du lac, et dont la dénomination est encore exacte de nos jours, tandis qu'elle ne l'est plus, surtout depuis la création des nouveaux quais, pour le quartier de Rive, à Genève.

Un archéologue distingué m'écrivait, il y a quelques semaines, qu'il fallait, suivant lui, chercher l'étymologie de Ripaille dans le mot latin *Ripalia* (droit qui se perçoit sur la navigation).

M. *Lecoy de La Marche*, qui a publié une notice intéressante sur Ripaille, s'exprime en ces termes, sur le sujet qui nous occupe : « La structure de son nom (*Ripaille*) ne trahit pas une origine bien reculée, et n'indique rien autre chose que le voisinage du lac. « *A ripa Lemani lacus Ripalia*, » dit le P. Labbé. C'est, en effet, dans un adjectif de latinité barbare, tel que *Ripalis* ou *Ripalius*, qu'il faut chercher l'étymologie du mot et non dans *Ripa alia*, comme on l'a fait sous prétexte que, de l'autre côté de Thonon, se trouve le hameau de *Rive, Ripa*. La *ripaille* est un fréquentatif de rive, comme le *rivage* qui est formé sur un adjectif analogue, *rivaticus*. Ce nom nous apparaît pour la première fois dans le testament d'Amédée VI, comte de Savoie, daté du 27 février 1383. Laissons de côté ce dernier point et disons qu'il y a du vrai dans l'explication donnée par M. *Lecoy de la Marche*; ajoutons toutefois que la question du voisinage d'un lac est indifférente à l'étymologie du mot *ripaille*. *Ripaille* ne signifie pas nécessairement une terre située sur les bords d'un lac; ce mot a une signification bien plus générale.

Les passages que je reproduis en note, aussi succinctement que possible (1), et qui nous reportent à l'époque où le comté de Genevois avait une existence indépendante, le prouveront suffisamment; je les emprunte à notre vieux terrier.

Ces passages sont, les uns et les autres, tirés de documents datés de l'année 1381, c'est-à-dire antérieurs de deux ans à peu près à l'année pendant laquelle, suivant M. *Lecoy de La Marche*, le nom de *Ripaille* nous apparaît pour la première fois.

Il s'agit, dans ce terrier, de reconnaissances de fiefs, et, en général, de diverses redevances féodales, faites en faveur du comte Pierre de Genève, par un certain nombre de personnes, hommes et femmes, tant taillables que non taillables, emphytéotes, censitaires, bourgeois et autres, habitant le mandement de Chaumont, dans le comté de Genevois.

Dans les documents que renferme le terrier, chaque immeuble est désigné d'après sa nature, avec ses confins, souvent aussi avec les *lieux dits*. Nous trouvons là, tour à tour, les champs, les prés, les vignes, les jardins, etc.; nous y trouvons, pour la commune de Quincy, dans la haute Semine, la *ripaille*. Les passages qui sont en note prouvent clairement que la *ripaille*, boisée ou non boisée (dans le premier cas, on la qualifiait volontiers de *nemus*) ne rentrait dans aucune des catégories de terrains que nous venons d'indiquer. Une *ripaille* se trouvait toujours confinée par des eaux; tantôt notre terrier nous la représente confinée par un moulin, tantôt par un petit ruisseau, ce que nous appelons un *nant*, tantôt par une *besière*; une *ripaille* était donc un terrain plus ou moins marécageux, situé dans le voisinage des eaux. C'est, en effet, le cas pour la fameuse résidence de Ripaille.

(1) « Item quandam *peciollam terre et rippallie*. .., *juxta molendinum* ipsius roleti... »
— « Item quandam *peciollam nemoris seu rippallie* sitam..... *juxta quemdam nantum ibidem labentem*..... »
— « Item quandam *peciollam nemoris seu rippalie* site..... *juxta* terram et *rippalliam* roleti de bovagny..... »
— « Item quandam *parvam ripalliam* sitam *prope molendinum* de bovagny..... » « Item *otto jornalia tam terre prati quam rippallie* site in territorio *subtus la begyry* » *(besière)*.

Le mot *ripaille* avait donc une signification beaucoup plus étendue que celle qui lui a été donnée par quelques auteurs.

Aujourd'hui encore, on entend par *ripaille*, dans plusieurs parties de la Savoie, une terre vaine, inculte, de peu de valeur.

Ce mot *ripaille* ne se rencontre que dans le grand dictionnaire de Ducange; d'après ce que nous venons de dire, il est inexact d'affirmer que ce mot qui devait, grâce à Amédée VIII, devenir célèbre, *n'indiquait rien autre chose que le voisinage du lac*.

L'étude attentive des plus anciens documents de nos contrées fera vraisemblablement trouver d'autres exemples à l'appui de l'étymologie que je propose pour le mot *ripaille*, en m'appuyant, comme on le voit, sur des données positives qui ont bien leur valeur. JULES VUY.

UN MOT SUR D'ANCIENS CIMETIÈRES

Cherchez et vous trouverez.

M. Louis Revon, le savant et infatigable conservateur du Musée d'Annecy, nous annonçait dans un récent article la découverte, sur divers points du département de la Haute-Savoie, de cimetières appartenant à la période comprise entre le v[e] et le x[e] siècle. Il est probable que si on opérait des fouilles dans certains endroits du bassin de Rumilly, on serait conduit à d'intéressantes découvertes du même genre. Les deux faits suivants, que j'enregistre sans commentaire, serviront peut-être à le démontrer et à attirer dans notre belle vallée la pioche du chercheur d'antiquités.

Il y a cinq ans environ, à Broise, territoire de Rumilly, sur la propriété appartenant à M. le baron de Tours, conseiller à la Cour impériale de Chambéry, les fermiers, en minant un terrain, sur les bords escarpés du Chéran, mirent à jour une douzaine de tombes en dalles de molasse; elles étaient parfaitement ajustées et renfermaient des squelettes magnifiques, bien conservés et indiquant des hommes fortement constitués et d'une stature extraordinaire. Leur tête était tournée vers l'occident. Plusieurs avaient gardé toutes leurs dents, qui étaient très blanches. Auprès de ces tombes on trouva aussi un dépôt assez considérable de pièces de monnaie. Un peu plus haut, au bas de la colline de Moye, les fermiers déterrèrent encore une huitaine de tombes en grosses briques rouges mal jointes, qui ne renfermaient aucun squelette. Sans attacher de l'importance à cette découverte, comme cela arrive trop souvent dans les campagnes, ils remirent les ossements en terre et dispersèrent les dalles, les briques et les pièces; ce qui est regrettable, car on eût pu, à l'aide des caractères existants, déterminer l'âge approximatif de ces cimetières.

Plus récemment, il y a deux ans à peine, une nouvelle découverte de tombes a eu lieu, dans les mêmes circonstances et aussi près des bords du Chéran, sur le territoire de la commune de Marigny-Saint-Marcel; mais rien n'en a été conservé.

Ces détails, que j'ai recueillis de la bouche même des découvreurs, ne méritent d'être signalés que pour attirer l'attention des archéologues sur un bassin aussi riche en antiquités qu'en produits agricoles. Quoi qu'il en soit,

les faits sont maintenant constatés : aux savants de les étudier et d'en tirer des conséquences.

FRANÇOIS DESCOTES.

Y AVAIT-IL UNE IMPRIMERIE A ALBI EN SAVOIE AU XVe SIÈCLE?

La *Revue savoisienne* aurait assez à faire seulement à relever les erreurs qui se produisent dans la presse périodique ou non périodique sur la Savoie; et souvent déjà ses rédacteurs ont pris la plume pour rectifier de grosses bévues historiques, topographiques ou biographiques commises par des écrivains qui ont une trop grande confiance en eux-mêmes. A côté de ces derniers, il y a les travailleurs sérieux et consciencieux auxquels échappent aussi parfois des imperfections qu'il est bon cependant de signaler lorsque l'occasion s'en présente, à la condition de le faire avec les convenances qui rendent agréables les rapports littéraires. Ainsi veux-je faire aujourd'hui en disant deux mots d'un livre utile dont la 1re livraison vient de paraître et qui est écrit très sérieusement par un homme capable. En voici le titre :

Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres, contenant : 1° la géographie avec le nom vulgaire des localités.....; 2° les recherches bibliographiques les plus étendues sur l'introduction de l'imprimerie dans les différentes villes de l'Europe, etc., par un Bibliophile.

On trouve dans cette 1re livraison, qui contient le commencement de la lettre A, deux articles consacrés à deux localités de la Savoie : Alby et Hautecombe. L'un renferme une grosse erreur; dans l'autre, il y a une omission importante au point de vue spécial de ce dictionnaire, qui est publié comme un supplément au *Manuel du Libraire*.

L'omission est à l'article ALTACOMBA, *Hautecombe*, dont le dictionnaire ne dit que ces mots : « BOURG et abbaye de Savoye près du lac du Bourget. » Je ne taquinerai pas l'auteur sur le mot *Bourg* appliqué à deux maisons, trois au plus; mais il aurait dû signaler l'existence d'une imprimerie établie dans ce monastère pendant quelque temps par l'abbé Alphonse Delbène, qui y a fait imprimer entre autres son livre intitulé : *De Principatu Sabaudiæ..... Altæ-Combæ* MDLXXXI (1581) et qui se disposait à y faire imprimer d'autres ouvrages de sa composition lorsqu'il fut nommé évêque d'Alby (1).

Je relève en passant une assertion un peu aventurée de M. Eugène Burnier, qui dit quelque part que « la *typographie (sic)* d'Hautecombe servait sans doute à imprimer les livres liturgiques, destinés aux maisons religieuses du pays (2). »

L'erreur du dictionnaire géographique et bibliographique est au mot ALBIA, *Albi* ou *Alby*, petite ville de la Savoie où l'auteur indique une imprimerie qui n'y a jamais existé et qu'il aurait dû placer à Alby ou Albi, ville de France, dans le département du Tarn. Il attribue à la ville savoisienne les deux ouvrages suivants :

(1) Voyez *Mémoires et documents*, publiés par la Société savoisienne d'histoire, tome IV, page 7 et suivantes; 1860.

(2) *Histoire de Tamié*, page 77; 1865.

Contemplaciones Magistri Joh. de Torre cremata; impr. Albie anno M°CCCC° octuagesimo primo (1481), et

Epistola Œneo Sylvii de amoris remedio; Albie impr.

Jamais le bourg savoyard ne s'est appelé ALBIA, mais bien *Albiacum, Arbiacum, Arbiatum.* Albia est le nom latin de la ville du Tarn où il y a eu de tout temps des imprimeurs, tandis qu'il n'y en a jamais eu dans le petit bourg savoyard. Je dois reconnaître que le premier tort n'est pas à M. P. Deschamps, l'auteur du *Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne.* Cette opinion de l'existence d'un atelier typographique à Albi en Savoie a été émise, à ma connaissance, pour la première fois par feu M. le marquis Costa de Beauregard, qui venait d'acquérir un des deux incunables dont le titre est rappelé ci-dessus. Son fils, le marquis Costa, l'a reproduite dans son discours de réception à l'Académie de Savoie, il y a quelque temps. Le marquis Costa tenait sans doute ce renseignement du libraire qui lui a vendu ce rare bouquin. Mais un vrai bibliophile doit-il s'en tenir aux renseignements puisés chez son libraire?

Je ne terminerai pas sans reconnaître que le livre de M. Deschamps répond à un besoin réel; qu'il sera très utile aux érudits malgré quelques imperfections inséparables d'un aussi immense travail, et qu'un supplément, qu'il annonce lui-même, réparera très aisément ces imperfections.

RABUT FRANÇOIS.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

De la Santé de l'Âme, par Bernard de Beskow, secrétaire perpétuel de l'Académie suédoise.

Un ouvrage de haute et pure morale n'est pas chose commune de nos jours, et ce traité philosophique semble moins un écrit moderne qu'un livre retrouvé de Cicéron ou du disciple de Socrate. Mais c'est l'œuvre d'un Platon chrétien et ces pages sont vivifiées par l'inspiration de vérités que Platon ignora. — L'auteur cherche à découvrir les conditions nécessaires à la santé de l'âme. L'homme, avec sa double nature, physique et morale, possède la faculté de jouir du monde terrestre et de celui de l'idéal, mais rarement il sait les unir; de là, discordance entre l'âme et le corps. L'équilibre de l'esprit et du sentiment est nécessaire; l'exagération du sentiment et de l'imagination est dangereuse. Les lois qui régissent la santé du corps doivent être appliquées à l'âme : mouvement, activité, nourriture saine. M. de Beskow étudie les influences diverses qu'exercent les passions sur la vie intellectuelle et cherche l'aliment le plus convenable à la force et à la sérénité de l'âme. L'observation de la nature est une source salutaire où l'âme se retrempe. L'âme ne doit pas se nourrir d'abstractions insaisissables, ni même de systèmes métaphysiques dont la théorie se montre assez souvent incompatible avec la pratique. Le christianisme renferme à la fois les doctrines suprêmes de sagesse et de vertu. La philosophie ancienne qui avait pour devise : *Nosce te ipsum,* enseignait elle-même la parenté de la vertu et de la santé.

Un traité, comme celui de M. de Beskow, ne s'analyse pas; il se lit et se médite. Il s'exhale de ces pages je ne sais quelle sérénité et l'âme se repose et se fortifie dans cette lecture.

Cette œuvre, dès longtemps célèbre dans la patrie de l'auteur, vient d'être traduite du suédois, et les pensées de M. de Beskow ont revêtu dans notre langue une forme élégante et choisie.

ACHILLE MILLIEN.





